

Tchad — Questions générales et appendice statistique

Ce document portant sur le **Tchad** a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international à titre de documents de référence aux fins des consultations périodiques avec le pays membre. Il repose sur les informations disponibles au moment de son achèvement le **4 décembre 2006**. Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement les vues des autorités tchadiennes ni celles du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 \$ EU l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TCHAD

Questions générales et appendice statistique

Préparé par T. Strauss, S. Lacoche, T. Dabán (AFR),
D. Kovtun, L. Redifer (PDR), W. Camard (Représentant résident au Tchad) et
Ngueto Yambaye (économiste au bureau du FMI au Tchad)

Le 14 décembre 2006

Table des matières	Page
Introduction.....	4
I. Les sources de la croissance économique au Tchad.....	6
A. Introduction.....	6
B. Historique.....	6
C. Facteurs de croissance économique au Tchad et dans les groupes de pays comparables	7
Capital humain et physique.....	9
Institutions et gouvernance.....	10
D. Analyse explicative de la croissance.....	12
Méthodologie.....	12
E. Le secteur pétrolier permettra-t-il de stimuler la croissance du Tchad?	15
F. Conclusions et recommandations.....	17
II. Tchad : Dimensions de la pauvreté et distribution des recettes pétrolières	20
A. Introduction.....	20
B. Contexte.....	21
C. Les dimensions de la pauvreté au Tchad.....	23
Mesure du seuil de pauvreté.....	23
Sécurité alimentaire et besoins fondamentaux.....	24
Infrastructure.....	25
Éducation.....	25
Santé.....	26
D. Recettes pétrolières : impact sur les pauvres	28
Épargner en vue de futures dépenses.....	28
Épargner aux fins de stabilisation.....	29
Dépenses publiques, efficience et capacité d'absorption.....	29
Transferts monétaires.....	31

Risques associés à des dépenses immédiates.....	34
E. Conclusions et recommandations.....	35
III. Évaluation de la compétitivité du Tchad au vu des ressources pétrolières.....	38
A. Introduction.....	38
B. Le secteur extérieur jusqu'en 2004.....	39
C. Mesures de la compétitivité.....	42
D. Moyens d'actions envisageables face au recul de la compétitivité.....	47
E. Conclusion.....	49
IV. Politique budgétaire et gestion des recettes pétrolières : le cas du Tchad.....	51
A. Introduction.....	51
B. Contexte.....	52
Les opérateurs du secteur pétrolier.....	52
Le programme de gestion des recettes pétrolières.....	57
C. Enseignements dégagés de la mise en œuvre du PGRP.....	59
D. Évolution et perspectives du secteur pétrolier tchadien.....	61
E. Stratégies budgétaires de longue durée envisageables pour le Tchad.....	67
F. Un cadre institutionnel solide pour la politique budgétaire à long terme du Tchad.....	77
Raison d'être et principes généraux.....	77
G. Conclusions.....	81
V. Réforme de la fonction publique et de l'armée au Tchad.....	90
A. Introduction.....	90
B. Stratégie de réforme de la fonction publique et de l'armée - Mise en œuvre.....	91
C. Principales caractéristiques de la fonction publique et de l'armée tchadiennes.....	95
D. Recommandations.....	100
VI. Le secteur du microfinancement au Tchad : vue d'ensemble.....	104
A. Introduction.....	104
B. Contexte.....	104
C. Mobilisation de l'épargne par les IMF.....	107
D. Faibles et problèmes du secteur du microfinancement au Tchad.....	109
E. Conclusions et recommandations.....	110
Résumé du système fiscal, 2005.....	112
Tableaux de l'appendice statistique	
Données de base.....	122

Tableaux statistiques

1. Produit intérieur brut par secteur d'origine, 1998–2005 (en prix courants).....	124
2. Produit intérieur brut par secteur d'origine, 1998–2005 (en prix constants de 1995).....	125
3. Origines et emplois des ressources en prix courants, 1998–2005 (milliards de FCFA)....	126
4. Origines et emplois des ressources en prix courants, 1995–2005 (% du PIB).....	127
5. Indice des prix à la consommation, 1997–juin 2006	128
6. Production des principales cultures vivrières, 1994/95–2004/05	129
7. Cheptel, 1995-2004.....	130
8. Tableau récapitulatif des indicateurs du coton, 1994/95–2004/05	131
9. Coûts et recettes de la production de coton, 1997/98–2004/05	132
10. Décomposition des coûts de la transformation et de la commercialisation du coton, 1994/95–2003/04	133
11. Production industrielle, 1995–2004.....	134
12. Distribution et consommation d'eau et d'électricité, 1995–2004	135
13. Tableau des opérations financières consolidées, 1998–2005 (Francs CFA)	136
14. Tableau des opérations financières consolidées, 1998–2005 (% du PIB non pétrolier)..	137
15. Recettes publiques, 1998–2005	138
16. Classification économique des dépenses de l'État, 1998–2005	139
17. Programme d'investissements publics, 1995–2004	140
18. Effectifs de l'administration centrale, 1995–2004	141
19. Situation monétaire, 1998–2005	142
20. Comptes résumés de la banque centrale, 1998–2004	143
21. Bilan des banques commerciales, 1998–2004	144
22. Créances nettes du système bancaire sur l'État, 1998–2004.....	145
23. Crédit au secteur privé, 1998–2004	146
24. Barème des taux d'intérêt, 1998–2004.....	147
25. Balance des paiements, 1998–2005	148
26. Assistance financière extérieure, 1998–2005	149
27. Encours de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 1998–2005	150
28. Services, revenus et transferts courants dans les comptes extérieurs, 1998–2005	151
29. Indices du commerce extérieur, 1995–2005	152
30. Taux de change, 1994-troisième trimestre 2005.....	153
31. CEMAC — Indicateurs du solde des finances publiques, 1998–2005.....	154
32. CEMAC — Indicateurs du solde extérieur, 1998–2005.....	155
33. CEMAC — Dette extérieure publique, 1998–2005.....	156

Introduction

Les indicateurs socioéconomiques du Tchad sont parmi les plus bas du monde. Les handicaps conférés par sa situation géographique et l'âpreté des conditions naturelles ont été aggravés par des conflits armés ininterrompus depuis l'indépendance du pays en 1960. Les recettes pétrolières générées par le projet pétrolier récemment mis en service offrent une chance sans précédent, mais leur gestion efficiente et efficace représente un sérieux défi pour le faible système administratif et politique du Tchad.

Cet ensemble de Questions générales analyse l'incidence des bénéfices exceptionnels du pétrole sur le Tchad, en examinant plus particulièrement les défis posés par les perspectives des recettes pétrolières en matière de croissance, de pauvreté, de compétitivité et de politique budgétaire, et les réformes indispensables pour éliminer les facteurs structurels qui pèsent sur la croissance du secteur non pétrolier, en particulier sur les services civils et militaires et sur le secteur du microfinancement.

Le chapitre I fait valoir que la faiblesse du capital humain et physique et les insuffisances qui caractérisent les institutions et la gouvernance pèsent fortement sur le potentiel de croissance du pays. Peu intégré à l'économie locale, le secteur pétrolier a peu d'impact direct, et les programmes budgétaires publics financés par les recettes pétrolières constituent le principal levier pour agir de manière tangible et durable sur la pauvreté. Cependant, pour préserver la stabilité macroéconomique, les programmes de dépenses financés par les recettes pétrolières doivent s'accompagner de politiques macroéconomiques prudentes et de mesures structurelles visant à améliorer la capacité d'absorption de l'économie et la croissance non pétrolière.

Le chapitre II dresse un bilan complet des différentes dimensions de la pauvreté au Tchad et examine les stratégies envisageables pour surmonter la pauvreté par un emploi approprié des recettes. Il soutient qu'étant donné le faible stock de capital et les externalités positives pouvant découler des dépenses publiques, il vaut mieux dépenser les recettes pétrolières rapidement que de les épargner pour les générations futures. Toutefois, cette concentration souhaitable des dépenses en début de période serait conditionnée à une amélioration des capacités d'absorption macroéconomiques et institutionnelles. À cet égard, l'analyse conclut que la mise en œuvre d'un cadre de dépenses à moyen terme soigneusement préparé est une réforme indispensable à une planification budgétaire judicieuse et à la bonne affectation des dépenses aux secteurs prioritaires.

Le chapitre III conclut que le taux de change réel donne des signes d'appréciation, bien que la période pour laquelle on dispose de données soit très courte et que les données soient de mauvaise qualité. Le Tchad étant membre de la CEMAC, les autorités tchadiennes

ont peu de latitude pour neutraliser l'appréciation du taux de change réel en agissant sur les politiques monétaires et budgétaires; les politiques structurelles sont donc cruciales pour préserver la compétitivité. À terme, les politiques les plus importantes et les plus efficaces pour maintenir ou stimuler la compétitivité seront celles qui facilitent les gains de productivité de l'économie non pétrolière.

Le chapitre IV soutient que la stratégie budgétaire à long terme du Tchad devrait s'efforcer de gérer les recettes et les dépenses non pétrolières de façon à compenser l'épuisement des recettes pétrolières. Cette stratégie devrait impliquer l'adoption i) d'une politique budgétaire à long terme viable, qui — dans le contexte des réserves pétrolières relativement modestes et finies du Tchad — pourrait entraîner la transformation complète mais progressive du patrimoine pétrolier en d'autres formes de capital par la mise en œuvre de programmes de dépenses et de mesures à moyen terme visant à accroître progressivement les recettes non pétrolières et ii) d'un cadre budgétaire bien conçu qui aiderait le gouvernement à réorienter la formulation et l'exécution du budget en fonction d'objectifs à long terme plutôt que de cibles annuelles, et garantirait une exécution budgétaire efficiente et transparente.

Le chapitre V avance qu'une réforme de la fonction publique est indispensable pour renforcer les capacités de l'administration publique tchadienne, en vue d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, ainsi que la gouvernance. Toutefois, pour diverses raisons au premier rang desquelles figurent une prise en charge et une coordination insuffisantes et le manque de fonds, la qualité des services publics reste médiocre : la composition de l'emploi public n'est pas conforme à la stratégie de réduction de la pauvreté de l'État et la gestion du personnel joue un rôle insuffisant en termes d'appui aux performances ou de maintien de la qualité des services publics. De plus, la masse salariale absorbe une part importante des ressources, ce qui, conjugué aux faiblesses du système de gestion financière tchadien, a contribué à l'apparition fréquente d'arriérés de salaires.

Le chapitre VI examine la situation du secteur tchadien du microfinancement et les difficultés que pose son expansion. L'analyse conclut que ce secteur a contribué à améliorer l'accès de la population aux services financiers. Son développement a cependant été inégal au plan géographique, ses opérations demeurent limitées, et sa gestion et ses résultats financiers sont médiocres. Cette expansion rapide a par ailleurs créé un besoin urgent de renforcement des ressources humaines et des systèmes informatiques. Ce renforcement est indispensable pour que le secteur enregistre une croissance plus équilibrée et — durable — et contribue pleinement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

I. LES SOURCES DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU TCHAD¹

A. Introduction

1. **Ce chapitre complète l'analyse explicative de la croissance, qui en fait apparaître les sources historiques, par une analyse du potentiel de croissance actuel du Tchad, qui tient compte des possibilités offertes par le secteur pétrolier. Il analyse les facteurs de production et les contraintes exerçant une influence sur la croissance économique du pays.**

2. **Les principaux constats de cette analyse sont les suivants :**

- Les conflits armés et l'instabilité politique qui sévissent au Tchad depuis 40 ans ont posé de sérieux obstacles à l'accumulation de capital humain et physique et empêché la mise en place d'institutions vitales pour le développement économique. De ce fait, le PIB réel par habitant n'a progressé en moyenne que de 0,63 % par an de 1964 à 2000.
- Dans les années 70 et 80, le capital physique a moins contribué à la croissance économique que d'autres facteurs de production, mais il a joué depuis un rôle plus essentiel. De 2000 à 2004, la croissance a été surtout nourrie par les investissements à forte intensité capitalistique réalisés dans le secteur de la production pétrolière.
- Étant donné les contraintes des capacités institutionnelles, des dépenses publiques supérieures à la capacité d'absorption de l'économie tchadienne pourraient se solder par un gaspillage de ressources et engendrer une appréciation réelle de la monnaie. Il est souhaitable que le Tchad épargne une partie de ses recettes pétrolières jusqu'à l'amélioration de ses capacités d'absorption.
- Pour développer son potentiel de croissance, le Tchad doit améliorer ses infrastructures, son capital humain, ses institutions et sa gouvernance.

3. La section suivante présente un bref historique de la croissance économique au Tchad. La section C compare les facteurs de production du Tchad avec ceux de pays comparables. La section D présente les résultats de l'analyse explicative de la croissance. La section E analyse les conditions dans lesquelles le Tchad pourrait bénéficier de son nouveau secteur pétrolier et décrit les obstacles auxquels l'économie est confrontée. Enfin, les conclusions sont présentées à la section F.

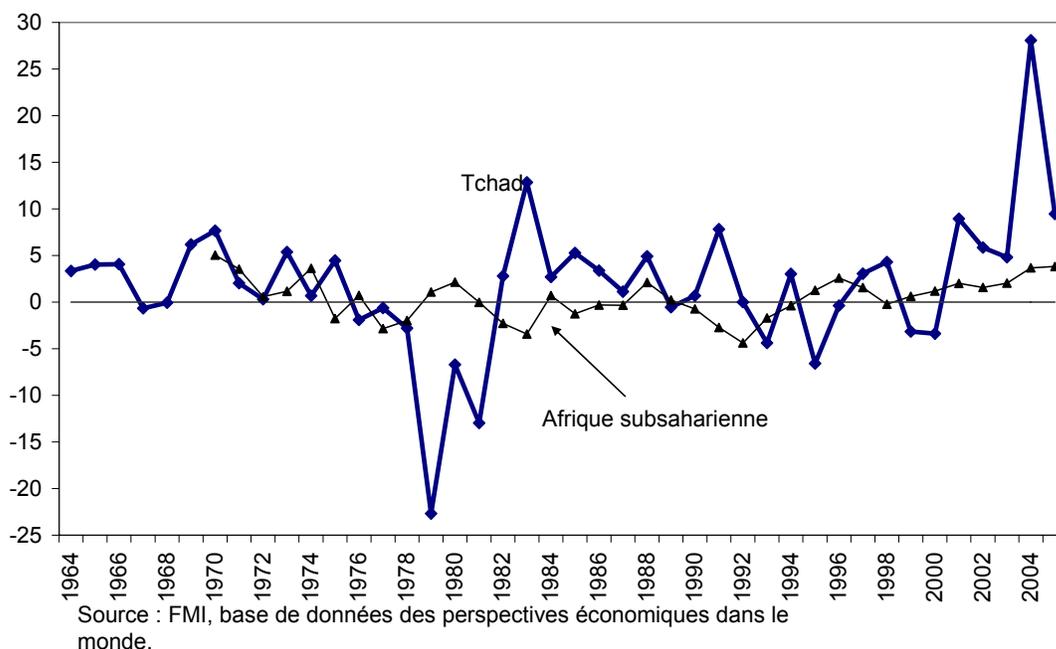
B. Historique

4. **La croissance au Tchad peut s'analyser en cinq périodes, marquées par d'importants événements politiques et économiques.** De 1963 à 1974 inclus, sous la présidence de François Tombalbaye, la production par habitant a crû en moyenne de 3 % par

¹ Préparé par Teresa Dabán et Dmitriy Kovtun.

an. De 1975, année de l'assassinat de François Tombalbaye, à 1982, année marquée par la prise de N'Djamena par Hissène Habré, les conflits ont été particulièrement déstabilisants, et la production par habitant a reculé en moyenne de 5 % par an. Sous le régime d'Hissène Habré (1983-1989), le PIB par habitant a progressé de 4,2 % par an en moyenne en dépit de conflits continus entre les forces au pouvoir et l'opposition. Après la prise de contrôle du pays en 1990 par Idriss Deby, le président actuellement en exercice, le gouvernement a été confronté, en dépit d'une meilleure stabilité politique, à de multiples rebellions jusque bien avant dans les années 90. De ce fait, la production annuelle par habitant a stagné à 0,44 % en moyenne de 1990 à 1999. L'ère du pétrole tchadien a débuté en 2000; depuis, le PIB par habitant enregistre une progression moyenne annuelle de 8,9 %.

Figure 1. Tchad : Croissance du PIB réel par habitant



C. Facteurs de croissance économique au Tchad et dans les groupes de pays comparables

5. **Les facteurs qui contribuent généralement à la croissance économique à long terme sont beaucoup moins puissants au Tchad que dans les groupes de pays comparables tels les pays subsahariens en général, les pays à faible revenu, les pays pauvres très endettés (PTE) et les pays les moins avancés.** Les composantes de la croissance à long terme analysées ici sont celles que recense la théorie économique : i) accumulation de capital physique; ii) croissance du capital humain et iii) améliorations de la productivité totale des facteurs (PTF). Cette dernière représente non seulement le niveau de progrès technique, mais aussi un large éventail de facteurs tels que la qualité des institutions et de la gouvernance, le climat des affaires, la stabilité macroéconomique, ainsi que d'autres facteurs ayant une incidence sur la productivité du capital et du travail.

Tableau 1. Classification des pays

Pays subsahariens (48 pays)	Pays à faible revenu (66 pays)	PPTe (35 pays)	Pays les moins avancés (classification de l'ONU) (49 pays)	
Angola	Afghanistan	Rwanda	Bénin	Afghanistan
Bénin	Angola	Sao Tomé-et-Principe	Bolivie	Angola
Botswana	Arménie	Sénégal	Burkina Faso	Bangladesh
Burkina Faso	Azerbaïdjan	Sierra Leone	Burundi	Bénin
Burundi	Bangladesh	Iles Salomon	Cameroun	Bhoutan
Cameroun	Bénin	Somalie	Tchad	Burkina Faso
Cap Vert	Bhutan	Soudan	République centrafricaine	Burundi
République centrafricaine	Burkina Faso	Tadjikistan	Rép. dém. du Congo	Cambodge
Tchad	Burundi	Tanzanie	Congo	Cap Vert
Comores	Cambodge	Timor-Leste	Côte d'Ivoire	Rép. centrafricaine
Rép. dém. du Congo	Cameroun	Togo	Éthiopie	Tchad
Congo	Rép. centrafricaine	Ouganda	Gambie	Comores
Côte d'Ivoire	Tchad	Ukraine	Ghana	Rép. dém. du Congo
Guinée équatoriale	Comores	Ouzbékistan	Guinée	Djibouti
Érythrée	Rép. dém. du Congo	Vietnam	Guinée-Bissau	Guinée équatoriale
Éthiopie	Congo	Yémen	Guyana	Érythrée
Gabon	Côte d'Ivoire	Zambie	Honduras	Éthiopie
Gambie	Guinée équatoriale	Zimbabwe	RDP Lao	Gambie
Ghana	Érythrée		Madagascar	Guinée
Guinée	Éthiopie		Malawi	Guinée-Bissau
Guinée-Bissau	Gambie		Mali	Haïti
Kenya	Géorgie		Mauritanie	Kiribati
Lesotho	Ghana		Mozambique	RDP lao
Liberia	Guinée		Myanmar	Lesotho
Madagascar	Guinée-Bissau		Nicaragua	Liberia
Malawi	Haïti		Niger	Madagascar
Mali	Inde		Rwanda	Malawi
Mauritanie	Indonésie		Sao Tomé-et-Principe	Maldives
Maurice	Kenya		Sénégal	Mali
Mayotte	République de Corée		Sierra Leone	Mauritanie
Mozambique	Kirghizstan		Soudan	Mozambique
Namibie	RDP lao		Tanzanie	Myanmar
Niger	Lesotho		Togo	Népal
Nigéria	Libéria		Ouganda	Niger
Rwanda	Madagascar		Zambie	Rwanda
Sao Tomé-et-Principe	Malawi			Samoa
Sénégal	Mali			Sao Tomé-et-Principe
Seychelles	Mauritanie			Sénégal
Sierra Leone	Moldavie			Sierra Leone
Somalie	Mongolie			Iles Salomon
Afrique du Sud	Mozambique			Somalie
Soudan	Myanmar			Soudan
Swaziland	Népal			Togo
Tanzanie	Nicaragua			Tuvalu
Togo	Niger			Ouganda
Ouganda	Nigéria			Tanzanie
Zambie	Pakistan			Vanuatu
Zimbabwe	Papouasie-Nouvelle-Guinée			Yémen
	Guinée			Zambie

Capital humain et physique

6. **Les indicateurs du capital humain, schématiquement définis comme les compétences et la santé humaines, sont plus bas au Tchad que dans les pays comparables.** De tous les pays comparables, le Tchad se distingue par l'espérance de vie scolaire la plus courte et un écart nettement plus élevé entre les hommes et les femmes dans ce domaine (Tableau 2). Une instruction insuffisante diminue la qualité du travail et accroît les coûts de l'activité économique, à commencer par le coût de la formation en cours d'emploi. Le capital humain au Tchad souffre également du mauvais état de santé général de la population. Les dépenses de santé représentent à peine un tiers du budget moyen des pays subsahariens.

Tableau 2. Indicateurs de capital humain au Tchad

	Espérance de vie scolaire Total 1998-2002	Espérance de vie scolaire Femmes 1998-2002	Espérance de vie scolaire Hommes 1998-2002	Dépenses de santé 1998- 2003 ¹	Espérance de vie à la naissance (ans) 2004
Tchad	5,41	3,87	6,88	12,8	43,9
Afrique subsaharienne	7,25	6,66	7,67	31,4	46,2
Pays à faible revenu	6,67	5,96	6,93	25,4	58,7
PSTE	6,64	6,05	7,14	39,3	49,3
Pays les moins avancés	6,29	5,68	6,79	31,5	52,1

Sources : Institut de statistique de l'UNESCO (<http://stats.uis.unesco.org/TableViewer/>); Banque mondiale, base de données 2006 des Indicateurs de développement dans le monde.

¹ Dépenses annuelles par habitant en dollars courants.

7. **Comme le suggère la littérature consacrée à la croissance, les insuffisances de capital humain du Tchad sapent ses perspectives de croissance à long terme.** Le capital humain étant considéré comme l'un des premiers déterminants de la croissance économique, on estime que les pays les mieux dotés en capital humain jouissent de meilleures perspectives de croissance économique. Lucas (1993) soutient que le capital humain importe plus pour la croissance économique à long terme que l'accumulation de capital physique. Barro (2001) conclut à une corrélation positive entre la croissance et le niveau moyen d'instruction secondaire et supérieure des hommes adultes. Baldacci et al. (2004) démontrent que l'éducation et la santé ont un impact particulièrement marqué sur la croissance dans les pays à faible revenu. Selon leurs estimations, une augmentation d'un point de pourcentage du taux de scolarisation général s'accompagne d'une hausse de 0,1 point de la croissance du PIB par habitant. De même, un gain d'un point de pourcentage du taux de survie des enfants de moins de cinq ans est associé à un gain de croissance de 0,1 point du PIB par habitant. Puisque toute amélioration du capital humain est virtuellement impossible à court terme, la pénurie de capital humain est un des obstacles les plus contraignants à la croissance à long terme du Tchad.

8. **Les indicateurs et les observations empiriques montrent que le stock de capital par travailleur est très inférieur au Tchad à ce qu'il est dans les groupes de pays comparables** (tableau 3). Le secteur agricole offre une illustration frappante de la rareté du capital dans l'économie : les agriculteurs manquent non seulement de machines agricoles, mais aussi de charrues, et ne disposent de ce fait que des moyens de production les plus primitifs. Les routes sont en médiocre état et un grand nombre d'entre elles sont impraticables pendant la saison des pluies. Les producteurs de coton indiquent que le mauvais état des routes accroît leurs coûts de production du fait des importantes pertes subies au cours du transport.

Tableau 3. Indicateurs du stock de capital et des infrastructures au Tchad

	Nbre de tracteurs pour 100 hectares de terre arable 2003	Routes revêtues (en pourcentage du total des routes) 1999	Formation brute de capital fixe (en pourcentage du PIB) 1990-2000
Tchad	0,005	0,8	13,0
Afrique subsaharienne	0,13	12,5	16,9
Pays à faible revenu	0,89	13,3	22,6
PSTE	0,07	12,1	17,8
Pays les moins avancés	0,07	13,3	18,0

Source : Banque mondiale, base de données 2006 des Indicateurs de développement dans le monde.

9. **La rareté du capital humain et physique pèse sur la productivité du travail.** Le secteur agricole, peu productif, emploie une part écrasante de la population active². L'économie formelle, encore embryonnaire, se limite à un secteur des services principalement concentré à N'Djamena et à un secteur manufacturier insignifiant. Étant donné sa forte intensité capitaliste, le secteur pétrolier émergent n'a pas eu beaucoup d'impact sur l'emploi.

Institutions et gouvernance

10. **Sur le plan de la gouvernance, le Tchad se classe beaucoup moins bien que les pays comparables.** Kaufmann *et al.* (2003) ont étudié la qualité de la gouvernance dans un large échantillon de pays. Définissant la gouvernance comme l'ensemble des traditions et des institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays, ils classent les pays de leur échantillon en fonction de six mesures : i) droit d'expression et obligation de rendre compte; ii) stabilité politique et absence de violences; iii) efficacité des pouvoirs publics; iv) qualité des réglementations; v) état de droit et vi) maîtrise de la corruption. Plus la valeur est élevée,

² D'après la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, l'agriculture employait 83 % de la population active en 1990, seul point de référence dont on dispose pour le Tchad.

plus grande est la qualité de la gouvernance. Ces indicateurs révèlent une situation troublante : excepté pour l'efficacité des pouvoirs publics, le Tchad ne se situe qu'entre le 20^e et le 40^e percentile et, plus préoccupant, tous ses indicateurs excepté l'état de droit se sont dégradés entre 1996 et 2002 (tableau 4). L'indice publié par Transparency International en 2006 classe le Tchad et le Bangladesh parmi les pays les plus corrompus du monde.

Tableau 4. Indicateurs agrégés de la gouvernance au Tchad et dans les groupes de pays comparables, 1996–2002

		Pays subsahariens		Pays à faible revenu		Pays les moins avancés		PPTE		
		Indice du Tchad	Moyenne du groupe	Percentile du Tchad	Moyenne du groupe	Percentile du Tchad	Moyenne du groupe	Percentile du Tchad	Moyenne du groupe	Percentile du Tchad
Droit d'expression et obligation de rendre compte	2002	-0,95	-0,64	0,40	-0,78	0,43	-0,63	0,36	-0,67	0,38
	2000	-0,89	-0,58	0,44	-0,73	0,44	-0,58	0,40	-0,62	0,44
	1998	-0,83	-0,52	0,40	-0,69	0,44	-0,52	0,43	-0,58	0,38
	1996	-0,72	-0,50	0,40	-0,65	0,47	-0,48	0,45	-0,53	0,41
Stabilité politique	2002	-1,78	-0,55	0,16	-0,73	0,14	-0,59	0,16	-0,58	0,15
	2000	-0,80	-0,64	0,43	-0,71	0,43	-0,71	0,44	-0,59	0,33
	1998	-1,36	-0,60	0,20	-0,62	0,23	-0,66	0,28	-0,51	0,15
	1996	-0,69	-0,46	0,33	-0,49	0,33	-0,50	0,36	-0,41	0,27
Efficacité des pouvoirs publics	2002	-0,75	-0,71	0,53	-0,82	0,60	-0,76	0,54	-0,77	0,53
	2000	-0,21	-0,64	0,67	-0,75	0,80	-0,65	0,70	-0,60	0,71
	1998	-0,33	-0,57	0,60	-0,65	0,70	-0,58	0,67	-0,48	0,59
	1996	-0,69	-0,62	0,47	-0,66	0,44	-0,68	0,47	-0,63	0,50
Qualité des réglementations	2002	-1,11	-0,65	0,24	-0,82	0,29	-0,79	0,28	-0,67	0,18
	2000	-0,28	-0,47	0,44	-0,64	0,63	-0,58	0,54	-0,32	0,35
	1998	-0,67	-0,51	0,31	-0,62	0,38	-0,64	0,40	-0,37	0,26
	1996	-0,04	-0,57	0,76	-0,67	0,86	-0,60	0,82	-0,45	0,76
État de droit	2002	-0,93	-0,67	0,36	-0,84	0,40	-0,72	0,30	-0,75	0,29
	2000	-0,82	-0,60	0,36	-0,79	0,45	-0,75	0,37	-0,70	0,35
	1998	-0,98	-0,62	0,29	-0,76	0,31	-0,74	0,28	-0,69	0,24
	1996	-0,18	-0,56	0,66	-0,72	0,83	-0,76	0,78	-0,67	0,76
Maîtrise de la corruption	2002	-1,02	-0,59	0,22	-0,79	0,32	-0,68	0,22	-0,71	0,18
	2000	-0,61	-0,53	0,51	-0,73	0,67	-0,61	0,50	-0,65	0,59
	1998	-0,84	-0,57	0,22	-0,69	0,29	-0,64	0,18	-0,66	0,15

Source : D. Kaufmann, A. Kraay, M. Mastruzzi : Governance Indicators for 1996-2002.
Institut de la Banque mondiale, <http://www.worldbank.org/wbi/governance/govdata2002/index.html>.

11. **La piètre qualité de la gouvernance est un autre obstacle fondamental à une forte croissance au Tchad.** Des chercheurs ont conclu que la qualité des institutions et de la gouvernance d'un pays constitue le déterminant le plus significatif de son développement à long terme (Acemoglu et al., 2004). Les institutions et la gouvernance ont non seulement un effet direct sur la croissance, elles ont aussi un important effet indirect par le biais du capital humain et de l'investissement. Baldacci et al. (2004) ont observé qu'une gouvernance de qualité médiocre nuit fortement à l'efficacité des dépenses sociales : les pays caractérisés par une gouvernance de qualité supérieure à la moyenne affichent une croissance supérieure de

1,6 point de pourcentage à ceux dont la gouvernance est inférieure à la moyenne. Étant donné l'extraordinaire importance des institutions pour l'efficacité des dépenses sociales, accroître la qualité des institutions et lutter contre la corruption sont les deux tâches prioritaires auxquelles les autorités tchadiennes doivent s'atteler.

D. Analyse explicative de la croissance

Méthodologie

12. **Cette section présente les résultats d'une analyse explicative de la croissance visant à déterminer les apports comparatifs des facteurs de production à la croissance de la production tchadienne sur la période 1969-2004.** Tout en jugeant que cette analyse ne permet pas de mettre à jour les véritables leviers de la croissance, Bosworth et Collins (2003) conviennent qu'elle donne une indication utile de ses composantes et qu'elle présente à ce titre un intérêt pour l'examen des données. Dans le cas du Tchad, pour lequel les données ne sont pas fiables, il convient en tout état de cause de considérer les résultats avec la plus grande prudence.

13. **Comme dans d'autres analyses explicatives de la croissance, on suppose ici une fonction de production Cobb-Douglas à rendement d'échelle constant pour le Tchad :**

$$Y_t = A_t K_t^\alpha L_t^{1-\alpha}, \quad (1)$$

où Y_t est la production totale, K_t le stock de capital physique et L_t le travail sur la période t . A_t est la PTF, qui représente le niveau de progrès technique, et α est la part du capital dans la production, supposée égale à 0,35, comme dans d'autres études sur les pays africains. Cette fonction de production peut être représentée par l'équation de croissance suivante :

$$gy_t = ga_t + \alpha \cdot gk_t + (1 - \alpha) \cdot gl_t, \quad (2)$$

où gy_t est le taux de croissance de la production, ga_t le taux de croissance de la PTF et gk_t et gl_t sont les taux de croissance des facteurs capital et travail.

Données

14. **Aucune estimation du stock de capital n'étant disponible, celui-ci doit être déduit des données sur l'investissement.** Suivant l'exemple de Bosworth et Collins (2003), nous estimons le stock de capital en appliquant le modèle de l'inventaire permanent. On suppose que l'évolution du stock de capital obéit à la loi suivante :

$$K_t = K_{t-1}(1 - d_t) + I_t, \quad (3)$$

où d_t est le taux d'amortissement et I_t est la formation brute de capital fixe. D'autre part, comme Bosworth et Collins, nous supposons que le stock de capital rapporté au PIB est égal à 1,5 la première année et que le taux annuel de dépréciation est de 5 %. Afin de rendre compte de la destruction du stock de capital intervenue dans les années où les conflits ont engendré des perturbations particulièrement graves, on suppose un taux annuel de dépréciation égal à 10 % de 1979 à 1982 inclus. La fiabilité de la formule est contrôlée en répétant l'analyse explicative de la croissance avec un taux de dépréciation de 10 % (excepté pour 1979–82, où il est supposé égal à 15 %).

15. Aucune estimation du capital humain n'étant disponible, il est impossible de rendre compte de l'effet qu'aurait l'investissement de capital humain sur la production. L'amélioration de la qualité du travail est par conséquent attribuée à la PTF et non à la productivité des ressources humaines. Dans les calculs qui suivent, le facteur travail est représenté par la taille de la population active, extraite de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

Résultats

16. De 1969 à 1974 inclus, le capital physique a joué un rôle assez mineur dans la croissance de la production. Le premier moteur de croissance sur cette période est la PTF, qui est à l'origine de plus des deux tiers de la croissance annuelle totale de 5,8 % (tableau 5). Il faut cependant souligner que la PTF représente non seulement le progrès technique, mais aussi tous les facteurs qui influencent la croissance économique. La croissance de la production agricole résultant de conditions météorologiques favorables peut, en particulier, stimuler la PTF, ce qui donne l'illusion d'un progrès technique.

Tableau 5. Sources de la croissance économique au Tchad, 1969-2004¹

	1969-74	1975-82	1983-89	1990-99	2000-04
Croissance du PIB réel en pourcentage	5,82	-3,12	6,85	3,27	13,05
Contribution du facteur capital en points de pourcentage	0,74	-0,35	1,32	1,86	6,64
Contribution du facteur travail en points de pourcentage	1,08	1,26	1,60	1,78	1,79
Contribution de la productivité totale des facteurs en points de pourcentage	4,00	-4,02	3,92	-0,37	4,63

Source : estimations des services du FMI.

¹ On ne dispose d'aucune donnée relative à l'investissement avant 1969.

17. Du fait de la guerre civile, les données relatives au lien entre les facteurs de la croissance et la croissance du PIB réel pour 1975–82 sont très peu fiables. Si, comme il est tout à fait possible, le stock de capital a beaucoup plus diminué que le taux de dépréciation supposé, cette perte pourrait expliquer une part plus importante du recul de la

croissance. Selon les hypothèses actuelles, la destruction de capital et la détérioration de la PTF ont été les principaux facteurs de la croissance négative.

18. **Sur la période 1983–89, les facteurs ont inégalement contribué à la croissance.** La ventilation analytique de la croissance du PIB réel fait apparaître des contributions comparables des facteurs capital et travail et une forte hausse de la PTF, laquelle s’explique probablement par la fin de la guerre civile.

19. **Les périodes 1990-99 et 2000-04 ont été marquées par une contribution accrue du capital physique à la croissance de la production.** Les calculs pour 1990–99 indiquent que la croissance du PIB a été nourrie par l’accumulation des facteurs de production, tandis que la contribution de la PTF a été négative. Cela pourrait s’expliquer par la perte de capital humain résultant d’un vaste mouvement d’émigration des Tchadiens instruits au Cameroun. Enfin, sur la période 2000–04, l’accumulation du stock de capital liée à la construction de l’oléoduc a été le principal moteur de la croissance.

20. **Une hypothèse de dépréciation plus rapide du capital physique modifie les contributions relatives du capital et de la PTF, mais les résultats restent qualitativement inchangés** (tableau 6). Il est possible que le capital physique se déprécie de plus de 5 % par an au Tchad. Le tableau 6 présente la ventilation de la croissance du PIB réel dans l’hypothèse d’une dépréciation annuelle de 10 % (15 % pendant les années de guerre civile). Pour 1975–82, la perte de croissance due à la perte de capital s’accroît, mais la contribution de la PTF reste négative.

Tableau 6. Ventilation de la croissance du PIB dans l’hypothèse d’un taux de dépréciation élevé

	1969-74	1975-82	1983-89	1990-99	2000-04
Croissance du PIB réel en pourcentage	5,82	-3,12	6,85	3,27	13,05
Contribution du facteur capital en points de pourcentage	-0,69	-1,22	1,40	2,00	8,04
Contribution du facteur travail en points de pourcentage	1,08	1,26	1,60	1,78	1,79
Contribution de la productivité totale des facteurs en points de pourcentage	5,43	-3,15	3,84	-0,51	3,23

Source : estimations des services du FMI.

21. **L’achèvement de l’oléoduc Tchad-Cameroun en 2003 a marqué le début de l’ère du pétrole au Tchad, et suscité l’espoir d’un développement économique rapide.** Cependant, de nombreuses données tirées de l’expérience d’autres pays d’Afrique montrent qu’il est difficile d’utiliser les ressources pétrolières pour créer une croissance économique durable. La section suivante analyse les perspectives d’accélération du développement économique et de croissance à long terme offertes par le nouveau secteur pétrolier.

E. Le secteur pétrolier permettra-t-il de stimuler la croissance du Tchad?

22. **Le secteur pétrolier exerce une double influence sur l'économie tchadienne : i) directe, liée à l'exploration et à l'extraction de pétrole et ii) indirecte, par le biais de l'emploi public des recettes pétrolières.** Le biais direct conjugue des effets de premier ordre associés à la valeur ajoutée créée par l'exploration, le développement des champs et la vente de pétrole, et des effets de second ordre liés à la croissance des activités locales induite par la demande d'intrants du secteur pétrolier (services de restauration, services de base...). Le biais indirect a des effets de premier ordre tels que le supplément de valeur ajoutée créé par les entreprises qui travaillent pour l'État et des effets multiplicateurs de second ordre résultant de l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

23. **On estime aujourd'hui que le biais indirect a un important effet stimulateur sur la croissance globale du PIB, même s'il est appelé à diminuer dans les années à venir.**

Nourrie par la construction de l'oléoduc et le démarrage de la production pétrolière en 2003, la croissance du PIB réel s'est élevée à 11 % en moyenne sur la période 2001-03. En 2004, première année pleine de production pétrolière, le PIB réel a enregistré une croissance record de 30 %. Malgré le redressement des activités agricoles observé après la sécheresse de 2004, la croissance n'a atteint que 12,2 % en 2005, l'expansion du secteur pétrolier s'étant révélée très inférieure aux prévisions en raison de quantités d'eau trouvées dans les puits plus importantes qu'attendu³. La récente période de vive croissance devrait prendre fin en 2006, lorsque la production pétrolière commencera à décliner.

24. **Le secteur pétrolier tchadien étant très enclavé, il a relativement peu d'impact sur l'économie nationale.** Dans les pays comme le Tchad, les compagnies pétrolières ont des activités très localisées et de faible ampleur. Au Tchad, les seuls liens entre l'économie locale et l'économie pétrolière sont i) l'emploi et la formation par les compagnies pétrolières d'un petit nombre de travailleurs locaux; ii) les activités de développement des compagnies pétrolières et iii) l'emploi que font les autorités publiques des recettes pétrolières. Étant donné la forte intensité capitaliste du secteur pétrolier, son impact sur l'emploi intérieur est négligeable. À titre d'exemple, Esso n'employait que 1 376 travailleurs locaux fin 2004⁴. C'est pourquoi le produit national brut (PNB) est une bien meilleure mesure de l'activité économique que le PIB. Le PIB comprenant la valeur ajoutée créée par le consortium pétrolier, qui en rapatrie une part importante sous forme de bénéfices et de remboursements de prêts, il surestime grossièrement l'activité tchadienne. En 2003, par exemple, le PIB réel a crû de 15 %, mais on estime que le PNB a décréu d'environ 2 %.

³ Les premières projections tablaient sur un maintien de la production pétrolière journalière à 225 000 barils sur la période 2005-09 et sur une diminution progressive à 150 000 barils par jour en 2010, puis à 100 000 après 2014. En 2005, la production pétrolière réelle a avoisiné 173 000 barils par jour, malgré l'application de techniques de réinjection pour accroître le rendement des puits et la mise en production de nouveaux champs pétroliers. Pour la période 2006-09, on prévoit une production journalière de 135 000 barils.

⁴ Source : Chad Export Project Report #17, ESSO, 2004
http://www.essochad.com/Chad/Files/Chad/17_allchapters.pdf

25. **Par conséquent, le seul impact tangible que peut avoir le pétrole sur l'économie locale est à chercher dans l'exploitation des recettes pétrolières.** Pour alléger les fortes pressions évoquées plus haut, il sera vital d'affecter les recettes pétrolières à la modernisation des infrastructures et à l'investissement en capital humain et physique. À titre d'exemple, l'amélioration des transports et une plus grande stabilité de la fourniture des services publics, notamment de l'électricité, pourraient doper les capacités productives en diminuant les coûts unitaires à l'échelle du système. Cependant, la question fondamentale qui se pose ici est celle des nouvelles dépenses que l'économie peut absorber sans engendrer de pressions inflationnistes et les symptômes du syndrome hollandais. Cette question est examinée plus loin.

26. **L'effet des dépenses publiques financées par le pétrole sur l'activité globale serait fonction de la réaction de l'offre.** L'affectation des recettes pétrolières à des intrants dont l'offre est inélastique augmentera leurs prix et les évincera du secteur privé. Les dépenses auront un effet maximal sur l'activité globale si l'économie peut orienter des ressources inutilisées (comme les chômeurs) vers des emplois productifs, auquel cas une augmentation de la demande globale engendrée par un surplus de dépenses publiques s'accompagnerait d'une expansion correspondante de l'offre globale. Dans ce scénario favorable, l'effet total des dépenses publiques sur le revenu total consisterait non seulement en effets de premier ordre (le revenu que les entrepreneurs travaillant pour l'État perçoivent pour les projets financés par les recettes pétrolières), mais aussi en effets de second ordre résultant du gain de pouvoir d'achat des ménages induit par l'augmentation de l'emploi. Ce pouvoir d'achat accru pourrait également contribuer à un approfondissement des marchés et à l'expansion de la production des entreprises, ce qui réduirait leurs coûts unitaires⁵. Une diminution systémique des coûts unitaires pourrait permettre une amélioration générale de la productivité, ce qui accroîtrait le potentiel de croissance.

27. **Il est probable toutefois que l'offre intérieure du Tchad réagirait lentement à l'emploi des recettes pétrolières.** D'une part, l'offre de main-d'œuvre qualifiée est inélastique — en dépit d'un chômage important, il existe une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée. D'autre part, les conditions défavorables rendent la création d'entreprise très difficile : en 2005, les entrepreneurs devaient franchir 19 étapes pour créer une entreprise, ce qui prenait en moyenne 75 jours, pour un coût égal à 360,8 % du revenu national brut (RNB) par habitant⁶. Pour faire immatriculer l'entreprise, ils devaient effectuer un dépôt bancaire d'au moins 619,1 % du RNB par habitant – plus de deux fois la moyenne régionale de 297,2 % et 15 fois la moyenne de l'OCDE, qui est de 41,0 %. Rendre la réglementation plus

⁵ La construction d'une brasserie locale dans la perspective de l'augmentation des revenus des ménages serait un exemple de création d'entreprise.

⁶ Les données proviennent de la base de données Doing Business de la Banque mondiale, qui collecte les données sur i) les procédures requises pour la création d'entreprise, ii) les délais et coûts associés et iii) la mise de fonds minimale requise.

favorable à l'esprit d'entreprise serait un excellent moyen d'éliminer les contraintes de l'offre globale.

28. **Du fait des goulets d'étranglement de l'offre intérieure, les recettes pétrolières pourraient nuire à la compétitivité de l'économie et gravement compromettre la stabilité macroéconomique.** Étant donné les contraintes de l'offre, une substantielle augmentation des dépenses liées aux recettes pétrolières pourrait accélérer l'inflation, ce qui exercerait des pressions haussières sur le taux de change réel et réduirait la compétitivité du secteur exportateur non pétrolier⁷. Or, comme une grande partie de la population tchadienne travaille dans le secteur du coton (premier secteur exportateur après le pétrole), une nouvelle perte de compétitivité pourrait entraîner un coût budgétaire excessif si l'État soutenait les producteurs de coton, ou de graves conséquences sociales si le secteur du coton voyait son activité reculer et perdait du même coup des emplois.

29. **Des réformes structurelles visant à renforcer la compétitivité de l'économie sont indispensables pour compenser les pressions négatives sur le taux de change effectif réel.** Une amélioration des facteurs de production (voir section C) développerait le potentiel productif de l'économie. Il est certain que le Tchad bénéficierait d'investissements dans des domaines aussi vitaux que l'infrastructure, l'énergie, l'éducation et la santé, qui permettraient à l'ensemble du système économique de gagner en efficacité. La nécessité d'épargner une part des recettes pétrolières procède principalement de la complexité inhérente à la conception et à la mise en œuvre réussies de projets d'investissement. Et pour éviter le gaspillage, les dépenses financées par les recettes pétrolières doivent être compatibles avec la capacité d'absorption de l'économie.

F. Conclusions et recommandations

30. **La faiblesse du capital physique et humain et les insuffisances des institutions et de la gouvernance limitent le potentiel de croissance du Tchad.** Les indicateurs du capital humain et physique y sont inférieurs à ceux des pays comparables. Le pays se classe aussi aux derniers rangs selon diverses mesures de gouvernance et de coût de l'activité économique.

31. **L'expansion du secteur pétrolier au Tchad ne s'accompagnera pas automatiquement d'un développement plus rapide et d'une croissance économique durable.** Le secteur pétrolier étant mal intégré à l'économie locale, son impact direct est assez faible. En outre, les rigidités de l'offre de l'économie tchadienne risquent de limiter les effets des dépenses publiques financées par les recettes pétrolières sur l'activité globale, ce qui pourrait engendrer une hausse de l'inflation et une érosion de la compétitivité économique.

⁷ Voir le Chapitre III sur la compétitivité du secteur non pétrolier tchadien.

32. **Pour qu'il y ait expansion économique sans déstabilisation macroéconomique, les programmes de dépenses financés par les recettes pétrolières doivent être associés à des politiques macroéconomiques prudentes et à des mesures structurelles visant à renforcer la capacité d'absorption de l'économie.** Pour prévenir toute perte de compétitivité du secteur exportateur, le Tchad doit moderniser son infrastructure et son capital physique, mettre en place des projets de développement du capital humain et créer, pour les entreprises, les conditions propices à une réaction adaptée de l'offre aux dépenses publiques. Pour accroître l'efficacité et l'efficacités des dépenses sociales, une nette amélioration de la qualité des institutions et de la gouvernance en général serait également nécessaire.

Bibliographie

- Acemoglu, Daron, Simon Johnson, and James Robinson, "Institutions as the Fundamental Cause of Long-Run Growth," in *Handbook of Economic Growth*, edited by P. Aghion and S. Durlauf. Amsterdam; Boston: Elsevier: North-Holland, 2005.
- Akitoby, Bernardin, and Matthias Cinyabuguma, 2004, "Sources of Growth in the Democratic Republic of the Congo: A Cointegration Approach," IMF Working Paper 04/114 (Washington: International Monetary Fund).
- Baldacci, Emanuele, Benedict Clements, Sanjeev Gupta, and Qiang Cui, 2004, "Social Spending, Human Capital, and Growth in Developing Countries: Implications for Achieving the MDGs," IMF Working Paper 04/217 (Washington: International Monetary Fund).
- Barro, R.J., 2001, "Human Capital and Growth," *American Economic Review*, Vol. 91 (2): pp. 12-17.
- Bosworth, Barry P., and Susan Collins, 2003, "The Empirics of Growth: An Update," *Brookings Papers on Economic Activity*, Vol. 2, pp. 113-206.
- Encyclopædia Britannica, 2003, from *Encyclopædia Britannica Ultimate Reference Suite 2004 CD-ROM*. Copyright © 1994-2003 Encyclopædia Britannica, Inc.
- Economist Intelligence Unit, 2003, "Chad: Country Profile 2003", from www.eiu.com.
- International Monetary Fund, 2006, World Economic Outlook Database (Washington: International Monetary Fund)..
- Nsengiyumva, Fabien, 2004, "Sources of Economic Growth in Bénin," in *Bénin: Selected Issues and Statistical Appendix* (Washington: International Monetary Fund).
- Kaufmann, Daniel, Aart Kraay, and Massimo Mastruzzi, 2003, "Governance Matters III: Governance Indicators for 1996-2002," Policy Research Department Working Paper (Washington: World Bank).
- Lucas, Robert E., 1993, "Making a Miracle," *Econometrica*, Vol. 61(2), pp. 251-72.
- Transparency International, 2005, *Corruption Perceptions Index 2005*, from <http://www.transparency.org/>.
- World Bank, 2005, Doing Business Database (Washington: World Bank).
- _____, 2005, World Development Indicators Database. (Washington: World Bank)
- _____, 2005, "*World Development Report 2005: A Better Investment Climate for Everyone*" (Washington: World Bank).

II. TCHAD : DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ ET DISTRIBUTION DES RECETTES PÉTROLIÈRES⁸

A. Introduction

1. **Les premières recettes pétrolières encaissées en 2004 ont offert au Tchad une occasion sans précédent de réduire durablement la pauvreté.** Pour saisir cette chance, les autorités doivent veiller à prévenir la «malédiction des ressources naturelles» et pour cela mettre en œuvre des politiques soigneusement conçues⁹. Ce chapitre décrit les grandes caractéristiques de la pauvreté au Tchad et évalue les différents moyens d'utiliser les recettes pétrolières pour réduire progressivement la pauvreté.
2. **Les principales conclusions de cette analyse sont les suivantes :**
 - **En dépit de sa situation stratégique pour les échanges transafricains et de sa récente production pétrolière, le Tchad reste un des pays les moins avancés du monde.** Près des deux tiers de la population gagnent moins d'un dollar par jour et les indicateurs du développement humain et du niveau de vie sont très inférieurs aux moyennes de l'Afrique subsaharienne.
 - **La pauvreté au Tchad présente des dimensions économiques et sociales complexes.** La pénurie alimentaire, la vulnérabilité de la population rurale aux perturbations climatiques et aux catastrophes naturelles, le manque de débouchés sur le marché du travail, ainsi que l'accès médiocre aux soins de santé, à l'éducation et aux infrastructures de base contribuent tous à la grande pauvreté du pays.
 - **L'affectation des nouvelles ressources pétrolières à la réduction progressive de la pauvreté doit tenir compte du niveau de développement et des préférences du Tchad.** Le faible développement économique du pays plaide fortement pour l'utilisation rapide d'une part importante des ressources pétrolières – si la capacité d'absorption macroéconomique et institutionnelle peut être améliorée – via la mise en œuvre de programmes publics adaptés.
 - **La mise en œuvre d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) soigneusement préparé aiderait les autorités tchadiennes à utiliser les revenus pétroliers pour réduire la pauvreté.** Tout en assurant la viabilité budgétaire, un CDMT prévoyant des mesures d'amélioration des infrastructures, de l'accès au crédit, du cadre et de la gouvernance institutionnels, du capital humain et de la capacité d'absorption renforcerait la productivité du secteur non pétrolier.

⁸ Préparé par Tove Strauss.

⁹ Dans de nombreuses économies dépendantes des ressources naturelles, un développement économique peu vigoureux est en général indicateur de comportements de recherche de rentes accrus, d'une appréciation de la monnaie et de recettes fluctuantes (Hausmann et Rigobon, 2003).

3. Ce chapitre est organisé comme suit : la section B présente le cadre contextuel, la section C décrit les dimensions de la pauvreté au Tchad et la section D analyse les stratégies envisageables pour réduire la pauvreté à l'aide des recettes pétrolières. Les conclusions et recommandations sont présentées à la section E.

B. Contexte

4. **Étant donné le caractère récent de la production pétrolière tchadienne, l'économie demeure essentiellement agricole et pastorale.** Environ 80 % de la population de ce pays enclavé de 8,6 millions d'habitants habitent en zone rurale et vivent de l'agriculture et de l'élevage. La moitié environ de la population vit dans la ceinture méridionale, qui représente à peu près un cinquième du territoire et concentre la plupart des grandes villes du pays. Le reste de la population vit principalement dans la ceinture centrale (zone sahélienne), la région septentrionale saharienne n'abritant qu'une centaine de milliers de bergers. Dans le sud du pays, la principale culture commerciale est le coton, qui emploie environ 300 000 familles, et l'investissement industriel (y compris dans le nouveau secteur pétrolier) y est assez élevé. Hormis le secteur pétrolier, l'activité industrielle tchadienne comprend le traitement du coton, les produits carnés, le sel, ainsi que la fabrication de bière en bouteilles, de savon, de cigarettes, de matériaux de construction et de céréales (bien que la production de céréales soit essentiellement destinée à la consommation intérieure). Le pays connaît un important sous-emploi et seuls les groupes à revenu moyen et supérieur ont accès au système sous-développé du microcrédit.

5. **Avec le démarrage de la production pétrolière, la croissance du PIB a avoisiné 30 % en 2004 et 12 % en 2005.** Le PIB réel par habitant, qui s'était maintenu autour de 240 millions de dollars sur la période 1994-2003, a atteint 315 dollars en 2004 et 326 dollars en 2005, dopé par le démarrage de la production pétrolière et les perspectives de production d'un milliard de barils de brut sur les 25 à 30 prochaines années. Le PIB réel non pétrolier par habitant est resté quant à lui assez constant, à 238 dollars en 2004 et 226 dollars en 2005 (figure V.1). Les nouveaux champs pétroliers n'ont pas offert de réels débouchés aux travailleurs non qualifiés. Étant donné le déclin attendu de la production pétrolière, toute nouvelle augmentation du PIB tchadien est conditionnée à la croissance du secteur non pétrolier et au maintien des flux d'aide extérieure.

6. **Le Tchad fait partie des pays les moins bien classés au regard de la plupart des indicateurs de pauvreté non monétaire.** Selon le Rapport sur le développement humain 2005 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Tchad se classe 173^e sur 177 pays (figure 2)¹⁰. Il se caractérise aussi par un taux très élevé de mortalité des enfants de moins de cinq ans, qui le situe au 12^e rang sur 192 pays selon l'indice des taux de mortalité établi par l'UNICEF¹¹. Enfin, le pays se classe aussi médiocrement par rapport à

¹⁰ L'indicateur du développement humain (IDH), dont les valeurs vont de 0 à 1, mesure les performances nationales en termes d'espérance de vie, de niveau d'instruction et de revenu réel ajusté.

¹¹ Un classement élevé indique un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans relativement élevé.

7. **Outre l'extrême pauvreté de sa population, le Tchad a dû accueillir de nombreux réfugiés en provenance de pays voisins.** Or, les flux de réfugiés pèsent non seulement sur les dépenses publiques, mais ils tendent aussi à avoir un impact négatif sur les populations pastorales pauvres qui vivent à proximité des camps de réfugiés. Et bien qu'une certaine migration interne apporte un revenu additionnel aux ruraux pauvres, il n'y a pas d'émigration importante et les pauvres reçoivent peu de fonds de travailleurs à l'étranger.

C. Les dimensions de la pauvreté au Tchad

Mesure du seuil de pauvreté

8. **En raison du manque de données fiables, il est difficile d'évaluer la pauvreté au Tchad et ses tendances.** La dernière enquête disponible sur la consommation des ménages, ECOSIT I, a été réalisée en 1995–96¹². Les résultats d'une nouvelle enquête effectuée en 2003 auprès des ménages n'ont pas encore été publiés. Il n'existe aucune donnée sur le coefficient de Gini ou sur le taux de chômage.

Tableau 1. Tchad : Mesures de la pauvreté
(en pourcentage de la population)

9. **Selon les informations les plus récentes, près des deux tiers des Tchadiens sont pauvres, c'est-à-dire qu'ils vivent au-dessous du seuil national de pauvreté**

	1996
Population vivant avec moins d'un dollar par jour	64
Incidence nationale de la pauvreté alimentaire	42
Incidence nationale de la pauvreté alimentaire en milieu rural	46
Incidence nationale de la pauvreté globale	43
Incidence nationale de la pauvreté globale en milieu rural	49

(tableau 1). Le seuil national de pauvreté défini par ECOSIT I est sensiblement plus bas. Ce seuil, qui représente la proportion de ménages dont les dépenses quotidiennes sont inférieures au niveau nécessaire pour satisfaire les besoins minimaux alimentaires et non alimentaires, varie selon les régions. Au moment de l'étude, son niveau moyen était estimé à 253 francs CFA par jour — soit un peu plus d'un tiers d'un dollar. Selon cette définition, la population tchadienne comptait 43 % de pauvres en 1995–96.

10. **C'est en zone rurale, où résident à peu près quatre cinquièmes de la population, que la pauvreté est la plus grande.** Les zones rurales sont moins bien classées que les zones urbaines au regard de la plupart des indicateurs de pauvreté. Le taux d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'assainissement et à l'électricité y est très inférieur à ce qu'il est en milieu urbain. Le taux de pauvreté à N'Djamena est estimé à 35 %.

¹² L'enquête ECOSIT I n'a recueilli des données que dans quatre grandes villes du Tchad et dans une partie de leurs zones périurbaines. ECOSIT II, une étude plus complète dont les résultats devraient être communiqués en cours d'année, servira de base à la révision du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Sécurité alimentaire et besoins fondamentaux¹³

11. **La population rurale vit principalement de culture vivrière, de la pêche et de l'élevage.** La vulnérabilité du pays aux perturbations climatiques et aux catastrophes naturelles — sécheresses, inondations et invasions de sauterelles — l'expose aux pénuries alimentaires. Dans le sud arable, près d'une année sur trois est pauvre. Même si le Tchad n'a pas connu de grande crise alimentaire ces dernières années, une grave insécurité alimentaire persiste dans certaines zones, en particulier dans la zone sahélienne, où la production alimentaire accuse un déficit chronique. Dans certaines régions, les distributions de céréales subventionnées effectuées par l'État ont atténué les disettes.

12. **La plupart des Tchadiens pauvres gagnent leur vie en tant qu'ouvriers agricoles.** Le paiement en nature est une pratique courante, surtout dans la période de famine qui précède les récoltes, où les stocks alimentaires sont au plus bas et les prix du marché élevés. Partout dans le pays, les céréales produites pour la consommation personnelle ne suffisent pas à satisfaire les besoins alimentaires des ménages pauvres, en particulier parce que ceux-ci doivent vendre une partie de leur production pour subvenir à d'autres besoins et rembourser les dettes contractées avant la récolte. Les ménages pauvres complètent parfois leur revenu en vendant du bois à brûler et de la gomme arabique et en faisant du petit commerce.

13. **Les ménages à revenu moyen et élevé vivent généralement de la vente sur les marchés de produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.** Le bétail est aussi la première source de richesse et d'épargne de ces ménages qui, contrairement aux pauvres, ont les moyens d'envoyer leurs bêtes dans les pays voisins lorsque les pâturages locaux sont rares. Les ménages les plus aisés peuvent également emporter leurs produits sur des marchés plus lucratifs (par exemple à l'étranger ou à N'Djamena). De nombreux ménages tchadiens font également du commerce transfrontalier et échangent du bétail contre des produits manufacturés et des combustibles avec le Soudan, la République centrafricaine, le Cameroun et le Nigéria.

14. **Dans la zone de transhumance, les troupeaux procurent de la nourriture et des revenus monétaires, ce qui fait de la taille du troupeau un élément de patrimoine essentiel.** Cette grande zone, qui s'étend entre le nord désertique et le sud arable, est le point de départ et d'arrivée de la migration annuelle des bergers à la recherche de pâturages. Pendant la migration, les bergers gagnent l'argent nécessaire à l'achat de céréales en proposant des services de transport, en fumant les champs et en vendant leurs animaux. La désertification et la dégradation des sols ont poussé les bergers nomades plus loin vers le sud, ce qui a déclenché des conflits entre les agriculteurs sédentaires et les bergers itinérants.

15. **Les réfugiés en provenance du Soudan et de la République centrafricaine exacerbent la pauvreté et l'insécurité alimentaire du pays.** Initialement désastreuse, la sécurité alimentaire des plus de 200 000 réfugiés venus du Darfour au Soudan s'est régulièrement améliorée. Cependant, l'insécurité alimentaire est élevée dans certaines

¹³ Cette sous-section a été rédigée à partir d'informations du réseau des systèmes d'alerte précoce contre la famine (Famine Early Warning Systems, FEWS) d'USAID.

communautés d'accueil, en particulier dans le nord. Ces régions comptant assez peu de pâturages, des frictions se sont produites entre les réfugiés et les populations locales, et ont ainsi perturbé certaines activités génératrices de revenus, comme le ramassage du bois à brûler ou des chaumes et la collecte de produits de la flore sauvage. Le Tchad compte près de 40 000 réfugiés originaires de la République centrafricaine, dont la plupart se sont concentrés dans la ville d'Amboko depuis 2002. Le camp d'Amboko s'approchant de sa pleine capacité, un nouveau camp en cours d'installation un peu plus loin devrait atténuer les pressions sur le camp d'origine et sur les communautés locales.

Infrastructure

16. **Le infrastructures au Tchad sont très primaires; il n'y a pas de chemin de fer, et très peu de routes revêtues en dehors de N'Djamena.** Le pays compte moins de 5 000 kilomètres de routes pour un million d'habitants et les routes revêtues représentent moins de 1 % du réseau routier (ce chiffre est à comparer avec une moyenne de plus de 13 % pour les pays les moins avancés). Ce manque d'infrastructure complique l'accès à la nourriture pour de nombreux habitants et de fortes pluies peuvent isoler certaines régions pendant plusieurs jours, ce qui entraîne d'immédiates hausses des prix sur les marchés locaux. Le secteur du coton manque lui aussi d'accès fiable aux infrastructures, d'où une rentabilité faible et imprévisible des investissements des producteurs de coton. Il est arrivé que lors de fortes chutes de pluie, de grandes parties de la récolte de coton soient laissées dans les champs jusqu'à ce que le temps s'améliore, ce qui a dégradé la qualité du coton, retardé la production et diminué le revenu des producteurs. Toutefois, l'amélioration du réseau routier qui desservira l'industrie pétrolière pourrait bénéficier aux zones avoisinantes.

Éducation

17. **Un quart seulement environ des adultes tchadiens savent lire et écrire, et le taux de scolarisation dans le primaire est faible** (tableau 2 et figure 3). En 2002, 46 % de la population *totale* était alphabète. Le taux d'alphabétisation des femmes était encore plus faible — moins de 38 % — ce qui témoigne du sexisme du système éducatif, bien que le ratio des filles par rapport aux garçons inscrits en primaire soit en amélioration. De plus, le taux de scolarisation net dans le primaire a pratiquement doublé depuis 1990, et le taux d'achèvement du cycle primaire est en progression. Ces évolutions positives tiennent principalement à une forte augmentation du nombre d'écoles communautaires, dont les salaires des enseignants sont financés par les communautés. Le système est particulièrement répandu dans les communautés pauvres, auxquelles l'État n'a pas été en mesure de fournir des enseignants. Récemment, l'État a fait un effort pour payer les salaires des enseignants des écoles communautaires afin de réduire la charge qui pèse sur les familles pauvres.

Tableau 3. Tchad : Dépenses publiques d'éducation
(dernières observations disponibles)

	Tchad	ASS
Dépense par élève du primaire (% du PIB par habitant)	9.7	...
Dépense totale (% du PIB)	2.0	4.0
Part du primaire dans le budget total de l'éducation (en %)	57.5	...

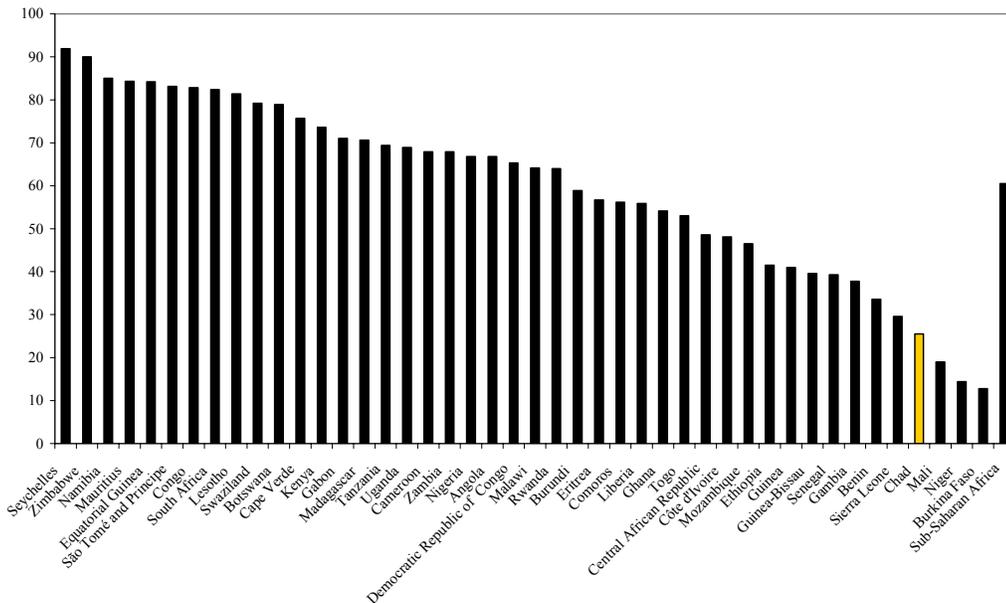
Source : UNICEF

18. **Fixé en 1960, l'objectif de l'enseignement primaire universel rend l'école obligatoire jusqu'à 12 ans.**

Néanmoins, le faible nombre d'écoles a fait obstacle à l'élaboration de programmes

standards. On compte environ 70 élèves par enseignant dans le primaire, et les dépenses d'éducation représentent à peu près la moitié de la moyenne d'Afrique subsaharienne (tableau 3). Un faible pourcentage seulement d'enfants scolarisés dans le primaire sont inscrits dans des établissements privés.

Figure 3. Afrique subsaharienne : Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus, en pourcentage



Source : PNUD, Rapport 2005 sur le développement humain. Les données proviennent principalement de recensements ou d'enquêtes réalisés entre 2000 et 2004.

Santé

19. L'espérance de vie au Tchad est de 48 ans et n'a pas progressé depuis le milieu des années 90. La population augmente d'environ 3 % par an depuis 1990 et près de la moitié a moins de 15 ans. Les indicateurs de santé importants sont catastrophiques et ne s'améliorent pas. On compte

environ 30 000 personnes pour un médecin, et le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans n'a pas baissé depuis 1990 (tableau 2). D'autres indicateurs se sont toutefois améliorés grâce aux récents efforts des pouvoirs publics. Ainsi, le taux d'immunité contre la rougeole a plus que doublé entre 1997 et 2003, la malnutrition infantile a nettement reculé, et la consommation énergétique alimentaire inférieure au minimum requis, qui concernait près de la moitié de la population, n'en touche plus qu'un tiers. Les dépenses de santé par habitant s'élevaient à 14 dollars en 2002, moins de la moitié de la moyenne constatée en Afrique subsaharienne (tableau 4).

Tableau 4. Tchad : Dépenses de santé, 2003

	Tchad	ASS
Dépense par habitant (dollars courants)	16.0	36.0
Dépense totale (% du PIB)	6.5	6.1
Dépense publique (en % de la dépense totale)	39.9	41.2

Source : base de données des indicateurs du développement dans le monde, avril 2006

Tableau 2. Tchad : Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2004 1/

	1990	1994	1997	2000	2003	2004
Objectif 1 : Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim						
Part des 20% les plus pauvres dans le total du revenu
Fréquence de la malnutrition infantile (% des enfants de moins de 5 ans)	39	28	..	37
Ecart de pauvreté à 1 dollar par jour (PPP) (%)
Pourcentage de pauvres à 1 dollar par jour (PPP) (% de la population)
Pourcentage de pauvres au seuil national de pauvreté (% de la population)	64
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	49	..	33	33
Objectif 2 : Rendre l'enseignement primaire universel						
Taux d'alphabétisation juvénile (% des 15-24 ans)	48	38
Pourcentage de la cohorte atteignant la 5ème année	54	46	46
Taux d'achèvement du cycle primaire pour les deux sexes (% du groupe d'âge concerné)	16.6	18.4	15.8	22.9	29.6	29.5
Coefficient de scolarisation primaire net (% du groupe d'âge concerné)	54	57	57
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes						
Proportion de sièges détenus par des femmes au parlement national	17	2	6	6
Ratio des filles aux garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	55.4	58	58
Ratio d'alphabétisme des jeunes femmes/jeunes hommes (% des 15-24 ans)	64.5	41.7
Femmes salariées dans le secteur non agricole (en % de l'emploi non agricole total)	4
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans						
Vaccination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	32	24	30	42	61	56
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	117	117	..	117
Taux de mortalité avant 5 ans (pour 1 000)	203	200	..	200
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle						
Naissances assistées par un personnel sanitaire qualifié (% du total)	15	16.3	..	14.4
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1100
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies						
Nombre d'enfants orphelins du VIH/sida	96000	96000
Taux d'utilisation de la contraception (% de femmes de 15 à 49 ans)	4	8	..	3
Incidence de la tuberculose (pour 100 000)	101.3	279.1
Taux de prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	5	5
Cas de tuberculose détectés sous DOTS (%)	14.5	36.8	8.3	15.8
Objectif 7 : Assurer un environnement durable						
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	0	..
Surface forestière (% de la surface totale des terres)	10	10
PIB par unité d'énergie utilisée (en \$ PPA par kg d'équivalent-pétrole)
Accès à un assainissement amélioré (% de la population)	6	8	..
Accès à une source d'eau améliorée (% de la population)	20	34	..
Zones de protection naturelle (% de la surface totale des terres)	9.1	9.1
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement						
Aide par habitant (en dollars courants)	51.8	31.2	30.5	15.9	27	33.8
Service de la dette (dette publique et à garantie publique et FMI exclusivement, % des exp)	4	9	..	14	5	2
Abonnés au téléphone filaire et mobile (pour 1 000 personnes)	0.7	0.7	1	1.9	8.5	14.4
Utilisateurs d'Internet (pour 1 000 personnes)	0	..	0	0.4	3.3	6.4
Ordinateurs personnels (pour 1 000 personnes)	1.3	1.5	1.6
Total du service de la dette (en % des recettes d'exportations de biens et services)	4	9
Taux de chômage des jeunes (% de la population active totale de 15-24 ans)
Autres						
Taux de fécondité (naissances par femme)	6.7	..	6.7	..	6.3	6.4
RNB par habitant, méthode Atlas (en dollars courants)	260	220	210	180	230	250
RNB, méthode Atlas (en milliards de dollars courants)	1.6	1.5	1.6	1.5	2.1	2.3
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	6.8	16.6	14.8	22.4	55	24.7
Espérance de vie à la naissance (années)	46	..	44.7	44	43.7	43.9
Taux d'alphabétisation des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus)	27.7	25.7
Population (en millions)	6.1	6.8	7.5	8.2	9.1	9.4
Commerce (% du PIB)	41.4	50.3	50.5	54.4	74.8	87.5

Source : base de données des indicateurs du développement dans le monde, avril 2006.

1/ Les chiffres en italiques ne se rapportent pas aux périodes indiquées.

20. **La prévalence du VIH/SIDA est assez faible, même si on ne peut ignorer ses conséquences humaines, sociales et économiques.** Le taux d'infection des adultes est de 4,8 %, contre 6,4 % en moyenne en Afrique subsaharienne. Cet écart s'explique peut-être par les insuffisances des infrastructures, qui compliquent les déplacements.

D. Recettes pétrolières : impact sur les pauvres

21. **Avec le démarrage de la production pétrolière, les autorités tchadiennes doivent décider comment employer les nouvelles ressources.** Elles doivent tout d'abord décider d'épargner ou de dépenser la majeure partie de ces recettes. Les dépenses privées et publiques devront être adéquatement réparties. Si la solution privée est retenue, les transferts directs à la population pourront être conditionnels ou inconditionnels, ciblés ou non. Cette section examine plusieurs options qui permettraient aux autorités tchadiennes d'exploiter les recettes pétrolières pour réduire la pauvreté et renforcer la croissance économique. Elle évalue ensuite les risques associés à ces dépenses immédiates.

Épargner en vue de futures dépenses

22. **Plusieurs pays exportateurs ont constitué des fonds de ressources non renouvelables.** Ces fonds servent à épargner une partie des recettes pétrolières de l'État en vue d'un emploi éventuel lorsque les recettes pétrolières diminueront sous l'effet de la baisse des cours ou de l'épuisement des réserves (Davis et al., 2003). Un fonds de stabilisation vise quant à lui à réduire l'impact de la volatilité des recettes sur l'économie, et un fonds d'épargne, à préserver au moins une partie de la richesse tirée des ressources non renouvelables pour les générations futures (conformément aux modèles de maximisation du bien-être intergénérationnel, les fonds d'épargne peuvent permettre à l'État de maintenir constantes les dépenses réelles par habitant en convertissant la richesse pétrolière en actifs financiers). Cela dit, les fonds de stabilisation comme les fonds d'épargne sont souvent régis par des règles excessivement strictes non compatibles avec la nature fongible des ressources budgétaires : c'est-à-dire qu'épargner d'un côté pour emprunter de l'autre n'accroît pas le patrimoine net du pays. Les fonds de financement (comme le fonds pétrolier norvégien ou le fonds pétrolier du Timor oriental) visent à surmonter ce problème tout en encourageant la transparence, la viabilité budgétaire et la stabilité macroéconomique : les ressources pétrolières financent le déficit non pétrolier, un objectif énoncé dans la loi de finances du Tchad et le CDMT.

23. **Dans l'hypothèse où elles comportent une double composante d'investissement et de consommation, les dépenses publiques pourraient à terme bénéficier à la génération actuelle et aux futures générations.** Étant donné l'impact de l'investissement sur la productivité et les incitations qu'il crée à l'accumulation de capital privé, Takizawa, Gardner et Ueda (2004) montrent que pour les pays faiblement dotés en stock de capital comme le Tchad, la solution la plus avantageuse est d'affecter la plus grande partie des recettes pétrolières à des mesures visant à accroître la rentabilité de l'investissement privé et le rythme de croissance du pays. L'écart positif entre le rendement marginal des dépenses d'investissement réalisées au Tchad et le rendement que procureraient des actifs financiers extérieurs n'est pas la seule explication. Lorsque le stock de capital initial est faible et que les dépenses publiques ont des externalités positives sur la production, il est dans l'intérêt du

pays de dépenser immédiatement une plus grande part de ses recettes pétrolières en augmentant à la fois le rendement de l'investissement privé et le rythme de croissance. Par conséquent, si les recettes pétrolières investies génèrent des bénéfices à long terme (si elles sont investies dans les secteurs de la santé et de l'éducation par exemple), les dépenses peuvent accroître le revenu de façon permanente et minimiser ainsi l'arbitrage entre les générations actuelles et futures.

24. **Compte tenu des besoins de développement immédiats, la constitution d'un fonds d'épargne se justifierait difficilement.** Le rendement financier d'un fonds d'épargne pourrait s'avérer inférieur au rendement social de projets d'infrastructure et de développement humain soigneusement sélectionnés. D'autre part, si le coût des emprunts est supérieur au rendement des investissements, il pourrait être préférable d'affecter les recettes pétrolières à la réduction de la dette. Cependant, étant donné la forte corruption qui sévit au Tchad, il est impératif que les autorités fassent de sérieux efforts pour améliorer la gouvernance¹⁴.

Épargner aux fins de stabilisation

25. **Une politique de stabilisation viserait à préserver l'économie des effets de la volatilité à court terme des cours du pétrole et des recettes pétrolières.** Ce type de politique fixe une orientation budgétaire pour une projection donnée des cours et des revenus pétroliers à moyen terme (Katz et. al, 2004). Les dirigeants politiques ont ainsi un point d'ancrage budgétaire, et il est plus facile de maintenir les politiques à la suite de chocs sur les cours du pétrole. Un CDMT conçu avec soin amortirait les effets des fluctuations du cours du pétrole à moyen terme sur l'économie, tout en optimisant la croissance et la réduction de la pauvreté à long terme¹⁵.

Dépenses publiques, efficience et capacité d'absorption

26. **Les défaillances du marché et la justice sociale valident l'argument de la responsabilité publique de la fourniture de services directement liés au développement humain — éducation, santé, eau, assainissement et électricité.** Puisque la croissance ne pourra à elle seule assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Tchad et compte tenu de l'absence de système fiscal bien établi, le gouvernement devrait allouer une part importante des recettes pétrolières aux dépenses publiques, aussi bien au niveau central qu'au niveau local. Le gouvernement prévoit actuellement d'accroître la fourniture de services publics en augmentant les dépenses publiques dans les secteurs prioritaires : santé et affaires sociales, éducation, infrastructure, développement rural et gouvernance. Le CDMT 2007-09 des neuf ministères dont dépendent les secteurs prioritaires

¹⁴ Sur 159 pays, le Tchad se classe au dernier rang de l'indice de perceptions de la corruption 2005 de Transparency International.

¹⁵La Loi portant gestion des revenus pétroliers a créé un mécanisme de stabilisation compensant l'effet d'un choc sur les recettes pétrolières, mais il n'a jamais été utilisé.

prévoit, dans les prochaines années, des dépenses sensiblement plus élevées qu'en 2003, avant le pétrole¹⁶. Ses objectifs sont les suivants :

- **Garantir un accès minimal à toutes les régions du pays — en particulier pendant la saison des pluies.** Relier les grandes villes par un nombre de routes suffisant devrait améliorer l'accès aux produits alimentaires et aux échanges, en particulier pour les ruraux pauvres, et les gains d'efficacité ainsi réalisés devraient progressivement abaisser les coûts de transport. Ces mesures devraient améliorer les moyens de subsistance des ruraux pauvres, qui sont les premières victimes de l'impossibilité temporaire d'accéder aux marchés due à des routes impraticables. On estime que l'investissement public en infrastructures absorbera un tiers des ressources allouées aux secteurs prioritaires.
- **Accroître la production agricole par des mesures d'amélioration de l'accès au crédit, de la recherche et de l'offre d'intrants.** Ces instruments destinés à accroître la productivité agricole et la production de bétail, et à faire croître l'économie grâce à l'agriculture devraient aussi soutenir les efforts pour augmenter la ration calorique de plus de 25 %, un objectif énoncé dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- **Améliorer le capital humain en élargissant l'accès à l'éducation (des filles en particulier), en améliorant l'enseignement primaire et en réduisant l'analphabétisme.** En matière de capital humain, les objectifs du CDMT consistent à atteindre un taux de scolarisation net dans le primaire de 95 % en 2007 et à porter la couverture du programme d'alphabétisation de 120 000 personnes en 2005 à 160 000 en 2007. Le budget du secteur éducatif devrait doubler par rapport au niveau de 2000–03¹⁷.
- **Fournir à 80 % de la population un système de soins de santé élémentaire adapté et accessible d'ici 2007.** Les objectifs consistent à réduire la mortalité maternelle et infantile, le taux de VIH/SIDA et l'incidence de la tuberculose et de la malaria. Le programme vise aussi à réduire les inégalités régionales d'accès aux services de santé, à accroître le nombre de médecins et de pharmaciens et à porter l'offre de médicaments à un niveau suffisant. Il est en outre prévu de construire quatre hôpitaux et 80 dispensaires et de réhabiliter une quarantaine de dispensaires.

¹⁶ Le CDMT 2006 étant encore en préparation, ce chapitre se réfère au CDMT 2005 adopté par le Conseil des ministres. Les recettes pétrolières s'étant révélées inférieures aux prévisions, le budget 2005 initialement affecté aux secteurs prioritaires a été sensiblement réduit.

¹⁷ Si l'augmentation globale prévue pour l'enseignement primaire est importante et semble suffisante, celle qui est prévue pour l'enseignement supérieur est compensée par le maintien du budget de l'enseignement secondaire. Il est par conséquent probable que ces mesures auront un effet net négligeable en termes d'allègement de la pauvreté.

27. **L'expansion de l'offre de services ne suffira pas à elle seule à véritablement réduire la pauvreté; toute réforme des services doit impérativement s'appuyer sur un secteur public fonctionnel.** L'insuffisance des capacités d'absorption, en particulier dans les secteurs prioritaires, est un des problèmes considérables que pose l'accroissement des dépenses au Tchad. Même avant les recettes pétrolières, l'exécution budgétaire dans les secteurs prioritaires était régulièrement inférieure à ce qu'elle était dans les secteurs non prioritaires. Dans l'emploi qu'il fait des ressources additionnelles, le gouvernement doit continuer de privilégier les mesures de renforcement des capacités afin de maintenir un *niveau* de dépenses plus élevé tout en augmentant la *qualité* de ces dépenses. Ainsi, les réformes sectorielles doivent être liées au renforcement continu des capacités et aux réformes du secteur public dans les domaines tels que la gestion budgétaire, la décentralisation et l'administration publique. Afin de prévenir la corruption, il faut aussi mettre en place des mesures de protection contre le banditisme.

28. **Il est possible que les dépenses publiques ne permettent pas à elles seules d'atteindre le but ultime de ces efforts — accroître la consommation et la maintenir — le principal obstacle résidant dans les contraintes de capacités physiques.** À court et moyen terme, les pénuries de personnel qualifié et de capacités entrepreneuriales risquent de déjouer les efforts visant à accroître la consommation privée. Les transferts directs aux ménages pourraient donc constituer un complément viable aux autres composantes du programme.

Transferts monétaires

29. **Certains analystes plaident pour une distribution directe des recettes pétrolières à la population par la mise en place d'un système de transferts monétaires directs.** Ils pensent que ce système est avantageux parce qu'il fournit aux bénéficiaires des revenus additionnels qui peuvent être optimisés en fonction des préférences individuelles¹⁸. Comparativement aux transferts en nature, les transferts monétaires n'engendrent pas de distorsion des prix et ne créent pas de marché secondaire. Ces transferts pourraient alléger les difficultés financières des pauvres et lisser la consommation dans les périodes de famine qui précèdent les récoltes. Des études ont montré que dans plusieurs pays en développement, les programmes de transfert monétaire ont abouti à une élévation de la consommation, notamment alimentaire, et contribué à protéger les pauvres en période de crise (Rawlings et Rubio, 2005). Le complément de revenu peut aussi sortir les individus du piège de la pauvreté en leur permettant d'entreprendre des activités du secteur privé allant au-delà du seul niveau de subsistance¹⁹. Un transfert monétaire peut ainsi permettre une augmentation de

¹⁸ Pour certains analystes, le schéma de consommation induit par les transferts monétaires ponctuels, qui est similaire à celui qui résulte d'un gain à la loterie, n'est pas forcément optimal dans le temps. Cependant, les transferts monétaires des revenus pétroliers aux ménages, effectués à intervalles réguliers, pourraient contribuer à relever plus durablement le niveau de revenus. Si les schémas de consommation risquent d'être irréguliers à court terme, il est probable qu'ils se normaliseraient à moyen terme.

¹⁹ Un piège de la pauvreté se définit comme un cercle vicieux d'épargne faible et de rareté des opportunités d'investissement. Selon Sachs et al. (2004), l'Afrique est prisonnière de ce piège, sauf à bénéficier d'un net « coup de pouce » aux investissements pendant deux décennies.

l'épargne des pauvres, le plus vraisemblablement sous forme de bétail, étant donné le manque de services financiers qui caractérise le Tchad²⁰. Alliés à des réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires, les transferts monétaires peuvent ainsi stimuler les performances économiques. À plus long terme, l'augmentation de la demande d'intermédiation financière peut contribuer au développement du secteur financier au Tchad.

30. Les programmes de transferts monétaires conditionnels (TMC) récemment mis en place en Amérique latine constituent une approche innovante et de plus en plus appréciée de l'assistance sociale (encadré V.1.)²¹. En posant certaines conditions, habituellement l'investissement en capital humain, au versement d'une aide monétaire aux familles pauvres, ces programmes représentent une nouvelle approche de l'assistance sociale de longue durée et ont contribué à atténuer la pauvreté. Cependant, pour qu'ils soient efficaces, leur gestion doit être confiée à des organismes publics forts, dont le Tchad est aujourd'hui dépourvu. En outre, ces programmes exigent que des investissements suffisants soient réalisés dans l'offre et la qualité des services sociaux afin de répondre à la demande plus forte — conditions difficiles à satisfaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. Dans un pays insuffisamment doté en services, les programmes de TMC risquent de laisser les pauvres utiliser des services de santé et d'éducation de médiocre qualité, ce qui nuirait à leur impact potentiel sur le bien-être à long terme (Banque mondiale, 2004). En Afrique subsaharienne, étant donné la faiblesse des institutions publiques et la faible qualité des services de santé et d'éducation, des programmes de transferts non conditionnels soigneusement ciblés pourraient avoir plus de succès (Save the Children UK et al., 2005).

²⁰ Dans leur étude internationale, Sala-i-Martin et Subramanian (2003) ont observé que le secteur privé emploie l'épargne avec plus d'efficacité que le secteur public.

²¹ Pour un complément d'analyse des programmes de TFC, voir Rapport du FMI n° 06/103 sur la Namibie.

Encadré 1. Programmes de transferts monétaires conditionnels (TMC)¹

Les programmes de TMC récemment mis au point sont un mode de prestations de services sociaux innovant. Ces programmes versent aux pauvres des allocations conditionnées à des investissements en capital humain. De par leur conception, ils ciblent à la fois la pauvreté *future*, en favorisant la constitution de capital humain dans le temps, et la pauvreté *actuelle*, en apportant une aide financière. Ces programmes sont conçus pour remédier aux défaillances des interventions traditionnelles axées sur l'offre, telles que la fourniture d'écoles et de dispensaires, que les pauvres sous-utilisent fréquemment par manque d'argent et du fait de coûts d'opportunité élevés, de difficultés d'accès et d'incitations insuffisantes.

En règle générale, les enfants sont les premiers bénéficiaires des investissements en capital humain prévus par les programmes de TMC, et le respect des conditions est surveillé. Les programmes comprennent généralement : i) une aide monétaire conditionnée à l'inscription scolaire et à la fréquentation régulière de l'école, qui couvre les coûts directs et les coûts d'opportunité de l'enseignement primaire et secondaire et/ou ii) une allocation monétaire ciblée sur les groupes suivants : les enfants âgés de deux ou trois ans ou qui n'ont pas encore l'âge d'entrer au primaire, les mères qui allaitent et les femmes enceintes, ainsi que d'autres membres adultes de la famille (pour les visites au dispensaire, les ateliers d'information sur la santé et la nutrition, les contrôles annuels, les soins de santé prénataux, le suivi de la croissance infantile et les vaccinations).

Selon certaines mesures, les programmes de TMC ont accru le taux de scolarisation, amélioré les soins de santé préventifs et augmenté la consommation des ménages. De plus, des gouvernements successifs ont poursuivi et développé la couverture des programmes, ce qui laisse à penser que les objectifs déclarés sont remplis et politiquement réalisables. Les programmes, qui sont ciblés en fonction de données géographiques et/ou d'informations sur les ménages, ont été progressivement mis en place et assortis d'un suivi étroit pour résoudre les complexités logistiques, les contraintes budgétaires, les incertitudes relatives à leur impact et les préoccupations liées à la corruption et à la mauvaise gestion. L'admissibilité aux programmes est réexaminée périodiquement. En général, les coûts totaux sont inférieurs à 1 % du PIB et les coûts administratifs semblent faibles.

1/ Cet encadré s'inspire des ouvrages suivants : Das, Do et Özler, (2005); Rawlings et Rubio (2005) et Banque mondiale (2004).

31. **Pour accroître les dépenses sociales au Tchad, le financement de transferts monétaires conditionnés à la scolarisation par les ressources pétrolières a été jugé**

prématuré. Selon certains arguments, allouer des ressources aux écoliers d'aujourd'hui aiderait à réduire la pauvreté dans le temps et améliorerait aussi plusieurs indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement²². Cependant, étant donné le faible niveau du secteur éducatif qui caractérise le Tchad aujourd'hui, il est vraisemblable que cette proposition aura un succès limité. À la place, un transfert monétaire conditionné à une plus grande utilisation des services sociaux de base (par exemple, participation à des campagnes de vaccination ou à des programmes d'information sur le VIH/SIDA et d'éducation à la nutrition) pourrait être plus adapté.

Risques associés à des dépenses immédiates

32. L'utilisation immédiate des recettes pétrolières comporte plusieurs risques qui font contreponds à ses effets positifs évidents :

- Les capacités institutionnelles sont faibles et la corruption est très courante, ce qui peut engendrer un gaspillage de ressources.
- La faible capacité d'absorption pourrait engendrer une accélération de l'inflation.
- L'augmentation des dépenses pourrait habituer la population à consommer plus, tant au plan des services que des salaires du secteur public, et celle-ci pourrait avoir des difficultés à moins consommer lorsque les recettes pétrolières commenceront à décliner²³. Cela pourrait remettre en question la stabilité macroéconomique et la viabilité budgétaire.
- À moins de maintenir une épargne de précaution, la forte volatilité des cours du pétrole et de la production pourrait perturber les affectations budgétaires.

Cependant, les mesures de renforcement des capacités et les réformes du secteur public devraient améliorer les capacités institutionnelles. Et si l'augmentation des dépenses doit obéir au principe de l'amélioration de la capacité d'absorption, les dépenses devraient être allouées à des investissements générateurs de croissance qui, à leur tour, relèveront la capacité d'absorption²⁴. Enfin, étant donné la faible espérance de vie, la forte mortalité

²² Un transfert basé sur le nombre d'enfants pourrait conduire à une augmentation non intentionnelle de la fécondité. Au Brésil, cette externalité a été résolue en limitant le transfert à trois enfants par famille.

²³ Le concept de formation d'habitudes a été élaboré dans la littérature consacrée à la consommation afin de rendre compte de la dépendance qu'elle engendre – l'utilité dérivée de ce qui est consommé aujourd'hui est négativement corrélée à ce qui a été consommé hier. On peut également envisager la formation d'habitudes du point de vue des coûts d'ajustement de l'économie institutionnelle et politique auxquels les dirigeants sont confrontés (à titre d'exemple, il n'est peut-être pas politiquement faisable de réduire brutalement les salaires du secteur public).

²⁴ En fait, Agénor et al. (2005) montrent que dans le cas du Niger, l'effet inflationniste initial d'une augmentation de la demande agrégée induite par l'accroissement des entrées de capitaux étrangers s'atténue dans le temps. Dans la mesure où elle entraîne des investissements publics plus élevés (plus efficaces) dans les

infantile et le taux de pauvreté élevé (deux tiers de la population sont pauvres), la fenêtre d'opportunité qui s'ouvre au Tchad est de courte durée. La formation d'habitudes pourrait être ainsi moins coûteuse qu'un report des dépenses. En outre, les arguments en faveur de l'épargne des recettes pétrolières jusqu'à ce qu'elles puissent trouver un emploi plus productif supposent que les fonds seraient mieux employés à l'avenir. Bref, une augmentation immédiate des dépenses liées aux recettes pétrolières semble particulièrement opportune si le taux d'actualisation social est supérieur à la somme du rendement de l'épargne et du taux d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

E. Conclusions et recommandations

33. **Réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 grâce à une redistribution et à un emploi efficaces des recettes pétrolières constituera un défi pour le Tchad.** Le faible développement du pays est un argument convaincant pour un emploi immédiat de la plus grande partie des recettes pétrolières, dans les paramètres d'un CDMT soigneusement élaboré. Si les projets actuels d'augmentation de la fourniture des services publics et des budgets alloués aux secteurs prioritaires semblent opportuns, le CDMT protégerait en même temps l'économie des fluctuations imprévues des cours du pétrole²⁵. Cependant, étant donné la faible capacité d'absorption de l'économie, les réformes sectorielles doivent être associées à un renforcement continu des capacités.

34. **La mise en œuvre d'un CDMT soigneusement préparé donnerait aux autorités tchadiennes une chance sans précédent d'atténuer la pauvreté.** Il faut en premier lieu renforcer la sécurité alimentaire et améliorer la productivité du secteur agricole et du coton en développant les infrastructures, le crédit agricole, l'irrigation et en apportant d'autres améliorations. Pour développer le capital humain, il faut également accroître l'investissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le manque de personnel formé est un des plus grands défis du secteur public tchadien. Il faut également cibler les ressources sur le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance, des facteurs qui seront cruciaux pour créer un secteur privé plus efficace et plus attractif. Ces améliorations devraient également contribuer à gagner en productivité, à améliorer la capacité d'absorption, et à accélérer le rythme de croissance dans les années à venir.

35. **La majeure partie des recettes pétrolières étant affectée à de nouveaux renforcements des capacités – via l'élaboration efficace du CDMT afférent aux secteurs prioritaires – une certaine part des recettes pétrolières pourrait financer des transferts directs à la population tchadienne afin d'atténuer la pauvreté immédiate.** Étant donné la grande pauvreté du Tchad, la faible espérance de vie et le faible niveau

secteurs des infrastructures, de la santé et de l'éducation, une augmentation des capitaux étrangers améliore la qualité de la main-d'œuvre utilisée pour la production. Cet effet sur l'offre abaisse l'inflation. En outre, les risques inflationnistes sont réduits si les importations occupent une part élevée dans les dépenses.

²⁵ L'objet de cet exercice n'est pas de fixer une règle de politique budgétaire optimale à long terme pour le Tchad, mais d'examiner les possibilités de maximiser la croissance et la réduction de la pauvreté dans le temps.

d'éducation, des transferts bien ciblés sur les pauvres, conditionnés à des investissements en capital humain répondraient à l'impératif d'efficacité et d'équité. Cependant, pour parvenir à éradiquer la pauvreté future, ces transferts conditionnels doivent être complétés par une importante montée en puissance de l'offre et de la qualité des services sociaux (par exemple, les établissements scolaires, les enseignants, les dispensaires, les médecins et les infirmières). Tant que ces effectifs et ces services n'ont pas atteint le niveau adéquat, une solution à moyen terme pourrait consister à introduire une allocation monétaire non conditionnelle ciblée sur les groupes vulnérables (comme les enfants et les femmes enceintes en zone rurale) ou à la conditionner à la fourniture de services sociaux plus élémentaires.

Bibliographie

- Agénor, P., N. Bayraktar, E. Pinto Moreira, and K. El Aynaoui, 2005, “Achieving the Millennium Development Goals in Sub-Saharan Africa: A Macroeconomic Monitoring Framework,” World Bank Policy Research Working Paper 3750 (Washington: World Bank), October.
- Das, J., Q.-T. Do, and B. Özler, 2005, “Reassessing Conditional Cash Transfer Programs,” *The World Bank Research Observer*, Vol. 20, No. 1 (spring).
- Davis, J., R. Ossowski, J. A. Daniel, and S. Barnett, 2003, “Stabilization and Savings Funds for Nonrenewable Resources,” in *Fiscal Policy Formulation and Implementation in Oil-Producing Countries*, ed. by J.M. Davis, R. Ossowski, and A. Fedelino (Washington: International Monetary Fund).
- Hausmann, R., and R. Rigobon, 2003, “An Alternative Interpretation of the ‘Resource Curse’: Theory and Policy Implications,” in *Fiscal Policy Formulation and Implementation in Oil-Producing Countries*, ed. By J.M. Davis, R. Ossowski, and A. Fedelino (Washington: International Monetary Fund).
- International Monetary Fund, 2006, *Namibia: Selected Issues and Statistical Appendix*, SM/06/103, March (Washington: International Monetary Fund).
- Katz, M., U. Bartsch, H. Malothra, and M. Cuc, 2004, “Lifting the Oil Curse: Improving Petroleum Revenue Management in Sub-Saharan Africa,” (Washington: International Monetary Fund).
- Rawlings, L. B., and G. M. Rubio, 2005, “Evaluating the Impact of Conditional Cash Transfer Programs,” *The World Bank Research Observer*, Vol. 20, No. 1 (spring).
- Sachs, J., J. McArthur, G. Schmidt-Traub, M. Kruk, C. Bahadur, M. Faye, and G. McCord 2004, “Ending Africa’s Poverty Trap,” Brookings Papers on Economic Activity 1.
- Sala-i-Martin, X., and A. Subramanian, 2004, “Addressing the Natural Resource Curse: An Illustration from Nigeria,” NBER Working Paper No. 9804 (June).
- Save the Children UK, HelpAid International, and Institute of Development Studies, 2005, “Making Cash Count: Lessons from Cash Transfer Schemes in East and Southern Africa for Supporting the Most Vulnerable Children and Households.”
- Takizawa, H., E. H. Gardner, and K. Ueda, 2004, “Are Developing Countries Better Off Spending Their Oil Wealth Upfront?,” IMF Working Paper WP/04/141 (Washington D.C., International Monetary Fund).
- World Bank, 2004, “A New Approach to Social Assistance: Latin America’s Experience with Conditional Cash Transfer Programs,” *Social Safety Nets Primer Notes*, No. 15.

III. ÉVALUATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TCHAD AU VU DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES²⁶

A. Introduction

1. **Le Tchad est un des pays les plus pauvres du monde.** Lorsque le pétrole a commencé à couler en 2003–04, beaucoup ont pensé que ce serait une panacée pour cette nation désertique et enclavée. Les recettes devaient être étroitement encadrées par une Loi portant gestion des revenus pétroliers (LPGRP), dont le vote avait été exigé par la Banque mondiale comme condition à sa participation au développement du secteur. Nonobstant la question controversée de l'emploi des recettes pétrolières, les exportations pétrolières ont radicalement transformé le profil de l'économie tchadienne. Quelles en ont été les conséquences pour le reste de l'économie et pour le secteur exportateur non pétrolier? Ce chapitre se propose de dresser un premier bilan de l'impact du pétrole sur la compétitivité du Tchad.
2. **L'idée fondamentale du syndrome hollandais, tel qu'appliqué à un régime de change fixe, est que si elles ne sont pas conservées sous forme de réserves, exclusivement affectées à des importations ou adéquatement stérilisées, les entrées de capitaux résultant d'exportations (comme le pétrole) accroissent la masse monétaire et déclenchent l'inflation.** La prime d'inflation qui s'ensuit modifie les prix relatifs et engendre une appréciation du taux de change réel. Si on applique la théorie du prix unique, l'autre interprétation peut être que la production pétrolière accroîtrait l'efficacité et abaisserait les prix dans l'ensemble du secteur exportateur. En conséquence, le secteur non exportable devient plus coûteux, verse des salaires plus élevés, et détourne ainsi la main-d'œuvre des secteurs d'exportation traditionnels.
3. **Cette analyse conclut que le taux de change réel donne des signes d'appréciation au Tchad, bien que la période pour laquelle on dispose de données soit très courte et que les données soient de mauvaise qualité (encadré 1).** Le Tchad étant membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les autorités tchadiennes ont assez peu de latitude pour neutraliser l'appréciation du taux de change réel en agissant sur les politiques monétaire et budgétaire. Les politiques structurelles sont par conséquent cruciales pour préserver la compétitivité. Au final, les politiques les plus importantes et les plus efficaces pour maintenir ou stimuler la compétitivité seront celles qui facilitent les gains de productivité de l'économie non pétrolière.
4. **Le chapitre est organisé comme suit :** la section B examine le secteur extérieur tchadien sur la période 1994–2004 et les modifications apportées par la production pétrolière à la répartition des échanges par catégorie de produits et par région. La section C examine les mesures du taux de change réel et la compétitivité à l'échelle de la CEMAC. La section D analyse les mesures envisageables pour lutter contre l'appréciation du taux de change réel. Les conclusions sont présentées à la section E.

²⁶ Préparé par Laure Redifer

B. Le secteur extérieur jusqu'en 2004

5. **Au cours des quatre dernières années, les évolutions du secteur extérieur ont été dominées par le démarrage de la production pétrolière.** En 2002-03, au moment de la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, le solde des transactions courantes a plongé et atteint - 99 % du PIB. Le démarrage de la production au second semestre de 2003 et la production à plein régime en 2004 se sont accompagnés d'une inversion radicale du solde des transactions courantes, qui affichait un excédent en 2005 (figure 1)²⁷. Comme on pouvait s'y attendre, les exportations pétrolières se sont accompagnées d'une augmentation des importations de services.

Encadré 1 : Contraintes de données au Tchad

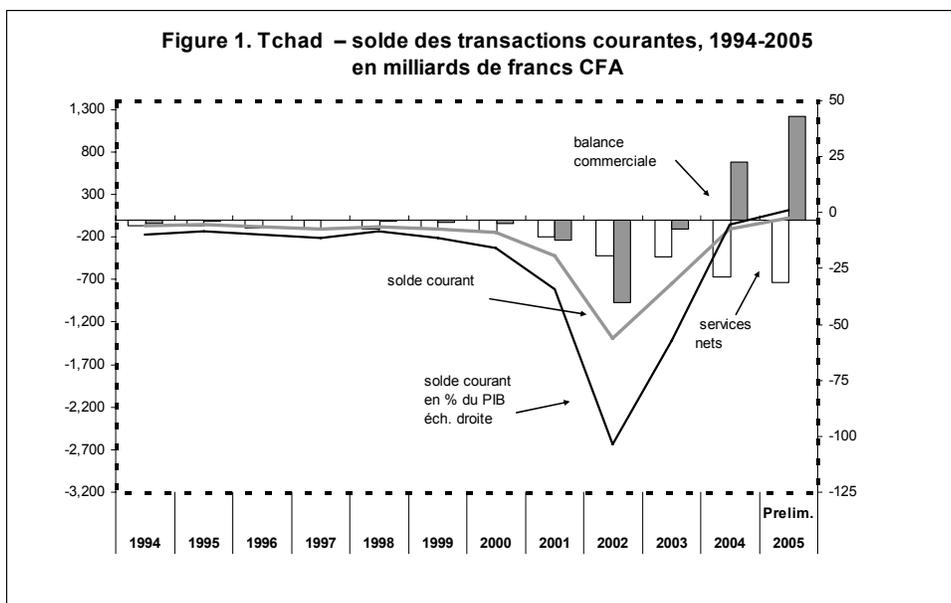
Les éclairages apportés dans cette analyse sont limités par les contraintes qualitatives et quantitatives des données. Les chiffres de la balance des paiements ne sont disponibles qu'en rythme annuel. La première année complète de production pétrolière, 2004, est aussi l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données désagrégées relatives aux exportations. Seules les données préliminaires de la balance des paiements 2005 sont disponibles. On ne dispose d'aucune donnée sur la productivité et les salaires réels.

En outre, les méthodes de collecte des données ne sont pas fiables. Les données de la balance des paiements du Tchad étant compilées à partir d'enquêtes réalisées auprès de grandes sociétés exportatrices et non des données des douanes, elles sont sujettes à des erreurs et à de fréquentes révisions. De très importantes révisions ont été apportées en 2005 à la balance des paiements 2002 sur la base de nouvelles informations communiquées par le consortium pétrolier. Ces révisions ont révélé d'importantes erreurs et omissions et de fortes fluctuations des flux de capitaux à court terme dans les années cruciales de la construction de l'oléoduc.

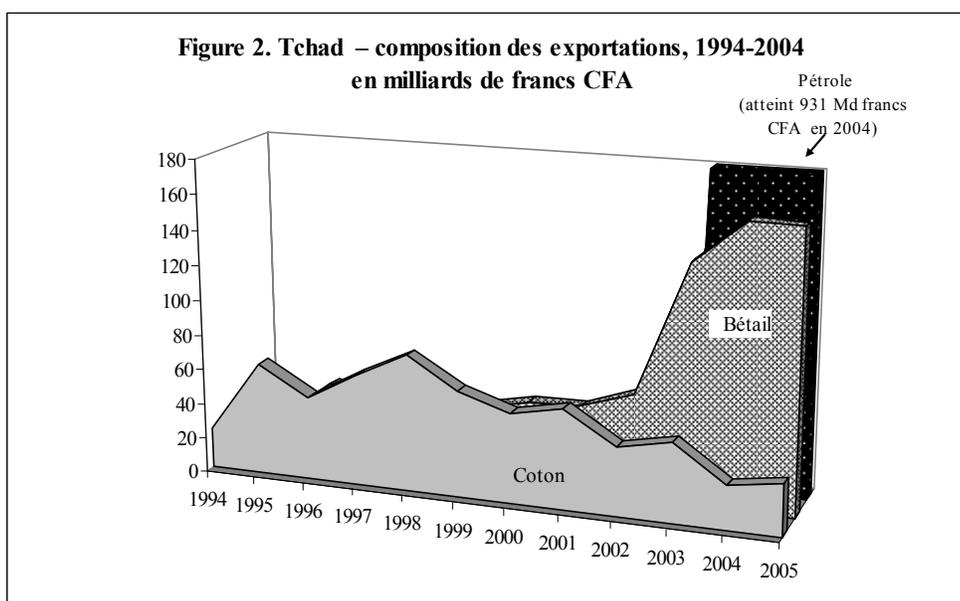
Il semble, d'après les récentes révisions des données, que les importations liées au pétrole ont fortement augmenté en 2002, mais que toutes les autres catégories d'importations ont nettement reculé cette année-là exclusivement. On peut donc se demander si les chiffres relatifs aux importations non pétrolières ont été révisés en vue d'abaisser le montant agrégé. En 2002 par exemple, une enquête multinationale plus approfondie a été réalisée sur le commerce de bétail interne à la CEMAC et a conduit à presque tripler les chiffres des exportations de bétail en 2003. La Banque centrale des États d'Afrique centrale (BEAC), qui produit les données relatives à la balance des paiements du Tchad, a décidé de ne pas procéder à une révision rétroactive des exportations de bétail.

Les données relatives à la répartition géographique des échanges, en particulier celles des dernières années, ne correspondent pas aux chiffres communiqués par les partenaires commerciaux. D'autre part, les importantes révisions apportées en 2002 se reflètent dans le solde des transactions courantes, mais pas dans les données relatives à la répartition des échanges par produit ou par région. Cette analyse se fonde principalement sur les données commerciales des pays partenaires.

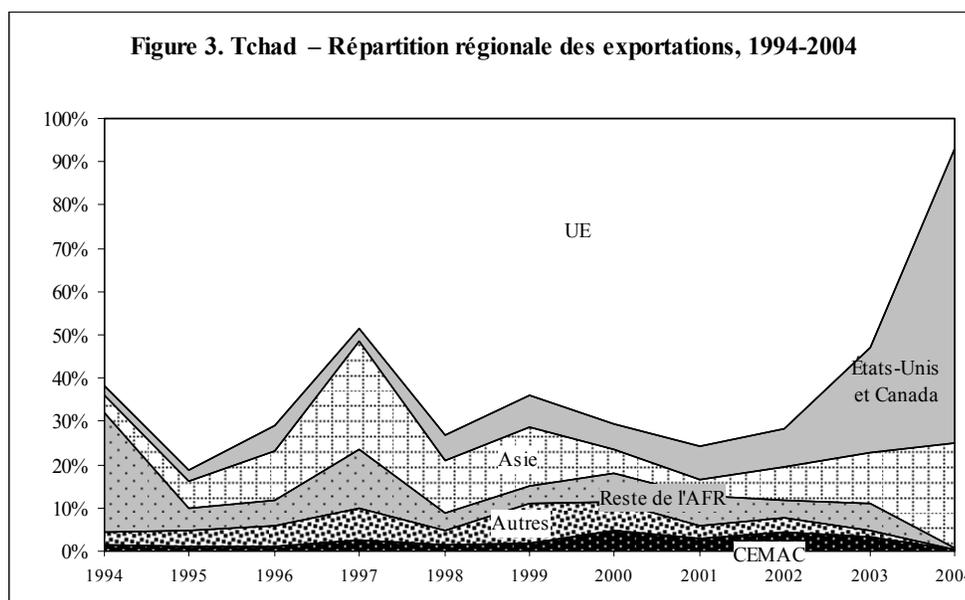
²⁷ Les chiffres de la balance des paiements pour 2005 sont encore des estimations de la BEAC (*Banque centrale des États d'Afrique centrale*).



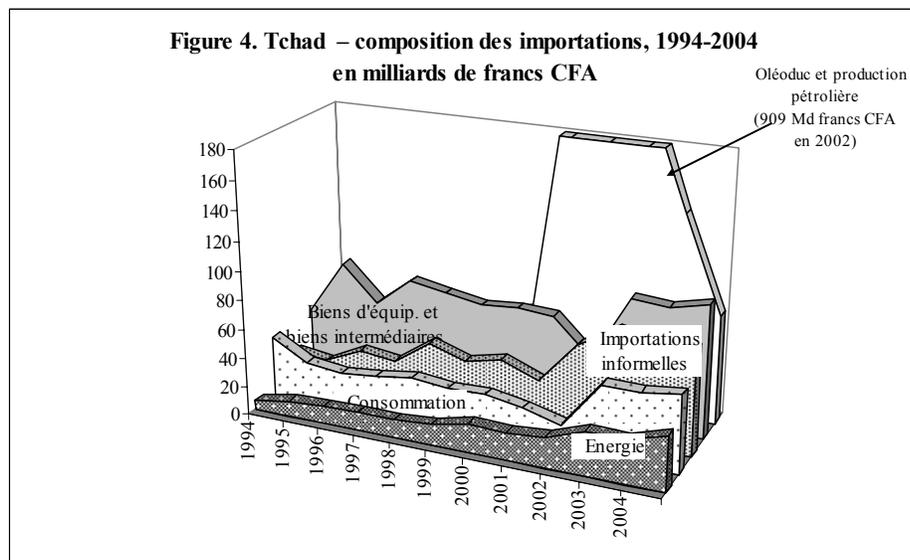
6. **Le démarrage de la production pétrolière a radicalement modifié la répartition des échanges par catégorie de produits et par région, ainsi que leur concentration et leur poids dans le PIB (figure 2).** Les exportations traditionnelles du Tchad — coton, bétail et gomme arabique — sont éclipsées depuis quelques années par le pétrole. De 10 % du PIB en 2002, les exportations ont atteint 64 % en 2005, alors que les exportations non pétrolières sont restées relativement stables, de l'ordre de 14-16 %. Les exportations de coton ont plongé au moment du démarrage de la production pétrolière, mais cela est dû à la chute des prix internationaux et locaux. Le secteur du coton a souffert d'importants problèmes d'infrastructure, notamment de la quasi-faillite de la société cotonnière publique. L'apparente augmentation des exportations de bétail intervenue en parallèle s'explique par l'application non rétroactive d'une nouvelle méthode d'estimation, qui a doublé la taille des exportations.



7. **Les données confirment que les exportations pétrolières ont modifié la répartition géographique du commerce extérieur.** Les échanges internes à la CEMAC et à l'Afrique subsaharienne apparaissent peu développés, mais les données provenant des partenaires commerciaux du Tchad ne tiennent pas compte des importantes révisions apportées à la balance des paiements ou à la nouvelle méthode de calcul des exportations de bétail, qui sont presque exclusivement orientées vers la CEMAC et le Nigéria. Avant qu'on ne découvre du pétrole, la plupart des exportations étaient destinées à l'Union européenne; on observe aujourd'hui une nette réorientation des exportations pétrolières vers l'Amérique du Nord et l'Asie (figure 3).



8. **Les importations non pétrolières du Tchad se composent essentiellement de biens d'équipement, de biens intermédiaires, de biens de consommation et d'énergie (figure 4).** Excepté au moment de la construction de l'oléoduc, les importations sont restées stables autour de 18-20 % du PIB. Le maintien d'importantes importations de biens d'équipement non pétrolier et de biens intermédiaires suggère que la demande d'intrants des secteurs d'exportation traditionnels n'a pas faibli sous l'effet de la production pétrolière. La progression vigoureuse de toutes les catégories d'importations peut indiquer une demande intérieure plus dynamique.



9. **Avant la construction de l'oléoduc et des installations de production pétrolière, les importations tchadiennes provenaient principalement de l'Union européenne.** Les importations en provenance des États-Unis et du Canada en 2001–03 ont été principalement liées au pétrole. Si la part des importations en provenance de ces pays a décliné depuis, il est probable qu'elle restera relativement supérieure à ce qu'elle était avant l'ère du pétrole tant qu'il y aura du pétrole à exploiter. Les importations en provenance de la CEMAC ont augmenté en parallèle, ce qui témoigne probablement d'une augmentation des échanges informels.

C. Mesures de la compétitivité

10. **Le taux de change effectif réel (TCER) est la méthode la plus simple pour évaluer la compétitivité.** En règle générale, il mesure le pouvoir d'achat dans un pays par rapport à ses partenaires commerciaux sur la base des prix relatifs et du taux de change nominal²⁸. Si la loi du prix unique se vérifie — c'est-à-dire que le prix des produits exportables s'égalise entre les pays — le taux de change réel se calcule également comme le ratio du prix des biens non exportables sur les biens exportables dans le pays d'origine²⁹. Autrement dit, si le prix des biens non exportables augmente relativement au prix des biens exportables, le taux de change réel s'apprécie et il y a perte de compétitivité. Selon la théorie du syndrome hollandais, les profits exceptionnels tirés des ressources naturelles engendrent

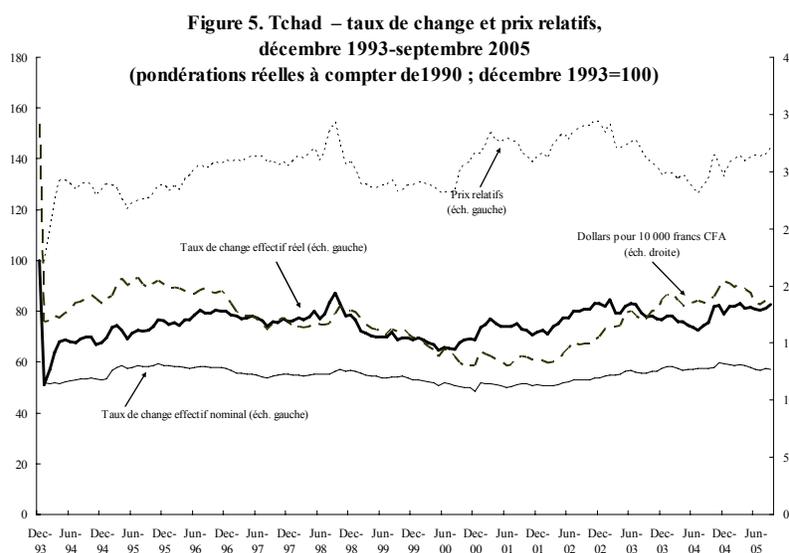
²⁸ Outre les prix à la consommation, l'évolution des prix relatifs peut être mesurée par les prix à la production, le déflateur du PIB et les coûts unitaires de main-d'œuvre. Pour le Tchad, seuls sont connus l'IPC et le déflateur du PIB.

²⁹ $P = P_{NT}^\alpha P_T^{1-\alpha}$. Les prix intérieurs se composent des secteurs exportables et non exportables.

TCER = $e P / P^*$. Le taux de change effectif réel est égal aux prix intérieurs corrigés du taux de change nominal. Selon la théorie du prix unique, $P^* = e P_T$ si les prix du secteur non exportable s'ajustent aux prix internationaux corrigés du taux de change nominal. Alors TCER = $e(P_{NT}^\alpha P_T^{1-\alpha}) / e P_T = (P_{NT} / P_T)^\alpha$. Le taux de change réel est le prix des biens non échangeables relatif aux biens échangeables.

un report des ressources du secteur non exportable vers le secteur exportable, ce qui rend le premier comparativement plus coûteux et implique une appréciation du taux de change réel ainsi qu'une perte de compétitivité. Accroître la productivité serait alors le seul moyen de rester compétitif. En pratique, la théorie du prix unique ne se vérifie habituellement pas, même pour les biens qui semblent purement exportables, du fait des coûts de transport, des obstacles officiels au commerce et de structures de marché non compétitives³⁰.

11. **La base de données du Fonds montre que le taux de change effectif réel du Tchad s'est apprécié de plus de 10 % entre la période qui a précédé la dévaluation de 1994 et l'automne 2005.** Cette évolution consiste en une appréciation nominale assez conséquente et en une augmentation moindre des prix relatifs (figure 5).



Source: IMF Information Notice System

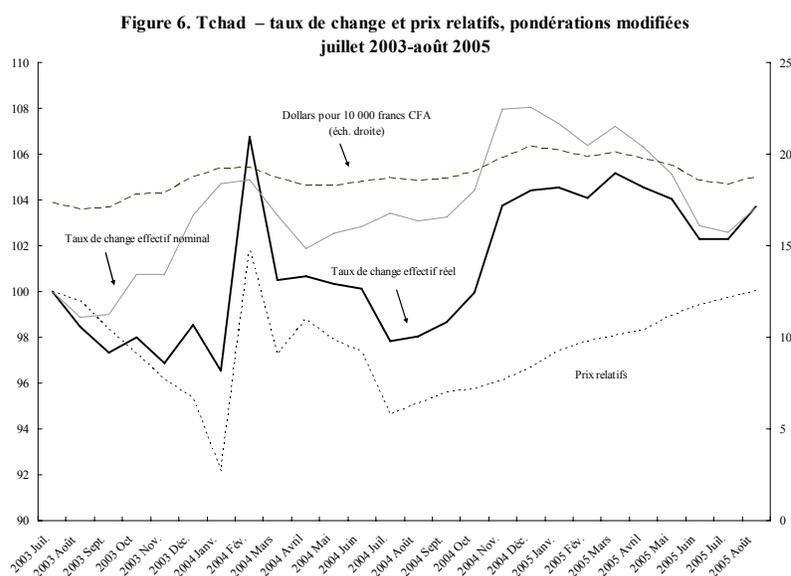
12. **Le franc CFA étant rattaché à l'euro, la reconfiguration radicale du commerce extérieur tchadien devrait théoriquement donner plus de poids au taux de change dollar/euro dans la détermination de la compétitivité du pays.** Une nouvelle série de données relatives au TCER a dû être construite pour tenir compte de la réorientation des échanges commerciaux du Tchad. Bien que le poids affecté aux différentes mesures du TCER du Fonds ait été modifié de 1990 à 2000, la dernière année reste antérieure à la réorientation radicale des échanges commerciaux du pays. Pour les besoins de cette analyse, le TCER a été reconstruit en attribuant aux prix relatifs pour l'Amérique du Nord un poids supérieur à ceux d'autres régions³¹. Bien que ces nouvelles pondérations donnent un plus

³⁰ Obstfeld et Rogoff (1999) et Froot et Rogoff (1995).

³¹ On a utilisé pour cela la méthode de calcul du taux de change effectif qu'utilise le Fonds, mais, puisque la répartition géographique des importations a été moins affectée que celle des exportations (elle n'a été profondément touchée que pendant la construction de l'oléoduc), les modifications des pondérations ont été mineures.

grand poids aux mouvements du dollar face à l'euro dans le taux de change effectif nominal, les prix relatifs sont peu affectés, car l'inflation américaine et celle de la zone euro évoluent généralement de concert. L'application de nouvelles pondérations sur la même période indique que le taux de change effectif nominal a un effet plus profond que les prix relatifs sur le TCER³².

13. **Si on utilise le régime de pondération modifié attribuant un poids supérieur au dollar, l'augmentation du TCER depuis le démarrage de la production pétrolière au Tchad semble presque exclusivement attribuable à l'évolution du taux de change effectif nominal.** Si on utilise une pondération modifiée et si on rebase la série à 100 en juillet 2003, le TCER a augmenté de 3,7 % entre janvier 2003 et août 2005, sous l'effet conjugué d'une appréciation de 3,7 % du taux de change nominal et de l'absence de variation des prix relatifs, bien que d'importantes fluctuations aient été observées au cours de la période³³ (figure 6). Cela laisse à penser que la faiblesse du dollar face à l'euro, et non le secteur pétrolier, pourrait être la principale explication de la perte de compétitivité du Tchad.

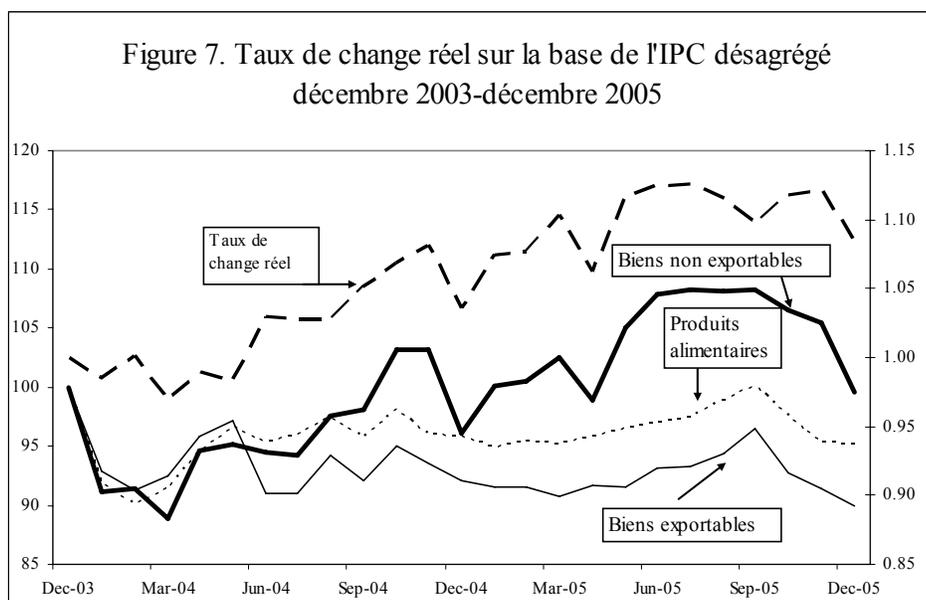


14. **Dans l'hypothèse où la loi du prix unique se vérifie dans une certaine mesure, la compétitivité peut également s'apprécier sur la base du taux de change interne — le prix des biens non exportables relativement aux prix des biens exportables**

³² Si on recalcule les taux de change effectifs et les prix relatifs avec la méthode de calcul du taux de change effectif qu'utilise le Fonds et si on attribue une plus forte pondération à la part respective des États-Unis (45 %) et de l'Asie dans les échanges relativement à l'Europe (45 %), le TCER s'est apprécié plus fortement. La comparaison des nouvelles pondérations avec les anciennes sur la période janvier 2001-août 2005 montre une augmentation de 23 % du TCER (10 % avec l'ancienne pondération) composée d'une hausse de 15 % du TCER (10 % avec l'ancienne pondération) et d'une augmentation de 7 % des prix relatifs (5 % avec l'ancienne pondération). Ce «recalibrage» force la relation à produire un résultat correct.

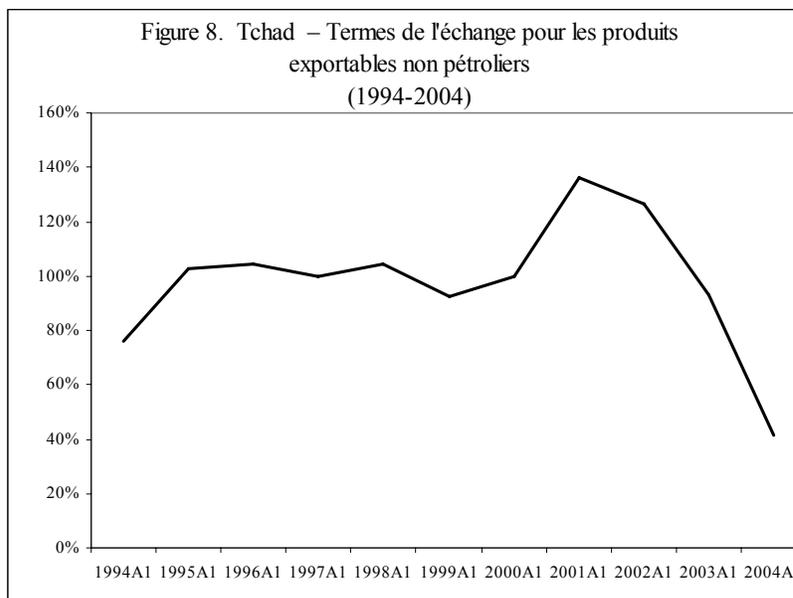
³³ Si l'on utilise l'ancien système de pondération, le TCER s'est déprécié de 1,6 % entre juillet 2003 et septembre 2005.

dans le pays-même. Le taux de change interne semble lui aussi s'être apprécié au Tchad depuis le démarrage de la production pétrolière. Un TCER a été construit en classant les catégories de l'IPC en biens exportables ou non exportables et en créant un indice pondéré pour chacun. Le pétrole a été exclu. La figure 7 montre que les prix des biens non exportables ont plus augmenté que ceux des biens exportables. Les pénuries alimentaires, en particulier de céréales, constituent la principale source d'inflation au Tchad, mais comme les céréales entrent dans l'indice des biens exportables, elles ne sont pas responsables de l'évolution des biens non exportables.



15. **De même, les données relatives aux termes de l'échange hors pétrole font apparaître une forte chute du prix des exportations relativement au prix des importations (figure 8)³⁴.** Cette évolution est le résultat conjugué d'une forte baisse des prix des exportations et d'une hausse modérée des prix des importations. Étant donné qu'ils sont associés à l'appréciation du taux de change nominal, ces mouvements sont difficiles à interpréter, mais la chute des prix à l'exportation pourrait indiquer des fluctuations des cours du coton.

³⁴ Les données relatives aux termes de l'échange proviennent du système du Fonds. Les estimations des termes de l'échange réalisées par les services du FMI sur la base de séries de prix approximativement imputées n'indiquent pas de baisse des prix des exportations non pétrolières relativement aux prix des importations non pétrolières.



16. Selon les observations de la mission de surveillance conduite cette année par le FMI dans la CEMAC, la compétitivité dans les pays membres de la CEMAC a connu des évolutions contrastées³⁵. L'équipe chargée de la mission a constaté des tendances très différentes des TCER d'un pays à l'autre de l'union monétaire. Si, de manière générale, les mesures basées sur le taux de change pointent vers un recul de la compétitivité, la récente augmentation des exportations en volumes, des taux de pénétration du marché et de la part de marché à l'exportation des différentes régions dresse un tableau différent. On observe également une amélioration des termes de l'échange, qui tient principalement au renchérissement du pétrole et à l'augmentation des exportations en volumes. Cependant, le rapport n'observe pas de ralentissement de la croissance des exportations non pétrolières et, au vu de l'horizon limité de la production pétrolière, la mission a recommandé de privilégier la compétitivité du secteur non pétrolier. Les autorités ont reconnu que l'expansion des secteurs pétroliers avait engendré des pressions croissantes sur les coûts intérieurs, notamment les coûts de main-d'œuvre et ceux des services, en particulier en Guinée équatoriale et au Tchad. Mais des rigidités structurelles sapent la compétitivité du secteur exportateur non pétrolier, les indicateurs du climat des affaires révélant des obstacles considérables au développement du secteur privé liés aux difficultés d'accès au crédit bancaire, au coût élevé des garanties, à l'inadaptation des systèmes juridiques et à des rigidités du marché du travail.

17. En ce qui concerne le syndrome hollandais, la mission conduite dans la CEMAC a noté que les importantes entrées de réserves étaient insuffisamment stérilisées par la banque centrale régionale (BEAC). De ce fait, la région souffre d'un important excédent de

³⁵ Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale – Rapport des services du FMI sur les politiques communes des États membres — SM/06/208 (F).

liquidité et de fortes hausses de l'inflation et des prêts bancaires dans certains pays membres. Les autorités ont estimé à leur tour que la situation relative à la liquidité ne posait pas de grave menace d'inflation.

D. Moyens d'actions envisageables face au recul de la compétitivité

18. Le gouvernement tchadien a peu de marge de manœuvre au regard des mesures macroéconomiques appropriées face aux profits pétroliers exceptionnels.

Théoriquement, on peut remédier à une perte de compétitivité due aux recettes pétrolières par un éventail de mesures visant à éviter l'absorption des bénéfices exceptionnels. Celles-ci consistent, par exemple, à utiliser les devises pour financer des importations plus importantes ou à dépenser la contrepartie en devises dans l'économie. Cependant, la Loi portant gestion des revenus pétroliers (LPGRP) implique en fait qu'il faut augmenter les dépenses d'investissement dans les secteurs prioritaires et impose, lorsque les capacités d'absorption sont insuffisantes, d'épargner une part importante des profits exceptionnels sur les prochaines années³⁶.

19. En ce qui concerne l'absorption, la politique monétaire est définie par la banque centrale régionale. Dans la mesure où le gouvernement dépense les recettes pétrolières en interne conformément à la LPGRP, il accroît la masse monétaire; une stérilisation est alors nécessaire pour contenir la masse monétaire et éviter de déclencher l'inflation. Mais la BEAC elle-même dispose de peu d'instruments d'intervention; ils se composent principalement d'obligations de réserve et de la fourniture de dépôts à court terme rémunérés aux banques commerciales. Elle doit aussi tenir compte de l'ensemble de la région CEMAC. La BEAC ne fait pas grand-chose pour stériliser les importants flux de réserves. De plus, le franc CFA étant rattaché à l'euro, le taux de change nominal est déterminé de manière exogène et ne peut servir de mécanisme d'ajustement. En théorie, si le taux de change pouvait flotter librement, le taux de change nominal s'ajusterait pour compenser les mouvements des prix relatifs entre les pays. Si le taux de change nominal s'ajustait complètement et immédiatement, les taux de change réels resteraient à l'équilibre et le pouvoir d'achat agrégé serait identique dans tous les pays.

20. La politique structurelle reste donc le seul mécanisme d'ajustement possible. Le meilleur moyen d'assurer la compétitivité à long terme est d'accroître la productivité du secteur non pétrolier. En réalité, les mesures de compétitivité extérieure sont dérisoires par rapport à la stagnation structurelle de la productivité non pétrolière au Tchad. Une récente étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) mentionne, parmi les secteurs qui se prêteraient à un nouveau développement des exportations, le coton, le bétail, la pêche (lac Tchad) et les cultures autres que la gomme arabique telles que la spiruline, la cacahuète, le sésame et le karité. Pour exploiter pleinement le potentiel de croissance de ces secteurs, le Tchad doit non seulement remplir des conditions préalables de stabilité macroéconomique et

³⁶ La mission effectuée dans la CEMAC a conseillé de ne pas compter ces ressources comme des réserves officielles afin de pouvoir les investir dans des actifs à plus long terme, générateurs de rendements plus élevés.

de sécurité durable, il doit aussi surmonter de nombreux obstacles dans le pays, à l'extérieur et aux frontières³⁷.

21. La première priorité consiste sans doute à éliminer les obstacles aux gains de productivité et à la croissance au Tchad.

- Le manque d'infrastructures élémentaires et de services publics est extrême au Tchad. Le réseau de transport est terriblement insuffisant, ce qui engendre des retards et des coûts de transport prohibitifs. Même dans la capitale, presque toutes les routes sont faites de terre battue (qui se transforme en boue trouée de profondes ornières pendant la saison des pluies). Dans les zones rurales de culture du coton, il arrive fréquemment que les routes ne soient pas praticables et les camions de transport s'usent vite. 98 % des ménages tchadiens doivent se passer d'électricité faute d'accès au réseau. Pour les ménages plus aisés et les entreprises qui y ont accès, la capacité du réseau est si faible qu'ils doivent générer eux-mêmes leur électricité de secours à partir de diesel coûteux.
- Le secteur du coton est en situation précaire; l'entreprise cotonnière publique est en quasi-faillite. De sérieuses réformes seront nécessaires pour maintenir le secteur du coton à flot. Si le secteur du bétail est sain, son potentiel de croissance est limité par l'absence de structures formelles d'information ou de promotion.
- Pour favoriser l'investissement, il est impératif que le Tchad améliore le climat des investissements et la gouvernance en général. Le Tchad a été récemment classé parmi les pays les plus corrompus par Transparency International et figurait parmi les moins propices à l'activité économique dans une récente enquête sur le climat des affaires.

22. Des douanes plus efficaces contribueraient à la productivité du secteur exportable tchadien. Les problèmes qui se posent sont les exonérations au cas par cas, l'application discrétionnaire des règles et la corruption. En outre, une meilleure collecte des données sur le secteur des biens exportables serait utile pour mesurer les améliorations.

23. Les contraintes extérieures au pays font également obstacle au commerce. Le Tchad n'ayant aucun accès à la mer, ses exportations doivent traverser le Cameroun pour atteindre le port maritime de Douala. Parce que les délais de transit sont longs et coûteux, le Tchad doit travailler en étroite concertation avec d'autres pays de la région pour améliorer ces conditions. Posent également problème les obstacles au commerce que rencontrent typiquement les pays en développement : subventions au coton génératrices de distorsions dans les pays industrialisés et barrières à l'entrée des marchés mondiaux, par exemple, sous forme de normes élevées de produits. Pour réduire ces obstacles, le meilleur espoir réside dans les négociations du Programme de Doha pour le développement et dans les accords bilatéraux comme le Partenariat européen et la loi américaine sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (*African Growth and Opportunity Act*). Les autorités tchadiennes ont signé toutes les conventions nécessaires pour bénéficier de ces initiatives.

³⁷ Voir Cadot et. al

E. Conclusion

24. **La compétitivité à long terme du Tchad ne peut être assurée que s'il s'emploie à éliminer les obstacles profondément enracinés qui s'opposent à l'amélioration de la croissance et de la productivité.** Ces réformes sont d'autant plus impératives que l'on observe des signes d'un syndrome hollandais engendré par le démarrage de la production pétrolière, qui aura des effets de courte durée sur le taux de change effectif réel. Le pays n'a que peu de marge de manœuvre au regard des moyens d'action habituels nécessaires pour lutter contre l'érosion à court terme de la compétitivité, et les ramifications à long terme qu'elle pourrait avoir.

Bibliographie

- Burgess, Robert, Fabrizio, Stefania, Xiao, Yuan, 2004, "The Baltics: Competitiveness on the Even of EU Accession," Staff paper, International Monetary Fund.
- Cadot, Olivier et al, "Chad: Diagnostic Trade Integration Study," 2005, World Trade Organization Integrated Framework, 6/2/05.
- Cashin, Paul, Cespedes, Luis, and Sahay, Ratna, 2002, "Keynes, Cocoa, and Copper: In Search of Commodity Currencies," IMF Working Paper (WP/02/223).
- Chen, Yu-chin and Rogoff, Kenneth, 2002, "Commodity Currencies and Empirical Exchange Rate Puzzles," IMF Working Paper (WP/02/27).
- Choudri, Ehsan and Khan, Mohsin, 2004, "Real Exchange Rates in Developing Countries: Are Balassa-Samuelson Effects Present?" IMF Working Paper (WP/04/188).
- Clement, Jean, Mueller, Johannes, Cosse, Stephane, and LeDem, Jean, 1996, "Aftermath of the CFA Franc Devaluation," IMF Occasional Paper No. 138, 6/18/96.
- Hadjimichael, Michael and Galy, Michel, 1997, "The CFA Franc Zone and the EMU," IMF Working Paper, (WP/97/156).
- International Monetary Fund, 2005, "The Macroeconomics of Managing Increased Aid Inflows—Experiences of Low-Income Countries and Policy Implications," (SM/05/306, 11/09/05).
- International Monetary Fund, 2005, "Central African Economic and Monetary Community—Selected Issues," (SM/05/198, 6/3/05).
- International Monetary Fund, 2005, "Central African Economic and Monetary Community—Recent Developments and Regional Policy Issues," (SM/05/187, 5/26/05).
- Krugman, Paul, 1994, "Competitiveness: A Dangerous Obsession," *Foreign Affairs*, Vol.73, No. 2.
- Loko, Boileau and Tuladhar, Anita, 2005, "Labor Productivity and Real Exchange Rate: The Balassa-Samuelson Disconnect in the former Yugoslav Republic of Macedonia" IMF Working Paper (WP/05/113).
- Zanello, Alessandro and Desruelle, Dominique, 1997, "A Primer on the IMF's Information Notice System," IMF Working Paper (WP/97/71).

IV. POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET GESTION DES RECETTES PÉTROLIÈRES : LE CAS DU TCHAD³⁸

A. Introduction

1. **Les recettes pétrolières offrent au Tchad une occasion sans précédent de résorber la pauvreté, mais créent de sérieux enjeux.** Le premier défi budgétaire consiste à trouver le moyen d'assurer une utilisation efficace, transparente et viable des recettes pétrolières éphémères et irrégulières du Tchad pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté tout en établissant un juste équilibre entre les dépenses à effectuer aujourd'hui et les actifs à mettre en réserve pour l'avenir. Le présent chapitre propose au Tchad d'adopter une stratégie de finances publiques de longue durée s'inscrivant dans un cadre budgétaire à moyen terme, et analyse les améliorations aux politiques budgétaires institutionnelles nationales susceptibles d'en appuyer la mise en œuvre.

2. **Le chapitre aboutit aux grandes conclusions suivantes :**

- **Le Tchad compte parmi les producteurs de pétrole africains les plus nouveaux et les plus petits, dont les recettes pétrolières suivent une trajectoire relativement basse, asymétrique et limitée dans le temps.** Elles devraient augmenter de 22 % du PIB non pétrolier en 2006 à 31 % en 2007 avant de retomber progressivement à des niveaux insignifiants après 2020.
- **Le programme de gestion des recettes pétrolières du Tchad (PGRP), appuyé par la Banque mondiale, représente une tentative innovante pour promouvoir une allocation transparente des recettes pétrolières aux dépenses prioritaires.** Depuis son entrée en application, en 2004, le Tchad a augmenté ses dépenses dans les secteurs prioritaires et rehaussé la transparence des recettes pétrolières malgré l'instabilité politique. Pour autant, la loi portant gestion des revenus pétroliers (LPGR)³⁹ a lourdement pesé sur la faible capacité administrative tchadienne et compliqué la gestion des finances publiques. Ceci, conjugué au manque persistant de discipline budgétaire, a émoussé l'efficacité du PGRP et amenuisé l'adhésion politique au programme, à tel point qu'au début de 2006, les autorités ont décidé unilatéralement de le modifier.
- **Les autorités devraient inscrire leur stratégie de finances publiques dans une perspective d'avenir et de long terme pour éviter des politiques faisant alterner les coups de frein et d'accélérateur.** La transformation durable et progressive du patrimoine pétrolier en d'autres formes de capital physique et humain, la diminution de la dépendance budgétaire à l'égard des revenus pétroliers et

³⁸ Rédigé par Teresa Dabán et Sarah Lacoche.

³⁹ La loi portant gestion des revenus pétroliers est le principal texte de loi qui transpose le PGRP dans le système juridique tchadien. Pour de plus amples détails, se reporter à l'annexe I.

l'affermissement de la situation des finances publiques seraient des objectifs budgétaires raisonnables à longue échéance. L'application de programmes budgétaires à moyen terme visant à accorder les dépenses publiques à la capacité d'absorption du pays, l'épargne d'une partie des recettes pétrolières afin d'assurer le financement ultérieur de ces dépenses lorsque les réserves pétrolières se tariront ou que les cours du pétrole diminueront, et l'augmentation des recettes non pétrolières permettraient de les réaliser.

- **Un cadre de gestion budgétaire bien défini pourrait favoriser la mise en œuvre d'une stratégie de finances publiques à long terme rationnelle au Tchad.**

Il devrait être assis sur les principes suivants : discipline budgétaire, stabilité macroéconomique, transparence, pratiques optimales de gestion des finances publiques, et applicabilité. A terme, toutefois, son efficacité serait fonction de la détermination politique des pouvoirs publics et de l'adhésion de la société à une stratégie réfléchie d'utilisation des recettes pétrolières.

3. **Le chapitre est structuré comme suit.** La section B brosse le contexte historique et institutionnel du secteur pétrolier tchadien. La section C passe en revue les enseignements que l'on peut dégager de la gestion des recettes pétrolières au Tchad à ce jour. La section D examine les perspectives du secteur. La section E illustre par des exemples chiffrés les enjeux auxquels le Tchad est confronté pour élaborer une stratégie budgétaire viable à long terme. La section F décrit les principaux piliers d'un cadre exhaustif pour la formulation et l'application de politiques budgétaires saines au Tchad, et la section G énonce les conclusions. L'annexe I présente le cadre juridique du PGRP, et l'annexe II les résultats de l'application d'une version simplifiée de l'hypothèse des revenus permanents au Tchad.

B. Contexte

Les opérateurs du secteur pétrolier

4. **La guerre civile, les remous politiques et la baisse périodique des cours du pétrole ont bridé la croissance du secteur pétrolier tchadien jusqu'aux années 90.** Le Tchad possède sept bassins pétroliers (Doba, Doseo, Salamat, Bongor, Lac Tchad, Logone Birni, et Erdis) près de la frontière avec la République centrafricaine, le site de Doba étant pour l'instant le seul en production⁴⁰. Le Tchad a commencé à exploiter ses ressources pétrolières dès 1969. Les forages de reconnaissance ont révélé l'existence de pétrole en 1975, mais la guerre civile qui a débuté en 1979 a interrompu la prospection en 1981, laquelle a repris peu après le rétablissement de la paix au début des années 90.

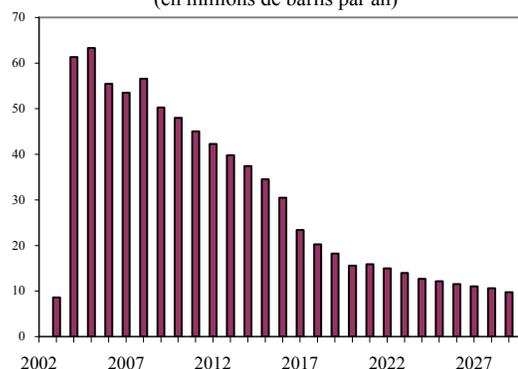
⁴⁰ Le Tchad possède également des réserves estimées à 150 millions de barils dans le champ de Sedigi, dans le bassin du Lac Tchad, qui comporte les champs de Kanem et de Kumia. L'exploitation du gisement de Sedigi a été programmée en association avec le projet de construction d'une raffinerie de pétrole pour alimenter une centrale électrique à N'Djamena. L'entreprise responsable a construit entre Segidi et N'Djamena une canalisation de si mauvaise qualité qu'elle ne peut assurer le transport du pétrole. L'exploitation des réserves de Segidi pour réduire les coûts pétroliers nationaux du Tchad a donc été reportée.

5. **Le coup d'envoi du projet pétrolier en cours a été donné en 1988, date à laquelle le Tchad a signé une convention avec un consortium de trois sociétés pétrolières.** La convention, qui autorisait la prospection jusqu'au début de 2004, réglementait les procédures applicables à la protection de l'environnement, à l'acquisition et à l'indemnisation foncières, et au paiement des taxes et redevances. Elle accordait également une concession de trente ans pour mettre en valeur et exploiter les gisements de Doba et commercialiser le pétrole. Suite à la découverte, en 1996, de réserves prouvées de jusqu'à un milliard de barils dans le bassin de Doba, l'Assemblée nationale tchadienne a promulgué en 1997 une convention amendée pour réglementer l'exploitation des trois champs pétrolifères de ce bassin (Miandoum, Kome, et Bolobo, également connus sous le nom des «trois champs»). Dernièrement, l'exploitation de deux autres gisements (Nya et Moundouli) a commencé, également dans le bassin de Doba, et deux autres, Maikeri et Timbre, devraient entrer en production en 2007 et 2008 respectivement. La flambée des cours mondiaux stimule la prospection dans d'autres régions du Tchad, mais l'on n'a pas encore découvert de réserves viables au plan économique. Comme dans la plupart des pays africains, les clauses contractuelles du Tchad avec les sociétés pétrolières ne sont pas rendues publiques⁴¹.

6. **En 1996, le Tchad et le Cameroun ont signé un traité portant sur la construction et l'exploitation d'un oléoduc et d'autres voies d'acheminement du pétrole.** Le Tchad n'a pas d'accès direct à l'océan, seul moyen pratique de transporter de gros volumes de pétrole brut de l'intérieur de l'Afrique jusqu'aux marchés mondiaux. Le gouvernement tchadien s'est donc associé au consortium qui a créé la Tchad Oil Transportation Company (TOTCO) pour la construction et la gestion d'un oléoduc enterré de 1.070 km d'une capacité maximale de 225.000 barils par jour (bpj) afin de transporter le pétrole depuis les 265 puits du bassin de Doba jusqu'à Kribi, sur la côte atlantique du Cameroun. En 1998, le Cameroun a établi la Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) pour exploiter sa partie de l'oléoduc⁴².

7. **En 2000, le consortium d'exploitation a lancé le projet d'exploitation pétrolière et d'oléoduc Tchad-Cameroun, d'une durée prévue de 25 à 30 ans.** Ce projet, qui représente un investissement total de USD 4,2 milliards, est actuellement le plus gros investissement du secteur privé en Afrique subsaharienne. Il a commencé par la construction de l'oléoduc, qui s'est achevée en juillet 2003, avec un an d'avance, et

Figure 1. Tchad : Production pétrolière 2003-30
(en millions de barils par an)



Source : autorités tchadiennes.

⁴¹ Seul un cercle restreint de responsables y a accès. On trouvera quelques détails concernant les accords de convention de 1988 dans Gary et Reisch (2005).

⁴² Quatre-vingt cinq pour cent de l'oléoduc sont situés au Cameroun. Les installations d'exportation à Kribi comportent une station de réduction de pression à terre et un oléoduc sous-marin relié à un terminal flottant de stockage et de chargement.

l'exploitation des trois champs du bassin de Doba, dont la production, au moment où a été conduite l'évaluation du projet, devait atteindre un maximum de 62 millions de barils par an en 2005–09 et diminuer progressivement avant de se tarir en 2030.

8. **Le pétrole brut de Doba est assujéti à des coûts de transport élevés et se négocie avec une forte décote sur les marchés internationaux.** Les coûts de transport prennent en considération les coûts d'exploitation et de maintenance de l'oléoduc, le rendement des capitaux qui y ont été investis, le service de la dette bancaire sur l'infrastructure d'oléoducs (versé deux fois par an sur un prêt de USD 600 millions) et un droit de transit de USD 0,41 par baril payé au gouvernement camerounais. Le pétrole de Doba est lourd, visqueux, extrêmement acide, avec une forte teneur en calcium, ce qui augmente les coûts de raffinage et limite les taux de production des raffineries, diminuant par conséquent le prix que celles-ci sont disposées à payer par rapport aux pétroles bruts concurrents⁴³.

9. **Aux termes des conventions en vigueur, le gouvernement tchadien a droit au paiement de bonus de signature et de permis de prospection, à des recettes pétrolières indirectes, et à des recettes pétrolières directes.** Les bonus de signature et les permis de prospection qui, jusqu'à présent, ont été faibles⁴⁴, sont des sommes versées comptant au gouvernement d'accueil lors de la signature d'un contrat portant sur une concession qui accorde des droits de prospection et la location de terres. *Les recettes pétrolières indirectes* comprennent l'impôt sur le revenu des entreprises perçu sur TOTCO et les trois compagnies pétrolières ainsi que l'impôt sur le revenu de leurs employés. On entend par *recettes pétrolières directes* les dividendes versés par TOTCO et COTCO, dont le Tchad est actionnaire, et les redevances payées par le consortium au taux de 12,5 %. Les redevances sont calculées sur la base du «prix implicite départ champ» trimestriel moyen qui équivaut au prix du marché trimestriel moyen du brut de Doba après déduction des coûts de transport. Les autorités approuvent le prix trimestriel implicite départ champ à la fin de chaque trimestre, quoique avec quelques retards. Les membres du consortium versent chaque mois les redevances en fonction d'un prix provisoire de vente du pétrole établi sur la base du dernier prix trimestriel implicite approuvé. A la fin de chaque trimestre, les paiements des redevances sont ajustés de manière à refléter le prix réel reçu pendant cette période, qui sert alors de prix provisoire pour le trimestre suivant.

⁴³ En l'absence d'équipements perfectionnés, une raffinerie ne peut transformer qu'un quart environ d'un baril de pétrole de Doba en produits légers à valeur élevée comme l'essence, le kérosène et le gazole, alors que deux-tiers au moins d'un baril de brut de Brent peuvent être raffinés en produits légers. Les bruts plus lourds comme celui de Doba sont raffinés en produits de moindre valeur, comme le bitume et les hydrocarbures de soute. Voir ExxonMobil (2004 a).

⁴⁴ Leur utilisation a toutefois suscité l'attention, en 2000 par exemple, quand on a appris que le gouvernement avait consacré les premiers USD 4,5 millions d'une prime d'engagement de USD 25 millions à des dépenses militaires et non aux secteurs prioritaires (Gary et Reisch, 2005).

Encadré 1. La détermination du «prix implicite du pétrole départ champ» au Tchad

La procédure de détermination du «prix implicite du pétrole départ champ» est définie dans les accords de convention conclus entre le gouvernement tchadien et le consortium d'exploitation. Aux termes des conventions, l'approbation du gouvernement est requise pour déterminer ce prix aux fins de calcul des redevances. Les trois entreprises qui constituent le consortium vendent leurs droits indépendamment; elles raffinent et vendent elles-mêmes 40 % du brut de Doba. Pour parer à l'éventualité que les membres du consortium vendent à leurs propres raffineries à des prix inférieurs à ceux du marché, le prix de vente trimestriel moyen soumis au gouvernement est celui des ventes effectuées par les raffineries n'appartenant pas au consortium. En théorie, les autorités disposent de jusqu'à trois mois après la fin du trimestre pour accepter le prix implicite départ champ : d'abord, le consortium dispose d'un délai pouvant aller jusqu'à un mois pour leur communiquer les prix effectifs départ champ et les tarifs de transport appliqués au cours du trimestre précédent; les autorités disposent ensuite d'un autre mois pour examiner les prix et tarifs de transport communiqués et demander des informations complémentaires; enfin, elles ont encore un mois pour approuver le prix implicite départ champ définitif. Dans la pratique, cette approbation a été plus longue à obtenir. Ainsi, jusqu'à ce que les autorités et le consortium conviennent d'un prix départ champ révisé en mars 2005, les versements provisoires au titre des redevances étaient versés en fonction du prix convenu en 2003 de USD 16,9 par baril. Des retards ont continué d'être enregistrés en 2006 : le dernier ajustement de prix a été effectué en février.

10. Le manque de transparence et l'imprévisibilité du régime fiscal sont une source d'inquiétudes et d'instabilité. Le régime fiscal applicable au consortium est décrit dans la convention de 1988. Celle-ci accorde aux entreprises qui le composent une exonération quasi-totale de la TVA et des droits de douane (Hernández Uriz, 2001)⁴⁵. Le gouvernement a par ailleurs accordé quelques crédits d'impôt ponctuels au consortium, lesquels n'ont pas été communiqués au public et ont récemment suscité un différend entre deux des sociétés pétrolières et le gouvernement tchadien⁴⁶. Qui plus est, les informations concernant le régime fiscal prévu aux termes des conventions récemment signées en vue d'étendre la prospection au-delà de la région de Doba sont rares. La somme la plus élevée versée à ce stade par le consortium au titre des impôts a été l'impôt sur le revenu des sociétés dont le taux, en vertu de la Convention de 1988, n'est pas fixé au taux de 40 % généralement appliqué aux entreprises mais est fonction des cours du pétrole. Compte tenu de l'excellente tenue du

⁴⁵ Le gouvernement affirme que ces exonérations s'appliquent uniquement au consortium et à ses opérations directement associées au pétrole, et non à ses sous-traitants ou à ses achats non associés au pétrole. Les obligations fiscales du consortium revendiquées par le gouvernement s'élèvent à quelque CFAF 10 milliards (0,3 % du PIB non pétrolier). Voir ExxonMobil, (2004b).

⁴⁶ Au milieu de 2006, deux des compagnies pétrolières ont contesté le paiement de l'impôt sur le revenu correspondant aux bénéfices dégagés en 2005 de l'exploitation des trois champs de Doba au motif d'une crédit d'impôt que les autorités leur auraient concédé en 2000. Les autorités ont allégué que le présumé crédit d'impôt n'était pas valide puisqu'il avait été accordé par le Ministre du pétrole de l'époque, lequel avait outrepassé son mandat. Après plusieurs mois de négociations, les deux sociétés ont finalement accepté de régler leur impôt, qui représentait environ 8 % du PIB non pétrolier.

marché pétrolier en 2005 et 2006, le taux d'imposition appliqué aux membres du consortium est passé à 60 %, ce qui a entraîné une hausse substantielle des paiements au titre des impôts en 2006. Or ce mécanisme, intégré à la convention dans le but de transférer une part substantielle des bénéfices dérivant du prix élevé du pétrole au gouvernement tchadien (voir ExxonMobil, 2006), a également empêché l'établissement de projections des recettes pétrolières. Quant à l'impôt sur le revenu des particuliers versé par les employés de TOTCO, il s'élève à 0,1 % seulement du PIB. Il est inscrit à la rubrique des recettes fiscales non pétrolières dans les comptes budgétaires et déposé directement sur le compte du Trésor.

L'assistance de la Banque mondiale

11. **Si le financement du projet pétrolier de Doba vient essentiellement du secteur privé, c'est l'assistance de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (SFI) qui a ouvert la voie à l'investissement privé.** Environ 97 % des fonds ont été apportés par le consortium et par ses prêteurs — 60 % par les partenaires du consortium, et 37% par des prêts au taux du marché dans le cadre d'un montage financier réunissant la SFI, des organismes de crédit à l'exportation et des organismes commerciaux. Les 3 % restants représentent la participation des États tchadien et camerounais dans les deux sociétés d'exploitation de l'oléoduc, financée à hauteur de USD 140 millions environ par des prêts non concessionnels de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement (BEI).

12. **L'aide de la Banque mondiale a permis d'apaiser les sérieuses inquiétudes que soulevaient, dans le pays et à l'étranger, les questions relatives à l'environnement et à la gouvernance notamment.** L'accord de prêt avec la Banque mondiale impose, à titre de condition pour participer au projet, un examen externe approfondi et la transparence. D'une part, le Groupe externe de suivi de la conformité (ECMG), financé par le consortium pétrolier, veille au respect du programme d'aménagement environnemental (PAE) du projet; ses rapports sont diffusés au public. D'autre part, un Groupe international consultatif (GIC), indépendant de la Banque mondiale et composé de «personnalités éminentes» issues de l'université, de la société civile et de l'administration publique en Europe, aux États-Unis et en Afrique, vérifie que la Banque mondiale, les gouvernements tchadien et camerounais et les sociétés pétrolières respectent les sauvegardes environnementales et sociales⁴⁷. Le Panel d'inspection de la Banque mondiale encourage également le suivi et la transparence.

13. **Pour garantir que les recettes pétrolières participent de la réduction de la pauvreté au Tchad, la Banque a conditionné son appui financier à l'adoption d'un programme de gestion des recettes pétrolières (PGRP).** Celui-ci comporte des dispositions qui prévoient i) de lisser les dépenses financées sur ressources pétrolières en stabilisant l'excédent des recettes pétrolières et d'accumuler l'épargne dans un Fonds pour les générations futures (FGF), ii) d'affecter la plus grande partie des recettes pétrolières à

⁴⁷ Le GIC effectue régulièrement des missions sur le terrain et en rend compte au Président de la Banque mondiale et au public. Il a pour seules fonctions de diagnostiquer les problèmes et de formuler des conseils; il n'a pas qualité pour appliquer ses recommandations. Voir le site www.gic-iag.org.

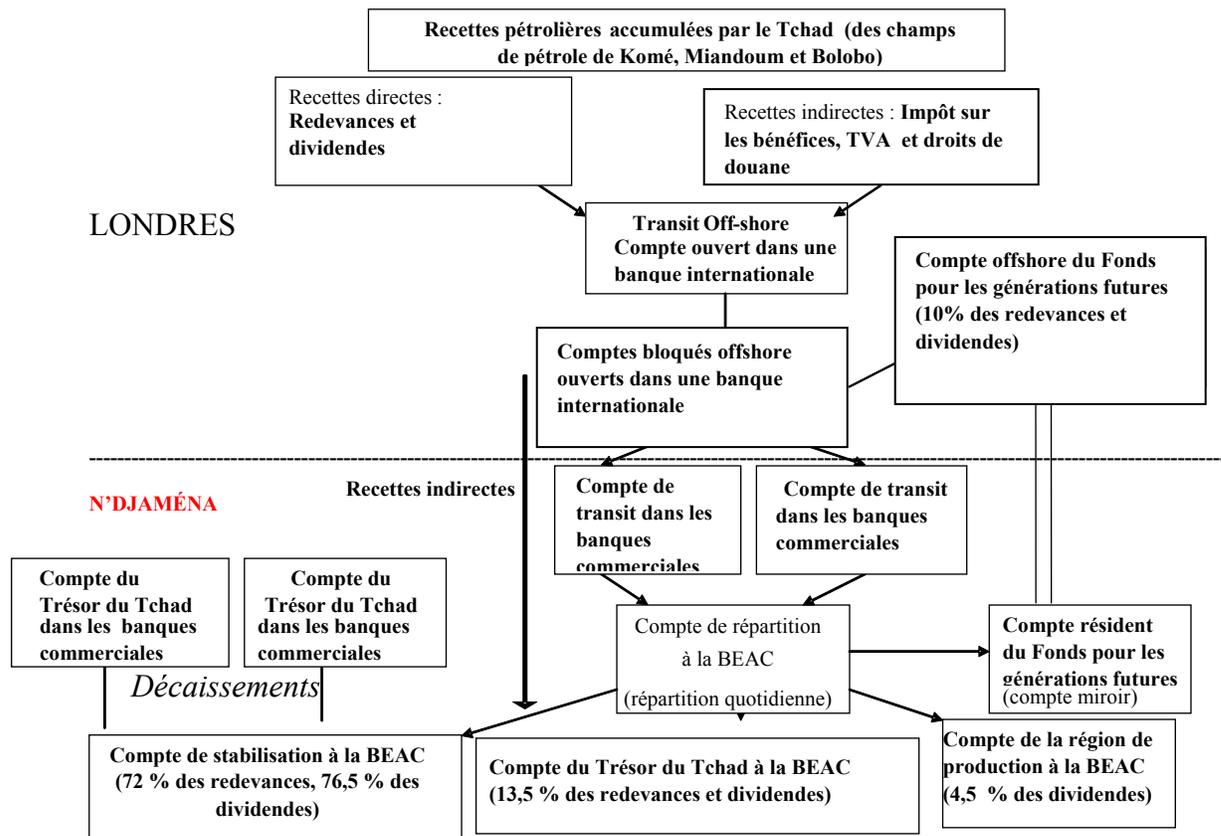
l'augmentation des dépenses prioritaires dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'éducation, de l'infrastructure, de l'énergie, du développement rural, de l'environnement et des ressources hydrauliques, à des niveaux supérieurs aux allocations budgétaires de l'époque pré-pétrolière; iii) d'encourager la mise en œuvre de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) liés au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et iv) d'établir des mécanismes de supervision.

Le programme de gestion des recettes pétrolières

14. Le PGRP prévoit une procédure bancaire distincte qui appelle l'établissement de comptes bancaires particuliers pour chaque catégorie d'opérations (figure 2). Il stipule que le compte de transit ouvert au nom de la République du Tchad dans une banque internationale servira en premier lieu à recevoir les recettes pétrolières directes (redevances et dividendes) et les recettes pétrolières indirectes (impôts essentiellement) provenant des trois champs pétrolifères de la région de Doba. Tous les revenus d'intérêts et d'investissements des fonds déposés auprès de la banque internationale seront également crédités sur ce compte. Après déduction des redevances de gestion perçues par la banque internationale, les fonds seront transférés sur un compte séquestre et serviront à provisionner les paiements exigibles au titre des prêts accordés par la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement. Après provisionnement du service de la dette, les recettes indirectes peuvent être transférées directement sur un compte du Trésor; 10 % des recettes pétrolières directes doivent être déposées sur un compte d'épargne offshore ouvert dans la même banque internationale en vue de constituer un Fonds pour les générations futures (FGF); le reste des recettes pétrolières directes doit être transféré sur un compte à la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), après transit d'une journée sur des comptes ouverts dans deux banques commerciales résidentes, qui déduiront une commission s'élevant à 0,15 % des fonds transférés.

15. Le PGRP établit aussi des mécanismes qui visent à assurer une affectation transparente des redevances et des dividendes pétroliers aux dépenses prioritaires. Il précise que les recettes pétrolières directes seront réparties comme suit : 72 % des redevances et 76,5 % des dividendes seront déposés sur un compte de stabilisation et transférés aux comptes ouverts dans des banques commerciales résidentes à l'usage exclusif des programmes des secteurs prioritaires; 13,5 % des dividendes et redevances seront alloués au budget ordinaire et déposés sur un compte du Trésor à la BEAC; et 4,5 % des redevances seront déposés sur un compte distinct pour la région de production. Le PGRP prévoit également un Collège de contrôle et de surveillance autonome commun gouvernement/société civile (le Collège) chargé d'autoriser et de surveiller l'utilisation des recettes pétrolières directes. Afin de renforcer les faibles capacités institutionnelles du Tchad et de favoriser la bonne exécution du PGRP, la Banque mondiale a financé deux projets d'assistance technique : le projet de gestion de l'économie pétrolière et le projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier.

Figure 2. Répartition des recettes pétrolières au Tchad selon le programme de gestion des recettes pétrolières



16. En application de l'accord de prêt, le gouvernement du Tchad a solennellement inscrit le PGRP dans la loi de 1999 sur la gestion des recettes pétrolières (LGRP) et ses décrets d'application publiés en 2003 et 2004 (annexe I). Le cadre juridique du PGRP contient d'autres dispositions : la *clause d'additionnalité* prévoit que 42,6 % du budget ordinaire, qui est partiellement abondé par 13,5 % des recettes pétrolières directes, doivent être alloués aux dépenses prioritaires (pour garantir l'additionnalité des dépenses financées sur les ressources pétrolières par rapport aux allocations budgétaires de 2002); la *clause d'équité intergénérationnelle* stipule que des retraits sur les dépôts au FGF ne peuvent être effectués que lorsque les recettes pétrolières sont inférieures ou égales à 10 % des recettes publiques totales de l'année précédente, et pour un montant qui ne peut excéder le montant total des fonds déposés au FGF l'année précédente; la *clause de stabilisation* prescrit que la totalité des recettes pétrolières directes dépassant les recettes budgétisées (prévues) doit être déposée sur un compte de stérilisation, que l'on pourra utiliser si le déficit des recettes effectives est inférieur ou égal à 20 % du montant des recettes prévues. Si la différence est supérieure à 20 %, le budget doit être révisé. Si la situation persiste plus de trois mois, le gouvernement doit réviser le cadre macroéconomique.

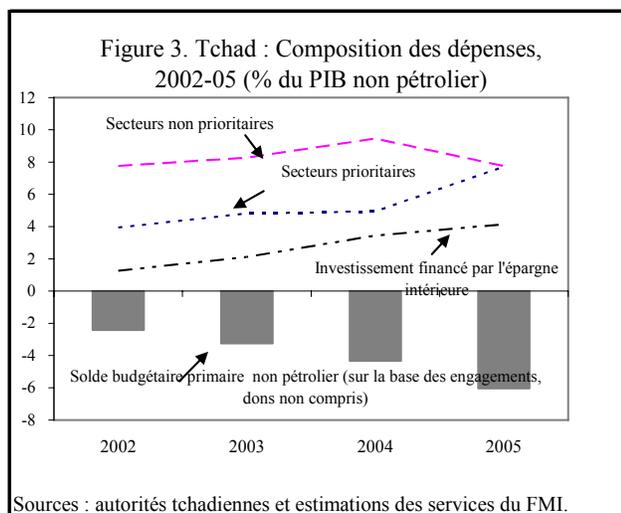
17. Au début de 2006, les autorités ont unilatéralement modifié le PGRP, en violation des accords avec la Banque mondiale et la BEI. Elles ont justifié l'abolition du FGF au motif qu'il serait plus rentable, à long terme, d'investir pour faire face aux besoins

actuels considérables du Tchad; de plus, les soldes croissants du FGF ont été largement neutralisés, en 2004 et 2005, par l'augmentation des emprunts et des arriérés intérieurs. Elles ont également fait valoir qu'il convenait d'élargir la liste des secteurs prioritaires aux domaines associés à la sécurité que le DSRP de 2003 a jugés essentiels : police et gendarmerie, déminage, administration territoriale et système judiciaire. Elles ont en outre justifié la hausse de la part des recettes pétrolières non affectées, qui passe de 13,5 % à 30 %, par la nécessité de faciliter l'exécution du budget ordinaire dans un contexte où les aides budgétaires diminuent et où de nouvelles dépenses s'imposent. Enfin elles ont révisé le PGRP de manière à ce qu'il couvre tous les champs pétrolifères tchadiens. En réponse, la Banque a suspendu la plupart de ses opérations et gelé le compte séquestre sur lequel sont placés les revenus pétroliers de l'État.

18. Après plusieurs mois de pourparlers, la résolution du différend entre le Tchad et la Banque mondiale a ouvert la voie à une nouvelle stratégie, plus complète, de gestion des recettes pétrolières. L'accord intérimaire conclu en avril porte sur l'utilisation des recettes pétrolières afin de financer la hausse des dépenses prioritaires dans le cadre d'un budget 2006 révisé et sur des mesures visant à renforcer la gestion et la surveillance des finances publiques (PAMFIP)⁴⁸. Le protocole d'accord conclu le 13 juillet, qui a levé tous les recours contractuels et restera en vigueur jusqu'à la formulation d'un nouveau PGRP, contient notamment les dispositions suivantes : i) toutes les recettes pétrolières, pas uniquement les redevances et dividendes, seront considérées financer la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté; ii) les dépenses seront limitées à la capacité d'absorption du pays et l'excédent des recettes pétrolières sera épargné en vertu d'un dispositif qui sera mis en place avant la fin de 2006; iii) au moins 70 % des ressources budgétaires totales seront alloués aux secteurs prioritaires définis d'un commun accord; iv) la liste des secteurs prioritaires est élargie au déminage et à la bonne gouvernance, justice et lutte contre la corruption comprises; v) le Collège recevra une aide et des moyens supplémentaires; et vi) les 5 % alloués au développement dans la région de Doba seront maintenus. Le protocole d'accord établit par ailleurs qu'il sera procédé à une révision de la liste des secteurs prioritaires, ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau PGRP, lors de l'actualisation du DSRP, à la fin de 2007.

C. Enseignements dégagés de la mise en œuvre du PGRP

19. Pendant la période d'application du PGRP, la part des dépenses prioritaires dans le budget a augmenté et la transparence des recettes pétrolières s'est améliorée. Grâce au pétrole les recettes publiques ont quasiment doublé, passant de 9 %



⁴⁸ A savoir le *Plan d'action pour la modernisation des finances publiques* de l'État tchadien (PAMFIP).

du PIB non pétrolier en 2003 à 17 % en 2005. Les dépenses courantes primaires ont progressé, de 10 % à 11 % du PIB non pétrolier, et l'investissement financé par l'économie nationale est passé de 2 % à 4 % du PIB non pétrolier, ce qui s'est traduit par une hausse de 3 % du PIB hors pétrole dans le déficit primaire non pétrolier. Les informations sur les revenus pétroliers sont régulièrement publiées; le Collège publie des rapports trimestriels sur l'exécution des programmes financés sur les ressources pétrolières. En raison de la dégradation des conditions de sécurité, les dépenses militaires exceptionnelles sont estimées à 4,3 % du PIB non pétrolier en 2006. Les dépenses dans les secteurs prioritaires devraient toutefois progresser de quelque 70 % en termes nominaux.

20. Néanmoins, compte tenu de peu discipline budgétaire et des carences de la capacité administrative, les dépenses effectivement réalisées dans les secteurs prioritaires et leur suivi n'ont pas été à la hauteur des attentes. Bien que les sommes allouées au budget ordinaire aient augmenté, conformément aux clauses d'additionnalité, les dépenses prioritaires effectuées sont demeurées inférieures au pourcentage impératif de 42,6 %. En 2005, confronté à des contraintes de trésorerie croissantes, l'État a fait appel au compte des recettes pétrolières pour financer le budget ordinaire, par le biais d'emprunts sur le compte de stabilisation et d'«avances sur TVA» sur les futurs marchés financés par les revenus pétroliers, qui sont garantis par les recettes pétrolières. De ce fait, par suite de la diminution des ressources budgétaires pétrolières disponibles, les dépenses prioritaires qu'elles financent (essentiellement les dépenses d'équipement) ont été inférieures aux prévisions. Cela témoigne des difficultés du Collège à résister aux pressions qu'exerce le gouvernement pour contourner le régime des affectations lorsque des tensions sociales surgissent. L'exécution des dépenses prioritaires a en outre été bridée par les irrégularités qui ont entaché la passation des marchés — absence d'appels d'offres et prix excessifs des biens et des services. Bien que le Collège ait mis ces irrégularités en évidence dans son rapport de 2004, le gouvernement n'a rien fait pour y remédier, ce qui met en évidence les failles des mécanismes de contrôle.

21. La mise en application du PGRP montre qu'il convient d'élaborer des cadres de portée générale. Une part substantielle des revenus pétroliers échappe à l'autorité et aux mécanismes de surveillance du PGRP. En toute rigueur, celui-ci couvre uniquement les trois champs de la région de Doba, même si, dans la pratique, les autorités ont étendu son application aux nouveaux champs satellites. De plus, il ne fait pas mention de certains revenus associés au pétrole, comme les permis de prospection et les bonus de signature; par ailleurs, ses principaux principes ne s'appliquent qu'aux recettes pétrolières directes, pas aux recettes indirectes. Enfin, du fait que la LGRP ne reconnaît pas l'obligation qu'il prescrit de déposer la totalité des recettes pétrolières sur le compte séquestre offshore, les impôts sur les revenus pétroliers sont actuellement déposés directement sur les comptes du Trésor.

22. La complexité du PGRP a lourdement pesé sur la faible capacité administrative du Tchad, nuisant ainsi à la transparence et à l'obligation de rendre compte. La complexité des différentes procédures bancaires applicables aux recettes pétrolières et la rigidité des mécanismes d'affectation ont empêché la gestion intégrée du budget, des avoirs et des opérations de trésorerie de l'État. Le mécanisme d'exécution budgétaire n'était pas adapté au suivi de ce système fragmenté, et le Collège a privilégié le suivi des autorisations de dépenses préalables au détriment de l'exécution des dépenses prioritaires.

23. **La mise en œuvre des mécanismes d'épargne et de stabilisation à long terme du PGRP a également posé de graves problèmes.** L'absence de dispositions prévoyant la conduite régulière d'analyses de viabilité budgétaire a entravé l'évaluation du FGF le quel, assujéti aux règles rigides de la CEMAC et faute d'une autre stratégie d'investissement, n'a pas obtenu une rémunération de marché susceptible de compenser la hausse des coûts d'emprunts de l'État et de remplacer le rendement social qu'auraient pu fournir des projets de développement bien choisis. Les dispositions du PGRP concernant l'élaboration des CDMT destinés à encadrer l'élaboration des lois de finances annuelles sont très vagues et n'ont pas été mises en œuvre; le compte des recettes pétrolières n'a pas été utilisé aux fins de stabilisation (le compte de stabilisation a servi à financer les dépenses dans les secteurs prioritaires) et il n'y a pas eu de stabilisation des recettes pétrolières en 2003-05; bien qu'elle n'ait jamais été appliquée, l'autorisation automatique de retrait sur les comptes pétroliers lorsque le déficit de recettes pétrolières est inférieur à 20 % constitue une forte incitation à surestimer les recettes.

24. **L'insuffisance de la planification et de la conception transparait également dans le pourcentage des recettes alloué à la région productrice.** Aucune donnée ni aucune étude ciblée ne justifie le taux de 5 % des redevances (nettes du service de la dette et du FGF) alloué à la région de Doba. Le Tchad risque en outre de voir diminuer la part des revenus pétroliers attribuée à la région de production puisque la LGRP autorise la modification par décret de ce pourcentage. Faute d'une évaluation complète des priorités et des besoins locaux, le plan de développement récemment achevé reste flou quant aux principes qui guideront l'utilisation des recettes pétrolières réservées à la région productrice⁴⁹.

D. Évolution et perspectives du secteur pétrolier tchadien

Le Tchad compte parmi les pays africains producteurs de pétrole les plus nouveaux et les plus petits (encadré 2), et sa production devrait être de courte durée. Certains pays, comme l'Angola et le Nigeria, produisent des volumes substantiels de pétrole depuis des décennies et devraient maintenir ce rythme pendant de très nombreuses années. Dans d'autres, comme le Cameroun, la manne pétrolière touche à sa fin. Le Tchad a commencé à produire du pétrole en juillet 2003 seulement⁵⁰; sa production est relativement modérée pour un État pétrolier africain, et ne devrait pas durer longtemps. Son économie n'en est pas moins dominée par le secteur pétrolier qui, en 2005, a été à l'origine de plus de 40 % du PIB aux

⁴⁹ Le 2 septembre 2004, le gouvernement tchadien a publié un décret qui propose la création d'une commission intérimaire chargée de gérer l'utilisation des recettes pétrolières dans la région productrice. Cette commission n'est cependant pas encore opérationnelle.

⁵⁰ Les premières ventes sur les marchés internationaux ont eu lieu en octobre 2003 seulement, la production initiale ayant servi à remplir l'oléoduc, opération pour laquelle aucune redevance n'est exigible avant la fin de la production. Le premier versement au titre des redevances était exigible en octobre 2003, mais aucune recette pétrolière n'a été transférée au Tchad avant juillet 2004 en raison de retards dans la finalisation des contrats entre l'État et la BEAC concernant l'établissement du compte de stabilisation et du compte de la région productrice.

prix actuels, de 50 % des recettes publiques (hors dons) environ et de près de 80 % des exportations de marchandises.

Encadré 2. Le secteur pétrolier tchadien dans une perspective régionale

La production pétrolière du Tchad compte parmi les plus faibles des pays africains producteurs de pétrole, à l'exception du Cameroun, où la production est en recul depuis 1991. De plus, comme dans le cas du Cameroun et du Congo, le pétrole tchadien se négocie à une forte décote sur les marchés internationaux.

À l'instar d'autres producteurs de pétrole africains, le Tchad a dû attirer l'investissement direct étranger pour exploiter ses gisements pétroliers compte tenu des besoins et des risques techniques et financiers élevés. Comme d'autres pays africains, il n'a pas mis les accords contractuels avec les sociétés pétrolières étrangères à la disposition du public.

À la différence de nombreux pays africains, où les contrats de partage de la production (CPP) constituent la norme, le Tchad fait essentiellement appel à un système de contrats de concession. Dans le cadre d'un CCP, les compagnies pétrolières étrangères interviennent en qualité de maître d'œuvre pour l'État, financent la totalité des coûts d'investissements, recouvrent le montant de ces investissements grâce au *coût pétrole* et partagent le *profit pétrole* avec l'État. Les États vendent généralement leur part du pétrole sur les marchés internationaux, par l'intermédiaire des sociétés pétrolières nationales ou de négociants, ou la vendent directement à la compagnie pétrolière étrangère. Le Tchad, qui n'a pas encore de société pétrolière nationale, autorise le consortium de production à vendre le pétrole sur le marché international et tire l'essentiel de ses recettes des redevances et de l'impôt sur le revenu. À la mi-2006, l'Assemblée nationale a voté une loi portant création d'une société pétrolière nationale mais, à ce stade, aucune mesure n'a été engagée en ce sens. De nouveaux accords de prospection en dehors de la région de Doba envisagent aussi des paiements en pétrole.

Secteur pétrolier en Afrique subsaharienne, 2005-10

	Angola	Cameroun	Tchad	Congo	Guinée équat.	Gabon	Nigeria	Moyenne ASS
Production pétrolière (millions de barils par jour)	692.2	28.3	56.0	105.4	143.4	94.7	964.7	297.8
Production pétrolière/PIB total (%)	76.8	6.0	38.1	77.7	98.3	48.5	46.3	55.9
Exportations pétrolières/exportations totales (%)	92.3	25.2	72.1	97.5	99.8	78.0	80.3	77.9
Recettes pétrolières/PIB total (%)	33.7	3.9	9.0	35.0	32.5	17.3	40.0	24.5
Recettes pétrolières/recettes totales (%)	79.9	22.3	52.2	96.7	90.9	81.6	79.9	71.9
Recettes pétrolières publiques/exportations pétrolières (%)	43.1	64.1	22.3	42.7	31.6	34.9	90.1	47.0

Sources : autorités tchadiennes et base de données pétrolières du FMI.

25. **Il s'est avéré difficile d'établir des projections de la production pétrolière.** Les projections initiales tablaient sur une augmentation régulière de la production, celle-ci passant des 18.000 bpj enregistrés en juillet 2003 à 225.000 bpj en 2004, date à partir de laquelle elle se serait stabilisée jusqu'à la fin de 2009 (figure 4). À la fin de 2004, la production a bien atteint les 225.000 bpj de capacité maximale de l'oléoduc, et s'est élevée à 61 millions de barils en total annuel (tableau 1). Or, au début de 2005, un problème imprévu de porosité du sous-sol a amené une quantité excessive d'eau dans les gisements, et il a fallu séparer l'eau du pétrole, opération qui ramené la production pétrolière de Doba de 225.000 bpj en décembre 2004 à quelque 164.000 bpj en juin 2005. Le recours à des techniques de réinjection pour accroître la production des champs de Doba et l'entrée en exploitation de deux nouveaux gisements (Nya et Moundouli) ont permis de maintenir la

production à quelque 173.000 bpj en 2005; celle-ci devrait toutefois reculer à 152.000 bpj en 2006 et à 138.000 bpj jusqu'à la fin de 2009, malgré l'entrée en production prévue de deux nouveaux champs satellites (Maikeri et Timbre). Les trois principaux gisements de Doba (Miandoum, Kome, et Bolobo) devraient arriver à épuisement au début des années 2030.

26. A l'incertitude concernant les cours du pétrole que connaît le Tchad s'ajoutent la volatilité de la décote par rapport au brut de Brent et celle des coûts de transport.

Selon les projections initiales, la décote et les coûts de transport devraient se maintenir à quelque USD 10 par baril à moyen terme (tableau 1)⁵¹. En 2004, sous l'effet du marché, la décote a atteint USD 14 par baril, les raffineries préférant généralement le brut léger aux bruts lourds dans un contexte de forte demande de produits pétroliers raffinés légers. Le volume de production anormalement bas a également augmenté le coût de transport par baril. À la fin de 2005, la décote est cependant retombée à USD 9 par baril environ en raison de la hausse escomptée de la demande de combustibles de chauffage (lourds) pendant l'hiver de l'hémisphère nord, période de demande maximale, de la lente reprise de la production d'autres pétroles lourds dans le Golfe du Mexique et du fait que le Doba blend est plus connu sur les marchés internationaux (figure 5). À moyen terme, les caractéristiques du Doba blend devraient légèrement s'améliorer grâce à la production du gisement de Moundouli, et la décote et les coûts de transport se maintenir à USD 8 environ.

⁵¹ Les projections tablaient sur une décote d'USD 10 par baril environ, bien que les premières cargaisons se soient négociées à une décote relativement inférieure (USD 2 par baril environ), le consortium ayant dans un premier temps livré uniquement du pétrole du champ de Miandoum, qui produit le pétrole le plus léger de la région de Doba.

Tableau I. Tchad : Projections pour le secteur pétrolier (en millions USD)

Hypothèses	2003		2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Réel	Réel	EBS/05/16	Courant	EBS/05/16	Courant ^{2/}	EBS/05/16	Courant	EBS/05/16	Courant	EBS/05/16	Courant	EBS/05/16	Courant
Production (millions de barils par an)	8.6	61.3	79.8	63.3	83.5	55.4	83.5	53.5	83.5	53.5	83.5	56.6	74.7	50.3
<i>Dont les nouveaux gisements</i>	1.5	...	6.5	...	9.7	6.5	...	6.5
Cours au comptant de référence en USD ^{1/}	29.4	38.3	42.8	54.4	38.3	64.8	36.0	52.0	35.0	52.0	35.0	49.5	34.0	43.2
Décote du brut de Doba, en USD par baril	2.1	9.4	11.0	11.7	11.0	10.7	11.0	9.2	11.0	9.2	11.0	9.3	11.0	8.5
Prix du pétrole tchadien, en USD par baril	26.8	28.9	31.8	42.8	27.3	54.2	25.0	42.8	24.0	42.8	24.0	40.2	23.0	34.7
Coûts de transport, USD par baril	10.5	10.4	7.9	9.4	7.9	9.1	7.9	8.9	7.9	8.9	7.9	7.9	7.9	8.1
Prix implicite départ champ, USD par baril	16.3	18.5	23.9	33.4	19.4	45.0	17.1	33.9	16.1	33.9	16.1	32.3	15.1	26.6
CFAAF pour 1 USD	580.1	527.6	531.0	526.6	531.0	536.0	530.0	513.1	529.0	513.1	529.0	510.5	529.0	508.6
PIB en USD	2727.9	4420.7	5141.2	5895.7	5026.4	6381.4	5117.0	5963.5	5366.7	5963.5	6225.3	6225.3	5414.0	6111.3
Recettes pétrolières														
Total des recettes pétrolières	12.2	135.1	257.1	279.8	210.9	794.7	196.0	1197.3	238.2	1197.3	238.2	289.4	405.1	423.4
Redevances	12.2	107.6	232.8	265.2	191.1	316.0	170.0	254.8	159.9	254.8	159.9	224.7	132.9	165.1
<i>Dont nouveaux gisements</i>	0.0	0.0	...	6.3	...	36.6	...	41.2	26.2	...	21.6
<i>Dont ajustement des prix des périodes précédentes</i>	0.0	0.0	...	75.7	...	19.7	...	39.2	4.6	...	6.1
Dividendes	0.0	0.0	24.3	0.5	19.8	2.5	16.8	8.6	15.3	8.6	15.3	8.3	12.3	7.6
Impôts ^{3/}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	446.0	9.2	928.8	62.9	928.8	62.9	51.5	259.9	246.4
Prime d'émission et permis de prospection	0.0	27.5	...	14.1	...	30.3	...	5.0	4.8	...	4.3
Total des recettes pétrolières, en % du PIB	0.4	3.1	5.0	4.7	4.2	12.5	3.8	20.1	4.4	20.1	4.4	4.6	7.5	6.9
Pour mémoire														
Service de la dette	0.0	15.4	0.6	0.2	10.0	5.9	7.7	11.5	7.6	11.5	7.6	8.5	7.4	8.2

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Brent blend

2/ Projections du budget 2006.

3/ Les sommes versées par TOTCO au titre de l'impôt sur le revenu des entreprises en avril 2005 (USD 3,4 millions) figurent à la rubrique "recettes fiscales non pétrolières" dans les comptes budgétaires.

Figure 4. Tchad : Production pétrolière mensuelle - juillet 2003-décembre 2009
(milliers de barils par jour)

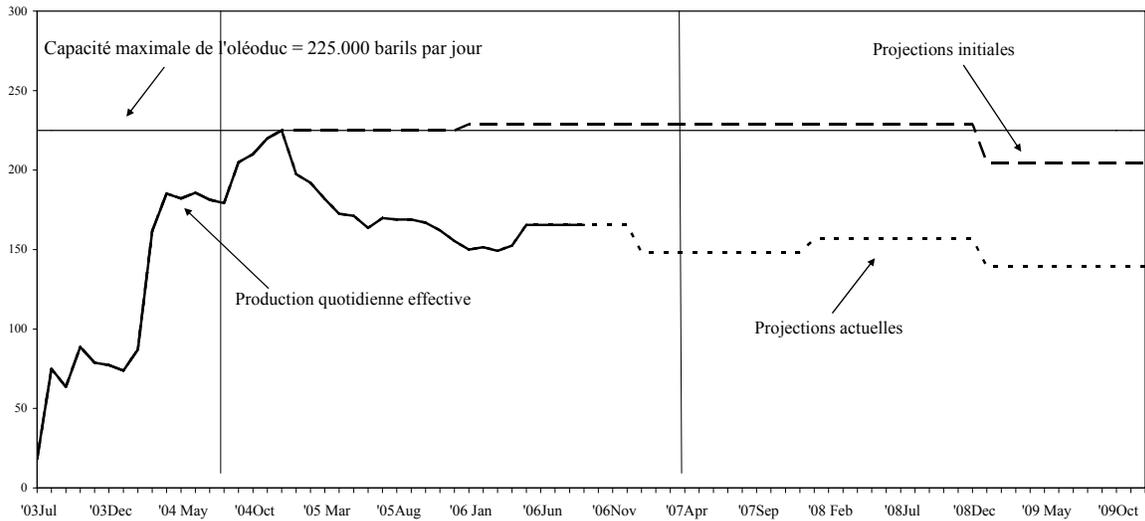
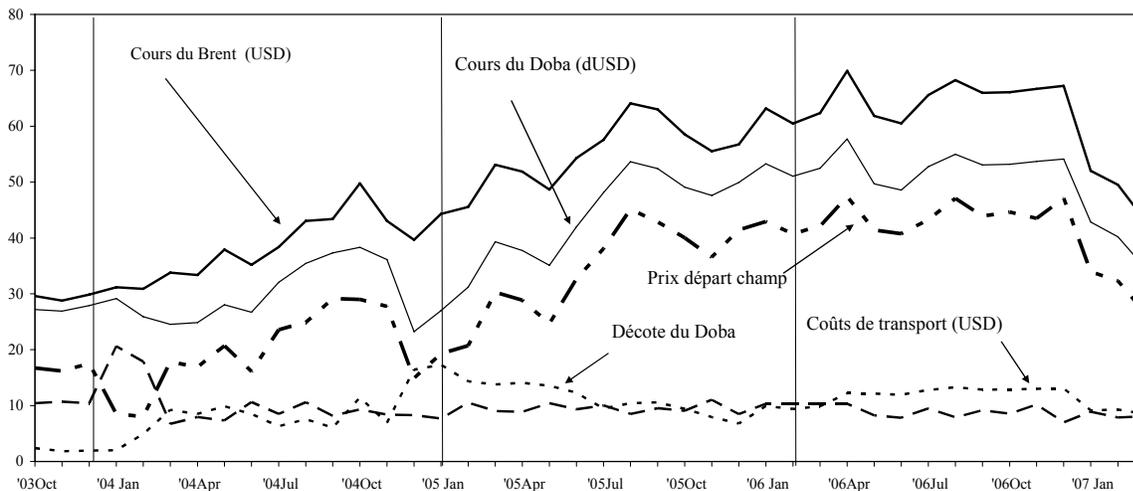


Figure 5. Tchad : Prix du pétrole de Doba et départ champ, octobre 2003-décembre 2009
(USD par baril)



27. **Les retombées de la baisse de production sur les recettes seront largement compensées par les cours du pétrole, environ deux fois plus élevés que prévus.** D'après le prix implicite départ champ par baril sur lequel se sont fondées les projections initiales et compte tenu de l'importance des investissements initiaux, il n'était prévu de percevoir des impôts sur les revenus pétroliers que bien après 2009. Or, au début de 2006, les compagnies pétrolières ont confirmé que le prix départ champ élevé, qui a atteint USD 33 par baril en 2005, leur permettait de récupérer une partie de leurs investissements en amont. De ce fait, elles sont censées payer en 2006 un impôt équivalant à quelque 13 % du PIB non pétrolier sur les bénéfices réalisés en 2005, impôt dont une partie a déjà été réglée le 31 mars, ainsi qu'une provision d'un montant identique sur l'impôt de 2006, réglée en versements trimestriels égaux (tableau 2).

Tableau 2. Tchad : Impôt sur le revenu du secteur pétrolier

	2006	2007	2008	2009
	(en millions USD)			
Total de l'impôt sur le revenu	446.0	938.7	54.5	247.6
Consortium	435.3	936.6	54.0	243.6
Déclaration annuelle	217.6	577.2	315.6	279.6
Versements anticipés ²	217.7	577.2	315.6	279.6
Versements anticipés de l'année antérieure	...	-217.7	-577.2	-315.6
TOTCO	10.6	2.1	0.5	4.0
Déclaration annuelle ¹	7.0	2.9	1.7	2.8
Versements anticipés ²	3.6	2.9	1.7	2.8
Versements anticipés de l'année antérieure	...	-3.6	-2.9	-1.7
Cours du Brent (USD par baril)	64.8	52.0	49.5	43.2
Production pétrolière (milliards de barils par	57.1	53.5	56.6	50.3

Sources : autorités tchadiennes, consortium pétrolier et estimations des services du FMI.

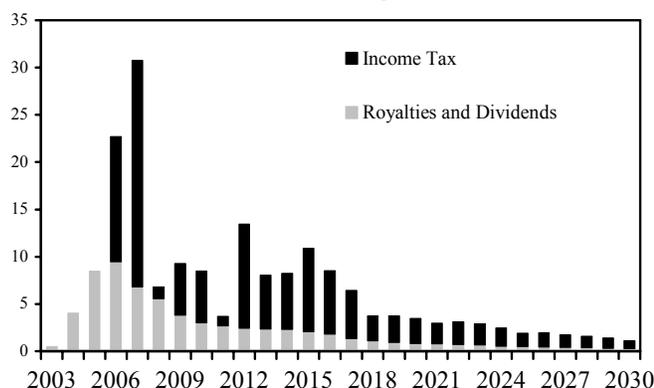
1/ Environ 60 % des bénéfices imposables de l'année précédente.

2/ Payés par versements trimestriels en mars, juin, septembre et décembre dans le cas du consortium, et en trois versements dans celui de TOTCO.

28. À moyen terme, le total des recettes pétrolières devrait fortement augmenter en 2007 avant de diminuer en 2008-09.

En 2007, ce montant reflétera : a) l'impôt élevé sur les bénéfices de 2006 et les provisions correspondantes; et b) une déduction relativement faible compte tenu des provisions versées en 2006. Dans l'hypothèse d'un recul modéré de la production et d'un fléchissement des cours du pétrole⁵², les bénéfices des compagnies pétrolières diminueront en 2008-09, ce qui se traduira par une baisse des redevances et dividendes pétroliers, et par une réduction plus marquée des paiements nets au titre de l'impôt sur le revenu compte tenu de la régularisation des provisions versées au

Figure 6. Tchad : Recettes pétrolières 2003-30 (% du PIB non pétrolier)



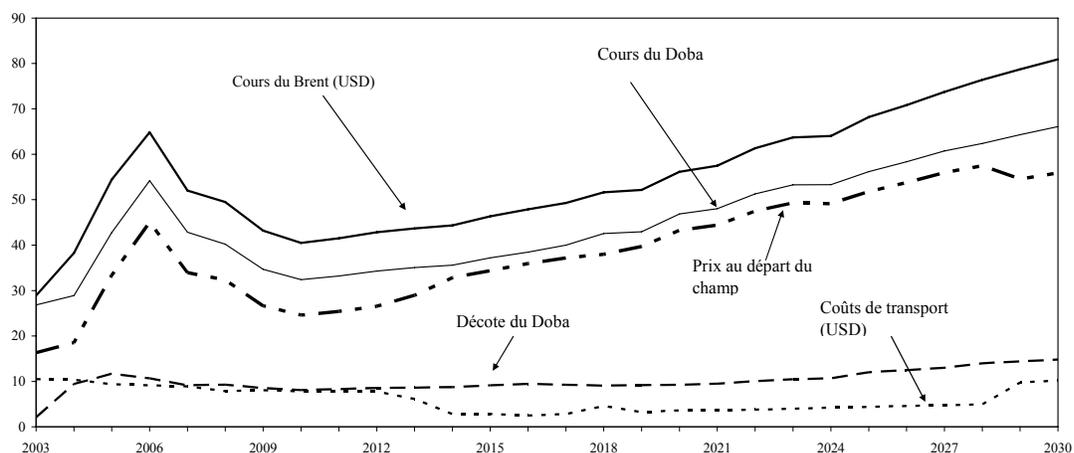
Sources : autorités tchadiennes, et estimations des services du FMI.

⁵² Les projections des recettes pétrolières sont conformes au scénario de niveau I du Document de prévision des revenus pétroliers de l'État pour 2006-33 préparé conjointement par la Banque mondiale et les autorités et actualisé au début d'octobre 2006. Les projections de référence des cours du pétrole demeurent prudentes puisqu'elles prévoient un prix départ champ de USD 29 par baril pour 2007-09 en moyenne, prix inférieur de USD 17 par baril environ au prix implicite fondé sur les projections actuelles des *Perspectives de l'économie mondiale*.

cours des années précédentes. Par conséquent, à compter de 2008, les revenus pétroliers ne devraient plus contribuer substantiellement aux recettes publiques (figure 6).

29. **À plus long terme, après un léger redressement autour de 2015, les revenus pétroliers diminueront pour atteindre un niveau insignifiant en 2030.** La production devrait reculer de 59 millions de barils en 2009 à quelque 30 millions de barils en 2015, et se stabiliser à 15-10 millions de barils par la suite, avant épuisement total des gisements en 2030. Sur la base de projections prudentes des cours du pétrole, qui supposent que les cours du Brent resteraient constants en termes réels entre 2009 et 2030, les revenus pétroliers devraient se redresser légèrement vers 2012 étant donné la baisse escomptée des coûts de transport, avant de retomber à moins de 1 % du PIB hors pétrole en 2030 (figure 7).

Figure 7. Tchad : Cours du Doba et prix départ champ 2003-2030
(USD par baril)



30. **Les perspectives du secteur pétrolier tchadien dépendent de l'aboutissement des négociations en cours de la convention pétrolière et de la création d'une compagnie pétrolière nationale (CPN).** Cette dernière a été approuvée par l'Assemblée nationale en août 2006 et suivie de la désignation d'une commission chargée de renégocier les accords de convention de 1998 sur la production pétrolière, ceci dans le but d'établir des accords de partage de la production entre la CPN et le consortium, lesquels s'accorderaient par ailleurs avec les nouveaux accords portant sur la prospection en dehors de la région de Doba qui envisagent aussi des paiements en nature. La création d'une CPN au Tchad est difficile à justifier compte tenu du caractère temporaire de la production pétrolière, des contraintes de capacité, des maigres ressources financières et des problèmes auxquels le pays se heurte dans la gestion des autres entreprises publiques. Pour réaliser ses objectifs légitimes, tels que l'acquisition de techniques sectorielles et de compétences en gestion, le Tchad devrait recourir à d'autres moyens.

E. Stratégies budgétaires de longue durée envisageables pour le Tchad

31. **À long terme, l'enjeu principal pour le Tchad consiste à définir au mieux la part de la manne pétrolière qui sera dépensée et celle qui sera mise en réserve pour l'avenir.** Une telle décision appelle des arbitrages. Il se peut ainsi que l'adoption rapide de mesures visant à lutter contre la pauvreté et à satisfaire aux besoins d'infrastructure atténue la pauvreté à court terme et favorise la croissance du PIB non pétrolier, mais elle risque de compromettre la stabilité

macroéconomique, de pénaliser le potentiel de croissance à long terme du secteur non pétrolier, et de donner lieu à des gaspillages étant donné la faible capacité administrative du pays. Par ailleurs, la forte concentration des dépenses en début de période ne permettrait pas aux autorités de constituer des réserves financières utilisables en cas de diminution des recettes pétrolières, ou pour financer le budget une fois les gisements épuisés. L'épargne des revenus pétroliers, pour l'avenir ou par précaution, exigera toutefois une forte volonté politique et un consensus civil pour résister aux pressions en faveur d'une hausse des dépenses. Elle sera peut-être difficile à justifier compte tenu de l'ampleur incontestable des besoins.

32. On peut simplifier le processus de décision en le divisant en deux étapes. Dans un premier temps, les autorités formuleraient une stratégie budgétaire à long terme visant à transformer le patrimoine pétrolier en d'autres formes de capital, tout en en conservant une partie pour les futurs exercices budgétaires. Elles devraient également atténuer la vulnérabilité du budget aux variations des recettes pétrolières et garantir la viabilité de la situation budgétaire quand celles-ci diminuent. La stratégie s'appuierait uniquement sur des considérations de long terme pour définir l'ampleur et la courbe du déficit primaire hors pétrole, notamment les objectifs en matière de recettes non pétrolières, de dépenses et de patrimoine financier net. Dans un second temps, les autorités élaboreraient des programmes budgétaires à moyen terme fondés sur la stratégie à long terme et fixeraient des objectifs de moyen terme pour les dépenses et les recettes non pétrolières. Une stratégie budgétaire viable pour le Tchad, telle qu'exposée au tableau 3, tiendrait compte à la fois des considérations de moyen et long termes.

Première étape : la stratégie budgétaire à long terme

33. Un moyen de déterminer la trajectoire budgétaire à long terme serait l'hypothèse du revenu permanent (HRP) qui, étant donné la production pétrolière limitée et temporaire du Tchad, aboutirait à un déficit primaire hors pétrole soutenable trop bas. La HRP a été adoptée par plusieurs pays⁵³. Selon cette règle, le gouvernement n'utiliserait au cours de l'exercice t que le *revenu annuel soutenable (en permanence)*, à savoir le montant maximal de l'épargne pétrolière qui peut être affecté au cours de l'exercice en question tout en maintenant l'épargne à un niveau suffisant pour qu'un montant égal à la valeur réelle puisse être affecté à tous les exercices ultérieurs (annexe II). Or, étant donné que le calcul du revenu soutenable de référence ne tient pas compte des besoins sociaux non satisfaits et de la capacité d'absorption, il sera éventuellement nécessaire d'ajuster le montant des dépenses primaires résultant de l'application de la HRP à la situation particulière du pays. Ainsi, dans le cas de Saï Tomé-et-Principe, l'application de la HRP aboutit à une trajectoire de dépenses qui est nettement supérieure à la capacité d'absorption de l'administration nationale (voir Segura, 2006). Dans le cas du Tchad, l'application d'une HRP type fondée sur le maintien du patrimoine pétrolier à un niveau constant, en termes réels, pour toutes les générations futures se traduirait par un déficit primaire hors pétrole soutenable très bas et, compte tenu du faible rapport impôts/PIB, à un niveau de dépenses primaires très modique qu'il serait difficile de justifier au plan politique et social. De plus, il faudrait peut-être ajuster la HRP de manière à tenir compte de la situation budgétaire intérieure et à éviter des ajustements brutaux au

⁵³ Timor-Leste et Saï Tomé et Principe ont adopté une législation qui applique une HRP (voir Segura, 2006, et Kim, 2005); cette règle a également été proposée pour le Gabon (Leigh et Olters, 2006), et Trinité-et-Tobago (Velculescu et Rizavi, 2005).

Tableau 3. Élaboration d'une stratégie budgétaire à long terme pour le Tchad

Première étape : formulation d'une politique budgétaire à long terme		
Objectifs finaux	Objectifs intermédiaires	Repères indicatifs à long terme
<ul style="list-style-type: none"> • Transformer le patrimoine pétrolier en d'autres formes de capital physique, humain et financier. • Réduire la vulnérabilité du budget aux fluctuations des revenus pétroliers. • Définir une courbe décroissante de la VAN de la dette. • Viabiliser la situation budgétaire et financière. • 	<ul style="list-style-type: none"> • Amener les recettes fiscales non pétrolières au niveau des pays avoisinants. • Maintenir le déficit primaire non pétrolier à un niveau qui puisse être financé. • Éviter les emprunts intérieurs et extérieurs en utilisant aussi longtemps que possible les revenus pétroliers comme première source de financement du budget. • 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio des recettes non pétrolières/ PIB non pétrolier de 16 % environ (moyenne des pays de la CEMAC). • Solde primaire non pétrolier affichant un excédent qui couvre les paiements au titre du service de la dette • Dépenses primaires financées sur les ressources nationales de 17 % environ du PIB non pétrolier en moyenne. • Nouveaux emprunts pour financer le budget, se limitant à des emprunts concessionnels et suivant un ensemble réalisable d'indicateurs de viabilité de la dette. La VAN de l'encours de la dette diminuerait.
Seconde étape : élaboration de programmes budgétaires à moyen terme		
Objectifs finaux	Objectifs intermédiaires	Repères indicatifs à long terme
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les dépenses à un niveau compatible avec la capacité administrative et la stabilité macroéconomique. • Éviter les politiques budgétaires procycliques et les fortes fluctuations du déficit primaire non pétrolier. • Améliorer le recouvrement des impôts non pétroliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des plans à moyen terme en vue d'augmenter les recettes fiscales non pétrolières. • Éviter toute hausse des dépenses publiques quand le cours du pétrole augmente afin d'éviter des réductions soudaines des dépenses quand il diminue. • Créer un volant de liquidités pour éviter les contraintes de financement. • Maintenir un équilibre entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation réaliste du taux de pression fiscale non pétrolière (par exemple 1 % du PIB non pétrolier sur trois ans). • Redressement progressif du déficit primaire non pétrolier (de 3 % du PIB non pétrolier, hors dépenses ponctuelles exceptionnelles, sur trois ans par exemple). • Ajustement progressif des dépenses financées par l'économie nationale (de 1 ou 2 % du PIB non pétrolier sur 3 ans par exemple)

solde primaire hors pétrole soutenable. Leigh et Olters (2006) ont ainsi proposé un mécanisme de lissage pour consolider le déficit primaire hors pétrole au niveau viable défini par la HRP; le ratio impôts/PIB étant déjà élevé au Gabon, le mécanisme vise à diminuer progressivement les dépenses. Dans le cas du Tchad, l'application de la HRP appellerait un très fort ajustement du déficit primaire hors pétrole à compter de 2007, ajustement qui ramènerait les dépenses primaires des 26 % du PIB non pétrolier enregistrés en 2006 au niveau soutenable de 11 % (tableau 4 et annexe I).

Tableau 4. Tchad : Politique budgétaire à long terme en application de l'hypothèse du revenu permanent, 2006-2030

	2006	2007	2010	2020	2030	2007-2030 ^{2/}
+ Recettes non pétrolières	8.5	8.7	8.9	8.9	8.9	8.9
+ Revenu durable	6.4	5.2	4.6	2.2	1.0	2.7
- Service de la dette	2.2	2.1	1.2	0.8	0.8	1.0
- Autres éléments de financement	1.5	0.9	0.4	0.0	0.0	0.2
= Dépenses primaires financées sur ressources natic	25.9	10.8	11.9	10.3	9.1	10.4
Solde budgétaire primaire non pétrolier soutena	-16.6	-2.1	-3.0	-1.4	-0.1	-1.6
Solde du compte des recettes pétrolières	3.2	28.7	34.5	52.4	33.8	43.2

Sources : estimations des services du FMI.

1/ Pourcentage du PIB non pétrolier.

2/ Moyenne.

34. Une meilleure solution pour le Tchad pourrait être un programme budgétaire à long terme visant à transformer progressivement et rationnellement le patrimoine pétrolier en d'autres formes de capital, comme le montre le tableau 5. Nous proposons ici un critère de HRP modifié fondé sur le lissage de la consommation du patrimoine pétrolier pendant la période de production et la diminution de la dépendance du budget à l'égard des recettes pétrolières. Pour que cette méthode permette au Tchad d'afficher une situation budgétaire et financière saine lorsque les revenus pétroliers seront entièrement taris, le pays doit adopter, en matière de dépenses et de recettes non pétrolières, des mesures propres à garantir à l'État une solvabilité et une position de liquidité solides à la fin de la période de production pétrolière. Pour cela, la politique budgétaire doit s'efforcer de faire en sorte que le solde hors pétrole soit alors suffisamment élevé pour couvrir le service de la dette et d'autres éléments de financement, que l'encours de la dette publique soit gérable, et que l'épargne accumulée sur le compte des recettes pétrolières soit d'un montant suffisant pour être utilisée à l'ère post-pétrole. Le tableau 5 présente une stratégie budgétaire de référence qui vise, à l'horizon 2030, i) à transformer graduellement le patrimoine pétrolier tchadien en capital physique, humain et financier; ii) à mettre en œuvre une stratégie crédible en vue de porter les recettes fiscales hors pétrole au niveau moyen des pays de la CEMAC (16 % du PIB non pétrolier); iii) à maintenir la hausse des dépenses légèrement en dessous du taux de croissance du PIB non pétrolier nominal (en moyenne); et iv) à faire des revenus pétroliers épargnés le principal poste de financement dans le budget⁵⁴.

⁵⁴ S'il est moins coûteux de procéder à des emprunts publics que d'utiliser les recettes pétrolières accumulées sur les comptes de dépôt, il sera éventuellement judicieux de profiter de cette possibilité; le scénario de référence supposera néanmoins que l'État ne contracte pas de nouveaux emprunts pour financer le déficit, ceci afin d'établir des comparaisons avec d'autres scénarios prévoyant qu'il devra en contracter. S'agissant de l'investissement financé sur ressources externes, tous les scénarios envisagés supposent qu'il demeure au niveau actuel de 6 % environ du PIB non pétrolier, la moitié des projets environ étant financés par des dons, et l'autre moitié par des prêts concessionnels.

Seconde étape : programmes budgétaires à moyen terme

35. **Les programmes budgétaires à moyen terme du Tchad doivent simultanément laisser une marge de manœuvre suffisante pour faire face à la volatilité de l'économie non pétrolière et augmenter les dépenses d'investissement, et viser à épargner les revenus pétroliers en périodes de bonne conjoncture.** Le tableau 5 présente un projet de politique budgétaire à moyen terme de référence. Étant donné l'étroitesse et l'instabilité de l'assiette fiscale et les lacunes de l'administration tchadiennes, on prévoit une hausse progressive des recettes non pétrolières (de 1 % environ) à moyen terme. Après la suppression prévue des subventions élevées dont les entités publiques ont actuellement besoin, un processus d'assainissement budgétaire devrait débuter en 2008 et se poursuivre ultérieurement, le montant total des dépenses primaires augmentant un peu moins que le PIB non pétrolier nominal à long terme. Cette politique permettra de créer pendant les périodes de conjoncture favorable un amortisseur budgétaire qui ne serait utilisé que dans les périodes difficiles, surtout quand les recettes pétrolières commenceront à diminuer, de sorte que les autorités puissent maintenir les dépenses sans avoir à recourir à des restrictions budgétaires procycliques et à des emprunts imprévus et coûteux. Dans le cadre de cette politique, le gouvernement déposerait en moyenne 3 % du PIB non pétrolier sur les comptes de recettes pétrolières pendant les «périodes fastes» (2006–07, 2012–17 et 2026–30), et en retirerait 1 % pendant les années difficiles (2008–11 et 2018–25). En fin de période, le solde primaire hors pétrole serait excédentaire, à 0,8% du PIB non pétrolier, ce qui couvrirait le service de la dette et d'autres éléments de financement; les dépenses auraient été financés par l'épargne pétrolière essentiellement; le stock de capital accumulé atteindrait 90 % environ du PIB non pétrolier; et le Tchad aurait cumulé une épargne à long terme d'environ 7 % du PIB hors pétrole sur le compte des recettes pétrolières. Le graphique 8 illustre la dynamique à moyen terme des principaux indicateurs budgétaires de la politique de référence.

36. **Il serait en principe possible de définir d'autres combinaisons de dépenses et de recettes non pétrolières satisfaisant aux objectifs budgétaires à long terme des autorités que celle proposée au tableau 5.** À terme, plusieurs modes de répartition entre dépenses et impôts sont compatibles avec le déficit primaire hors pétrole visé à long terme, par exemple quand l'avantage marginal de dépenser est égal au coût marginal d'imposition. On pourrait avancer les arguments suivants à l'appui d'une stratégie de dépenses en début de période : 1) la nécessité de constituer une masse critique de capital humain et physique avant que l'économie ne puisse décoller (Azariadis et Drazen, 1990); 2) des facteurs politiques, comme les besoins sociaux insatisfaits; et 3) les retombées favorables des dépenses publiques sur la croissance économique actuelle et future (Takizawa, Gardner et Ueda, 2004). Par ailleurs, si les dépenses publiques ont une forte composante d'importations, comme dans le cas des investissements d'infrastructure, elles susciteront une meilleure réaction de l'offre et contrebalanceront en partie les conséquences macroéconomiques défavorables des dépenses en début de période⁵⁵.

37. **Le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) en vigueur pour 2007-09 appelle une plus forte concentration des dépenses en début de période que le programme budgétaire à moyen terme proposé au tableau 5.** Comme l'indique le tableau 6, le CDMT actuel requiert une baisse du déficit primaire hors pétrole qui est en moyenne supérieure de 3,5 % du PIB non pétrolier

⁵⁵ Ce qui correspond aux conclusions de Bevan (2005) et d'Adam (2005) dans le contexte de l'augmentation de l'aide, si les recettes pétrolières sont assimilées aux flux d'aide extérieure.

Tableau 5. Tchad : Stratégie budgétaire viable à long terme pour la période 2007-2030 - Scénario de référence

	2006	2007	2010	2020	2030	Dépôts 2006-07 2012-17 2026-2030 ¹	Retraits 2008-2011 2018-25 ¹
Taux d'intérêt nominal à long terme (%)	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Finances publiques²							
Recettes non pétrolières ⁷	8.5	8.7	9.5	12.9	16.4	12.5	12.1
Dépenses primaires	33.4	27.1	23.0	22.2	21.6	23.4	22.5
Courantes	18.8	14.3	12.8	12.4	12.1	13.0	12.5
<i>Dont</i> : dépenses exceptionnelles allouées à la défense	4.3	1.1	0.5	0.0	0.0	0.4	0.1
D'investissement	14.6	12.8	10.2	9.8	9.4	10.4	10.0
Financées sur ressources nationales	6.3	5.4	4.3	3.9	3.5	4.2	4.0
Financées sur ressources extérieures	8.3	7.3	5.9	5.9	5.9	6.2	6.0
<i>Dont</i> : prêts	4.1	3.6	2.6	2.6	2.7	2.8	2.7
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-16.6	-11.1	-7.5	-3.3	0.8	-4.7	-4.4
Solde budgétaire primaire non pétrolier, hors dépenses exceptionnelles	-12.3	-10.0	-7.0	-3.3	0.8	-4.3	-4.3
Financement	4.6	4.3	4.3	5.1	5.1	4.8	4.8
Emprunts extérieurs pour les projets d'investissement	8.3	7.3	5.9	5.9	5.9	6.2	6.0
Sommes dues au titre du service de la dette	-2.2	-2.1	-1.2	-0.8	-0.8	-1.1	-1.0
Autres financements	-1.5	-0.9	-0.4	0.0	0.0	-0.3	-0.2
Dépôts (+)/retraits (-) du compte des recettes pétrolières³	1.7	16.7	-0.6	-0.7	1.1	2.9	-1.2
Emprunts pour couvrir les besoins de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Patrimoine de l'État							
Solde du compte des recettes pétrolières (% du PIB non pétrolier)	1.7	18.3	9.2	9.8	6.6	9.4	8.7
Patrimoine pétrolier (% du PIB non pétrolier) ⁴	226.5	197.1	141.6	38.0	6.6	75.4	71.0
Stock de capital public (% du PIB non pétrolier) ⁵	68.0	72.6	81.6	93.4	87.6	86.3	88.5
VAN de la dette extérieure par rapport au PIB non pétrolier	21.9	21.4	21.3	21.8	19.0	20.8	21.4
Patrimoine financier net de l'État (% du PIB non pétrolier)⁶	204.6	175.7	120.3	16.2	-12.4	54.6	49.6

Sources : estimations des services du FMI.

1/ Moyenne.

2/ Pourcentage du PIB non pétrolier.

3/ Flux annuel des comptes d'épargne pétroliers.

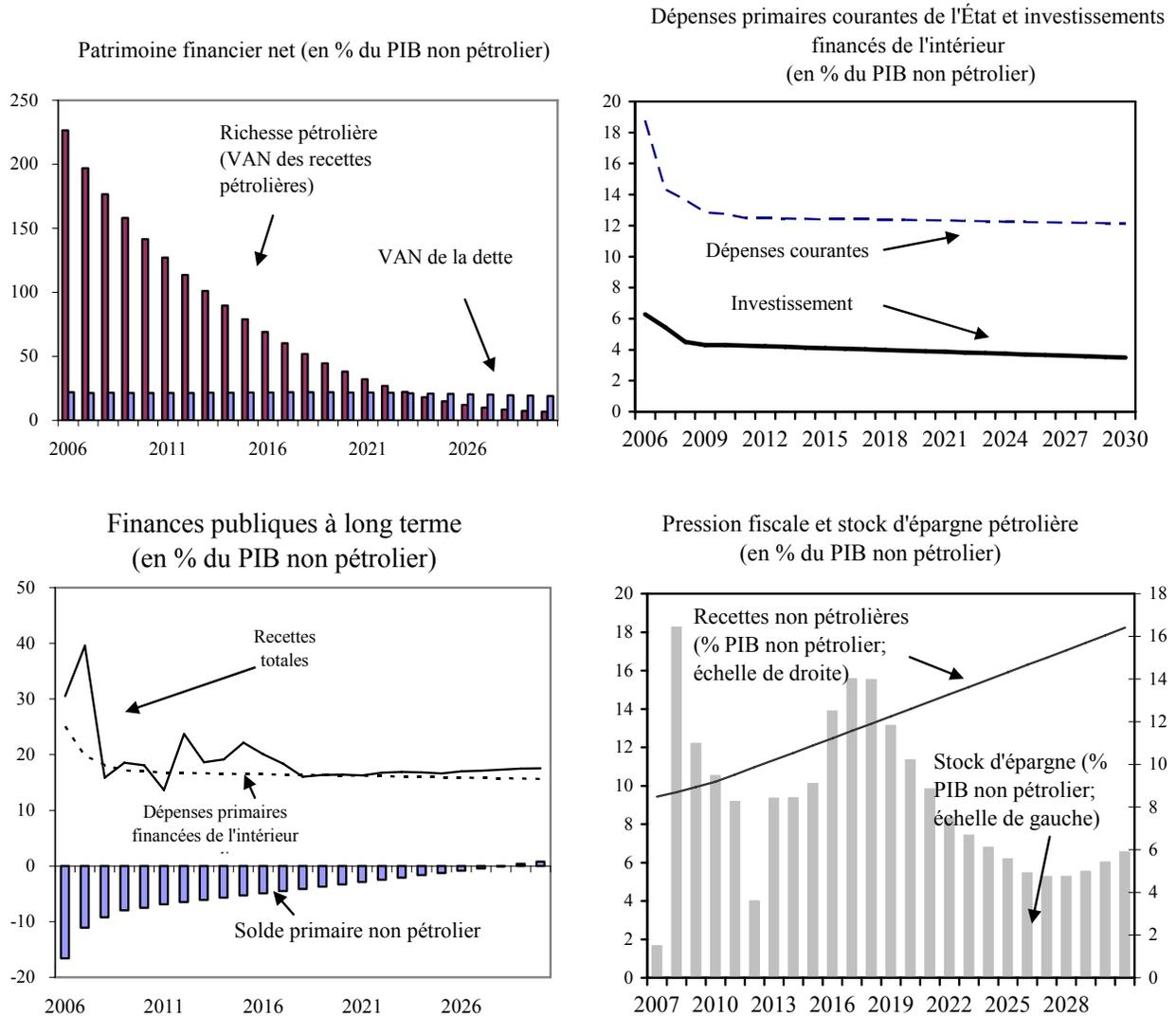
4/ Le patrimoine pétrolier OW_t se définit comme l'encours de l'épargne pétrolière dans t plus la VAN des recettes pétrolières futures projetées.5/ Le stock de capital K_t se définit comme $K_t = K_{t-1} \cdot (1 - \delta) + I_t$, où $\delta = 0.3$ est le taux de dépréciation et I_t la formation brute de capital du secteur public.

6/ On entend par patrimoine financier net le patrimoine pétrolier moins la VAN de la dette extérieure.

7/ Les permis de prospection et les primes d'émission sont comprises dans les recettes pétrolières.

à celle projetée au tableau 5. Les autorités ont fait valoir que les immenses besoins de développement du pays et les avantages immédiats que la population attend des revenus pétroliers réclament une utilisation massive des ressources en début de période, notamment pour bâtir l'infrastructure nationale, ce qui favoriserait une croissance ultérieure plus soutenue. La démarche des autorités ne mettrait pas forcément la viabilité budgétaire en péril, bien qu'elle risque d'exiger des ajustements budgétaires plus marqués après 2009. Une telle concentration des dépenses s'accompagne de risques sérieux, et il conviendra de surveiller attentivement la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale. *Primo*, ce schéma de dépenses peut exercer une pression à la hausse sur l'inflation et le taux de change réel, avec toutes les conséquences négatives que cela entraîne pour le secteur non pétrolier et la lutte contre la pauvreté. *Secondo*, il risque de mettre à rude épreuve la capacité institutionnelle de l'État en termes de planification, d'exécution et de suivi des dépenses, et d'engendrer ainsi un gaspillage considérable. *Tertio*, en raison des contraintes politiques et sociales, il sera peut-être difficile de réduire les programmes de dépenses une fois qu'ils seront en place.

Figure 8. Tchad. Perspectives à long terme 2007–30 - Scénario de référence



Sources : autorités tchadiennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Tchad : trajectoires de CDMT pour assurer la viabilité budgétaire à long terme
(% du PIB non pétrolier)

	2007 Proj.	2008 Proj.	2009 Proj.
Proposition des services du FMI			
Recettes	39.6	15.9	18.5
Pétrolières	30.9	6.9	9.4
Non pétrolières ^{3/}	8.7	8.9	9.2
Dépenses primaires ^{1/}	19.8	18.1	17.1
<i>Dont</i> : investissement	5.4	4.5	4.3
Solde primaire non pétrolier	-11.1	-9.2	-8.0
Solde du compte des recettes pétrol	18.3	12.2	10.5
Proposition des autorités			
Recettes	39.6	15.8	18.6
Pétrolières ^{2/}	30.9	6.9	9.4
Non pétrolières ^{3/}	8.7	8.9	9.2
Dépenses primaires ^{1/}	23.2	21.45	20.5
<i>Dont</i> : investissement	6.6	6.9	6.6
Solde primaire non pétrolier	-14.5	-12.6	-11.3
Solde du compte des recettes pétrol	15.0	5.8	1.2

Sources : autorités tchadiennes et projections des services du FMI.

1/ Financées sur ressources nationales.

2/ Après service de la dette.

3/ Les permis de prospection et les primes d'émission sont comprises dans les recettes pétrolières.

Analyse de sensibilité

38. **De simples analyses de sensibilité montrent en quoi une baisse des cours du pétrole et d'autres stratégies budgétaires influencent la trajectoire budgétaire de référence à long terme.** À partir des hypothèses macroéconomiques présentées au tableau 5, nous avons établi les scénarios de remplacement suivants (graphique 9 et tableau 7) :

- **Faible taux de pression fiscale non pétrolière.** Si le Tchad n'augmente pas la pression fiscale non pétrolière, la maintenant au taux actuel de 8-9 % du PIB non pétrolier, et conserve le niveau de dépenses financées sur les ressources nationales du scénario de référence, le déficit primaire hors pétrole augmentera de 5 % du PIB non pétrolier par rapport au scénario de référence, ce qui se traduira par des dépôts plus faibles sur les comptes de recettes pétrolières en période de bonne conjoncture, et des retraits plus importants dans les années difficiles; après quelques cycles consécutifs de dépôts et retraits, l'épargne pétrolière serait complètement épuisée à l'horizon 2019; du fait que les revenus pétroliers ne suffiront pas à financer les programmes de

Tableau 7. Tchad : Analyse de sensibilité de la politique budgétaire à long terme pour 2006-30 /

Faible ratio des recettes non pétrolières									
	Dépôts 2006-7 ^{2/}	Retraits 2008- 11 ^{2/}	Dépôts 2012	Retraits 2013- 14 ^{2/}	Dépôts 2015-16	Retraits 2017- 30 ^{2/}	Point d'épuisement 2019	2030	2006-2030 ^{2/}
Recettes non pétrolières	8.6	8.9	9.2	9.3	9.5	10.3	9.9	11.0	9.8
Dépenses primaires (financées sur ressources nationales):	22.4	17.3	17.2	16.6	16.5	16.0	16.3	15.6	16.8
Courantes	16.6	12.9	13.0	12.5	12.4	12.3	12.4	12.1	12.8
D'investissement (financées sur ressources nationales)	5.9	4.3	4.2	4.2	4.1	3.8	3.9	3.5	4.1
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-13.8	-8.3	-7.5	-7.3	-6.9	-5.7	-6.4	-4.6	-7.1
Solde du compte des recettes pétrolières	10.0	8.2	6.8	5.5	7.7	0.6	0.0	0.0	3.8
Emprunts de couverture des besoins de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.8	1.7	4.6	3.0
Stock de capital public	70.3	80.3	85.8	88.3	90.6	91.3	93.1	87.6	87.4
Patrimoine pétrolier (% du PIB non pétrolier) ³	202.6	153.2	106.5	91.5	65.2	18.2	35.0	0.0	67.7
VAN dette extérieure/PIB non pétrolier	21.6	21.4	21.4	21.5	21.7	27.5	21.9	34.5	24.9
Patrimoine financier net (% du PIB non pétrolier)⁴	181.0	131.9	85.1	70.0	43.6	-9.3	13.1	-34.5	42.9
Niveau de dépenses élevé									
	Dépôts 2006-07	Retraits 2008- 09 ^{2/}	Point d'épuisement 2009	2010	2015	2020	2025	2030	2006-2030 ^{2/}
Recettes non pétrolières	8.6	9.1	9.2	9.5	11.2	12.9	14.7	16.4	12.3
Dépenses primaires (financées sur ressources nationales):	24.9	24.8	24.9	24.7	24.9	24.9	24.6	24.2	24.7
Courantes	18.7	18.8	18.9	18.7	18.9	18.9	18.6	18.2	18.7
D'investissement (financées sur ressources nationales)	6.1	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-16.3	-15.8	-15.7	-15.1	-13.6	-11.9	-10.0	-7.8	-12.4
Solde du compte des recettes pétrolières	7.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6
Emprunts de couverture des besoins de financement	0.0	3.8	7.7	8.3	4.3	10.1	10.5	9.6	7.8
Stock de capital public	70.6	80.7	82.7	86.4	100.6	107.8	108.3	106.5	98.9
Patrimoine pétrolier (% du PIB non pétrolier) ³	202.6	162.8	148.6	132.5	65.0	28.2	9.4	0.0	64.8
VAN dette extérieure/PIB non pétrolier	21.6	27.8	29.9	36.4	48.1	67.1	77.3	74.7	56.4
Patrimoine financier net (% du PIB non pétrolier)⁴	181.0	135.0	118.7	96.0	16.9	-38.9	-67.9	-74.7	8.4
Faibles recettes pétrolières									
	Dépôts 2006-07	Retraits 2008- 09 ^{2/}	Point d'épuisement 2009	2010	2015	2020	2025	2030	2006-2030 ^{2/}
Recettes non pétrolières	8.6	9.1	9.2	9.5	11.2	12.9	14.7	16.4	12.3
Dépenses primaires (financées sur ressources nationales):	22.4	17.6	17.1	17.1	16.5	16.3	15.9	15.6	16.8
Courantes	16.6	13.2	12.8	12.8	12.4	12.4	12.2	12.1	12.8
D'investissement (financées sur ressources nationales)	5.9	4.4	4.3	4.3	4.1	3.9	3.7	3.5	4.1
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-13.8	-8.6	-8.0	-7.5	-5.3	-3.3	-1.3	0.8	-4.6
Solde du compte des recettes pétrolières	7.3	3.1	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.8
Emprunts de couverture des besoins de financement	0.0	11.4	1.6	6.4	0.0	2.0	1.4	0.0	1.4
Stock de capital public	70.3	78.0	79.2	81.6	90.2	93.4	91.3	87.6	87.4
Patrimoine pétrolier (% du PIB non pétrolier) ³	119.8	97.0	90.2	78.0	43.8	19.0	6.2	0.0	40.3
VAN dette extérieure/PIB non pétrolier	21.6	21.8	22.2	25.3	33.0	34.9	32.8	27.2	30.3
Patrimoine financier net (% du PIB non pétrolier)⁴	98.1	75.1	68.0	52.6	10.8	-15.9	-26.6	-27.2	9.9
Scénarios combinés									
	Dépôts 2006-07	Retraits 2008 2/	Point d'épuisement 2008	2010	2015	2020	2025	2030	2006-2030 ^{2/}
Recettes non pétrolières	8.6	8.8	8.8	9.0	9.5	10.0	10.5	11.0	9.8
Dépenses primaires (financées sur ressources nationales):	24.9	24.8	24.8	24.7	24.9	24.9	24.6	24.2	24.7
Courantes	18.7	18.8	18.8	18.7	18.9	18.9	18.6	18.2	18.7
D'investissement (financées sur ressources nationales)	6.1	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-16.3	-16.0	-16.0	-15.7	-15.4	-14.9	-14.1	-13.2	-14.9
Solde du compte des recettes pétrolières	4.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4
Emprunts de couverture des besoins de financement	0.0	5.2	5.2	14.5	9.7	13.3	13.7	13.4	13.3
Stock de capital public	70.6	78.7	78.7	86.4	100.6	107.8	108.3	106.5	98.9
Patrimoine pétrolier (% du PIB non pétrolier) ³	119.8	99.2	99.2	78.0	43.8	19.0	6.2	0.0	39.8
VAN dette extérieure/PIB non pétrolier	21.6	24.1	24.1	38.4	65.0	85.2	94.5	96.6	69.7
Patrimoine financier net (% du PIB non pétrolier)⁴	98.1	75.1	75.1	39.6	-21.3	-66.1	-88.3	-96.6	-29.9

Source : estimations des services du FMI.

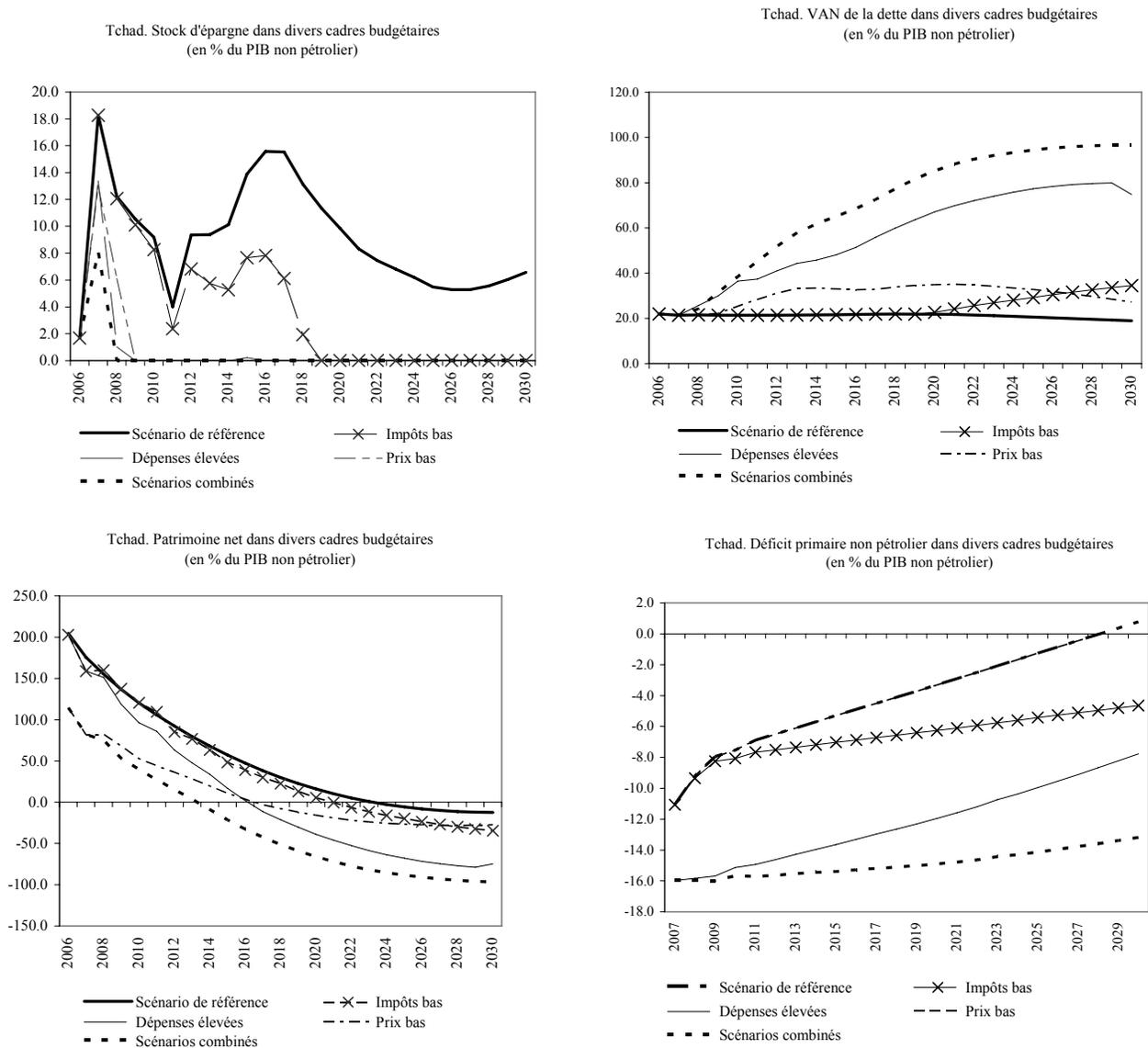
1/ En % du PIB non pétrolier, sauf indication contraire.

2/ Moyenne.

3/ Le patrimoine pétrolier OWI se définit comme l'encours de l'épargne pétrolière dans t plus la VAN des recettes pétrolières futures projetées.

4/ On entend par patrimoine financier net le patrimoine pétrolier moins la VAN de la dette extérieure.

Figure 9. Tchad. Analyse de sensibilité des perspectives budgétaires à long terme 2006–30



Sources : autorités tchadiennes; estimations et projections des services du FMI.

dépenses, la VAN de l'encours de la dette augmentera⁵⁶, et le patrimoine net de l'État (NW)⁵⁷ diminuera par rapport au scénario de référence.

- **Dépenses élevées.** Une politique entraînant une hausse plus rapide des dépenses financées par l'économie nationale que des recettes non pétrolières augmentera le déficit primaire hors pétrole, ce qui exigera des retraits substantiels du compte pétrolier. Dans ce scénario, l'épargne

⁵⁶ Les hypothèses concernant les nouveaux décaissements se présentent comme suit : un délai de grâce de 10 ans; une période de remboursement de 30 ans, un taux d'intérêt de 1 %, se traduisant par une concessionnalité d'environ 50 %.

⁵⁷ À savoir le patrimoine pétrolier moins la VAN de la dette extérieure.

accumulée sur ce compte serait épuisée en 2009. Si, à ce moment là, il est difficile d'ajuster les dépenses, le gouvernement devra trouver de quoi financer environ 10 % du PIB non pétrolier, en moyenne, sur le long terme, ce qui amènera une hausse explosive de la VAN de la dette et fragilisera considérablement le patrimoine net de l'État.

- **Faible cours du pétrole.** Ce scénario suppose des cours du pétrole inférieurs de 10 % à ceux du scénario de référence, les recettes pétrolières et les dépenses étant maintenues au même niveau. La dynamique du déficit primaire hors pétrole est ici identique à celle du scénario de référence mais, compte tenu de la baisse des revenus pétroliers, le déficit devra être financé plus tôt par des retraits plus importants du compte des recettes pétrolières. La VAN de la dette n'explosera pas, mais augmentera sensiblement une fois l'épargne pétrolière épuisée en 2009, ce qui se traduira par une dégradation du patrimoine net de l'État par rapport au scénario de référence.
- **Scénario mixte.** Ce scénario suppose que les cours du pétrole sont plus bas, mais aussi que le gouvernement n'augmente pas les recettes fiscales non pétrolières et ne parvient pas à maîtriser la hausse des dépenses. L'épargne pétrolière accumulée en 2006-07 servirait alors à financer le déficit primaire hors pétrole de 16 % du PIB non pétrolier, et serait donc totalement épuisée en 2008. Par la suite, le gouvernement serait obligé de contracter de nouveaux emprunts, ce qui entraînerait une hausse considérable de la VAN de la dette et une valeur fortement négative du patrimoine net de l'État.

F. Un cadre institutionnel solide pour la politique budgétaire à long terme du Tchad

Raison d'être et principes généraux

39. **La mise en place d'un cadre bien conçu de formulation et d'application de la politique budgétaire peut aider les États à atteindre leurs objectifs à moyen et long terme dans ce domaine.** La plupart des pays éprouvent des difficultés à constituer une épargne publique quand ils bénéficient de revenus pétroliers exceptionnels, surtout les pays non industrialisés et riches en ressources naturelles où les ressources budgétaires traditionnelles sont très instables (instabilité exacerbée par la volatilité des prix des produits de base) et où des institutions politiques fragiles encouragent les politiques à courte vue en donnant des pouvoirs discrétionnaires aux responsables politiques (Talvi et Végh, 2000).

40. **Pour autant, les cadres adoptés dans les différents pays ont eu des résultats mitigés, surtout dans les pays riches en ressources.** Plusieurs pays en ont appliqué qui visaient à faciliter la gestion des finances publiques et comportaient des règles budgétaires, une loi de responsabilité budgétaire et, dans le cas particulier des pays producteurs de pétrole, des fonds pétroliers et des règles budgétaires pour la gestion des flux de recettes pétrolières. Il ressort de ces expériences que ces cadres spéciaux, pour améliorer la gestion des finances publiques, doivent couvrir toutes les opérations budgétaires (et quasi-budgétaires) concernées du secteur public, s'appuyer sur des règles de procédure et de transparence bien définies et favoriser la consolidation des systèmes de gestion des dépenses publiques, qui doivent être suffisamment développés pour assurer le suivi et l'application des obligations et sanctions prévues⁵⁸.

⁵⁸ Voir Davis, Ossowski et Fedelino (2003) et Fonds monétaire international (2005).

41. **Le Tchad pourrait tirer profit de l'instauration d'un cadre budgétaire bien défini et adapté à l'appui de sa stratégie de finances publiques à long terme**, de manière à ce que le budget puisse être établi en fonction d'objectifs à long terme plutôt que de cibles annuelles. Pour le Tchad, les principes directeurs fondamentaux d'un cadre budgétaire devraient être les suivants (tableau 8) : *la viabilité budgétaire et la stabilité macroéconomique à long terme*, par le maintien des dépenses publiques dans les limites de la capacité d'absorption du pays et l'épargne d'une partie des revenus pétroliers pour financer ces dépenses une fois le pétrole épuisé; *la lutte contre la pauvreté et la promotion de la croissance du secteur non pétrolier*, conformément au DSRP des autorités; *des pratiques optimales de gestion des finances publiques*, par exemple un système de gestion du budget et des actifs unifié et bien conçu; *la transparence*, par la diffusion publique et régulière d'explications quant à la politique budgétaire de l'État, à ses résultats et aux réorientations stratégiques, surtout celles concernant l'utilisation des recettes pétrolières; et *la crédibilité*, par la mise en place de mécanismes d'application et de clauses de sauvegarde qui limitent la possibilité de contourner les objectifs énoncés dans la stratégie budgétaire à moyen et long terme.

Caractéristiques essentielles d'un cadre budgétaire réformé pour le Tchad

42. **La politique budgétaire doit s'appuyer sur une évaluation systématique de la viabilité budgétaire à long terme.** Les autorités doivent fonder leur stratégie de finances publiques sur des projections à long terme des recettes et des dépenses basées sur un scénario de référence et des scénarios de remplacement, y compris des estimations des conséquences des décisions actuelles sur les dépenses futures. Le budget doit prendre en compte l'ensemble des revenus bruts que l'État dégage, directement ou indirectement, des opérations pétrolières; des projections de ces revenus seront établies à partir d'hypothèses réalistes concernant les cours du pétrole et la production. Compte tenu de la forte volatilité des cours du pétrole et de l'épuisement, à terme, de la production pétrolière, il conviendra d'appliquer un facteur de «prudence» transparent et d'envisager la constitution d'une épargne à long terme. Le montant des prêts contractés et les conditions les régissant devront être tels que le futur service de la dette ne compromettra pas l'épargne pétrolière accumulée. L'évaluation de la viabilité budgétaire à long terme devra être révisée à chaque fois que de nouvelles informations seront disponibles.

43. **La loi de finances annuelle doit être formulée dans un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) avec un plafond de dépenses à horizon mobile sur trois ans** (en francs CFA) tenant compte de la capacité d'absorption du Tchad et de ses besoins sociaux les plus pressants; le plafond serait compatible avec le DSRP et le déficit primaire hors pétrole défini par l'évaluation de la viabilité. Le CBMT doit être établi selon une méthode hiérarchique, l'administration centrale fixant les plafonds de dépenses des ministères et les aidant à classer leurs demandes par ordre de priorité. Le CBMT de l'administration centrale et ceux des ministères doivent être actualisés chaque année, juste avant la préparation du budget de l'année suivante, de sorte que leurs allocations correspondent à la première année du plafond de dépenses à horizon mobile. Les recettes pétrolières étant extrêmement aléatoires, elles ne pourraient être utilisées que pour financer la part du déficit primaire hors pétrole non couverte par l'aide budgétaire et d'autres sources de financement.

Tableau 8. Principes directeurs et dispositions générales proposés pour un cadre fiscal destiné au Tchad

Principes directeurs				
<i>A. Viabilité budgétaire et stabilité macroéconomique à long terme.</i>	<i>B. Lutte contre la pauvreté et promotion de la croissance non pétrolière.</i>	<i>C. Pratiques optimales en matière de gestion des finances publiques.</i>	<i>D. Transparence.</i>	<i>E. Crédibilité et obligation de rendre compte.</i>
Dispositions générales				
<i>A.1. Prise en compte de la totalité des revenus pétroliers dans le budget.</i>	<i>B.1. Liste diversifiée des secteurs prioritaires admissibles englobant les politiques et objectifs de réduction de la pauvreté définis dans le DSRP.</i>	<i>C.1. Gestion du budget et des actifs unifiée et consolidée.</i>	<i>D.1. Divulgation des données et projections relatives aux revenus pétroliers.</i>	<i>E.1. Clauses de sauvegarde minimales bien définies.</i>
<i>A.2. Projections de recettes prudentes et réalistes.</i>	<i>B.2. Allocation d'une part importante du budget aux secteurs prioritaires.</i>	<i>C.2. Les lois de finance annuelles devraient imposer une contrainte budgétaire rigoureuse</i>	<i>D.2. Diffusion des cadres budgétaires à moyen terme, des lois de finance annuelles et des résultats budgétaires.</i>	<i>E.2. Consolidation des institutions de surveillance (le Collège).</i>
<i>A.3. Évaluation de la viabilité budgétaire.</i>	<i>B.3. Programmes budgétaires à moyen terme pour les secteurs prioritaires (ministères de tutelle)</i>	<i>C.3. Gestion intégrée et rationnelle des avoirs financiers accumulés.</i>	<i>D.3. Système de suivi des dépenses publiques simple.</i>	<i>E.3. Renforcement des audits.</i>
<i>A.4. Élaboration de la loi de finance annuelle dans un cadre budgétaire à moyen terme.</i>			<i>D.4. Diffusion d'informations sur le patrimoine financier net de l'État.</i>	<i>E.4. Engagement explicite à appliquer des mesures correctives pour remédier aux irrégularités détectées.</i>
<i>A.5. Épargne de précaution et à long terme d'une partie des recettes pétrolières.</i>				

44. **Le budget annuel et le CBMT doivent servir la lutte contre la pauvreté.** Une part importante des dépenses seront allouées aux secteurs prioritaires définis dans le DSRP, comme la santé, l'éducation, l'infrastructure, le développement rural et agricole, l'énergie, la sécurité (police), la justice, et à des programmes spéciaux pour les régions productrices de pétrole. Toute révision des priorités devra se fonder sur un examen prévisible, structuré, fondé sur le DSRP. Le budget annuel et les CBMT pourront fixer des objectifs numériques, des planchers (en francs CFA) ou des pourcentages des dépenses totales par exemple, pour certains programmes prioritaires, mais seulement à titre de repères indicatifs. Chaque ministère responsable d'un secteur prioritaire devra établir un budget à moyen terme établissant les priorités en matière d'investissement public en fonction du plafond de dépenses fixé pour chacun dans le CBMT triennal, et rédiger une liste de projets admissibles qui donnerait aux plus rentables la plus forte priorité.

45. **Le cadre budgétaire du Tchad doit rehausser la transparence de manière à créer un environnement qui oblige les gouvernements actuel et futurs à utiliser les revenus pétroliers judicieusement et en faveur des pauvres.** Il exigera la divulgation complète des données et projections relatives aux recettes pétrolières, mais aussi à d'autres opérations du secteur pétrolier, ainsi que les principales caractéristiques des conventions et exonérations fiscales consenties aux compagnies pétrolières. Ces dernières seront en outre censées respecter les normes de transparence et les principes comptables internationaux. Le cadre engagera par ailleurs l'État à adhérer aux pratiques optimales internationales en matière de diffusion de l'information sur les recettes pétrolières (l'ITIE par exemple). Il imposera également la soumission des CBMT à l'Assemblée nationale en même temps que le budget; les deux documents i) décriront en détail de quelle manière les revenus pétroliers seront utilisés pour couvrir le déficit primaire hors pétrole; ii) seront expliqués, dans le cadre de présentations, aux dirigeants locaux, aux syndicats, et à d'autres représentants de la société civile et au public. Les informations sur l'exécution du budget annuel devront expliquer les écarts affichés par rapport aux objectifs. Pour repérer les gaspillages et les fuites, il conviendra d'adopter un système de suivi des dépenses publiques pour les dépenses prioritaires. Pendant la mise au point de systèmes de comptabilité, de notification et d'audit efficaces dans le cadre du plan d'action de l'État en vue de consolider la gestion des finances publiques⁵⁹, le Collège pourra assigner des codes aux programmes budgétaires des secteurs prioritaires et en assurer le suivi, surtout dans la dernière phase, l'exécution. Par ailleurs, le cadre stipulera que les documents budgétaires doivent contenir des informations sur le patrimoine net consolidé de l'État. Le Ministère des finances publiera un rapport annuel décrivant les opérations sur les comptes d'épargne pétroliers (dépôts, retraits, solde, rendement financier du compte d'investissement pétrolier et des instruments financiers dans lesquels il est investi).

46. **Le cadre budgétaire pourra comporter des clauses et des dispositions de sauvegarde soigneusement définies visant à renforcer la surveillance et l'obligation de rendre compte.** Les clauses de sauvegarde (qui, par exemple, définiront dans quelles

⁵⁹ Il s'agit du *Plan d'action pour la modernization des finances publiques*, PAMFIP, que le gouvernement a récemment adopté.

conditions les transferts du compte d'épargne pétrolier au compte unique du Trésor pourraient être supérieures aux sommes inscrites au budget, ou celles dans lesquelles un budget pourrait allouer aux secteurs prioritaires des crédits inférieurs à la norme) devront être réduites à un minimum de manière à préserver la crédibilité du cadre budgétaire fondé sur des règles et celle du budget annuel. Les clauses de sauvegarde ne devront être évoquées que dans des circonstances véritablement exceptionnelles clairement définies (une baisse des cours du pétrole ou de la production qui serait plus rapide ou importante que prévu, une catastrophe naturelle, une forte récession, ou un conflit armé par exemple) et n'être déclenchées qu'avec l'approbation du Parlement. Le cadre élargira aussi la fonction de surveillance du Collège à tous les programmes de dépenses prioritaires, et renoncera aux contrôles *ex ante* actuels en faveur de contrôles *ex post* dans le cycle de dépenses. Le Collège publiera en outre un rapport annuel rendant compte de son évaluation qui sera présenté et expliqué à l'Assemblée nationale et au public, en même temps que le projet de loi de finance annuelle. Les comptes d'épargne et d'investissement pétroliers seront en outre vérifiés chaque année par un commissaire aux comptes indépendant de notoriété internationale; les audits comprendront les données vérifiées et rapprochées relatives à la production, aux ventes et aux cours du pétrole; ils seront affichés sur le site internet de l'État et publiés dans les journaux nationaux et internationaux dans les meilleurs délais.

47. **Le cadre s'engagera expressément à corriger les irrégularités décelées.** Il stipulera que pour remédier aux irrégularités notifiées par le Collège ou d'autres institutions de surveillance, le Ministère des finances soumettra à l'Assemblée nationale, en parallèle au projet de loi de finance, un programme de mesures correctives à appliquer au cours de l'exercice budgétaire suivant. Le ministère rendra également compte des progrès accomplis dans la correction des irrégularités précédemment notifiées.

G. Conclusions

48. **Il serait possible d'évaluer la viabilité budgétaire à long terme du Tchad au moyen d'un cadre comptable simple mais rigoureux permettant de projeter le solde primaire hors pétrole et le patrimoine net de l'État.** Compte tenu des imperfections du système statistique national et des difficultés techniques à appliquer un véritable modèle macroéconomique, nous avons proposé ici d'évaluer la viabilité budgétaire à long terme au moyen d'un cadre comptable méthodique qui permet d'établir des projections du compte de patrimoine du secteur public. Malgré ses lacunes manifestes, le cadre fournit des indications utiles quant à d'autres trajectoires budgétaires à long terme et aux retombées des chocs externes, ce qui peut présenter un avantage sur le plan opérationnel.

49. **Une stratégie budgétaire à long terme avisée pour le Tchad aurait pour objectif de gérer les recettes et les dépenses non pétrolières de manière à contrebalancer l'épuisement des recettes pétrolières.** Cette démarche suppose l'adoption i) d'une stratégie budgétaire à long terme viable qui, étant donné les réserves pétrolières relativement basses et limitées dans le temps du pays, pourrait prévoir la transformation progressive mais intégrale du patrimoine pétrolier en d'autres formes de capital par le biais de programmes rationnels de dépenses à moyen terme et de mesures visant à augmenter graduellement les recettes non pétrolières; ii) un nouveau cadre institutionnel afin de réorienter la procédure budgétaire vers des objectifs à long terme au lieu de cibles annuelles et de garantir une exécution efficace et transparente des dépenses financées sur les revenus pétroliers. Le nouveau cadre comportera

un système unifié de gestion du budget et de la trésorerie permettant de gérer ensemble toutes les recettes, pétrolières et non pétrolières, un mécanisme de stabilisation simplifié en vertu duquel les revenus pétroliers seront alloués au financement du déficit hors pétrole par le biais de règles de gestion transparentes, mais souples, et une procédure bancaire simplifiée, mais totalement transparente, compatible avec un compte unique du Trésor.

50. **La réussite d'une stratégie budgétaire à long terme viable appellera un vaste consensus politique, un renforcement substantiel des capacités, et un système amélioré de gestion des finances publiques.** Tout bien considéré, elle dépendra i) de l'engagement politique de l'État et du soutien et de l'adhésion générale de la société à une utilisation réfléchie des recettes pétrolières; ii) de la volonté des autorités d'améliorer leurs compétences en matière d'analyse budgétaire et d'évaluation des projets; et iii) des progrès réalisés en matière de renforcement de la gestion des finances publiques.

Bibliographie

- Adam, C., 2005, "Exogenous Inflows and Real Exchange Rate: Theoretical Quirk or Empirical Reality?", paper presented at IMF Seminar on Foreign Aid and Macroeconomic Management, Maputo, Mozambique, March 14-15, available at: <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2005/famn/pdf/adam.pdf>.
- Azariadis, Costas, and Allan Drazen, 1990, "Threshold Externalities in Economic Development", *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 105 (May).
- Bevan, D. L. 2005, "An Analytical Overview of Aid Absorption: Recognizing and Avoiding Macroeconomics Hazards", paper presented at IMF Seminar on Foreign Aid and Macroeconomic Management, Maputo, Mozambique, March 14-15, available at: <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2005/famn/pdf/bevan.pdf>.
- Davis, J.M., R. Ossowski, and A. Fedelino, 2003, *Fiscal Policy Formulation and Implementation in Oil-Producing Countries* (Washington: International Monetary Fund).
- ExxonMobil, 2004a, "Chad/Cameroon Development Project, Report No 16, Third Quarter 2004," available at http://www.essochad.com/Chad-English/PA/Newsroom/TD_ProgressReports.asp.
- ExxonMobil, 2004b, "Communique Concerning the Government of Chad's Dispute with ExxonMobil," available at <http://www.catholicrelief.org>.
- ExxonMobil, 2005, "Chad Export Project, Project Update No. 18, Mid-year 2005," available at http://www.essochad.com/Chad-English/PA/Newsroom/TD_ProgressReports.asp.
- ExxonMobil, 2006, "Chad/Cameroon Development Project, Project Update No. 20", available at http://www.essochad.com/Chad-English/PA/Newsroom/TD_ProgressReports.asp.
- Gary, I., and N. Reisch, 2005, *Chad's Oil: Miracle or Mirage? Following the Money in Africa's Newest Petro-State* (Baltimore: Catholic Relief Services, and Washington: Bank Information Center).
- International Monetary Fund, 2005, *Fiscal responsibility Laws* (SM/05/394), (Washington DC).
- Kim, Y. K., 2005, "Managing Oil/Gas Wealth in Timor-Leste", in *Democratic Republic of Timor-Leste—Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report No 05/150, pp. 16-99 (Washington: International Monetary Fund).
- Leigh, D., and J.P. Olter, 2006, "Natural Resource Endowments, Bad Habits, and Sustainable Fiscal Policies: Lessons from Gabon," memo (Washington: International Monetary Fund).
- Segura, A., 2006, "Management of Oil Wealth under the Permanent Income Hypothesis: The Case of Saõ Tomé and Príncipe" (Washington: International Monetary Fund).
- Takizawa, H., E. H. Gardner, and K. Ueda, 2004, "Are Developing Countries Better Off Spending Their Oil Wealth Upfront?" IMF Working Paper WP/04/141 (Washington D.C., International Monetary Fund).
- Talvi, E. and Carlos, Vegh, 2000, "Tax Base Variability and Procyclical Fiscal Policy", NBER Working Paper No. 7499 (Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research).
- Velculescu, D. and Rizavi, S. (2005), "Trinidad and Tobago: The Energy Boom and Proposals for a Sustainable Fiscal Policy", WP/05/197, International Monetary Fund, Washington DC.

Annexe I. Cadre juridique pour la gestion des revenus pétroliers au Tchad

	Lois/Décrets	Année	Dispositions principales
1	Loi sur la gestion des recettes pétrolières (002/PR/06) portant modification de la loi 001/PR/99		Supprime le Fonds pour les générations futures; augmente la part des recettes pétrolières non allouées de 13,5 % à 30 %; élargit la liste des secteurs prioritaires admissibles à la sécurité, à l'administration interterritoriale et à la justice; confie au Conseil des Ministres le pouvoir de modifier la liste des secteurs prioritaires; étend l'application de la loi à tous les champs pétroliers qui seront exploités au Tchad, et prolonge le mandat des membres du Collège.
2	Loi portant gestion des revenus pétroliers (001/PR/99 of 11/01/1999)	1999	Définit les recettes pétrolières directes et indirectes Définit les secteurs de dépenses prioritaires Définit les montants de recettes affectés aux utilisations spécifiques Définit les mécanismes de gestion des comptes spéciaux Crée les institutions de surveillance
3	Loi 016/PR/2000 portant modification de la loi 001/PR/99		Modifie la composition du Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP)
4	Décret 096 du 18/03/2004 portant modalités de gestion Fonds pour les générations futures (FGF)	2004	Détermine les conditions de retrait de fonds du FGF Crée le Comité des investissements Définit les procédures de gestion financière du FGF Définit les mécanismes d'audit
5	Décret 239 du 01/07/2003 portant mise en place du mécanisme de stabilisation	2003	Stipule que les recettes pétrolières affectées doivent être déposées dans un compte spécial Les fonds sont utilisés conformément au budget Les dépenses des secteurs prioritaires ne peuvent être ni gelées ni plafonnées pendant l'exercice

	Lois/Décrets	Année	Dispositions principales
			<p>budgétaire</p> <p>Définit la base (42,6 % du budget) du financement sans affectation spéciale des secteurs prioritaires</p> <p>Report automatique des dépenses sans affectation spéciale financées et inexécutées en fin d'année</p>
6	Décret 238 du 01/07/2003 portant mise en place du mécanisme de stérilisation des revenus pétroliers	2003	<p>Établit des mécanismes de stérilisation automatique des revenus pétroliers</p> <p>Les revenus pétroliers directs sont répartis à raison de 5% sur le compte de la région productrice, de 15% sur le compte courant du Trésor à la BEAC, le solde étant porté sur le compte de stabilisation à partir duquel sont reversés aux banques commerciales les montants nécessaires à l'exécution d'opérations prioritaires.</p> <p>Les revenus pétroliers indirects sont directement logés sur le compte courant du Trésor à la BEAC au titre des ressources non affectées.</p>
7	Décret 240 du 01/07/2003 portant organisation et fonctionnement du CCSRP	2003	<p>Détermine la composition du Collège</p> <p>Dispositions détaillées relatives aux réunions du Collège</p> <p>Dispositions opérationnelles détaillées</p> <p>Le Collège autorise toutes les dépenses financées sur les recettes pétrolières et approuve tous les marchés du point de vue de la gestion des ressources</p>
8	Décret 095 du 18/03/2004 relatif à l'affectation de recettes pétrolières à la région productrice	2004	<p>Mécanismes provisoires en attendant la mise en place de structures locales déconcentrées</p> <p>Prévoit l'ouverture d'un compte à la BEAC pour la région productrice</p>
9	Décret 457 du 29/09/2004 et Arrêté 1924 portant création d'un Comité provisoire de	2004	Définit l'organisation et les responsabilités du Comité et désigne

	Lois/Décrets	Année	Dispositions principales
	gestion des revenus pétroliers affectés à la région productrice.		ses membres actuels
10	Décret 168 du 26/03/2001 portant organisation, fonctionnement et conditions du Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (le Collège)	2001	Définit l'organisation, les procédures opérationnelles et les mécanismes de contrôle et de surveillance dont dispose le Collège.
11	Décret 579 du 4/12/2000	2000	Désigne les membres actuels du Collège
	Conventions entre l'État tchadien et la BEAC		
12	Convention du 27/11/2003 gouvernant le compte de répartition n° 41234 à la BEAC	2003	Jusqu'au 31/12/2007 : 80 % des redevances et 85 % des dividendes à un compte de stabilisation; 15 % de dividendes et de redevances au compte du Trésor à la BEAC et 5 % des redevances au compte de la région productrice. Après le 31/12/2007 : 95% des redevances et 100 % des dividendes au compte de stabilisation, et 5 % au compte de la région productrice.
13	Convention du 27/11/2003 gouvernant le compte de stabilisation n° 43202 à la BEAC.	2003	Décassements trimestriels conformes aux dépenses approuvées au budget pétrolier.
14	Convention du 27/11/2003 gouvernant le compte de la région productrice n° 43203 à la BEAC.	2003	Seuls les autorités locales ou le comité provisoire établi en vertu du décret 457 peuvent effectuer des retraits sur ce compte.
15	Convention gouvernant les modalités de gestion de la BEAC au Fonds pour les générations futures.	2005	
	Conventions de prêt		
16	Contrat du 29/03/2001 entre la République du Tchad et la BIRD	2001	Définit en annexe 5 les règles de gestion, de répartition et d'utilisation des différentes catégories de recettes.
17	Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie du 01/01/1985 modifiées jusqu'au 06/10/1999	1999	
18	Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie pour les prêts en devise unique du 30/05/1995 modifié jusqu'au 06/10/1999	1999	Énonce les conditions applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie, dans la mesure et sous réserve de toute modification stipulée

	Lois/Décrets	Année	Dispositions principales
			dans ces accords.
	Accord concernant les comptes de garantie bloqués, convention de compte, et échéancier des redevances de service à la banque détenant les comptes du projet d'oléoduc Tchad-Cameroun		
19	Accords du 15/06/2001 entre la BIRD, la BEI, l'État tchadien et la Citibank établissant les conditions en vertu desquelles la BEI, la BIRD, l'État tchadien et la Citibank géreront le compte de transit et les comptes de garantie bloqués.	2001	Il règle en particulier les transferts du compte de transit aux comptes de garantie bloqués en vue de couvrir le prochain paiement exigible sur les prêts accordés par la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement.
	Accords avec des banques commerciales nationales		
20	Conventions du 14/06/2004 gouvernant les comptes du Trésor à la SGTB et à la CBT pour la gestion des recettes pétrolières	2004	Établissent les procédures de gestion des comptes spéciaux du Trésor auprès des banques commerciales.

Annexe II. Application de l'hypothèse du revenu permanent (HRP) au Tchad

51. L'hypothèse du revenu permanent (HRP) postule que le patrimoine pétrolier total (la somme des gisements pétroliers et de la richesse financière dérivant du pétrole) doit demeurer constant, à terme, en termes réels. En application de cette règle, l'État n'utiliserait au cours de l'exercice t que le revenu durable (SI_t), à savoir le montant maximum de l'épargne pétrolière qui peut être affecté au cours de l'exercice en question tout en maintenant un niveau d'épargne suffisant pour affecter un montant égal à la valeur réelle à tous les exercices suivants.

$$SI_t = r_t \cdot OW_t \quad [1]$$

où r_t est le taux de rendement réel moyen estimé (le taux d'intérêt réel) de l'investissement de l'épargne pétrolière future, et OW_t représente le patrimoine pétrolier, estimé sous la forme suivante :

$$OW_t = OS_t + NPV(OR_0, OR_1 \dots OR_{2030}) \quad [2]$$

où OS_t est le stock d'épargne à la fin de l'exercice t , et OR_t les recettes pétrolières projetées.

Tchad. Politique budgétaire à long terme dans une hypothèse de revenus permanents 2006-2030

	2006	2007	2010	2020	2030	2007-2030 ^{2/}
+ Recettes non pétrolières	8.5	8.7	8.9	8.9	8.9	8.9
+ Sustainable Income	6.4	5.2	4.6	2.2	1.0	2.7
- Service de la dette	2.2	2.1	1.2	0.8	0.8	1.0
- Autres postes de financement	1.5	0.9	0.4	0.0	0.0	0.2
= Dépenses primaires financées de l'intérieur	25.9	10.8	11.9	10.3	9.1	10.4
Solde primaire non pétrolier durable	-16.6	-2.1	-3.0	-1.4	-0.1	-1.6
Solde du compte des recettes pétrolières	3.2	28.7	34.5	52.4	33.8	43.2

Source : estimations des services du FMI.

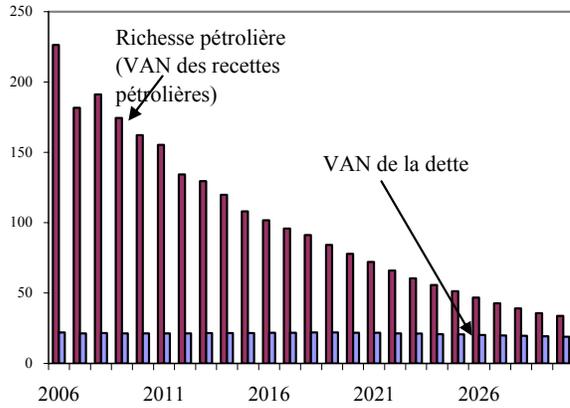
1/ En pourcentage du PIB non pétrolier.

2/ Moyenne.

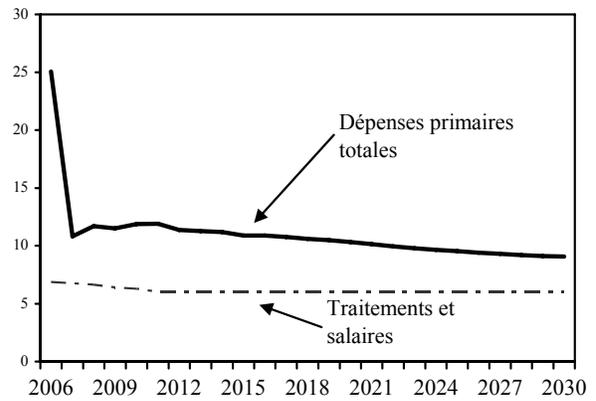
52. Le patrimoine pétrolier tchadien étant relativement restreint, l'application de la HRP n'autoriserait qu'un taux de dépenses très bas dans le temps. Selon cette hypothèse, le patrimoine pétrolier sera progressivement transformé en patrimoine financier, lequel permettra à son tour de dégager un flux de revenus pour préserver le niveau des dépenses publiques à long terme. Du fait que les ressources pétrolières sont en exploitation et que la valeur des réserves pétrolières diminue, il convient d'épargner une partie du patrimoine pétrolier et de le transformer en patrimoine financier pour maintenir le patrimoine pétrolier total à niveau constant. Cette règle présente l'avantage de prendre en compte la valeur totale du patrimoine pétrolier — gisements et patrimoine financier — et permet à la société de profiter en permanence de son utilisation. En supposant que les recettes non pétrolières se maintiennent autour du niveau actuel de 8 à 9 % du PIB non pétrolier, la HRP exigerait que le ratio de dépenses soit ramené de son niveau actuel de 26 % du PIB non pétrolier à 11 % à compter de 2007.

Tchad. Politique budgétaire à long terme dans le cadre d'une règle de revenu permanent, 2007-2030

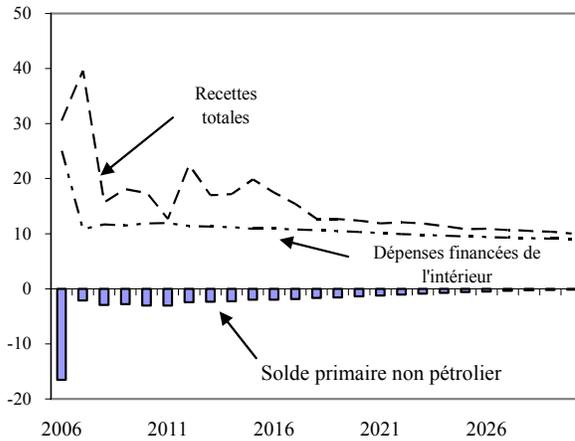
Patrimoine financier net (en % du PIB non pétrolier)



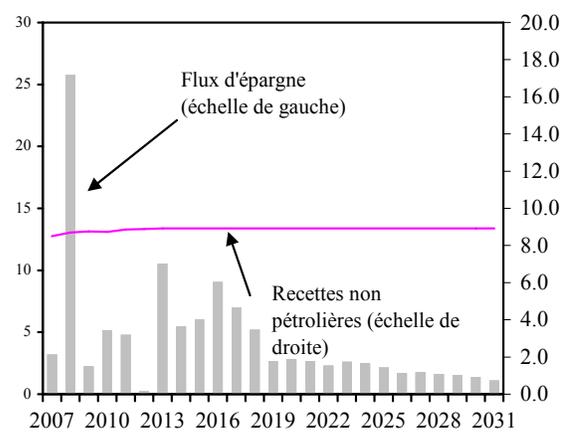
Dépenses publiques primaires financées de l'intérieur (en % du PIB non pétrolier)



Tchad. Finances publiques à long terme (en % du PIB non pétrolier)



Tchad. Pression fiscale (en % du PIB non pétrolier)



Sources : autorités tchadiennes; estimations et projections des services du FMI.

V. RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'ARMÉE AU TCHAD ⁶⁰

A. Introduction

1. Une réforme de la fonction publique et de l'armée s'impose pour consolider l'administration publique tchadienne, surtout en termes de capacité de formulation de politiques et d'application des réformes, et renforcer la gouvernance. Elle permettrait d'améliorer l'exécution des réformes au Tchad et d'affermir ainsi la performance macroéconomique du pays⁶¹. Une modernisation de l'armée, qui représente quelque 40 % de l'emploi public, est également nécessaire. Le présent chapitre évalue la mise en œuvre de ces deux réformes⁶², décrit les principales caractéristiques de la fonction publique et de l'armée, et formule des recommandations.

2. **Les grandes conclusions sont les suivantes :**

- Bien qu'elles soient inscrites au programme de réformes structurelles du Tchad depuis le milieu des années 90, les réformes de la fonction publique et de l'armée n'ont guère progressé, ce qui tient en grande partie à la faible adhésion des autorités, à la mauvaise coordination entre les institutions chargées de les conduire, à l'ordonnancement inapproprié des mesures connexes et au manque de financement. En conséquence, la qualité de l'administration publique demeure médiocre.
- La composition de l'emploi public au Tchad ne cadre pas avec la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. En effet, les effectifs employés dans les domaines de l'éducation et de la santé sont, en pourcentage de la population totale, nettement inférieurs aux normes régionales.
- La gestion du personnel n'appuie pas comme il convient le fonctionnement de l'administration et la qualité des services publics du fait que les pratiques de recrutement, les critères de promotion et la structure salariale ne sont pas liés aux compétences ou aux résultats, et que la fonction publique et l'armée ne disposent pas des outils de base nécessaires à la gestion des ressources humaines.
- La masse salariale absorbe une part substantielle des recettes non pétrolières et des dépenses courantes. Cette absorption des ressources non pétrolières, conjuguée au

⁶⁰ Rédigé par Sarah Lacoche.

⁶¹ Comme demandé dans la récente évaluation ex post des résultats obtenus dans le cadre des programmes FASR/FRPC, SM/04/47, 19/02/2004.

⁶² Le présent chapitre brosse un panorama global de la réforme de l'armée.

système de gestion financière fragile et complexe du pays, a contribué à l'apparition d'arriérés salariaux en 2005.

- Pour améliorer la qualité des institutions et de la gouvernance et garantir la viabilité budgétaire, les autorités doivent d'urgence accélérer l'application du statut de la fonction publique et de ses mesures stratégiques de gestion des ressources humaines, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, et d'autres secteurs prioritaires. Par ailleurs, l'informatisation et l'harmonisation des systèmes de paie et de gestion du personnel et l'exécution de la réforme de l'armée permettraient aux autorités de consolider leurs pratiques de gestion de la trésorerie.
3. **Le chapitre s'articule comme suit.** La section B dépeint la stratégie de réforme et dresse le bilan de son exécution. La section C décrit les principales caractéristiques de la gestion de la masse salariale et de la fonction publique au Tchad. La section D formule des recommandations.

B. Stratégie de réforme de la fonction publique et de l'armée - Mise en œuvre

4. Les réformes de la fonction publique et de l'armée adoptées par le gouvernement en 1998 visent les grands objectifs suivants :
- rehausser l'efficacité de l'administration et améliorer la prestation de services, dans le but de résorber la pauvreté notamment;
 - renforcer la gestion de la fonction publique par la mise en œuvre d'un système intégré de paie et de gestion du personnel et par la simplification de la grille salariale et de la grille des carrières;
 - veiller à ce que la masse salariale demeure compatible avec une organisation viable et à ce que les employés reçoivent leurs salaires en temps voulu; et
 - réformer la structure, les salaires et le système de gestion du personnel de l'armée de manière à renforcer la sécurité et l'efficacité.
5. **La réforme de la fonction publique s'appuie sur quatre piliers:** i) rehausser la qualité des ressources humaines; ii) créer des incitations adéquates et un environnement de travail productif; iii) accroître l'obligation de rendre compte du personnel aux bénéficiaires; et iv) établir des statuts du personnel, des règlements du personnel et des dossiers relatifs au personnel transparents. La réforme prescrivait un audit des ministères, l'adoption d'un nouveau statut de la fonction publique et la mise au point d'un système informatique de paie et de gestion du personnel. La Banque mondiale, qui a pris l'initiative d'aider le Tchad à

conduire cette réforme, appuie les efforts des autorités en vue d'affermir la gouvernance et la gestion des ressources publiques⁶³ dans le cadre du crédit d'appui à la réforme institutionnelle approuvé en novembre 2004.

6. **Après avoir adopté la stratégie, en 1998, les autorités ont mis en œuvre plusieurs mesures.** En 1999, elles ont créé une institution chargée d'exécuter la réforme de l'administration publique (CESRAP). En 2000, elles ont mené à terme un recensement des fonctionnaires. En 2001, elles ont adopté pour la fonction publique un nouveau statut qui applique des critères fondés sur le mérite aux dispositifs de recrutement, de promotion et de paie; elles ont également simplifié et informatisé le système de suivi de la masse salariale. En 2003, un audit portant sur l'organisation institutionnelle et les politiques de gestion du personnel de neuf ministères pilotes s'est achevé (encadré 1). Pour appuyer les objectifs de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, la politique de recrutement de l'État a privilégié l'embauche de personnel dans les secteurs prioritaires (tableau 1), financée en partie par un pourcentage des recettes pétrolières réalisées depuis 2004.

Tableau 1. Tchad : Embauches dans des secteurs prioritaires représentatifs, 2000-06
(en nombre de personnes , sauf indication contraire)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Est.	Proj.
Embauches nettes 1/	1,452	2,356	2,152	2,998	1,733	5,277	5,623
<i>Dont :</i>							
Éducation	589	1,098	332	1,208	866	1,436	1,885
Santé	13	23	228	301	261	390	190
Affaires sociales	84	35	26	26	87	55	65
Justice	61	9	142	113	147	65	551
Secteurs prioritaires représentatifs en pourcentage du nombre total d'embauches	51	49	34	55	79	37	48
Effectifs totaux	...	57,167	59,319	62,317	65,800	...	84,950
Fonction publique	29,811	32,167	34,319	37,317	39,050	44,327	49,950
Armée	...	25,000	25,000	25,000	26,750	...	35,000

Sources : autorités tchadiennes.

1/ Administration centrale, hors défense.

⁶³ Ces mesures constituent une deuxième vague de réformes de la fonction publique (Ul Haque et Aziz, 1998). La première s'est polarisée sur la maîtrise des coûts budgétaires, en particulier les salaires, pour faire face aux contraintes budgétaires, la seconde visant pour sa part à améliorer la qualité du secteur public, ce qui permet à l'État « de poursuivre ses objectifs de la manière la plus efficace » et de mieux mettre en œuvre ses politiques (Tanzi, 2000).

Encadré 1. Tchad : Principales conclusions de l'audit de neuf ministères stratégiques

En 2003, un audit institutionnel et structurel de neuf ministères stratégiques (finances; planification, développement et coopération; éducation; enseignement supérieur; santé; action et protection sociales; agriculture; élevage; et justice) a révélé :

- i) des conflits institutionnels entre les ministères, dus à l'absence de responsabilités clairement établies (par exemple entre le Ministère des finances et celui de la planification quant à leur rôle en matière d'investissement public);
- ii) la faible adhésion aux stratégies sectorielles et aux mesures prévues dans la stratégie de réduction de la pauvreté;
- iii) l'absence de politiques et d'instruments de gestion des ressources humaines;
- iv) l'absence d'un système de gestion fondé sur les résultats.

7. **Or, l'exécution des réformes a été lente et inégale, pour trois raisons : mauvaise coordination entre les institutions chargées d'appliquer les mesures; ordonnancement inapproprié des interventions; faible adhésion des autorités aux réformes.** La plupart des décrets d'exécution du nouveau statut de la fonction publique ne sont pas encore entrés en application, de sorte que de nombreuses dispositions du statut de 1986 demeurent en vigueur⁶⁴. Les salaires et le recrutement sont toujours déterminés au cas par cas, et certains fonctionnaires sont embauchés sur une base contractuelle. La nouvelle grille des salaires à trois échelons fondée sur les résultats n'est pas encore opérationnelle, les syndicats de fonctionnaires ayant bloqué les règlements opérationnels. Le système informatisé de paie et de gestion du personnel n'a pu être mis en place avant l'achèvement du recensement et s'appuie donc sur des données périmées. Qui plus est, le système lui-même ne dispose pas de procédures de sauvegarde fiables et n'est pas correctement géré. Enfin la CESRAP, en tant qu'organisme purement «technique», ne bénéficie pas de l'appui politique nécessaire à la mise en œuvre des réformes. Dans un climat de chômage et de corruption élevés⁶⁵, les comportements de recherche de rente de situation ont fait obstacle à l'application des réformes.

⁶⁴ Outre l'absence de procédures de recrutement par concours, le processus d'embauche n'apparie pas les compétences aux qualifications requises pour les postes à pourvoir; les promotions se fondent sur l'ancienneté et non sur les résultats, et c'est le degré d'instruction, plutôt que la responsabilité professionnelle, qui détermine le montant du salaire.

⁶⁵ En 2005, Transparency International a classé le Tchad (à égalité avec le Bangladesh) au premier rang des pays corrompus, en termes de niveau perçu de corruption, sur un échantillon de 159 pays.

8. **Une réforme de la gestion du personnel militaire préparée en 1996 n'a pu être mise en application avant 2005 par manque de financement.** La réforme, qui porte sur les questions associées aux salaires, à la structure et au statut du personnel, permettrait d'améliorer la sécurité, un objectif jugé prioritaire dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. En effet, par le passé, la réinsertion d'une partie du personnel militaire démobilisé ne s'est pas faite sans difficultés, ce qui a alimenté le climat d'insécurité nationale. Le versement d'une enveloppe de rémunération suffisante au personnel militaire a donc été jugé essentielle à la sécurité et à la stabilité politique. Comme l'indique le tableau 2, les salaires de la fonction publique étaient, selon les estimations, de deux à trois fois supérieurs, globalement, à ceux de l'armée à la fin de 2004. La structure hiérarchique, qui compte une part disproportionnée de hauts gradés, ne récompense pas les résultats, et les déséquilibres ethniques dans la composition du personnel de l'armée ont suscité des tensions.

Tableau 2. Tchad : Salaires de la fonction publique et de l'armée
Salaire mensuel moyen estimé en milliers de francs CFA en 2004

	Effectifs militaires	Effectifs civils
Grade A	111	246
Grade B	59	155
Grade C	38	125

Sources : autorités tchadiennes; estimations des services du FMI.

Tchad : Structure des effectifs militaires

Grade A 31%
Grade B 33%
Grade C 35%

9. **Les États généraux de l'armée ont élaboré en avril 2005 un nouveau statut et débattu de questions associées à la gestion du personnel militaire.** La réforme a pour objectifs de limiter les effectifs à 25.000 soldats, d'augmenter les salaires et les prestations sociales, de mettre en place un système de promotion davantage fondé sur le mérite, et d'assurer la réinsertion des officiers démobilisés⁶⁶. Compte tenu des contraintes financières de l'État, la réforme n'a pas encore été pleinement appliquée, bien que le remplacement d'un système de rémunération forfaitaire par une échelle salariale en janvier 2005 ait rapproché les salaires de l'armée de ceux de la fonction publique. La France et la Banque mondiale sont censées apporter une assistance technique pour aider les autorités à mettre la dernière main à leur programme de réforme dans le domaine de la sécurité, notamment au travers d'un programme de démobilisation. Il sera néanmoins difficile d'appliquer un programme de réforme complet dans le climat d'insécurité actuel.

⁶⁶ Les programmes de réinsertion n'ont pas encore été définis. L'agriculture et l'élevage comptent parmi les secteurs de réinsertion envisagés.

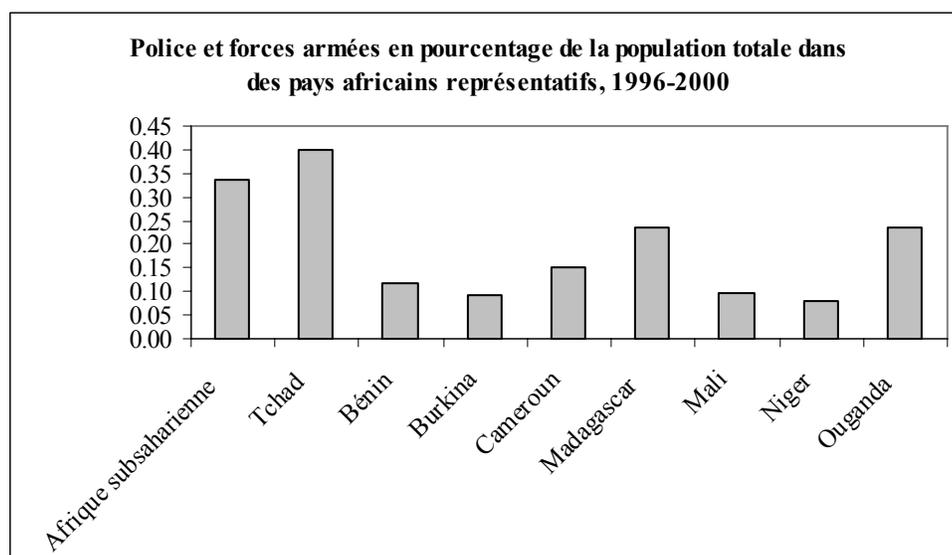
C. Principales caractéristiques de la fonction publique et de l'armée tchadiennes

10. **Les effectifs publics tchadiens sont limités en comparaison à ceux d'autres pays subsahariens et à faible revenu, et leur composition se distingue nettement de celle des pays pairs (tableau 3).** L'emploi public au Tchad ne représente que 0,81 % de la population totale, pourcentage inférieur à la moyenne des pays subsahariens (1,5 %) et des pays à faible revenu (2,6 %). Cela étant, l'effectif des forces armées (police et défense), en pourcentage de la population totale (0,4 %), est supérieur à la moyenne des pays subsahariens, et celui des secteurs prioritaires comme la santé et l'éducation nettement inférieur (tableau 4), écart qui contribue au mauvais fonctionnement des services. On observe en outre une forte concentration des fonctionnaires dans les zones urbaines (60 % d'entre eux travaillent à N'Djamena, où ne vivent que 10 % de la population), et non dans les zones rurales, où vivent la plupart des pauvres. Il existe peu d'incitations à travailler dans les provinces où la médiocrité des infrastructures, les problèmes de sécurité et le versement tardif des salaires créent des conditions de travail difficiles. Le recrutement dans les secteurs prioritaires s'est quelque peu amélioré ces dernières années, leurs effectifs représentant un pourcentage croissant de la population totale. La qualité de prestation des services y demeure cependant très faible (encadré 2).

Tableau 3. Tchad : Effectifs et salaires du secteur public, 1996-2000

	Tchad	Afrique subsaharienne	Groupe à faible rev
En pourcentage de la population totale (sauf indication contraire)			
Administration civile, secteurs de la santé, de l'éducation et de la pc	0.24	0.30	0.46
Secteur de l'éducation	0.13	0.62	0.91
Secteur de la santé	0.04	0.29	0.62
Police	0.06	0.07	0.30
Forces armées	0.34	0.26	0.33
Total	0.81	1.54	2.62
Masse salariale de l'administration publique (en % du PIB)	4.61	6.09	5.43
Masse salariale de l'administration publique (en % du des dépenses)	25.55	28.92	24.67

Source : estimations de la Banque mondiale, des services du FMI et des autorités tchadiennes.



Effectifs en pourcentage de la population totale, 1996-2000

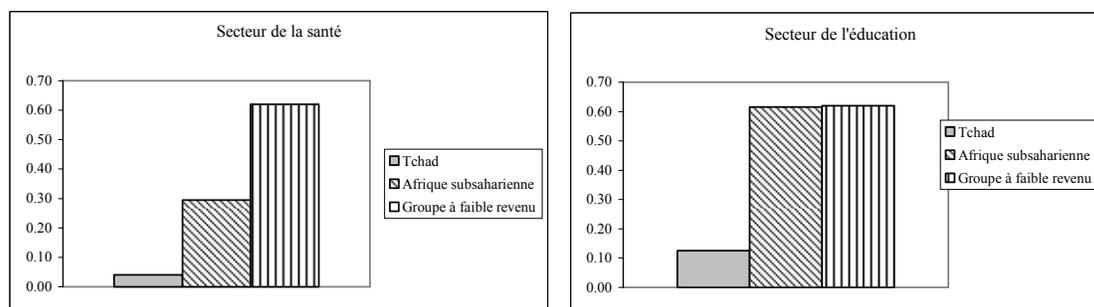


Tableau 4. Tchad : Effectifs des secteurs de l'éducation et de la santé

	1996-2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
En pourcentage de la population totale (sauf indication contraire)							
Éducation							
Tchad	0.13	0.15	0.15	0.15	0.16	0.17	0.18
Afrique subsaharienne	0.62
Groupe à faible revenu	0.62
Santé							
Tchad	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.05	0.05
Afrique subsaharienne	0.29
Groupe à faible revenu	0.62

Sources : estimations de la Banque mondiale, des services du FMI et des autorités tchadiennes.

11. **La masse salariale, en pourcentage du PIB, correspond à celles d'autres pays africains mais elle absorbe une part substantielle des recettes non pétrolières ce qui, étant donné les pratiques déficientes de gestion de la trésorerie et la complexité du système, a favorisé l'apparition d'arriérés salariaux récurrents en 2005.** En pourcentage du PIB non pétrolier, elle est passée de 4,6 % en 2001 à 6 % en 2005, absorbant environ 60 % des recettes non pétrolières de 2005, ou 50 % des dépenses courantes (tableau 5). Du fait que le budget 2005 affectait les recettes pétrolières aux dépenses d'investissement, celles-ci n'ont pu être utilisées pour financer en temps voulu le versement des salaires dans les secteurs prioritaires. La baisse des revenus non pétroliers, conjuguée à la mauvaise gestion de la trésorerie et du budget, a ainsi engendré une accumulation d'arriérés salariaux de deux mois environ à la fin de septembre 2005, ce qui a déclenché une vive agitation sociale et politique. La ponctualité du versement des salaires s'est notablement améliorée depuis la fin de 2005, une plus grande régularité ayant alors été jugée prioritaire en matière de gestion de trésorerie.

12. **L'assise juridique des nouveaux statuts demeurant incomplète, les pratiques de recrutement par concours, de rémunération au mérite et de promotion en fonction des résultats ne se sont pas généralisées.** La hausse des salaires intervenue dans tous les secteurs en 2003 et 2004 a été contraire à l'esprit de la réforme. Au milieu de 2006, les autorités ont annoncé une autre augmentation générale, de 5 %, des salaires de la fonction publique, malgré la mauvaise planification des ressources humaines et le manque de coordination entre le ministère de la fonction publique et ses ministères hiérarchiques. La forte rotation du personnel continue par ailleurs de nuire à la qualité de l'administration publique.

13. **Les carences des systèmes de gestion du personnel et de paie persistent.** Une base de donnée complète, informatisée et actualisée du personnel de la fonction publique (comprenant les descriptifs de postes, les grades, et les salaires et allocations connexes) doit encore être établie. De plus, les fichiers manuels du personnel et de la paie n'ont pas encore été harmonisés, d'où des discordances importantes. Le fichier de la paie doit aussi tenir compte de l'ancienne structure salariale, qui compte 11 catégories d'employés. Enfin, l'insuffisance des outils de suivi de la paie et l'absence de données la concernant dans le système informatisé d'exécution budgétaire continuent de faire obstacle au suivi du versement des salaires.

Tableau 5 : Tchad : Données de base concernant les effectifs civils et militaires, 2001-2006 1/

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Est.	Est.	Est.	Est.	Prel. Est.	Proj.
Effectifs du secteur public
Administration centrale	57,167.0	59,319.0	62,317.0	65,800.0	69,327.0	84,950.0
Effectifs civils	32,167.0	34,319.0	37,317.0	39,050.0	44,327.0	49,950.0
<i>Dont :</i>						
Éducation	11,259.0	11,591.0	12,799.0	13,665.0	15,101.0	16,986.0
Santé	2,917.0	3,145.0	3,446.0	3,707.0	4,097.0	4,287.0
Défense	25,000.0	25,000.0	25,000.0	26,750.0	25,000.0	35,000.0
Administration infranationale
Ratio en pourcentage des effectifs de l'administration centrale						
Effectifs civils	56.3	57.9	59.9	59.3	63.9	58.8
Défense	43.7	42.1	40.1	40.7	36.1	41.2
Nombre d'employés de l'administration centrale par habitant (en pourcent)						
Éducation	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.9
Santé	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Santé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Défense	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Salaires des effectifs du secteur public (administration centrale)						
Salaires (en milliards de francs CFA)	56.7	62.1	73.6	80.1	101.2	123.7
Fonction publique	44.3	48.9	56.2	60.9	73.3	89.0
Défense	12.4	13.2	17.4	19.2	27.9	34.7
Masse salariale en pourcentage du PIB	4.5	4.5	4.6	3.4	3.3	3.6
Masse salariale en pourcentage du PIB non pétrolier	4.6	4.6	5.4	5.7	6.1	6.9
Masse salariale en pourcentage des dépenses totales	25.7	22.2	21.1	23.8	25.0	20.0
Masse salariale en pourcentage des dépenses courantes	51.6	44.4	49.2	51.8	54.0	35.0
Masse salariale en pourcentage des recettes non pétrolières, hors dons	61.8	55.2	59.0	57.1	63.5	73.4
Niveau des salaires						
Salaires annuels moyens dans le secteur public en milliers de francs CFA	991.6	1,047.1	1,180.5	1,217.8	1,459.6	1,456.5
Effectifs civils	1,377.1	1,424.6	1,505.9	1,559.3	1,653.3	1,782.6
Défense	495.5	528.9	694.9	719.4	1,116.1	991.1
Salaires annuels moyens dans le secteur public en pourcentage du PIB par habitant	6.1	5.9	6.4	4.6	4.2	3.9
Taux de compression 2/						
Effectifs civils (moyenne entre la catégorie A et la catégorie C)	2.0	...
Défense	2.9
Part en pourcentage de la masse salariale de l'administration centrale						
Fonction publique	78.1	78.7	76.4	76.0	72.4	72.0
Défense	21.9	21.3	23.6	24.0	27.6	28.0
<i>Pour mémoire :</i>						
	(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)					
PIB	1,253.0	1,385.3	1,582.4	2,332.3	3,104.4	3,420.5
PIB non pétrolier	1,229.4	1,341.9	1,363.3	1,412.1	1,652.5	1,804.2
Dépenses totales	220.3	280.3	348.0	336.8	404.9	617.5
Total des dépenses courantes	109.8	140.0	149.4	154.7	187.3	353.8
Recettes non pétrolières, hors dons	91.7	112.4	124.6	140.3	159.2	168.6
Population (en millions)	7.7	7.9	8.6	8.8	9.0	9.3

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Les statistiques concernant les effectifs civils et militaires sont lacunaires.

2/ Rapport du salaire le plus élevé au salaire le moins élevé sur l'échelle des salaires.

Encadré 2 : Gestion du personnel dans le secteur de l'éducation

Selon la Banque mondiale, la part du personnel non enseignant dans le secteur de l'éducation est supérieure à celle d'autres pays subsahariens (tableau 6).

Tableau 6. Tchad : Personnel non enseignant dans le secteur de l'éducation en 2003

	Tchad	Autres pays africains 1/
Enseignement primaire	18.0	14.7
Enseignement secondaire	33.0	29.0

Source : Banque mondiale.

1/ Cameroun, Madagascar, Mauritanie, Niger et Togo.

Bien que les coûts salariaux et non salariaux y soient supérieurs à ceux d'autres pays subsahariens, la qualité des services (le ratio élèves/enseignants par exemple) y est faible (tableau 7).

Tableau 7 : Tchad : Quelques comparaisons internationales dans le secteur de l'éducation (2003)

	Tchad	Autres pays africains 1/
Enseignement primaire		
Ratio élèves/enseignants	72.0	47.7
Salaire/PIB par habitant	7.2	4.6
Dépenses, hors salaires des enseignants	44.9	31.1

Sources : Banque mondiale, UNESCO/BREAD, Pôle de Dakar.

1/ Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mauritanie, Niger et Togo.

Il existe un système à deux vitesses entre les enseignants communautaires (recrutés et rémunérés par les parents) et les fonctionnaires. Malgré la mise en place d'un dispositif de subventions en 2001 (financé sur les ressources de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et, depuis 2005, sur les recettes pétrolières affectées), des disparités salariales considérables persistent entre ces deux catégories d'enseignants (tableau 8). De plus, les subventions ne parviennent pas toujours aux bénéficiaires du fait que le budget de l'Initiative PPTE a été systématiquement sous-financé ou que les fonds ont été utilisés à d'autres fins à l'échelon local. La mise au point d'un statut spécifique de fonctionnaire pour les enseignants communautaires est prévue en 2007.

Tableau 8. Tchad : Disparités salariales dans l'enseignement primaire (2003)

	Salaire mensuel en francs CFA	Répartition
1. Enseignant communautaire (moyenne)	4,992	44
2. Enseignants communautaires non subventionnés (s)	25,000	17
3. Enseignants communautaires subventionnés (avec	45,000	...
4. Enseignant de catégorie B	87,500	16
5. Enseignant de catégorie C	120,000	22
6. Enseignants contractuels	...	1
<i>Pour mémoire :</i>		
Taux de compression (5/1)	24	

Source : Banque mondiale.

14. **Les disparités salariales ne semblent pas liées aux qualifications ou aux descriptifs de postes, mais plutôt à des avantages non salariaux spéciaux accordés à certaines catégories de personnel.** Bien que le taux de compression, fondé sur le salaire moyen, entre la catégorie A et la catégorie C soit seulement de 2 (tableau 9), il existe apparemment de fortes disparités interministérielles entre échelons équivalents, les travailleurs des secteurs prioritaires percevant un salaire inférieur (tableau 10). Le taux de compression est de 6 pour le personnel de catégorie A, alors qu'il est de 17,4 entre le

Tableau 9. Tchad : taux de compression

Salaire mensuel moyen entre la catégorie A et la catégorie C	2.0
Entre le salaire supérieur et le salaire inférieur de la catégorie A	6.0
Entre le salaire supérieur et le salaire inférieur de la catégorie B	9.5
Entre le salaire supérieur et le salaire inférieur de la catégorie C	9.0
Entre le salaire supérieur de la catégorie A et le salaire inférieur de la catégorie C	17.4

Sources : autorités tchadiennes; estimations des services du FMI.

personnel le mieux rémunéré de la catégorie A et le moins rémunéré de la catégorie C. Étant donné ces écarts, certains ministères éprouvent des difficultés à attirer des employés qualifiés. Selon la théorie du lien entre le salaire équitable et l'effort (Akerlof et Yellen, 1990), de telles disparités pourraient inciter les fonctionnaires à diminuer leurs efforts pour compenser l'écart entre leur salaire réel et leur «salaire équitable», montant déterminé par des considérations d'équité et d'échanges sociaux.

Tableau 10. Tchad : Structure de la masse salariale des effectifs civils 1/

Catégorie	Effectifs	Effectifs en pourcentage du total des effectifs	Salaire mensuel moyen en milliers de francs CFA	Salaire mensuel supérieur en milliers de francs CFA	Ministère	Salaire mensuel inférieur en milliers de francs CFA	Ministère
A	6,827	25	246	1,196	Présidence	199	Communication
B	9,499	34	155	980	Médiature	104	Sécurité et immigration
C	6,742	24	125	617	Présidence	69	Justice
Autres	4,472	16	136	1,026	Présidence	59	Économie et finances
Total	27,540	100	167				

Sources : autorités tchadiennes; estimations des services du FMI.

1/ D'après les données de mai 2005.

D. Recommandations

15. **Il est urgent que les autorités fassent avancer la réforme de la fonction publique et de l'armée et appliquent des mesures visant les objectifs suivants :**

(i) *Assurer la viabilité budgétaire.* La masse salariale publique du Tchad, en pourcentage du PIB, et l'ampleur des effectifs de sa fonction publique s'inscrivent dans les normes régionales et internationales. La masse salariale a néanmoins continué d'absorber une part grandissante des recettes non pétrolières, et des pratiques déficientes de gestion de la trésorerie ont favorisé la récurrence d'arriérés salariaux. Afin de garantir le versement régulier des salaires et d'améliorer la gestion de la paie, toute augmentation des salaires doit donc être minutieusement évaluée, à

l'aide de scénarios de sensibilité, par rapport aux risques éventuels pour les perspectives budgétaires.

(ii) Renforcer la gestion du personnel et de la paie. Les mesures concernées portent sur la mise au point définitive du système informatique intégré de gestion du personnel et de paie, la sauvegarde des fichiers actualisés manuellement et le développement des compétences en gestion des ressources humaines des directions administratives et financières. Une mise à jour du recensement, effectuée dans les meilleurs délais, garantirait l'actualité et l'exactitude des informations relatives au personnel. Une meilleure coordination entre le service de la paie et le Ministère des finances faciliterait le versement des salaires dans les délais voulus. La connexion du système informatisé intégré au système financier informatisé d'exécution budgétaire améliorerait le suivi du paiement des salaires. Des mesures visant à consolider la gestion du budget et de la trésorerie assureraient également un versement régulier des salaires⁶⁷.

(iii) Rehausser la qualité des services prioritaires et des dépenses en faveur des pauvres. Étant donné les contraintes financières, il serait judicieux, dans un premier temps, d'analyser les besoins en personnel et en formation. On pourrait envisager un redéploiement intersectoriel des effectifs, mais cet exercice devrait s'accompagner d'incitations financières pour tenir compte des disparités salariales entre les ministères. Il conviendrait de conduire une analyse approfondie des besoins en personnel, le redéploiement et la formation permettant éventuellement de limiter les embauches. Il importe par ailleurs de mieux répartir les effectifs dans les zones urbaines et rurales au moyen de cartes de pauvreté. À court terme, il sera vraisemblablement difficile d'augmenter les effectifs dans les zones rurales; on pourrait toutefois aisément mettre en place certaines incitations (comme les promotions accélérées).

(iv) Relever la qualité des institutions et de la gouvernance. Une augmentation du budget et des ressources humaines de la CESRAP en vue d'affermir son rôle de surveillance améliorerait la gouvernance. Des rapports réguliers de la CESRAP sur l'exécution des réformes, mis à la disposition du public, renforceraient l'obligation de rendre compte. Pour stimuler l'adhésion des autorités et redynamiser le processus de réforme, un séminaire pourrait réunir le Ministère du travail, le Ministère des finances, les principaux ministères hiérarchiques, le comité responsable du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les syndicats et d'autres représentants de

⁶⁷ La plupart de ces mesures font partie du plan d'action gouvernemental en vue de renforcer la gestion des finances, le PAMFIP (Plan d'amélioration des finances publiques), mais ne sont pas encore entrées en vigueur.

la société civile pour discuter de la réforme de la fonction publique et de la façon de programmer, coordonner et financer son exécution. Le renforcement du rôle de surveillance et de responsabilisation des bénéficiaires améliorant souvent la prestation des services (Devarajan et Reitnikka, 2004), la stratégie de réforme pourrait aussi comporter des mesures fondées sur la demande⁶⁸, comme les cartes d'évaluation des services publics, semblables à celles utilisées à Bangalore (Inde), qui permettent aux bénéficiaires de noter la qualité des services. Les résultats pourraient ensuite être rattachés à un système de gestion du personnel basé sur les résultats. Il convient aussi de définir et d'adopter une structure salariale équitable, qui permettrait éventuellement de consolider la gouvernance sans avoir à augmenter les salaires (Van Rijckeghem et Weder, 1997). On pourrait pour cela procéder à un examen détaillé des avantages s'ajoutant aux salaires de base; des études analytiques sur la structure d'un système salarial équitable au Tchad permettraient par ailleurs de définir les moyens de réduire les ratios de compression.

⁶⁸ La méthode fondée sur la demande s'efforce de mobiliser la participation de la société civile et de renforcer les pouvoirs des collectivités en matière de prestation de services; elle pourrait prévoir des opérations de lutte contre la corruption pour sensibiliser le public et le rallier à la réforme, et réorienter les ressources destinées à la prestation de services dans un objectif de transparence..

Bibliographie

Akerlof, George A, Yellen, Janet.L., 1990 “The Fair-Wage Hypothesis and Unemployment,” *Quarterly Journal of Economics (US)*; 105:255-83

Devarajan, Shantayanan and Ritva Reitnikka, 2004 “Making Services Work for Poor People” *Journal of African Economies*, Volume 13 Supplement 1, pp. i142-i166

Tanzi, Vito, 2000, “The Role of the State and the Quality of the Public Sector,” IMF Working Paper, WP/00/36 (Washington: International Monetary Fund).

Ul Haque, Nadeem and Jahangir Aziz, 1998 “The quality of governance: 'second-generation' civil service reform in Africa”, IMF Working Paper, WP/98/164 (Washington, International Monetary Fund)

Van Rijckeghem, Caroline and Beatrice Weder, 1997 ”Corruption and the Rate of Temptation: Do low wages in the Civil Service Cause Corruption ?” IMF Working Paper WP/97/73, (Washington DC: International Monetary Fund)

VI. LE SECTEUR DU MICROFINANCEMENT AU TCHAD : VUE D'ENSEMBLE⁶⁹

A. Introduction

1. **Les institutions de microfinancement (IMF) ont réussi à améliorer l'accès de la population aux services financiers.** Entre 2000 et 2004⁷⁰, le secteur du microfinancement a connu un développement rapide : le nombre d'IMF a doublé, le montant des crédits qu'elles ont accordés a triplé, et leurs dépôts ont été multipliés par sept. Le présent chapitre examine la situation et les enjeux de développement du secteur du microfinancement au Tchad. .

2. Son analyse aboutit aux conclusions suivantes :

a. Les institutions de microfinancement ont contribué à mobiliser l'épargne dans le secteur non structuré tchadien, dans les zones rurales notamment. Les IMF offrent des services financiers à un nombre deux fois plus élevé de particuliers que les banques commerciales, et sont implantées dans vingt fois plus d'endroits.

b. Le poids macroéconomique du secteur du microfinancement n'en demeure pas moins limité. En 2004, les dépôts des IMF s'élevaient à 4 % à peine de ceux des banques commerciales, et leurs prêts à 3 %.

c. Il convient de remédier à des obstacles substantiels au développement du secteur pour que les IMF deviennent une composante clé de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. Il faut notamment renforcer les systèmes informatiques et de gestion des ressources humaines afin de favoriser une croissance plus équilibrée – et durable.

3. Le chapitre est organisé comme suit. La section B décrit la structure et le contexte réglementaire du secteur du microfinancement au Tchad. La section C examine en quoi les IMF ont concouru à développer l'accès au crédit et à mobiliser l'épargne. La section D récapitule les failles et les problèmes essentiels du secteur dans le pays. En conclusion, la section E formule des recommandations.

B. Contexte

4. **Seule une petite partie de la population tchadienne peut accéder aux services financiers structurés.** Le marché financier du Tchad est très étroit au regard de sa superficie (1.284.000 km²), cinq villes seulement bénéficiant des services de banques commerciales.

⁶⁹ Rédigé par Ngueto Yambaye et Teresa Dabán.

⁷⁰ Le présent chapitre s'appuie sur les dernières informations disponibles relatives au IMF au Tchad qui sont contenues dans le rapport de la mission de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) pour l'évaluation du microcrédit au Tchad (novembre 2004-février 2005) et du document consacré à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale du FMI, SM/05/198.

Seuls 0,7 % de la population (60.000 personnes environ) détiennent un compte dans une banque commerciale. Les dépôts du système bancaire ne représentent que 4,5 % du PIB (bien que le rapport dépôts/PIB non pétrolier, de 7 %, soit proche de la moyenne de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)). Le faible pourcentage de dépôts dans la masse monétaire ne fait que confirmer le rôle limité du système bancaire structuré au Tchad. Au contraire des pays de la CEMAC, où les dépôts bancaires comptent pour environ 75 % de la masse monétaire moyenne, le système bancaire tchadien assure l'intermédiation de 42 % seulement de la masse monétaire nationale.

5. **Le développement des IMF au Tchad remonte aux années 80**, années durant lesquelles le microfinancement a suscité un intérêt croissant en tant qu'instrument de mobilisation de l'épargne locale, de financement des activités commerciales et d'aide à la production rurale au travers d'une intermédiation financière de proximité. Les IMF tchadiennes sont des coopératives populaires d'épargne et de crédit (les COOPEC) qui ont pour rôle de mobiliser l'épargne locale afin de permettre aux collectivités de financer leur propre développement. Plus des deux tiers des IMF opèrent dans une structure de réseau qui leur apporte un appui technique et financier. Selon la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), le Tchad comptait, à la fin de 2004, 214 IMF réparties en trois catégories : i) cent quatre-vingt-sept étaient organisées en six réseaux⁷¹; ii) vingt-trois étaient indépendantes; iii) quatre étaient associées à des projets de développement financés sur ressources externes. Les IMF tchadiennes opèrent sur le segment bancaire et financier du marché, qui est mal desservi par les banques et les institutions financières classiques. Dans tous les cas, les activités des IMF et celles des banques sont complémentaires en ce que des IMF fortement localisées mobilisent l'épargne intérieure, laquelle est ensuite partiellement déposée dans les banques commerciales.

⁷¹ En 1993, un projet du gouvernement tchadien, le projet de « Développement des coopératives à la base pour l'allègement de la pauvreté », financé par le Programme des Nations Unies pour le développement, a été lancé en vue d'atténuer l'effet négatif de la pauvreté. Le projet, conduit par des groupes d'autonomisation, des coopératives et des mutuelles, prévoyait l'établissement de coopératives pilotes d'épargne et de crédit à N'Djamena dans le but de remédier à la pénurie de services financiers et d'intermédiation financière dans la capitale et ses environs et de servir de modèle au reste du pays. En 1996, cette initiative a donné naissance au réseau de l'Union régionale des coopératives d'épargne et de crédit de N'Djamena (URCOOPEC), qui regroupait dix IMF, ou COOPEC, en 2004.

Tableau 1. Le secteur du microfinancement au Tchad au 30 juin 2004

	Nombre d'IMF		Nombre de membres		Crédits (millions de CFAF)		Dépôts (millions de CFAF)	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
IMF en réseau	69	187	31.300	97.318	319	2.944	614	4.241
IMF indépendantes et associées à des projets	7	27	579	1.060	1.064	725	-	178
Total	76	214	31.879	98.378	1.383	3.669	614	4.419

Source : Mission de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale pour l'évaluation du microcrédit au Tchad (novembre 2004–février 2005).

Tableau 2. Les IMF opérant en réseau, 2004

	Nombre d'IMF	Nombre de membres	Crédits (millions de CFAF)	Dépôts (millions de CFAF)
URCOOPEC N'Djamena	10	32.200	1.939	2.273
UCEEC Pala	40	33.341	515	1.159
ASDEC Moundou	49	9.135	149	189
PARCEC-MC Sarh	25	13.335	306	528
CDCR/ONDR Mondou	55	8.800	0	58
ASSOCEC N'Djamena	8	507	35	34
Total	187	97.318	2.944	4.241

Source : Mission de la Commission bancaire de l'Afrique Centrale pour l'évaluation du microcrédit au Tchad (novembre 2004–février 2005).

6. Selon la COBAC, le Tchad s'inscrit au deuxième rang des pays de la CEMAC pour le nombre d'IMF en activité. C'est seulement au Cameroun, où l'on recense deux tiers des IMF de la CEMAC, que le secteur du microfinancement est plus développé. Il demeure embryonnaire en République centrafricaine, au Gabon et en Guinée équatoriale

Tableau 3. CEMAC : Nombre d'IMF par pays, 2004

Cameroun	République centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée équatoriale ¹	Tchad	Total
652	36	69	13	2	214	986

Source : Mission de la Commission bancaire de l'Afrique Centrale pour l'évaluation du microcrédit au Tchad (novembre 2004–février 2005).

¹En 2003.

7. Les IMF, qui opéraient initialement dans un cadre informel, sont actuellement intégrées au cadre réglementaire de la microfinance adopté par la CEMAC en 2002⁷².

Celui-ci définit l'éventail d'opérations que les coopératives de crédit sont autorisées à effectuer, et veille essentiellement à ce que leur ampleur et leurs activités s'inscrivent dans des paramètres convenus et à ce qu'elles opèrent dans le cadre d'une structure de réseau. Ses règles principales sont les suivantes : i) les IMF doivent détenir un agrément valide; ii) elles ne peuvent opérer que dans le pays où elles sont enregistrées et doivent adhérer à l'association professionnelle nationale des IMF; et iii) la COBAC sera responsable de la réglementation et de l'agrément des IMF. Par ailleurs, les règles prudentielles, qui sont plus rigoureuses pour les IMF que pour les banques commerciales, varient selon les types d'IMF et se répartissent en trois catégories : les IMF relevant de la première catégorie collectent des dépôts et accordent des crédits à leurs adhérents exclusivement; celles de la deuxième catégorie recueillent des dépôts et consentent des crédits à des non-adhérents; celles de la troisième catégorie octroient des crédits à des tiers uniquement et n'acceptent pas de dépôts. En 2004, la plupart des IMF s'inscrivaient dans la première catégorie. Conformément au règlement de la CEMAC, le Tchad a créé une association professionnelle pour les IMF ainsi qu'un département responsable de la microfinance au sein du Ministère des finances. Les agréments accordés par ce département sont en cours de vérification et de validation à la COBAC.

8. Les autorités et les bailleurs de fonds sont conscients de l'importance des IMF dans le financement de l'économie tchadienne. La stratégie nationale de réduction de la pauvreté voit dans le microfinancement un instrument de lutte contre la pauvreté, et incite des banques et des bailleurs de fonds à en soutenir certaines (voir Ministère du Plan, de la coopération et du développement, 2002 et 2003).

C. Mobilisation de l'épargne par les IMF

9. Les IMF ont réussi à attirer les dépôts et à développer l'épargne intérieure, en partie parce que le rayon d'action du système bancaire demeure restreint. Du fait que les banques n'opèrent que dans de rares zones urbaines, l'accès aux services bancaires est trop onéreux pour la majeure partie de la population, en particulier les habitants des zones rurales. Les IMF ont su promouvoir une culture de l'épargne dans les villages et les petites villes. En 2004, elles ont assuré des services financiers à deux fois plus de personnes que les banques, et étaient implantées en vingt fois plus d'endroits (tableau 4). Elles ont en outre stimulé l'esprit d'entreprise en finançant la création d'activités et la mise en place de coopératives et de partenariats. Par ailleurs, la facilité d'accès aux IMF et leur souplesse permettent de lutter contre l'usure dans le secteur non structuré.

⁷² Le cadre se compose du règlement de la CEMAC et de 21 normes prudentielles publiées par la COBAC. Le règlement de la CEMAC est entré en vigueur en avril 2005; les règles de la COBAC entreront en application en avril 2007.

Tableau 4. Les banques et les IMF au Tchad au 30 juin 2004

	Bureaux ou succursales (nombre total)	Dépôts (millions de CFAF)	Crédits (millions de CFAF)	Nombre de membres ou de clients	Nombre de villes ou de localités
Banques	20	102.127	112.002	59.553	5
IMF	214	4.419	3.669	98.378	94

Source : Mission de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale pour l'évaluation du microcrédit au Tchad (novembre 2004–février 2005).

10. **Les IMF ont été innovantes en ce qu'elles ont créé des crédits adaptés à la situation particulière des emprunteurs.** Les taux de crédit sont compris entre 14 % et 60% par an, la majorité des prêts étant assortis d'un taux de 24 % (substantiellement supérieur au taux annuel de 12 à 18 % des banques commerciales). Peuvent être demandés en garantie le bétail, les terres, les équipements et une caution personnelle. Les IMF proposent les crédits suivants :

Prêts bancaires : ils sont destinés aux adhérents du secteur des entreprises, surtout à ceux qui créent de nouvelles activités. Les prêts sont accordés pour des durées comprises entre un et douze mois.

Prêts à la construction/au logement : ils rencontrent un succès grandissant dans les villes. Les particuliers disposant de faibles revenus qui déposent régulièrement leurs salaires auprès d'une IMF peuvent obtenir des crédits pour construire ou améliorer leur logement. La durée des prêts est de 6 à 24 mois.

Prêts agricoles : malgré le poids de l'agriculture, qui emploie 4,5 millions de personnes environ, l'investissement privé dans le secteur demeure limité en raison d'un sous-financement structurel (qui a empêché le développement technologique du secteur). Le crédit bancaire à l'agriculture ne représente que 1 % du volume total des crédits consentis chaque année. Les IMF, pour leur part, sont implantées dans les villages, à proximité des agriculteurs.

Prêts éducatifs et sociaux : ils sont proposés au début de chaque année scolaire pour permettre aux adhérents d'acheter des fournitures scolaires et de régler les droits de scolarité. Leur durée est comprise entre 2 et 6 mois.

Prêts sociaux : ils relèvent de différentes catégories, mais la plupart sont des prêts d'urgence et sont généralement accordés pour aider les adhérents à surmonter des problèmes familiaux imprévus, maladie ou décès par exemple. Le décaissement de ces prêts tient compte des circonstances particulières.

11. **La majorité des crédits sont destinés à des activités économiques génératrices de revenus, notamment les crédits aux entreprises, les crédits à l'investissement et les crédits de campagne.** Les femmes sont les bénéficiaires de 87 % du volume total de crédit.

Tableau 5. Pourcentage des crédits par activité et par sexe des bénéficiaires à N'Djamena

OBJET DU CRÉDIT	SEXE		
	HOMME	FEMME	TOTAL
Entreprise	32,8	63,1	41,8
Investissement	17,9	9,3	15,3
Logement/construction	28,0	14,3	23,9
Campagne agricole	2,7	0,7	2,1
Social	5,4	3,1	4,7
Éducation	13,4	9,4	12,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Source : Union régionale des coopératives d'épargne et de crédit de N'Djamena (URCOOPEC), 2004, Note d'information.

D. Failles et problèmes du secteur du microfinancement au Tchad

12. **L'expansion du secteur du microfinancement a été inégale sur le plan géographique, et ses activités continuent de ne représenter qu'une infime fraction de celles du secteur bancaire commercial.** Les IMF sont très inégalement réparties dans le pays, la plupart étant situées dans les régions centrales et méridionales, où se concentre l'essentiel de l'activité économique. Bien qu'elles soient nombreuses, le montant de leurs dépôts (4 % de ceux des banques commerciales) et de leurs crédits (3 %) reste faible.

13. **De manière générale, les IMF tchadiennes affichent une gestion et des résultats financiers médiocres.** La plupart ont de mauvaises procédures de gestion, des coûts administratifs élevés et des mécanismes de contrôle internes déficients. La qualité de leurs effectifs demeure en outre inférieure à la norme compte tenu du caractère local du secteur et de la pénurie de responsables expérimentés. En effet, les IMF sont souvent gérées par un personnel non qualifié dont la vision stratégique limitée bride le développement de l'entreprise. Quelques-unes sont confrontées à un grave manque de capitaux et ne sont pas viables au plan financier. Une IMF de N'Djamena a ainsi connu de sérieux problèmes financiers après avoir accordé des crédits importants à des fonctionnaires victimes d'arriérés de salaire. Plusieurs IMF appuyées par des partenaires étrangers sont tributaires de subventions.

14. **Le développement rapide des IMF a par ailleurs considérablement compliqué la gestion et le suivi de leurs opérations.** Les qualifications de leur personnel et leurs systèmes de gestion de l'information n'ont pas suivi la croissance du secteur. Certains responsables, comptables, caissiers et chargés de prêts sont dépassés par la complexité fonctionnelle des opérations, d'autant que celles-ci sont toujours effectuées manuellement. Le recours limité aux outils informatiques compromet la sécurité des opérations, ralentit la prestation des services et crée d'importants goulets d'étranglement. Les retards dans la mise en place d'une

base de données sur les emprunteurs ont compromis l'aptitude du réseau à surveiller les opérations des IMF locales.

15. **Plusieurs problèmes institutionnels continuent de brider le développement du secteur du microfinancement tchadien :** i) l'absence de politique et de stratégie nationales en matière de microfinancement; ii) la diffusion insuffisante des lois relatives au microfinancement; iii) le manque de coordination entre les ministères responsables de la réglementation et du développement des IMF (agriculture, finances, et planification et développement); iv) la longueur de la procédure nécessaire pour fermer une IMF non viable; v) l'insécurité généralisée, qui menace les dépôts des IMF dans leur ensemble; et vi) la pénurie de ressources humaines et techniques au sein du département responsable du microfinancement au Ministère des finances, qui supervise les opérations des IMF (cf. Ministère des finances, 2003).

E. Conclusions et recommandations

16. **L'apparition des IMF au Tchad a facilité l'accès de la population aux services financiers.** Leur développement a cependant été inégal au plan géographique, leurs opérations demeurent limitées, et leur gestion et leurs résultats financiers sont médiocres. La rapidité de leur expansion a par ailleurs créé un besoin urgent de renforcer les ressources humaines et les systèmes informatiques.

17. **Il est indispensable de favoriser le développement équilibré et raisonné du secteur du microfinancement pour appliquer la stratégie de réduction de la pauvreté et réaliser une croissance économique durable au Tchad.** Pour cela, les mesures suivantes s'imposent : i) former le personnel et les responsables des IMF à la tenue des comptes, aux normes de notification, aux contrôles internes et à la prise de décision en matière de crédit; ii) améliorer les systèmes informatiques des IMF; iii) accélérer la réglementation du secteur du microfinancement, et iv) consolider l'ensemble du cadre judiciaire.

Bibliographie

- Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), 2005, *Inventory and assessment of Microfinance Institutions in Chad*, Report elaborated by the COBAC evaluation mission from November 2004-February 2005.
- Ministry of Finance, 2003, *Brief on the status of microfinance in Chad*, November.
- Mourji, F., 2002, *Le financement semi-formel du secteur informel au Maroc: le micro-crédit, une alternative à l'impasse ?*, Université Hassan II Ain Chock, Casablanca, Maroc.
- Regional Union of Saving and Loan Cooperatives of N'djamena, 2004, *Fact sheet*, Ndjamen, November.
- Ministry of Plan, Cooperation, and Development, 2002, *National policy paper on microfinance in the Republic of Chad*, N'Djamena, November.
- Ministry of Plan, Cooperation, and Development, 2003, *National Poverty Reduction Strategy Paper*, Ndjamen, June.

Tchad — Résumé du système fiscal - À mettre à jour à fin 2005

(Montants exprimés en francs CFA)

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
1. Impôt sur le revenu et les bénéfices nets			
1.1 Impôts sur les revenus et bénéfices nets des sociétés			
1.1.1	Impôt annuel sur les bénéfices des personnes morales exerçant une activité industrielle, commerciale, agricole ou non commerciale. Les plus-values de cession sont comprises dans le profit brut à l'exclusion des cessions en fin d'exploitation qui ne sont comprises que pour une fraction de leur montant, proportionnelle à la durée d'exploitation (50 % si cession si cession au-delà de cinq ans). Possibilité d'exonération des plus-values sous condition de emploi.	Coopératives agricoles de production et de consommation; syndicats agricoles; coopératives, associations de formation professionnelle et d'enseignement. Exonération pendant les 5 premiers exercices pour les entreprises nouvelles admises à l'un des régimes du Code des investissements.	- 40 % : (Loi des finances pour budget 2003) : régime général; et - 25 % : revenus perçus par une organisations non gouvernementales, associations et entités publiques sans but lucratif (CGI, Art 130).
1.1.2	Le paiement de l'IS s'effectue par tiers provisionnels. Les bénéfices sont déclarés dans les trois mois de la clôture de l'exercice et l'impôt doit être acquitté spontanément dans le mois qui suit le dépôt de la déclaration.	Idem que 1.1.1.	Taux unique de 1,5 % sur le chiffre d'affaires, toutes taxes incluses.
1.1.2	Minimum fiscal (CGI, art. 183 à 186)		

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
	définitivement collecté par le Trésor Public.		
1.2	Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	<p>Assis sur le revenu annuel net encaissé ou réalisé, quelle que soit sa source. Principe de l'imposition par foyer. Le revenu brut est constitué par la somme des revenus catégoriels. Le revenu net est obtenu après déduction des déficits des années antérieures et des intérêts d'emprunt destinés à des investissements immobiliers. La déclaration des revenus imposables doit être soucrite avant le 1^{er} mars de chaque année. L'évaluation des revenus est faite en fonction des règles propres à chaque catégorie. Il existe sept revenus catégoriels :</p> <p>1) les traitements et salaires; 2) les revenus fonciers; 3) les revenus de capitaux mobiliers; 4) les bénéfices industriels et commerciaux; 5) les revenus d'activités non commerciales; 6) les rémunérations de gérants majoritaires; et 7) les revenus en provenance de l'étranger.</p>	<p>Barème progressif de 20 à 65 %</p> <p>Tarif pour une part</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 à 300.000 francs CFA 20 % - de 300.001 à 800.000 25 % - de 800.001 à 1.000.000 30 % - de 1.000.001 à 1.500.000 40 % - de 1.500.001 à 2.000.000 45 % - de 2.000.001 à 3.000.000 50 % - 3.000.001 à 6.000.000 55 % - au-dessus de 6.000.000 65 %
1.2.1	Traitements, pensions, rentes viagères (CGI, art. 37 à 41)	<p>La situation fiscale est prise en compte par l'application du quotient familial (1 part pour l'époux, 1 part pour l'épouse et 1/2 part par enfant à charge à concurrence d'un maximum de 5 parts par famille). Par ailleurs, les réductions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cotisation est réduite de 20 % pour le revenu par part n'excédant pas 300.000 francs CFA; - le taux de réduction de 20 % de la cotisation est diminué de 1 point par tranche de 1.000 francs CFA pour le revenu par part compris entre 300.000 et 310.000 francs CFA; - la cotisation est réduite de 10 % pour le revenu par part compris entre 310.000 et 600.000 francs CFA; - le taux de réduction de 10 % applicable à la cotisation est diminué de 1 point par tranche de 1.000 francs CFA pour le revenu par part compris entre 600.000 et 610.000 francs CFA. 	<p>L'impôt est obtenu par application du barème de l'IRPP après déduction d'un crédit d'impôt de 4 % du revenu net imposable au titre des traitements et salaires. Il fait l'objet d'une retenue à la source opérée par l'employeur et reversée au Trésor dans les 20 premiers jours du mois suivant. Cette retenue est un acompte sur l'impôt définitif.</p>
1.2.2	Revenus fonciers (CGI, art. 12 et 13)	<p>Le revenu net est obtenu en appliquant au revenu brut un abattement de 30 % pour frais de gestion, d'assurance, de réparation, d'entretien et d'amortissement. Les locaux dont le propriétaire se réserve la jouissance sont exonérés.</p>	<p>Une retenue à la source est appliquée lorsque le débiteur des loyers est une société de personnes ou une personne morale passible ou non de l'impôt sur les sociétés. Son taux est de</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 % du loyer si le bénéficiaire réside au Tchad; - 20 % si le bénéficiaire réside hors du Tchad. <p>La retenue à la source s'impute sur le montant de l'impôt sur les revenus des personnes physiques. La retenue à la source est versée mensuellement.</p>
1.2.3	Revenus de capitaux mobiliers (CGI, art. 51 à	<p>La base imposable est constituée par les revenus de valeurs mobilières, actions (parts</p>	<p>Retenue à la source au taux unique de 20 %.</p> <p>Le montant retenu est déductible du montant annuel de l'IRPP.</p>

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
68)	obligatoires, tantièmes et jetons de présence, revenus des créances, dépôts cautionnements et autres, placements. Le revenu brut est constitué par le total des sommes perçues et des crédits d'impôt qui leurs sont attachés.		
1.2.4 Revenus industriels et commerciaux			
1.2.4.1 Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) (CGI), art. 14 à 35)	Le revenu brut est constitué par les bénéfices nets reçus ou payables provenant des activités industrielles, commerciales, artisanales et agricoles exercées par des personnes physiques. Les plus-values de cession réalisées sont normalement incluses dans les bénéfices. Toutefois, en cas de cession totale, la plus-value est retenue pour 50 % de son montant si la cession a lieu dans les cinq ans de la création et pour un quart au-delà de 5 ans. Les profits sont taxés sur la base du forfait pour les chiffres d'affaires inférieurs à 30 millions de francs CFA pour les petits commerces et agriculteurs et 20 millions de francs CFA pour les autres activités. Le régime réel est appliqué pour les chiffres d'affaires supérieurs aux plafonds indiqués ci-dessus.	Le bénéfice imposable est diminué d'un abattement forfaitaire de 20 % pour les activités autres que : - achat-revente; - assurances, banque, crédit, transit; - commissionnaire; agents d'affaires; - location de matériels ou de fonds.	Retenue à la source au taux unique de 1,5 %. Voir 1.2 ci-dessus.
1.2.4.2 Retenue à la source sur les achats et ventes en gros	Opérée sur les achats et les ventes aux grossistes. Elle vient en déduction de l'IRPP dû sur le revenu global; aucun remboursement n'est effectué. Cette retenue est étendue aux importateurs et aux fournisseurs de l'administration; elle se substitue à la taxe sur le chiffre d'affaires pour les activités de prestation de service.	Suspension pour trois mois (renouvelable) de l'acompte de 4% pour les Sociétés Anonymes à jour de leurs obligations fiscales. L'acompte de 4% est imputable sur le paiement annuel de l'impôt.	4 % sur le montant des factures.
1.2.4.3 Minimum fiscal	Acompte de l'IRPP (régime du réel) imputable mais non restituable. Basé sur le chiffre d'affaires de l'année en cours. Versement mensuel d'après le chiffre d'affaires du mois précédent.	Les redevables forfaitaires ne sont pas soumis au minimum fiscal. En revanche, leur patente est majorée à titre d'acompte sur l'IRPP/BIC.	Retenue à la source au taux unique de 1,5 %.

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
1.2.5	Bénéfices non commerciaux (BNC) (CGI, art. 42 à 50)	Le revenu brut constitué par les bénéfices nets provenant d'une activité libérale, de charges et offices ou d'une exploitation lucrative ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenu. Le revenu est établi : - soit sur le bénéfice réel; - soit sur un bénéfice estimé.	Le bénéfice déterminé n'est imposable que pour 80 % de son montant. Retenue à la source au taux de 20 % à titre d'acompte sur les factures et montants des honoraires et commissions. Les contribuables n'ayant pas au Tchad d'installation professionnelle permanente sont sujets à une retenue à la source, libératoire de l'IRPP, de 12,5 % sur le montant du contrat.
1.2.6	Rémunérations des gérants majoritaires et des gérants des sociétés en commandité par actions (CGI, art. 36)	La base imposable est constituée par les traitements, remboursements forfaitaires de frais et toutes autres rémunérations déductibles des bénéfices sociaux.	La déduction des frais professionnels ne peut pas excéder 15 % des sommes perçues.
1.2.7	Revenus encaissés hors du Tchad	Imposés en totalité au Tchad sauf disposition contraire des conventions internationales. Dans ce cas, il est fait application de la règle dite de taux effectif.	Taux unique de 25%.
1.2.8	Taxe sur les plus-values de cession de terrains	Frappe les plus-values réalisées par les personnes physiques ou morales sur les cessions de terrains, bâtis ou non bâtis, acquis depuis moins de sept ans. Cette taxe a été abandonnée dans la pratique.	
1.3	Divers		
1.3.1	Contribution au Fonds d'intervention rurale (FIR)	Due par toute personne physique assujettie à la taxe civique ou à l'IRPP.	- Personnes soumises à la taxe civique : 100 francs CFA. - Salariés : 40 FCFA par mois.
1.4	Impôt Général libératoire (IGL)	En remplacement du forfait de la taxe sur le chiffre d'affaire (TCA), des BIC, BNC, et bénéfices agricoles (BA). Dû par les entreprises individuelles dont le CA n'excède pas 30 millions de francs CFA pour l'achat/revente, et 20 millions de francs CFA pour les prestataires et les bénéfices non commerciaux.	Le taux varie selon l'activité et l'emplacement.
2.	Contributions de sécurité sociale		
2.1	Prestations familiale	Cotisation à la charge de l'employeur.	Prestations de services : 16 % Régime général : 6 % dont 0,1 % au profit de l'office de la main d'œuvre;
		Plafond mensuel de salaire : 130.000 francs CFA.	

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
2.2	Accidents du travail	id.	id.
2.3	Retraite	Cotisation partagée entre l'employeur et le salarié	id.
3.	Taxes sur les salaires à la charge des employeurs		
3.1	Taxe forfaitaire due par les employeurs et débirentiers (CGI, art. 174 à 177)	La taxe est assise sur le total des rémunérations brutes, avantages en nature, indemnités et remboursements forfaitaires. Versée par les employeurs du secteur privé mensuellement.	Employés de maison : 1.200 francs CFA par mois et par employé. Régime général : 2,5 % (porté à 4 % en cas d'infraction aux règles de sécurité). Employeur : 4 %. Salarié : 2 % Traitements et salaires de la fonction publique: 5 %.
3.2	Taxe d'apprentissage (CGI, art. 158 à 173)	Due par toute personne assujettie aux BIC, BNC et IS, sur le montant total des salaires, et autres compensations.	7,5 % du montant brut des sommes imposables. 1,2 %.
4.	Impôts sur la propriété		
4.1	Propriété immobilière		
4.1.1	Contributions foncières		
4.1.1.1	Contribution foncière des propriétés bâties (CGI, art. 678 à 690)	Impôt annuel portant sur les immeubles bâtis et les installations ou outillages fixes des entreprises industrielles, ainsi que sur les terrains affectés à un usage industriel ou commercial, et perçu au profit des communes dotées de l'autonomie financière. Il est calculé sur la valeur locative évaluée sur cinq ans par le service des contributions directes.	12 % de la valeur locative à N'Djaména; (loi des finances pour 1993) 11 % ailleurs.
		Abattement de 50 % de la valeur locative pour déperissement et frais d'entretien. Exonération temporaire des constructions nouvelles : - 5 ans pour immeubles d'habitation; - 2 ans pour les autres. Toutefois, l'exonération est supprimée sur les immeubles ou parties d'immeubles donnés en location si le montant du loyer en cours au 1 ^{er} janvier de l'année d'imposition est supérieur à 15 % de la valeur réelle de l'immeuble ou partie d'immeuble louée à cette même date.	

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
4.1.1.2	Contribution foncière des propriétés non bâties (CGI, art. 680, et 691 à 704)	<p>Impôt annuel portant sur les terrains non bâtis des zones urbaines et les terrains des zones rurales.</p> <p>Il est calculé sur la valeur locative suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zones urbaines = 10 % de la valeur établie sur cinq ans par la Direction des impôts; - zones rurales = la valeur est fixée forfaitairement à 50.000 francs CFA l'hectare. Perçu au profit des collectivités locales autonomes. 	<p>21 % de la valeur locative à N'Djaména;</p> <p>20 % ailleurs.</p>
4.1.2	Taxe sur les terrains d'agrément, les terrains non mis ou insuffisamment mis en valeur, les terrains à bâtir (CGI, art. 187 à 197)	Perçu au profit de l'Etat sur les terrains considérés comme étant situés dans le périmètre des communes de N'Djaména, Sarh et Moundou. En fait, cette taxe est tombée en désuétude.	
4.1.3	Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels (CGI, art. 764 à 768)	Perçue au profit des collectivités locales dans les mêmes conditions que la patente, sur les locaux industriels et commerciaux servant à l'exercice d'une activité patentable.	<p>Loyer annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inférieur à 60.000 FCFA : exonéré - de 60.001 à 120.000 FCFA : 6 % - de 120.001 à 300.000 FCFA : 9 % - de 300.001 à 600.000 FCFA : 12 % - au-delà de 600.000 FCFA : 15%
4.2	Droits de succession et de donation (CGI, art. 269 à 285)	Perçus sur la valeur nette des biens transmis par décès ou entre vifs à l'intérieur du Tchad.	Taux variable en fonction du lien de parenté entre le de cujus ou le donateur et les ayants droit ou bénéficiaires.
4.3	Droits de mutation		
4.3.1	Droits sur les constitutions et fusions de sociétés (CGI, art. 260)	Perçus sur le capital des nouvelles sociétés, ainsi que sur les opérations de fusions, augmentations de capital, cessions de parts et transferts de titres.	Taux de 3 % sur le capital de nouvelles sociétés et pour des augmentations de capital simple, et de 5 % pour l'incorporation de réserves et bénéfices.
4.3.2	Droits sur les mutations immobilières (CGI, art. 391 et suivants)	Perçus sur la vente, la location ou l'échange d'immeubles.	De 5 % pour les locations verbales, de 10 % pour les ventes et échanges d'immeubles, et de 6 % pour les procès-verbaux de ventes aux enchères. Des prix indicatifs au m2 servant de minimum de référence ont été définis par la Loi de Finances pour 2001.
4.3.3	Droits sur mutations	Perçus sur ventes et locations de biens	Taux variant de 3 à 6 % selon la nature de l'opération.

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
	meubles.		
4.3.4	Droits sur autres opérations	Perçus sur certaines transactions, en particulier, cessions de créances, de fonds de commerce, marchés de l'Etat.	Taux unique de 10 %.
4.3.5	Conservation foncière	Droits perçus à l'occasion de l'immatriculation de droits réels immobiliers.	Conservation foncière : - 4/1000 de la valeur de l'investissement; - enregistrement : 15 000 FCFA; - radiation : 2 %.
5.	Taxes sur les biens et services		
5.1	Taxes générales sur les ventes		
5.1.1	Taxe sur la valeur ajoutée	Perçue sur toutes activités de production, d'importation, et de prestations de services. Sont assujetties à la taxe toutes les personnes physiques ou morales, y compris les collectivités publiques et les organismes de droit public. Déclaration et payement les 10 et 15 de chaque mois.	Taux: 18% et 0 % pour les exportations et les transports internationaux.
		Ne sont pas soumises à la TVA les entreprises d'achat - revente réalisant un CA inférieur à 30 millions de FCFA et les prestataires réalisant un CA inférieur à 20 millions (mais option possible). Sont exonérés : les ventes directes de leurs produits par les agriculteurs, éleveurs, et pêcheurs; les services à caractère social, éducatif, religieux; les activités médicales et artistiques; certains produits de première nécessité dûment énumérés; les 14 premiers m3 par mois d'eau potable vendus par la STEE; les opérations soumises à la taxe sur les assurances, ou autres taxations spécifiques La TVA payée en amont sur les factures régulièrement établies par des assujettis ou au cordon est déductible de la TVA collectée. Les crédits peuvent être remboursés pour les exportateurs et gros investisseurs. Le droit à déduction est limité pour les entreprises réalisant à la fois des opérations taxables et non taxables.	
5.1.2	Taxe sur la vente de détail (CGI, art. 153 à 157)	Frappe les opérations relatives à la vente de détail. Acquittée par les acquéreurs auprès des	

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
	responsables du marché au moyen de tickets fournis par l'administration fiscale.		
5.1.3	Taxe sur l'exportation de bétail (CGI, art. 26 ter)	Forfait payé à la douane	Tarif variable en fonction de la catégorie du bétail, 2000 FCFA (chameaux); 2500 FCAF (chevaux), 1500 FCFA (bovins), 300 FCFA (ânes), 200 FCFA (ovins, caprins), 100 FCFA (peaux brutes).
5.2	Taxe sur les produits pétroliers (ordonnance n° 11 gis du 31/7/87)	Liquidation, ainsi que recouvrement assurés par le bureau de la fiscalité pétrolière et par le Trésor général. La taxe est répartie selon une clé de répartition propre à chaque produit entre le budget de l'Etat, la CNRT (Caisse Nationale de Retraites des Travailleurs) et l'OFNAR (Office National Routier).	Loi de Finances 2003 : Supercarburant : 141 francs CFA le litre Essence : 141 francs CFA le litre Pétrole lampant : 0 francs CFA le litre VII. GAZOLE : 79 FRANCS CFA LE LITRE
5.3	Taxe sur les conventions d'assurances (CGI, art. 449 et suivants)	Perçue sur les contrats d'assurances. Versée par la compagnie mensuellement.	Essence aviation : 6 francs CFA le litre. Assurance vie : 1 % Assurance maritime : 8 % Assurance auto : 20 % Assurance risques divers : 20 % Assurance incendie : 30 %
5.4	Taxe sur l'utilisation de biens mobiliers et immobiliers, ou sur l'autorisation d'exercer des activités		
5.4.1	Contribution des patentes et licences		
5.4.1.1	Contribution des patentes (CGI, art. 705 à 739)	Impôt annuel perçu au profit des collectivités locales autonomes, ou à défaut de l'Etat, sur les personnes physiques ou sociétés se livrant à une activité commerciale, industrielle ou professionnelle non expressément exonérée.	La contribution se compose de deux éléments : 1) un droit fixe qui s'échelonne de 3035 à 438750 francs CFA; 2) le cas échéant, une taxe variable selon le nombre de salariés et les moyens physiques mis en oeuvre.
		Les industries nouvelles peuvent être exonérées pendant leurs cinq premières années d'activité.	Les droits sont majorés de 10% au profit de la Chambre consultative et de 10 % au profit de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Loi de Finances pour 2003).

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
5.4.1.2	Contribution des licences (CGI, art. 744 à 746)	Impôt annuel perçu au profit des collectivités locales autonomes, ou à défaut de l'Etat, sur tous les vendeurs de boissons.	Son taux varie de 2.000 à 165.000 francs CFA selon la valeur de la boisson, qu'elle soit ou non consommée sur place et selon qu'elle est ou non importée.
5.4.2. Véhicules à moteur			
5.4.2.1	Taxe d'immatriculation des véhicules (CGI, art. 646 à 652)	Taxe perçue sur l'immatriculation, la réimmatriculation, le transfert de propriété des véhicules automobiles ou sur des opérations similaires.	Véhicules des administrations publiques, des ambassades et des ONG.
5.4.2.2	Taxe de circulation sur les véhicules à moteur (CGI, art. 653 à 663)	Taxe annuelle due par le propriétaire du véhicule.	Taux fixe s'échelonnant de 8.000 à 53.000 francs CFA selon le véhicule et la puissance du moteur.
5.5. Taxe sur les voyages	Perçue sur les passagers des vols internationaux et domestiques.	id.	Taux fixe s'échelonnant de 5625 à 69375 francs CFA selon le véhicule et la puissance du moteur.
5.6. Droits d'accises	Applicable à certains produits énumérés par la Loi n°6 PR/95 Application d'un taux sur la valeur douane (importation) ou sur le prix de vente (sortie usine).	Fonctionnaires en mission officielle, mineurs, et évacués sanitaires.	- Vols internationaux: nationaux : 3000 francs CFA; étrangers : 5000 francs CFA; - Vols domestiques: 500 francs CFA. Les taux sont définis par arrêté ministériel. Eaux minérales et gazeifiées : 5% Bières, vins et autres boissons fermentées : 25% Préparations alcooliques composées: 30% Cigarettes, cigarettes, tabac : 20% Bijoux et pierres précieuses : 20% Matériels électriques et électroniques : 20%
6. Droits et taxes sur le commerce extérieur			
6.1. Droits et taxes à l'importation	Applicable à toutes les importations provenant en dehors de la zone UDEAC.	Produits destinés aux administrations publiques, ou financés sur dons ou prêts extérieurs. Blé, riz, Sorgho et produits pharmaceutiques.	4 catégories: Catégorie 1: 5% Catégorie 2: 10% Catégorie 3: 20% Catégorie 4: 30%
6.1.1. Tarif extérieur commun.		Exonérations : art 214 du Code des Douanes et Acte 2/92 UDEAC. Les biens de première nécessité (médicaments, lait, viande volaille, pain, etc....)	18 %
6.1.2. TVA à l'importation (Art. 23 à 26 CD-UDEAC)	Cette taxe frappe tous les produits importés quelle que soit leur origine ou leur provenance. La base d'imposition est la valeur c.a.f. augmentée des droits de douane		

Impôt	Nature de l'impôt	Exonérations et déductions	Taux
	et du droit d'entrée, et du droit d'accise éventuellement (ordonnance 01/PR/96).		
6.1.4	Taxe complémentaire	Incorporée au droit d'entrée de certains produits. Les règles d'assiette (valeur c.a.f.), de liquidation et de perception sont les mêmes que pour le droit d'entrée.	Liste de produits : sucre, caoutchouc, huile de palme, coton, coton graine, bière, cigarettes, alcool et savon. 25%.
6.1.5	Redevance statistique	Perçue sur toutes les opérations devant faire l'objet d'une déclaration en détail. Assise sur la valeur c.a.f. des marchandises ou mercuriale.	Le taux est de 2 %, avec un minimum de perception de 1000 francs CFA par déclaration.
6.1.6	Droit de magasinage et de garde	Perçu sur les marchandises qui n'ont pas fait l'objet de déclaration en détail dans la limite du délai légal (15 jours) ou qui restent sous douane pour d'autres motifs.	n.d. Premiers 10 jours : 5 FCFA Jours 11-20 : 10 FCFA A partir du 21ème jour : 30 FCFA par jour et par fraction de 50 kilos.
6.1.7	Taxe de transit	Produits pétroliers	
6.1.8	Taxe de préférence	Produits animaux provenant en dehors des pays CEMAC	0,8% de la valeur imposable 0,4% de la valeur en douane UDEAC
6.2	Droits et taxes à l'exportation		
6.2.1	Droit de sortie	Applicable aux produits d'origine animale (bétail, peaux) ou végétale (coton, oléagineux). Assis sur la valeur mercuriale ou la valeur f.o.b.	Produits autres que ceux indiqués ci-contre. 0.5 a 30 % de la valeur f.o.b.
6.2.2	Taxes de recherche et de contrôle	Assise sur la valeur f.o.b. des marchandises.	0,5%
6.2.3	Redevance statistique	Perçue sur toutes les opérations d'exportation. Assise sur la valeur f.o.b. des marchandises.	Le taux est de 2 %, avec un minimum de perception de 1000 francs CFA par déclaration.

Tchad: données de base

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	(milliards de francs CFA)							
Produit intérieur brut								
En prix courants	1.029,3	944,9	986,1	1.253,0	1.385,3	1.582,4	2.332,2	3.111,2
En prix constants (1995=100)	832,8	827,1	819,8	915,4	993,1	1.139,3	1.495,6	1.677,9
Finances publiques								
Total des recettes et dons	127,1	122,3	135,4	155,5	197,4	247,4	267,4	393,8
Dont : dons	50,9	44,6	55,2	63,8	84,9	122,7	69,4	104,2
Dépenses et prêts nets	153,3	178,8	203,2	220,3	280,3	348,0	336,8	404,9
Courantes	75,0	87,9	99,9	109,8	140,0	149,4	154,7	187,3
Investissement et prêts nets	78,4	90,9	103,3	110,5	140,3	198,6	182,1	217,7
Solde global (base engagements, hors dons)	-26,2	-56,5	-67,8	-64,9	-83,0	-100,7	-69,4	-11,1
Monnaie et crédit (fin de période)								
Avoirs extérieurs nets	42,7	37,4	35,9	27,8	81,3	50,3	61,3	86,6
Engagements extérieurs à moyen et long terme	0,0	-2,0	-2,3	-1,9	-2,4	-4,3	-5,5	-7,7
Avoirs intérieurs nets	62,8	68,9	89,7	125,6	109,3	136,3	132,4	252,9
Crédit au secteur public (net)	36,2	48,2	61,9	77,4	76,1	87,2	83,4	85,9
Crédit à l'économie	54,3	59,1	65,9	79,8	79,1	98,1	92,9	129,6
Autres postes (net)	-27,7	-38,4	-38,0	-31,5	-46,0	-49,1	-43,8	37,4
Monnaie au sens large	105,5	104,3	123,3	147,6	188,2	182,3	188,3	480,9
	(millions, en milieu d'année)							
Population	7,1	7,3	7,5	7,7	7,9	8,6	8,8	9,0
	(milliards de francs CFA)							
Balance des paiements								
Exportations, f.à.b.	154,3	140,2	130,2	138,4	128,9	350,4	1142,1	1639,2
Importations, f.à.b.	-165,8	-162,3	-170,4	-377,8	-1107,3	-453,2	-462,3	-428,1
Balance commercial (secteur pétrolier inclus)	-11,5	-22,1	-40,2	-239,4	-978,4	-102,8	679,8	1211,1
Services (net, secteur pétrolier inclus)	-102,5	-109,0	-135,2	-199,0	-420,4	-439,8	-674,0	-736,2
Revenus des facteurs (net)	-0,4	-1,0	-12,4	-16,5	-41,5	-265,3	-231,5	-543,2
Transferts privés (net)	14,0	5,5	4,6	14,4	22,9	14,6	41,9	32,5
Solde extérieur courant 1/	-100,4	-126,6	-183,2	-440,5	-1417,4	-793,3	-183,8	-35,8
Transferts officiels	29,0	20,1	31,4	18,4	26,9	43,0	72,9	62,3
Solde extérieur courant 2/	-71,4	-106,5	-151,8	-422,1	-1390,5	-750,3	-110,9	26,5
Capitaux à moyen et long terme (net)	64,1	81,1	155,4	491,3	752,7	540,8	390,6	420,6
Capital à court terme (net), et erreurs et omissions	6,4	10,3	-2,4	-77,2	674,2	182,8	-267,2	-436,7
Solde global	-0,9	-15,2	1,1	-8,0	36,3	-26,7	12,5	10,5
Dette extérieure publique								
Encours de la dette (milliards de francs CFA) :	558,4	619,8	721,7	721,9	732,8	731,3	756,6	880,7
Service de la dette 4/	15,1	38,1	26,8	27,6	15,2	4,4	1,5	0,2
	(francs CFA/dollar EU)							
Exchange rate (annual average)	590	615	710	732	695	580	528	531

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI

1/ Hors transferts officiels.

2/ Transferts officiels inclus.

3/ Après opération de réduction de l'encours.

4/ En pourcentage des exportations de biens de de services, hors revenu des facteurs.

Tchad : données de base (fin)

	Niveau	(année)
Indicateurs sociaux et économiques		
Population (milieu d'année; millions)	8,8	2004
Croissance démographique (variation annuelle en %)	2,5	2004
PNB par habitant (dollars EU)	452	2004
Espérance de vie à la naissance (années)	44	2004
Taux de mortalité infantile (pour mille)		
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour mille)	200	2004
Nombre d'habitants par médecin	25.664	2004
Taux d'illétrisme des adultes (%)		
Hommes	59	2004
Femmes	87	2004
Taux de scolarisation primaire brut	57	2003
Ratio filles/garçons dans le primaire et le secondaire (%)	58	2004

Sources : autorités tchadiennes; Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, 2006 et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Tchad : Produit intérieur brut par secteur d'origine, 1998-2005

(en prix courants)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	(milliards de francs CFA)							
Secteur primaire	401,5	359,7	401,4	504,9	525,1	691,2	1.459,1	1.997,1
Agriculture	250,8	190,2	193,0	246,8	244,2	218,7	235,9	333,3
Élevage	120,7	138,2	176,0	222,3	232,3	239,5	246,9	257,3
Pêche et mines	30,0	31,3	32,5	35,8	48,6	55,3	49,5	58,3
Secteur pétrolier 1/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	177,7	926,8	1.348,2
Secteur secondaire	132,5	115,4	107,6	163,9	197,5	194,7	182,6	220,7
In. manufacturière et artisanat	110,9	92,4	84,7	115,4	125,5	122,0	117,5	143,3
Eau et électricité	5,7	6,2	6,0	6,7	7,9	7,0	7,1	9,2
BTP	14,2	15,3	14,9	18,2	20,7	24,3	27,8	31,4
Secteur pétrolier 2/	1,7	1,5	2,1	23,7	43,5	41,4	30,2	35,7
Secteur tertiaire	449,7	429,9	439,6	538,8	608,6	642,6	633,7	840,0
Commerce et transport	259,0	232,6	233,6	292,9	343,0	349,0	360,5	423,9
Administration publique	98,4	110,6	117,8	140,0	151,9	171,6	184,3	208,3
Services	90,3	84,7	83,7	102,9	108,7	122,4	46,9	257,8
Somme de la valeur ajoutée	983,6	905,0	948,6	1.207,6	1.331,2	1.528,5	2.275,3	3.057,8
Droits et taxes à l'importation	45,7	39,9	37,5	45,4	54,1	53,9	56,9	53,4
PIB aux prix du marché	1.029,3	944,9	986,1	1.253,0	1.385,3	1.582,4	2.332,2	3.111,2
PIB non pétrolier aux prix du marché	1.027,7	943,4	984,0	1.229,4	1.341,9	1.363,3	1.375,2	1.727,3
	(en % du total)							
Secteur primaire	39,0	38,1	40,7	40,3	37,9	43,7	62,6	64,2
Agriculture	24,4	20,1	19,6	19,7	17,6	13,8	10,1	10,7
Élevage	11,7	14,6	17,8	17,7	16,8	15,1	10,6	8,3
Pêche et mines	2,9	3,3	3,3	2,9	3,5	3,5	2,1	1,9
Secteur secondaire	12,9	12,2	10,9	13,1	14,3	12,3	7,8	7,1
In. manufacturière et artisanat	10,8	9,8	8,6	9,2	9,1	7,7	5,0	4,6
Eau et électricité	0,6	0,7	0,6	0,5	0,6	0,4	0,3	0,3
BTP	1,4	1,6	1,5	1,4	1,5	1,5	1,2	1,0
Secteur tertiaire	43,7	45,5	44,6	43,0	43,9	40,6	27,2	27,0
Commerce et transport	25,2	24,6	23,7	23,4	24,8	22,1	15,5	13,6
Administration publique	9,6	11,7	11,9	11,2	11,0	10,8	7,9	6,7
Services	8,8	9,0	8,5	8,2	7,8	7,7	2,0	8,3
Somme de la valeur ajoutée	95,6	95,8	96,2	96,4	96,1	96,6	97,6	98,3
Droits et taxes à l'importation	4,4	4,2	3,8	3,6	3,9	3,4	2,4	1,7
PIB aux prix du marché	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
PIB non pétrolier aux prix du marché	99,8	99,8	99,8	98,1	96,9	86,2	59,0	55,5

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Production et transport de pétrole.

2/ Investissements du secteur pétrolier liés à la construction de l'oléoduc et aux travaux de prospection.

Tableau 2. Tchad : Produit intérieur brut par secteur d'origine, 1998-2005

(en prix constants de 1995)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
(milliards de francs CFA)								
Secteur primaire	311,8	301,4	293,8	323,7	321,8	427,2	778,2	818,5
Agriculture	171,1	156,7	144,6	169,7	163,2	174,6	151,2	187,6
Elevage	116,2	119,3	122,6	125,9	129,4	132,9	136,6	140,4
Pêche et mines	24,5	25,4	26,6	28,1	29,2	30,9	30,9	34,2
Secteur pétrolier 1/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	88,8	459,5	456,3
Secteur secondaire	118,6	111,7	109,9	125,5	155,8	159,3	147,1	172,8
In. manufacturière et artisanat	99,9	91,1	89,5	85,8	97,0	97,9	91,9	107,2
Eau et électricité	5,4	6,0	5,7	6,3	7,3	6,3	6,2	8,1
BTP	11,9	13,3	12,9	14,5	16,6	20,4	23,5	26,9
Secteur pétrolier 2/	1,4	1,3	1,8	18,9	34,9	34,7	25,5	30,6
Secteur tertiaire	366,0	381,6	384,4	430,1	472,4	508,0	521,5	632,6
Commerce et transport	209,8	210,0	211,1	238,9	268,1	274,7	292,1	314,2
Administration publique	76,0	91,1	94,3	101,9	108,9	128,6	143,8	160,6
Services	80,2	80,5	79,0	89,3	95,4	104,7	85,6	157,8
Somme de la valeur ajoutée	796,4	794,7	788,0	879,3	950,0	1094,5	1446,8	1623,9
Droits et taxes à l' importation	36,4	32,4	31,8	36,1	43,1	44,8	48,8	54,0
PIB aux prix du marché	832,8	827,1	819,8	915,4	993,1	1139,3	1495,6	1677,9
PIB non pétrolier aux prix du marché	831,4	825,8	818,0	896,5	958,2	1015,8	1010,6	1191,0
(variations annuelles en %)								
Secteur primaire	9,3	-3,3	-2,5	10,2	-0,6	32,8	82,2	5,2
Agriculture	14,8	-8,4	-7,7	17,4	-3,8	7,0	-13,4	24,1
Elevage	3,8	2,7	2,8	2,7	2,8	2,7	2,8	2,8
Pêche et mines	1,7	3,7	4,7	5,6	3,9	5,8	0,0	10,7
Secteur secondaire	10,5	-5,8	-1,7	14,2	24,1	2,2	-7,7	17,5
In. manufacturière et artisanat	11,5	-8,8	-1,8	-4,1	13,1	0,9	-6,2	16,7
Eau et électricité	2,6	11,1	-5,0	10,5	15,9	-13,7	-1,3	30,3
BTP	9,1	11,9	-3,4	12,8	14,5	22,9	15,2	14,5
Secteur pétrolier	-12,5	-7,1	38,5	950,0	84,7	-0,6	-26,5	20,0
Secteur tertiaire	3,0	4,3	0,7	11,9	9,8	7,5	2,7	21,3
Commerce et transport	5,5	0,1	0,5	13,2	12,2	2,5	6,3	7,6
Administration publique	-3,8	19,9	3,5	8,1	6,9	18,1	11,8	11,7
Services	3,8	0,4	-1,9	13,1	6,9	9,8	-18,3	84,3
Somme de la valeur ajoutée	6,5	-0,2	-0,8	11,6	8,0	15,2	32,2	12,2
Droits et taxes à l' importation	17,8	-11,0	-1,9	13,5	19,4	3,9	8,9	10,7
PIB aux prix du marché	7,0	-0,7	-0,9	11,7	8,5	14,7	31,3	12,2
PIB non pétrolier aux prix du marché	7,0	-0,7	-0,9	9,6	6,9	6,0	-0,5	17,9

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Production et transport de pétrole.

2/ Investissements du secteur pétrolier liés à la construction de l'oléoduc et aux travaux de prospection.

Tableau 3. Tchad : origines et emplois des ressources en prix courants, 1998-2005

(milliards de francs CFA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Origines des ressources	1.348	1.249	1.328	1.811	2.696	2.237	3.049	3.765
Produit intérieur brut	1.028	945	986	1.253	1.385	1.582	2.332	3.110
Secteur non pétrolier	1.026	943	984	1.229	1.342	1.363	1.375	1.676
Importations de biens et services	320	304	342	558	1.311	654	717	654
Secteur non pétrolier	300	253	282	324	401	445	609	533
Biens	160	112	111	144	197	244	354	315
Services	140	142	172	180	204	201	255	218
Secteur pétrolier	20	51	60	234	910	209	108	122
Emplois des ressources								
Dépense intérieure brute								
Consommation	986	1.012	1.008	1.281	1.951	1.296	1.760	2.008
Administration centrale	57	65	76	94	107	121	114	140
Secteur privé	929	947	932	1.187	1.844	1.175	1.646	1.869
Formation brute de capital	174	129	230	504	833	829	566	627
Formation brute de capital fixe	145	160	207	458	827	773	530	591
Administration centrale	78	91	103	111	140	199	182	218
Secteur privé	67	69	103	348	687	574	348	373
Secteur non pétrolier	16	53	49	60	80	75	84	102
Secteur pétrolier	51	17	54	288	607	499	264	271
Variations des stocks	29	-31	23	46	6	56	36	36
Exportations de biens et services	188	173	167	184	176	392	1.190	1.706
Biens	152	140	130	138	129	350	1.142	1.639
<i>dont : exportations pétrolières</i>	0	0	0	0	0	137	936	1.415
Services	36	33	36	45	47	41	48	66
Pour mémoire :								
Epargne intérieure brute	42	-67	-22	-28	-565	286	572	1.102
Déficit de ressources	-132	-131	-175	-374	-1.135	-262	473	1.051
Transferts privés	14	6	5	14	23	15	42	33
Transferts officiels (courants)	29	20	31	18	27	43	73	62
Revenu des facteurs (net)	-9	-1	-12	-17	-42	-265	-232	-543
Epargne nationale brute	76	-43	2	-12	-557	79	455	653

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 4. Tchad : origines et emplois des ressources en prix courants, 1995-2005

(en % du PIB)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Origines des ressources	131,1	132,2	134,7	144,5	194,6	141,3	130,7	121,0
Produit intérieur brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Importations de biens et services	31,1	32,2	34,7	44,5	94,6	41,3	30,7	21,0
Biens	15,6	11,8	11,2	11,5	14,2	15,4	15,2	10,1
Services	13,6	15,0	17,4	14,4	14,7	12,7	10,9	7,0
Emplois des ressources								
Dépense intérieure brute								
Consommation	95,9	107,1	102,2	102,2	140,8	81,9	75,5	64,6
Administration centrale	5,5	6,9	7,7	7,5	7,7	7,6	4,9	4,5
Secteur privé	90,4	100,2	94,5	94,7	133,1	74,3	70,6	60,1
Formation brute de capital	16,9	13,7	23,3	40,3	60,2	52,4	24,3	20,2
Formation brute de capital fixe	14,1	17,0	20,9	36,6	59,7	48,9	22,7	19,0
Administration centrale	7,6	9,6	10,5	8,8	10,1	12,5	7,8	7,0
Secteur privé	6,5	7,4	10,5	27,8	49,6	36,3	14,9	12,0
Variations des stocks	2,8	-3,3	2,3	3,7	0,4	3,5	1,5	1,2
Exportations de biens et services	18,3	18,3	16,9	14,7	12,7	24,8	51,0	54,8
Biens	14,8	14,8	13,2	11,0	9,3	22,1	49,0	52,7
Services	3,5	3,5	3,7	3,6	3,4	2,6	2,0	2,1
Memorandum items:								
Epargne intérieure brute	4,1	-7,1	-2,2	-2,2	-40,8	18,1	24,5	35,4
Déficit de ressources	-12,8	-13,9	-17,8	-29,9	-81,9	-16,6	20,3	33,8
Transferts privés	1,4	0,6	0,5	1,1	1,7	0,9	1,8	1,0
Transferts officiels (courants)	2,8	2,1	3,2	1,5	1,9	2,7	3,1	2,0
Revenu des facteurs (net)	-0,9	-0,1	-1,3	-1,3	-3,0	-16,8	-9,9	-17,5
Epargne nationale brute	7,4	-4,5	0,2	-0,9	-40,2	5,0	19,5	21,0

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 5. Tchad : indice des prix à la consommation, 1994-juin 2001

(Janvier 1994 = 100)

	Produits locaux	Produits importés	Global
Pondérations (%)	(77.0)	(23.0)	(100.0)
1997	166,1	180,1	169,3
1998	190,7	198,1	192,4
1999	174,4	180,8	175,9
2000	181,3	191,7	183,7
2001	207,1	204,9	206,6
2002	222,5	200,1	217,3
2003	219,1	195,0	213,5
2004	207,6	183,9	202,2
2004			
Janvier	200,7	190,7	198,4
Février	199,1	191,9	197,4
Mars	194,7	191,4	193,9
Avril	201,7	187,2	198,4
Mai	203,3	184,5	199,0
Juin	204,8	179,7	199,0
Juillet	204,9	172,4	197,4
Août	212,1	182,8	205,4
Septembre	213,4	177,0	205,0
Octobre	224,6	181,6	214,7
Novembre	222,0	185,2	213,5
Décembre	210,2	182,7	203,9
2005			
Janvier	216,7	182,7	208,9
Février	219,6	180,7	210,7
Mars	222,9	178,0	212,6
Avril	220,8	179,1	211,2
Mai	231,0	177,2	218,6
Juin	236,2	181,2	223,6
Juillet	239,9	177,8	225,6
Août	243,5	181,5	229,2
Septembre	245,6	186,5	232,0
Octobre	234,6	181,1	222,3
Novembre	226,5	179,9	215,8
Décembre	216,5	175,7	207,1
2006			
Janvier	218,2	175,1	208,3
Février	212,4	174,5	203,7
Mars	255,2	172,8	236,2
Avril	256,8	178,6	238,8
Mai	257,3	181,0	239,8
Juin	268,0	176,1	246,9

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 6. Tchad : production des principales cultures vivrières, 1994/95-2004/05 1/

(milliers de tonnes)

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Zone soudanienne	970	846	884	918	1.102	903	889	1.149	1.086	1.279	947
Céréales	566	485	521	528	622	556	458	545	514	666	649
Millet	120	86	110	79	88	93	81	110	109	146	149
Sorgho et berber	306	291	279	322	381	289	275	298	239	276	299
Riz et maïs	140	108	132	128	153	174	102	137	166	244	201
Huiles	185	210	210	230	285	162	262	264	221	229	230
Arachide	163	206	203	212	263	144	240	229	203	216	218
Sésame	22	4	7	18	22	18	22	35	18	13	12
Légumes	219	152	152	160	196	185	169	340	352	384	68
Fonio, niébé, et <i>pois de terre</i>	38	32	33	33	60	38	61	64	57	79	37
Cassava	181	119	119	127	136	147	108	276	295	305	31
Zone sahélienne	667	637	576	782	1.223	1.105	770	1.094	933	1.357	849
Céréales	609	388	357	458	729	670	471	775	714	1.040	631
Millet	200	142	148	170	270	268	178	288	249	370	145
Sorgho et berber	297	210	165	199	307	341	236	404	408	577	415
Riz et maïs	109	33	40	84	148	59	55	80	53	90	71
Blé	3	3	4	5	5	3	3	4	4	3	0
Huiles	47	93	62	148	255	235	130	228	184	206	173
Arachide	44	87	57	140	248	228	119	219	177	198	167
Sésame	4	6	6	8	7	7	11	9	7	8	6
Légumes	11	157	157	176	239	200	169	91	35	111	45
Fonio, niébé, et <i>pois de terre</i>	6	8	8	18	70	17	35	63	6	67	14
Cassava	4	148	148	158	169	183	134	28	29	44	31
Total céréales	1.175	872	878	986	1.351	1.226	929	1.321	1.228	1.706	1.280
Total huiles	233	303	273	378	540	397	392	492	405	435	403
Total légumes	229	308	309	337	434	385	338	431	387	495	113
Production agricole totale	1.637	1.484	1.460	1.700	2.325	2.008	1.659	2.243	2.019	2.636	1.796

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Campagne commençant en novembre.

Tableau 7. Tchad : cheptel, 1995-2004

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
(milliers de têtes)										
Taille du troupeau										
Bétail	4.746	5.326	5.454	5.585	5.719	5.856	5.997	6.140	6.288	6.439
Ovins et caprins	6.025	6.613	6.754	6.980	7.191	7.367	7.569	7.776	7.989	8.208
Chevaux	224	188	192	195	199	203	206	210	214	218
Dromadaires	613	626	642	659	676	694	712	731	750	770
Ânes	258	340	345	350	356	361	367	372	378	383
Porçins	18	60	63	65	68	71	74	78	81	85
Total	11.884	13.153	13.450	13.834	14.209	14.552	14.925	15.307	15.700	16.103
(variations annuelles en %)										
Bétail	2,0	12,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Ovins et caprins	3,0	9,8	2,1	3,3	3,0	2,4	2,7	2,7	2,7	2,7
Chevaux	4,7	-16,1	2,1	1,6	2,1	2,0	1,5	1,9	1,9	1,9
Dromadaires	3,0	2,1	2,6	2,6	2,6	2,7	2,6	2,7	2,6	2,7
Ânes	2,0	31,8	1,5	1,4	1,7	1,4	1,7	1,4	1,6	1,3
Porçins	5,9	233,3	5,0	3,2	4,6	4,4	4,2	5,4	3,8	4,9
Total	2,6	10,7	2,3	2,9	2,7	2,4	2,6	2,6	2,6	2,6

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 8. Tchad : tableau récapitulatif des indicateurs du coton, 1994/95-2004/05 1/

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Prix (francs CFA/kg)											
Prix à la production du coton graine	120,1	120,0	139,0	170,0	191,0	150,0	183,0	165,0	156,6	158,7	187,5
Prix à l'exportation de la fibre, f.à.b.	948,0	898,0	862,0	902,0	767,6	721,2	845,4	668,1	739,6	834,3	806,2
Prix à la production équivalent au prix à l'exportation de la fibre, f.à.b. (%)	...	39,4	52,2	51,9	54,2	51,0	53,0	60,0	55,0	46,0	57,0
Production (milliers de tonnes)											
Coton graine	157,0	157,0	212,4	259,6	161,4	184,0	143,0	164,5	178,0	102,2	219,9
Fibre de coton	61,4	58,6	85,8	103,2	65,4	74,6	58,1	67,2	68,3	42,0	90,0
Graine de coton 2/	...	88,2	120,4	135,4	91,5	102,9	71,4	92,3	99,7	56,7	111,0
Coefficient d'égrenage (%)	39,1	37,3	40,4	39,8	40,5	40,6	40,6	41,2	41,0	40,8	41,4
Rendement (kg/ha)	770,0	750,0	810,0	780,0	541,0	593,0	594,0	575,2	619,3	706,2	750,1
Exportations (de milliers de tonnes)											
Coton fibre	53,0	58,0	78,0	63,2	77,6	60,1	50,8	56,9	68,3	42,0	82,3

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ La campagne de commercialisation commence en novembre.

2/ La graine de coton est vendue localement par la division huile et savon de Cotontchad, société cotonnière nationale.

Tableau 9. Tchad : coûts et recettes de la production de coton, 1997/98-2004/05 1/

(unités indiquées)

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Production de coton graine (1) 2/	259,6	161,4	184,0	143,0	164,5	178,0	102,2	219,9
Production de coton fibre (2) 2/	103,2	65,4	74,6	58,1	67,2	68,3	42,0	90,0
Rendement de fibre (3)=(2)/(1)	0,40	0,41	0,41	0,41	0,41	0,38	0,41	0,41
Volume des exportations de coton fibre 2/	78,0	63,2	77,6	60,1	50,8	56,9	68,3	42,0
Prix à la production (4) 3/	191,5	168,8	149,4	181,9	165,0	156,6	158,7	187,5
Équivalent fibre du prix à la production (5)=(4)/(3) 3/	481,7	416,6	368,7	447,9	404,0	408,1	386,1	458,0
Autres coût de production unitaires (6) 3/	429,3	431,0	407,8	471,5	451,1	67,0	40,3	34,7
Commercialisation	45,3	55,5	47,6	65,8	50,2	0,0
Égrenage et stockage	60,4	54,1	56,0	57,5	85,3
Assurance, fret et autres coûts d'exportation	81,8	75,4	71,3	74,8	74,8	67,0	40,3	34,7
Coût financier	20,2	31,0	23,8	19,1	43,0	0,0
Autres coûts 4/	221,6	215,0	209,2	254,3	197,8
Coût unitaire total du coton fibre (7)=(5)+(6) 3/	911,0	847,6	776,6	919,3	855,0	475,1	426,4	492,7
Prix de vente moyen du coton fibre 3/ 5/								
f.è.b.	902,0	767,6	721,2	845,4	668,1	739,6	834,3	806,2
c.a.f.	953,0	822,9	741,1	893,4	710,5	774,1	867,5	878,2
Recettes totales (milliards de francs CFA)	88,6	49,3	54,0	52,1	51,5	49,6	34,2	74,8
Coton fibre	...	40,1	38,0	50,8	45,2	49,6	34,2	74,8
Graine de coton	1,8
Autres	...	9,1	15,9	1,3	4,5
Coût total du coton fibre (milliards de francs CFA)	88,7	55,5	57,9	53,4	55,4	83,7	57,4	51,6
Bénéfice brut (milliards de francs CFA)	-0,1	-6,2	-3,9	-1,3	-3,9	-34,1	-23,2	23,2
Pour mémoire :								
Frais fixes 3/	...	155,2	143,7	169,9	171,0	95,0	85,3	98,5
Frais variables 3/	...	692,3	632,9	749,4	684,0	380,1	341,1	394,2
Cours mondial du coton (PEM) 3/	924,3	737,8	825,1	867,2	668,4	778,6	812,5	617,1
Prix d'achat d'équilibre pour les producteurs 3/ 6/	191,1	130,4	128,2	172,8	141,3	-34,7	-68,6	292,9

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ La campagne de commercialisation commence en novembre.

2/ Milliers de tonnes.

3/ francs CFA/kg.

4/ Frais fixes, coût de transport international transport cost et autres coûts.

5/ Hors prix du coton graine payé aux producteurs, mais y compris les autres coût d'achat du coton graine.

6/ Prix à la production qui équilibre les recettes et les coûts.

Tableau 10. Tchad : décomposition des coûts de la transformation et de la commercialisation du coton, 1994/95-2003/04 1/

(francs CFA/kg)

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Prix à la production du coton brut 2/	120	140	170	191	170	150	183	165	157	159
Prix à la production en équivalent de coton égrené 3	307	354	420	481	472	416	514	460
Egrenage 4/	47	50	52	60	56	58	59	85
Frais financiers	33	19	17	20	31	24	19	43
Transport	101	113	114	113	98	101	105	102	163	163
Fret et assurance	67	53	51	50	75	71	75	67	40,3	34,7
Autres	109	145	93	97	115	107	148	97
Coût total moyen à l'exportation (c.a.f. Douala)	664	784	828	911	848	777	919	855

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ La campagne de commercialisation commence en novembre.

2/ Prix à la production pondérés du coton blanc et du coton jaune.

3/ Prix et coût de l'équivalent fibre de coton brut (non égrené).

4/ Y compris provisions pour amortissement.

Tableau 11. Tchad : production industrielle, 1995-2004

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Bièrer (milliers d'hectolitres)	98,7	117,1	123,0	99,2	79,0	78,0	98,3	124,2	110,0	84,0
Huiles comestibles (millions de litres)	13,0	14,4	16,3	11,7	11,3	10,4	7,9	9,0	10,0	7,0
Cigarettes (millions de paquets)	28,5	35,7	39,0	36,5	38,3	29,5	29,6	36,0	37,0	40,0
Sucre (milliers de tonnes)	28,6	30,0	29,0	30,0	27,3	29,8	24,7	23,1	38,0	40,0

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 12. Tchad : distribution et consommation d'eau et d'électricité, 1995-2004

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Electricité	(milliers de kwh)									
Approvisionnement	75.800	78.600	76.100	78.600	89.300	82.300	90.870	106.606	86.000	84.000
Consommation	65.180	68.634	60.467	56.489	...	81.800
Différence 1/	10.620	9.966	15.633	22.111	...	500
Eau	(In thousands of cubic meters)									
Approvisionnement	10.562	11.300	12.000	11.801	12.300	12.786	14.500	13.900	15.000	16.000
Consommation	6.247	7.011	7.446	8.479
Différence 1/	4.315	4.289	4.554	3.322

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Y compris la consommation interne de la société tchadienne d'eau et d'électricité (STEE), l'effet des procédures de mesure déficientes et les pertes de distribution

Tableau 13. Tchad : tableau des opérations financières consolidées, 1998—2005
(milliards de francs CFA)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes	76,2	77,7	80,2	91,7	112,4	124,6	198,0	289,7
Redevances, dividendes et impôt sur le revenu 2/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,7	130,4
Recettes non fiscales	69,8	68,0	68,3	78,6	100,9	113,4	122,0	138,9
Recettes non fiscales 3/	6,5	9,7	11,9	13,1	11,6	11,2	18,3	20,4
Dépenses	153,3	178,8	203,2	220,3	280,3	348,0	336,8	404,9
Dépenses courantes	75,0	87,9	99,9	109,8	140,0	149,4	154,7	187,3
Taitements et salaires	39,8	45,1	48,7	56,7	62,1	73,6	80,1	101,2
Fonction publique	31,5	34,0	38,5	44,3	48,9	56,2	60,9	73,3
Forces armées	8,3	11,2	10,2	12,4	13,2	17,4	19,2	27,9
Biens et services	17,3	20,2	25,7	29,4	34,9	42,6	32,4	34,2
Transferts	8,6	13,8	13,5	6,9	21,3	19,2	30,1	37,1
Sécurité alimentaire	0,8	0,0	0,0	3,1	0,0	1,7	0,0	0,9
Elections	0,0	0,1	0,4	4,7	2,0	0,0	2,0	2,7
Autres dépenses courantes	0,0	0,0	1,3	0,0	7,7	2,9	0,0	0,8
Intérêts	8,4	8,7	10,3	9,1	12,0	9,5	10,2	10,4
Intérieurs	1,3	1,1	1,4	0,6	1,3	0,9	1,9	3,2
Extérieurs	7,1	7,6	8,9	8,6	10,6	8,6	8,2	7,2
Dépenses d'investissement	78,4	90,9	103,3	110,5	140,3	198,6	182,1	217,7
Financées sur ressources intérieures	5,0	8,8	10,7	11,4	16,9	28,9	48,7	68,5
Financées sur ressources extérieures	73,3	82,1	92,6	99,1	123,5	169,7	133,4	149,1
Solde primaire non pétrolier (hors dons, engagements) 4/	4,7	-10,4	-20,1	-20,5	-32,5	-44,2	-53,0	-86,2
Solde global (hors dons, engagements)	-77,1	-101,1	-123,0	-128,6	-167,9	-223,4	-138,8	-115,3
Arriérés	-5,6	-4,9	-2,6	9,3	-6,5	3,6	21,6	4,2
Intérêts extérieurs	-0,7	0,0	1,2	-0,9	0,4	-0,5	1,0	-0,6
Arriérés intérieurs	-4,9	-4,9	-3,7	10,2	-6,9	4,1	20,6	4,8
Arriérés des années précédentes	-23,8	-42,5
Arriérés de l'année en cours	44,4	47,3
Erreurs and omissions	0,0	0,0	0,0	-2,1	0,8	0,0	-3,7	-22,9
Solde global (hors dons, caisse)	-80,1	-105,5	-123,8	-121,4	-173,6	-219,8	-120,9	-134,0
Financement	44,8	105,5	123,8	121,4	173,6	219,8	120,9	134,0
Financement intérieur	2,5	9,7	35,9	6,5	1,8	20,5	-16,6	-23,5
Banque centrale (BEAC)	-7,9	11,7	12,0	7,3	7,7	8,9	-12,5	2,7
dont : comptes des recettes pétrolières 5/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-12,9	-9,7
dont : avances (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	11,1	15,4
dont : FMI (net) 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0	-6,4	-7,1	-3,8
Banques commerciales	9,8	-2,0	7,3	2,5	0,0	4,7	-1,4	-6,7
Financement non bancaire 7/	0,0	0,0	3,7	-3,3	-6,2	-4,9	-2,7	-19,5
Privatisations	0,6	0,0	12,9	0,0	0,5	11,8	0,0	0,0
Financement extérieur	42,3	95,8	87,9	114,9	171,8	199,3	137,5	157,5
Dons	50,9	44,6	55,2	63,8	84,9	122,7	69,4	104,2
Dons de soutien budgétaire	12,8	1,8	7,2	15,5	10,5	6,8	4,6	13,1
Dons projets	38,1	42,9	48,0	48,2	74,4	115,9	64,8	91,1
Prêts (net)	-8,6	51,2	32,8	51,1	86,8	76,6	68,0	53,3
Décaissements		64,7	44,6	50,8	89,9	81,1	81,4	58,1
Amortissement	-10,2	-14,7	-14,1	-15,2	-21,9	-13,2	-20,0	-11,5
Arriérés extérieurs (principal)	-4,1	0,0	2,3	-1,5	4,7	-1,8	0,3	-1,9
Allègement de la dette	5,7	1,2	0,0	17,0	14,2	10,5	6,4	8,7
Décaissements du Fonds	-4,0	-3,0	-2,0	-1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	-35,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Dans le programme, les revenus du permis d'exploration figuraient dans les cessions d'actifs. La présentation du document EBS/05/16 a été corrigée, et ces recettes sont maintenant comptabilisées comme recettes non fiscales.

2/ Le prix à l'exportation du baril de pétrole retenu dans le budget est inférieur de 3\$ EU à la projection actuelles des Perspectives de l'économie mondiale (décote-qualité).

3/ Revenus du permis d'exploration et prime.

4/ Total des recettes hors dons et revenus pétroliers, moins total des dépenses, hors intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

5/ Fonds pour les générations futures, de stabilisation et de la région productrice.

6/ En 2006, décaissement du Fonds inclus.

7/ Dettes restructurée spécifiée dans le protocole d'accord technique dans le cadre du programme appuyé par la FRPC (hors BEAC et CBT), et paiements au titre des nouvelles conventions d'emprunts intérieurs.

Tableau 14. Tchad : tableau des opérations financières consolidées, 1998—2005
(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes	7,4	8,2	8,2	7,5	8,4	9,1	14,4	17,3
Redevances, dividendes et impôt sur le revenu 2/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	7,8
Recettes non fiscales	6,8	7,2	6,9	6,4	7,5	8,3	8,9	8,3
Recettes non fiscales 3/	0,6	1,0	1,2	1,1	0,9	0,8	1,3	1,2
Dépenses	14,9	19,0	20,7	17,9	20,9	25,5	24,5	24,2
Dépenses courantes	7,3	9,3	10,2	8,9	10,4	11,0	11,3	11,2
Taiements et salaires	3,9	4,8	5,0	4,6	4,6	5,4	5,8	6,0
Fonction publique	3,1	3,6	3,9	3,6	3,6	4,1	4,4	4,4
Forces armées	0,8	1,2	1,0	1,0	1,0	1,3	1,4	1,7
Biens et services	1,7	2,1	2,6	2,4	2,6	3,1	2,4	2,0
Transferts	0,8	1,5	1,4	0,6	1,6	1,4	2,2	2,2
Sécurité alimentaire	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1
Élections	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,0	0,1	0,2
Autres dépenses courantes	0,0	0,0	0,1	0,0	0,6	0,2	0,0	0,0
Intérêts	0,8	0,9	1,1	0,7	0,9	0,7	0,7	0,6
Intérieurs	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
Extérieurs	0,7	0,8	0,9	0,7	0,8	0,6	0,6	0,4
Dépenses d'investissement	7,6	9,6	10,5	9,0	10,5	14,6	13,2	13,0
Financées sur ressources intérieures	0,5	0,9	1,1	0,9	1,3	2,1	3,5	4,1
Financées sur ressources extérieures	7,1	8,7	9,4	8,1	9,2	12,4	9,7	8,9
Solde primaire non pétrolier (hors dons, engagements) 4/	0,5	-1,1	-2,0	-1,7	-2,4	-3,2	-3,9	-5,1
Solde global (hors dons, engagements)	-7,5	-10,7	-12,5	-10,5	-12,5	-16,4	-10,1	-6,9
Arriérés	-0,5	-0,5	-0,3	0,8	-0,5	0,3	1,6	0,3
Intérêts extérieurs	-0,1	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Arriérés intérieurs	-0,5	-0,5	-0,4	0,8	-0,5	0,3	1,5	0,3
Arriérés des années précédentes	-1,7	-2,5
Arriérés de l'année en cours	3,2	2,8
Erreurs and omissions	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,1	0,0	-0,3	-1,4
Solde global (hors dons, caisse)	-7,8	-11,2	-12,6	-9,9	-12,9	-16,1	-8,8	-8,0
Financement				9,9	12,9	16,1	8,8	8,0
Financement intérieur	1,0	-0,2	2,4	-0,1	0,1	1,5	-1,2	-1,4
Banque centrale (BEAC)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,7	-0,9	0,2
dont : comptes des recettes pétrolières 5/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,9	-0,6
dont : avances (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,9
dont : FMI (net) 6/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	-0,5	-0,5	-0,2
Banques commerciales	1,0	-0,2	0,7	0,2	0,0	0,3	-0,1	-0,4
Financement non bancaire 7/	0,0	0,0	0,4	-0,3	-0,5	-0,4	-0,2	-1,2
Privatisations	0,1	0,0	1,3	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0
Financement extérieur				9,3	12,8	14,6	10,0	9,4
Dons	5,0	4,7	5,6	5,2	6,3	9,0	5,0	6,2
Dons de soutien budgétaire	1,2	0,2	0,7	1,3	0,8	0,5	0,3	0,8
Dons projets	3,7	4,5	4,9	3,9	5,5	8,5	4,7	5,4
Prêts (net)				4,2	6,5	5,6	4,9	3,2
Décaissements		6,9	4,5	4,1	6,7	5,9	5,9	3,5
Prêts de soutien budgétaire		2,7	0,0	0,0	3,0	2,0	0,9	0,0
Prêts projets	3,4	4,2	4,5	4,1	3,7	3,9	5,0	3,5
Amortissement	-1,0	-1,6	-1,4	-1,2	-1,6	-1,0	-1,5	-0,7
Arriérés extérieurs (principal)	-0,4	0,0	0,2	-0,1	0,4	-0,1	0,0	-0,1
Allègement de la dette				1,4	1,1	0,8	0,5	0,5
PPTE				0,5	0,7	0,7	0,5	0,5
Autres allègements	0,6	0,1	0,0	0,9	0,3	0,1	0,0	0,0
Décaissements du Fonds	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :								
PIB non pétrolier (milliards de francs CFA)	1027,7	943,4	984,0	1229,4	1341,9	1363,3	1375,2	1676,3

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Dans le programme, les revenus du permis d'exploration figuraient dans les cessions d'actifs. La présentation du document EBS/05/16 a été corrigée, et ces recettes sont maintenant comptabilisées comme recettes non fiscales.

2/ Le prix à l'exportation du baril de pétrole retenu dans le budget est inférieur de 3\$ EU à la projection actuelles des Perspectives de l'économie mondiale (décote-qualité).

3/ Revenus du permis d'exploration et prime.

4/ Total des recettes hors dons et revenus pétroliers, moins total des dépenses, hors intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

5/ Fonds pour les générations futures, de stabilisation et de la région productrice.

6/ En 2006, décaissement du Fonds inclus.

7/ Dettes restructurée spécifiée dans le protocole d'accord technique dans le cadre du programme appuyé par la FRPC (hors BEAC et CBT), et paiements au titre des nouvelles conventions d'emprunts intérieurs.

Tableau 15. Tchad : recettes publiques, 1998—2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	(milliards de francs CFA)							
Recettes totales	76,2	77,7	80,2	91,7	112,4	124,6	198,0	289,7
Recettes non pétrolières	76,2	77,7	80,2	91,7	112,4	124,6	140,3	159,2
Recettes fiscales	69,7	68,0	68,3	78,6	100,9	113,4	122,0	138,9
Impôts sur le revenu et les bénéfices	22,6	23,8	22,7	28,2	42,7	52,4	52,5	58,9
Sociétés	10,7	12,4	11,3	12,5	19,0	20,3	23,5	24,2
Particuliers	10,6	10,0	10,0	12,6	21,8	30,2	26,9	32,4
Charges patronales	1,4	1,4	1,5	3,1	2,0	1,9	2,1	2,3
Impôts immobiliers	0,7	1,3	1,6	1,8	2,6	2,5	4,1	4,2
Taxes sur les biens et services	12,1	15,8	18,8	19,7	19,5	20,6	25,9	26,0
Taxe sur le chiffre d'affaires	8,5	8,8	11,7	13,0	13,6	14,4	15,4	17,9
Taxe sur les produits pétroliers	3,5	4,1	6,0	4,1	4,4	4,7	5,1	5,4
Autres	0,0	3,0	1,1	2,6	1,6	1,5	5,5	2,7
Taxes sur le commerce international	27,4	23,0	21,8	27,2	30,8	31,3	33,8	41,1
Taxes à l'importation	25,7	19,9	18,5	23,5	27,2	27,6	29,5	37,1
Taxes à l'exportation	1,3	2,1	2,2	2,3	1,6	1,6	2,0	1,6
Autres	0,5	1,1	1,1	1,5	2,0	2,0	2,4	2,4
Autres recettes fiscales	7,0	4,1	3,4	1,6	5,2	6,6	5,6	8,7
Recettes non fiscales	6,5	9,7	11,9	13,1	11,6	11,2	18,3	20,4
Revenus de la propriété	1,3	0,9	1,9	2,4	1,6	2,1	2,9	1,0
Redevances administratives	0,4	2,2	2,6	4,4	1,9	1,9	1,2	2,3
Ventes non industrielles	1,3	1,8	1,7	1,9	2,3	2,2	3,3	2,0
Permis d'exploration pétrolière et prime	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3	13,6
Autres	3,5	4,9	5,8	4,5	5,8	5,1	2,6	1,5
Recettes pétrolières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,7	130,4
	(In percent of total revenue)							
Total des recettes	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	91,5	87,5	85,1	85,7	89,7	91,0	61,6	47,9
Impôts sur le revenu et les bénéfices	29,7	30,7	28,3	30,8	38,0	42,1	26,5	20,3
Sociétés	14,0	16,0	14,1	13,6	16,9	16,3	11,9	8,3
Particuliers	13,8	12,9	12,4	13,8	19,4	24,2	13,6	11,2
Charges patronales	1,8	1,8	1,8	3,4	1,7	1,6	1,0	0,8
Impôts immobiliers	0,9	1,6	2,0	2,0	2,3	2,0	2,1	1,5
Taxes sur les biens et services	15,8	20,3	23,4	21,5	17,4	16,6	13,1	9,0
Taxe sur le chiffre d'affaires	11,2	11,3	14,6	14,2	12,1	11,5	7,8	6,2
Taxe sur les produits pétroliers	4,6	5,2	7,5	4,4	3,9	3,8	2,6	1,9
Autres	0,0	3,8	1,4	2,8	1,4	1,2	2,8	0,9
Taxes sur le commerce international	36,0	29,6	27,2	29,7	27,4	25,1	17,1	14,2
Taxes à l'importation	33,7	25,6	23,1	25,6	24,2	22,2	14,9	12,8
Taxes à l'exportation	1,7	2,7	2,7	2,5	1,4	1,3	1,0	0,6
Autres	0,6	1,4	1,3	1,7	1,8	1,6	1,2	0,8
Autres recettes fiscales	9,2	5,2	4,2	1,7	4,7	5,3	2,8	3,0
Recettes non fiscales	8,5	12,5	14,9	14,3	10,3	9,0	9,2	7,0
Revenus de la propriété	1,7	1,1	2,4	2,6	1,4	1,7	1,5	0,3
Redevances administratives	0,5	2,8	3,2	4,8	1,7	1,5	0,6	0,8
Ventes non industrielles	1,8	2,3	2,1	2,0	2,0	1,8	1,7	0,7
Autres	4,6	6,3	7,2	4,9	5,1	4,1	1,3	0,5
Recettes pétrolières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,2	45,0

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 16. Tchad : classification économique des dépenses de l'État, 1998-2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
(milliards de francs CFA)							
Total des dépenses	153,3	178,8	203,2	220,3	277,9	345,3	333,6
Dépenses courantes	75,0	87,9	99,9	109,8	137,6	146,7	151,5
Dépenses courantes primaires	66,5	79,2	89,6	100,7	125,6	137,2	141,4
Traitements et salaires	31,5	34,0	38,5	44,3	48,9	56,2	60,9
Biens et services	16,1	18,5	20,8	22,6	24,2	36,2	24,7
Santé	2,7	3,1	4,2	5,2	4,9	7,3	4,4
Education	2,5	3,0	4,0	4,6	5,7	4,7	1,0
Travaux publics	0,5	0,6	0,8	1,0	1,2	1,3	1,1
Affaires sociales	0,4	0,5	0,6	0,7	1,0	1,1	0,7
Autres	10,0	11,3	11,2	11,1	11,4	21,7	17,6
Transferts	8,6	13,8	13,5	6,9	18,9	16,5	26,9
Organisations internationales	0,3	1,2	1,1	0,7	1,5	0,9	1,4
Bourses	0,9	1,1	1,2	1,6	0,9	1,8	2,3
Pensions	1,4	1,5	1,5
Retraites	2,5	2,7	7,1	3,5	10,3	6,1	8,2
Autres	3,4	7,3	2,6	1,0	6,2	7,7	15,0
Défense	9,5	12,9	15,2	19,2	23,9	23,8	26,9
Soldes	8,3	11,2	10,2	12,4	13,2	17,4	19,2
Matériel et équipements	1,2	1,7	5,0	6,8	10,7	6,4	7,6
Famine	0,8	0,0	0,0	3,1	0,0	1,7	0,0
Elections	0,0	0,1	0,4	4,7	2,0	0,0	2,0
Application de l'accord de paix	0,0	0,0	1,3	0,0	2,5	2,9	0,0
Autres dépenses courantes primaires:	0,0	0,0	0,0	0,0	5,2	0,0	0,0
Intérêts	8,4	8,7	10,3	9,1	12,0	9,5	10,2
Intérieurs	1,3	1,1	1,4	0,6	1,3	0,9	1,9
Extérieurs	7,1	7,6	8,9	8,6	10,6	8,6	8,2
Dépenses d'investissement	78,4	90,9	103,3	110,5	140,3	198,6	182,1
Financées sur ressources intérieures	5,0	8,8	10,7	11,4	16,9	28,9	48,7
Financées sur ressources extérieures	73,3	82,1	92,6	99,1	123,5	169,7	133,4
Dons	38,1	42,9	48,0	48,2	74,4	115,9	64,8
Prêts	35,3	39,2	44,6	50,8	49,0	53,7	68,6
(en % dutotal)							
Total des dépenses	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses courantes	48,9	49,2	49,2	49,8	49,5	42,5	45,4
Dépenses courantes primaires	43,4	44,3	44,1	45,7	45,2	39,7	42,4
Traitements et salaires	20,6	19,0	19,0	20,1	17,6	16,3	18,3
Biens et services	10,5	10,3	10,2	10,2	8,7	10,5	7,4
Transferts	5,6	7,7	6,6	3,1	6,8	4,8	8,1
Défense	6,2	7,2	7,5	8,7	8,6	6,9	8,1
Famine	0,5	0,0	0,0	1,4	0,0	0,5	0,0
Elections	0,0	0,1	0,2	2,1	0,7	0,0	0,6
Application de l'accord de paix	0,0	0,0	0,6	0,0	0,9	0,8	0,0
Autres dépenses courantes primaires	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	0,0	0,0
Intérêts	5,5	4,8	5,1	4,1	4,3	2,8	3,0
Intérieurs	0,9	0,6	0,7	0,3	0,5	0,3	0,6
Extérieurs	4,6	4,2	4,4	3,9	3,8	2,5	2,5
Dépenses d'investissement	51,1	50,8	50,8	50,2	50,5	57,5	54,6
Financées sur ressources intérieures	3,3	4,9	5,3	5,2	6,1	8,4	14,6
Financées sur ressources extérieures	47,8	45,9	45,5	45,0	44,4	49,1	40,0
Dons	24,8	24,0	23,6	21,9	26,8	33,6	19,4
Prêts	23,0	21,9	21,9	23,1	17,6	15,6	20,6

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 18. Tchad : effectifs de l'administration centrale, 1995-2004

(nombre de personnes)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Présidence	1.311	828	1.087	1.104	1.327	1.643	1.665	1.827	2.067	1.122
Services liés à la présidence	346	369	9	...	202	240
Cabinet du Premier Ministre	302	287	98	126	145	282	435	277
Conseil supérieur de la transition (CST)	106	125
Parlement	204	226	224	230	231	278	334	356
Plan et coopération	203	209	205	202	186	188	196	194	183	175
Information et culture	412	300	370	355	377	371	396	402	404	453
Affaires étrangères	467	483	356	451	425	441	454	455	462	477
Finances et services informatiques	1.919	2.027	2.008	2.048	2.057	2.079	2.346	2.550	2.520	2.846
Fonction publique	173	246	186	185	173	169	172	174	164	156
Justice	916	913	876	866	995	1.056	1.065	1.207	1.320	1.467
Intérieur	4.673	5.318	6.264	6.326	6.638	6.741	6.587	7.437	4.915	5.815
Éducation	9.032	8.925	8.910	9.084	9.572	10.161	11.259	11.591	12.799	13.665
Santé	2.881	2.824	2.867	2.817	2.881	2.894	2.917	3.145	3.446	3.707
Condition féminine et affaires sociales	526	512	523	518	499	583	618	644	670	757
Agriculture	2.299	1.295	1.172	1.140	1.137	1.311	1.257	1.223	1.143	1.189
Élevage	891	770	753	751	707	702	709	731	759	716
Tourisme	1	0	6	33	36	34	35	37	44	44
Commerce et industrie	272	242	223	220	207	205	210	204	210	206
Mines et énergie	217	284	447	122	133	141	146	149	111	103
Travaux publics	359	387	340	344	362	366	346	361	262	271
Poste et télécommunications	73	44	43	45	33	39	34	34	76	37
Autres 1/	0	1.240	1.446	1.764	90	91	1.379	1.394	4.993	5.211
Nombre total de fonctionnaires	27.077	27.341	28.597	28.888	28.359	29.811	32.167	34.319	37.317	39.050
Défense nationale 2/	489	1.108	1.208	25.000	25.000	25.000	26.750
Total	27.566	28.449	29.805	28.888	28.359	29.811	57.167	59.319	62.317	65.800

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Principalement les ministères suivants : jeunesse et sports; environnement et eau; enseignement supérieur et sécurité publique
Ce dernier a été créé en 2003.

2/ En 1995 et 1996, y compris le Cabinet du Premier Ministre.

Tableau 19. Tchad : situation monétaire, 1998-2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
(milliards de francs CFA)								
Avoirs extérieurs nets	42,7	37,4	35,9	27,8	81,3	50,3	61,3	86,6
Banque centrale	33,9	18,8	22,2	25,5	71,6	43,7	62,4	83,9
Banques commerciales	8,8	18,6	13,7	2,3	9,7	6,6	-1,1	2,6
Engagements à moyen et long terme	0,0	-2,0	-2,3	-1,9	-2,4	-4,3	-5,5	-7,7
Avoirs intérieurs nets	62,8	68,9	89,7	125,6	109,3	136,3	132,4	252,9
Crédit intérieur	90,5	107,2	127,8	157,1	155,3	185,3	176,3	215,5
Créances sur l'État (net)	36,2	48,2	61,9	77,4	76,1	87,2	83,4	85,9
Trésor (net)	48,9	60,4	71,4	87,4	84,0	96,6	94,3	119,8
Autres (hors Trésor)	-12,8	-12,2	-9,6	-10,1	-7,9	-9,3	-10,9	-33,9
Crédit à l'économie	54,3	59,1	65,9	79,8	79,1	98,1	92,9	129,6
Autres postes (net)	-27,7	-38,4	-38,0	-31,5	-46,0	-49,1	-43,8	37,4
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	105,5	104,3	123,3	147,6	188,2	182,3	188,3	480,9
Circulation fiduciaire	73,6	68,2	80,7	93,9	116,8	110,9	109,7	248,4
Dépôts à vue	26,1	29,8	34,3	43,4	59,8	60,2	65,3	154,8
Quasi-monnaie	5,8	6,3	8,3	10,2	11,6	11,2	13,3	77,7
(variations en % de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Avoirs extérieurs nets	-11,6	-5,0	-1,5	-6,6	36,2	-16,5	6,0	13,4
Avoirs intérieurs nets	3,3	5,7	20,0	29,1	-11,0	14,3	-2,1	64,0
Crédit intérieur	-0,7	15,8	19,7	23,8	-1,3	16,0	-5,0	20,8
Créances sur l'État (net)	-4,3	11,4	13,1	12,6	-0,9	5,9	-2,1	1,3
dont : Trésor (net)	1,7	10,8	10,6	13,0	-2,4	6,7	-1,2	13,5
Créances sur le secteur privé	3,6	4,5	6,6	11,2	-0,4	10,1	-2,9	19,5
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	7,6	-1,2	18,3	19,6	27,5	-3,1	3,3	155,5
Circulation fiduciaire	4,7	-5,2	12,0	10,7	15,5	-3,1	-0,7	73,7
Dépôts à vue	2,4	3,4	4,4	7,4	11,1	0,2	2,8	47,5
Quasi-monnaie	0,4	0,5	1,9	1,6	0,9	-0,2	1,2	34,2
Pour mémoire :								
Circulation fiduciaire								
en % de la monnaie au sens large	69,8	65,4	65,4	63,6	62,1	60,8	58,2	51,7
en % des dépôts	281,6	229,1	234,9	216,3	195,3	184,1	167,9	160,5
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/M2)	9,7	9,0	8,6	9,1	7,1	7,5	7,3	1,4

Sources : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et estimations des services du FMI.

Tableau 20. Tchad : comptes résumés de la banque centrale, 1998-2004

(milliards de francs CFA, sauf indication contraire; en fin de période)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Avoirs extérieurs	69,4	64,4	80,2	93,5	139,1	99,6	109,1
Or	1,8	2,1	2,1	2,3	2,4	2,4	2,4
Billets zone FCFA					0,4	0,6	0,5
Devises	67,3	61,8	77,8	90,8	136,1	96,4	106,0
FMI	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
DTS	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position de réserve	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Créances sur l'État	64,8	73,9	89,8	102,5	106,8	103,5	105,7
Avances directes 1/	10,9	10,9	16,6	18,1	21,7	30,9	42,0
Redressement du secteur bancaire 2/	18,2	18,2	18,2	18,15	18,15	17,6	17,6
Countrepartie de l'achat au FMI	35,7	44,9	55,1	66,2	66,9	55,0	46,1
Créances sur les banques commerciales	14,6	7,3	4,5	7,5	1,5	10,4	7,8
Autres	-3,7	-4,9	1,0	3,9	0,0	0,0	0,0
Total de l'actif = total du passif	145,1	140,7	175,5	207,3	247,3	213,5	222,6
Base monétaire	84,5	79,2	92,1	107,7	145,4	130,4	140,0
Circulation fiduciaire	73,6	68,2	81,3	94,3	116,8	110,9	110,1
Réserves des banques	10,1	10,4	9,9	12,9	28,6	19,5	29,9
Autres réserves	0,8	0,6	1,0	0,5	0,0	0,0	0,0
Engagements extérieurs à court terme	35,4	45,4	58,0	67,9	67,4	55,9	46,7
dont : crédits du FMI (net)	35,7	44,9	55,1	66,2	66,9	55,0	46,1
Dépôts des administrations publiques	9,9	3,3	6,2	10,3	13,6	6,2	17,8
dont : Trésor	2,3	2,8	3,7	4,2	5,5	5,7	8,5
Autres postes	15,3	12,6	19,2	21,4	21,1	21	18,1

Sources : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et estimations des services du FMI.

1/ Avances à court et moyen terme au Trésor et retraits obligatoires.

2/ Consolidation des réescomptes accordés par la BEAC aux banques commerciales dans les créances sur l'État.

Tableau 21. Tchad : bilan des banques commerciales, 1998-2004

(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Réserves 1/	7,4	10,1	10,4	9,9	12,9	28,6	19,5	29,9
Avoirs extérieurs	5,5	13,6	25,9	19,5	13,0	25,8	20	19
Créances sur l'État 2/	2,2	1,9	1,6	2,5	7,4	8,8	12,5	23,7
Créances sur le secteur privé	47,6	54,3	49,2	54,4	65,4	79,1	98,1	92,9
Autres postes	...	1,2	10,0	17,5	25,1	31,6
Total de l'actif = total du passif	62,7	81,2	97,1	103,8	123,8	173,9	150,1	165,5
Dépôts à vue	22,6	25,4	27,8	31,6	43,4	59,8	60,2	65,3
Dépôts à terme	5,4	5,8	6,1	8,0	9,9	11,6	11,2	13,3
Engagements extérieurs à court terme	4,6	4,8	7,5	6,9	9,7	16,1	13,4	20,1
Engagements extérieurs à long terme	0,0	0,0	2,0	2,3	1,9	2,4	4,3	5,5
Dépôts des administrations publiques 2/	13,3	21,4	23,7	22,8	20,2	29,6	25,5	27,7
Crédits de la banque centrale	7,7	10,7	4,1	0,5	4,5	1,5	10,4	7,8
Autres postes	...	13,2	25,9	31,8	34,2	52,9	25,2	25,7
Pour mémoire :								
Réserves bancaires en % des dépôts	26,5	32,5	30,5	25,0	24,2	40,0	27,3	38,0

Sources : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et estimations des services du FMI.

1/ Encaisses et dépôts bancaires à la BEAC.

2/Les administrations publiques comprennent le Trésor et les autres organismes publics.

Tableau 22. Tchad : créances nettes du système bancaire sur l'État, 1998-2004

(milliards de francs CFA, sauf indication contraire; en fin de période)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Créances nettes du système bancaire sur le Trésor	43,7	52,2	70,9	86,9	79,7	84,3	83,9
Créances	65,6	74,5	91,1	105,2	111,1	116,0	129,4
Engagements	22,0	22,3	20,2	18,3	31,4	31,7	45,5
Banque centrale (net)	55,0	70,7	83,6	92,2	93,2	97,3	87,9
Créances sur l'administration centrale	64,8	73,9	89,8	102,5	106,8	103,5	105,7
Avances directes	10,9	10,9	16,6	18,1	21,7	30,9	42,0
Avances sur compte courant	10,9	10,9	16,6	18,1	21,7	30,9	42,0
Retrait obligatoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances à moyen terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Countrepartie de l'achat au FMI	35,7	44,9	55,1	66,2	66,9	55,0	46,1
Redressement du secteur bancaire	18,2	18,2	18,2	18,2	18,2	17,6	17,6
Engagements	9,9	3,3	6,2	10,3	13,6	6,2	17,8
Dépôts	7,6	0,5	2,5	6,1	8,0	0,5	9,3
Numéraire détenu par le Trésor	2,3	2,8	3,7	4,2	5,5	5,7	8,5
Banques commerciales (net)	-11,3	-18,5	-12,7	-5,2	-13,4	-13,0	-4,0
Créances 1/	0,8	0,5	1,3	2,7	4,3	12,5	23,7
Engagements	12,1	19,0	14,0	8,0	17,8	25,5	27,7
Créances nettes du système bancaire sur l'État	36,2	48,2	61,9	77,4	76,1	87,2	83,4

Sources : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et estimations des services du FMI.

1/ Y compris le système des chèques postaux.

Tableau 23. Tchad : crédit au secteur privé, 1998-2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
	(millions de francs CFA)						
Créances sur le secteur privé	65,9	59,1	65,9	79,8	79,1	99,3	103,8
Crédits de campagne	15,3	13,9	19,6	22,5	17,8	89,4	98,4
Autres	50,5	45,1	46,3	57,3	61,4	9,9	5,4
	(en % du total)						
Créances sur le secteur privé							
Crédits de campagne	23,3	23,6	24,3	28,2	22,5	90,0	94,8
Autres	76,7	76,4	70,3	71,8	77,5	10,0	5,2
	(variations annuelles en %)						
Créances sur le secteur privé	31,1	-10,3	11,6	21,0	-0,8	25,5	4,5
Crédits de campagne	4,8	-9,1	40,4	14,8	-20,9	402,9	10,1
Autres	41,9	-10,7	2,7	23,6	7,1	-83,8	-45,7

Sources : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et estimations des services du FMI.

Tableau 24. Tchad : barème des taux d'intérêt, 1998-2004

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
(% par an)							
Banque centrale							
Taux d'escompte de base 1/	7,0	7,6	7,0	6,5	6,4	6,3	6,0
Taux pénalisateur	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Taux des prêts au Trésor							
Sous le plafond statutaire	7,0	7,6	7,0	6,5	6,4	6,3	6,0
Au-delà du plafond statutaire	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,0
Banques commerciales 2/							
Taux prêteur maximum	22,0	22,0	22,0	18,0	18,0	18,0	18,0
Taux débiteur minimum	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	18,0	18,0

Source: Banque des États de l'Afrique centrale

1/ Le marché monétaire a été établi dans la zone BEAC le 1er juillet 1994. Le taux d'escompte de base est maintenant le taux des adjudications hebdomadaires, fixé par le Gouverneur. Pour les refinancements à plus court terme (2 à 7 jours), les banques primaires peuvent s'adresser au guichet des pensions, dont les taux sont fixés dans une fourchette de 1,5-2,0 % au-dessus du taux des adjudications hebdomadaires

2/ Taux réglementés applicables aux activités des banques commerciales et fixés par la banque centrale (BEAC). Ils ont été établis en octobre 1990.

Tableau 25. Tchad : balance des paiements, 1998-2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	(milliards de francs CFA)							
Balance des biens et services	-114,0	-131,1	-175,4	-438,4	-1398,8	-542,6	5,8	474,9
Balance commerciale (secteur pétrolier inclus)	-11,5	-22,1	-40,2	-239,4	-978,4	-102,8	679,8	1211,1
Exportations, f.à.b	154,3	140,2	130,2	138,4	128,9	350,4	1142,1	1639,2
<i>dont</i> : pétrole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	136,8	936,3	1415,0
Importations, f.à.b.	-165,8	-162,3	-170,4	-377,8	-1107,3	-453,2	-462,3	-428,1
<i>dont</i> : pétrole et liées au pétrole	-30,8	-50,7	-59,8	-234,0	-909,9	-209,0	-108,2	-128,0
Services (secteur pétrolier inclus)	-102,5	-109,0	-135,2	-199,0	-420,4	-439,8	-674,0	-736,2
Crédit	36,0	32,9	36,4	45,4	46,9	41,4	47,6	66,4
Débit	-138,6	-141,9	-171,6	-244,4	-467,3	-481,2	-721,6	-802,6
<i>dont</i> : pétrole	0,0	0,0	0,0	-64,4	-263,8	-280,2	-466,8	-600,4
Revenu	-0,4	-1,0	-12,4	-16,5	-41,5	-265,3	-231,5	-543,2
<i>dont</i> : pétrole	0,0	0,0	0,0	0,0	-31,1	-252,9	-201,3	-484,5
Transferts courants	30,5	25,6	36,0	32,8	49,8	57,6	114,8	94,8
Administrations publiques (net)	16,5	20,1	31,4	18,4	26,9	43,0	72,9	62,3
Autres secteurs (net)	14,0	5,5	4,6	14,4	22,9	14,6	41,9	32,5
Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)	-83,9	-106,5	-151,8	-422,1	-1390,5	-750,3	-110,9	26,5
Solde extérieur courant (pétrole inclus, hors transferts officiels)	-100,4	-126,6	-183,2	-440,5	-1417,4	-793,3	-183,8	-35,8
Solde extérieur courant (hors pétrole, transferts officiels inclus)	-53,1	-55,8	-92,0	-123,7	-185,7	-145,0	-271,0	-175,6
Compte de capital et d'opérations financières	47,5	85,0	148,2	407,4	1373,8	420,1	162,2	61,4
Capitaux à moyen et long terme	64,1	81,1	155,4	491,3	752,7	540,8	390,6	420,6
Publics	57,7	69,1	61,9	166,0	127,0	149,0	165,3	137,7
Dons	26,6	19,7	33,9	34,8	59,0	81,1	95,9	91,1
Prêts	31,1	49,4	28,0	131,2	68,0	67,9	69,4	46,7
Tirages	47,4	64,7	42,9	80,4	89,9	81,1	81,3	58,1
Amortissement	-16,3	-15,3	-14,9	50,8	-21,9	-13,2	-11,8	-11,4
Privés	6,4	12,0	93,5	325,3	625,7	391,8	225,3	282,9
Investissements directs	6,1	9,6	82,0	319,8	643,9	414,0	252,6	323,8
<i>dont</i> : liés au pétrole	0,0	0,0	54,5	287,8	633,8	599,9	252,6	303,8
Other investments	0,3	2,4	11,5	5,5	-18,2	-22,2	-27,3	-40,9
Fonds pour les générations futures	5,0	13,0
Capitaux à court terme (net)	-16,6	3,9	-7,2	-83,9	621,1	-120,7	-233,4	-372,2
Erreurs et omissions (net)	23,0	6,4	4,8	6,7	53,1	303,5	-33,8	-64,5
Solde global	-13,4	-15,2	1,1	-8,0	36,3	-26,7	17,5	23,5
Financement	13,4	15,2	-1,1	8,0	-36,3	26,7	-17,5	-23,5
Variations des réserves officielles nettes	11,5	15,2	-3,4	-3,3	-46,1	27,9	-18,7	-21,5
<i>dont</i> : utilisation des ressources du FMI (net)	0,0	4,1	6,4	9,4	7,0	-6,4	-7,1	-3,8
Variations des arriérés	-1,6	0,0	2,3	0,7	5,1	-2,3	1,3	-2,5
Rééchelonnement de la dette publique et des arriérés	3,5	0,0	0,0	10,6	4,6	1,1	0,0	0,5
Pour mémoire :	(en pourcentage, sauf indication contraire)							
PIB nominal (milliards de francs CFA)	1.029,3	944,9	986,1	1.253,0	1.385,3	1.582,4	2.332,2	3.111,2
Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)/PIB	-8,1	-11,3	-15,4	-33,7	-100,4	-47,4	-4,8	0,9
Solde extérieur courant (pétrole inclus, hors transferts officiels)/PIB	-9,8	-13,4	-18,6	-35,2	-102,3	-50,1	-7,9	-1,2
Solde extérieur courant (hors pétrole, transferts officiels inclus)/PIB	-5,2	-5,9	-9,3	-9,9	-13,4	-9,2	-11,6	-5,6
Réserves officielles brutes (milliards de francs CFA)	69,3	64,2	80,2	93,4	138,9	99,6	111,2	128,9
Réserves officielles brutes (en mois d'importations de biens et services, hors revenu des facteurs, hors secteur pétrolier)	2,7	2,5	2,8	1,8	1,1	1,3	1,1	1,3
Encours de la dette extérieure (milliards de francs CFA) 1/	558,4	619,8	731,8	721,9	732,8	731,3	756,6	880,7
Encours de la dette/PIB 1/	54,2	65,6	74,2	57,6	52,9	46,2	32,4	28,3
Service de la dette (milliards de francs CFA) 1/	28,7	66,0	44,6	50,8	26,7	17,3	18,1	3,8
Service de la dette/exportations de B&S hors revenu des facteurs 1/	15,1	38,1	26,8	27,6	15,2	4,4	1,5	0,2

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Après assistance intérimaire au titre de l'initiative PPTE.

Tableau 26. Tchad : assistance financière extérieure, 1998-2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	(milliards de francs CFA)							
Total des dons	33,1	38,4	55,6	19,9	35,9	71,4	127,5	103,4
Dons courants	16,5	20,1	31,4	18,4	26,9	43,0	72,9	62,3
Budgétaires	0,0	1,8	7,2	15,5	10,5	6,8	13,1	13,1
Initiative PPTE	0,0	0,0	0,0	1,3	7,4	7,8	5,1	8,1
Dons en capital	16,5	18,3	24,2	1,5	9,0	28,4	54,6	41,1
Tirages nets	14,8	34,1	13,1	182,1	46,0	54,7	57,6	35,3
Tirages bruts	31,1	49,4	28,0	131,2	68,0	67,9	69,4	46,7
Prêts-projets	47,4	64,7	42,9	80,4	89,9	81,1	81,3	58,1
Prêts-programmes	0,0	25,5	0,0	0,0	40,9	27,3	12,7	0,0
Amortissement	-16,3	-15,3	-14,9	50,8	-21,9	-13,2	-11,8	-11,4
Utilisation des ressources du FMI (net)	0,0	4,1	6,4	9,4	7,0	-6,4	-7,1	-3,8
Remboursement d'arriérés net (- réduction)	-1,6	0,0	2,3	0,7	5,1	-2,3	1,3	-2,5
Allègement de la dette	3,5	0,0	0,0	10,6	4,6	1,1	0,0	0,5
Total de l'assistance financière extérieure net	49,8	76,6	77,4	222,7	98,7	118,4	179,2	132,9
	(en % du PIB)							
Total des dons	3,2	4,1	5,6	1,6	2,6	4,5	5,5	3,3
Dons courants	1,6	2,1	3,2	1,5	1,9	2,7	3,1	2,0
Budgétaires	0,0	0,2	0,7	1,2	0,8	0,4	0,6	0,4
Initiative PPTE	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,5	0,2	
Dons en capital	1,6	1,9	2,5	0,1	0,7	1,8	2,3	1,3
Tirages nets	1,4	3,6	1,3	14,5	3,3	3,5	2,5	1,1
Tirages bruts	3,0	5,2	2,8	10,5	4,9	4,3	3,0	1,5
Prêts-projets	4,6	6,8	4,4	6,4	6,5	5,1	3,5	1,9
Prêts-programmes	0,0	2,7	0,0	0,0	2,9	1,7	0,5	0,0
Amortissement	-1,6	-1,6	-1,5	4,1	-1,6	-0,8	-0,5	-0,4
Utilisation des ressources du FMI (net)	0,0	0,4	0,6	0,8	0,5	-0,4	-0,3	-0,1
Remboursement d'arriérés net (- réduction)	-0,2	0,0	0,2	0,1	0,4	-0,1	0,1	-0,1
Allègement de la dette	0,3	0,0	0,0	0,8	0,3	0,1	0,0	0,0
Total de l'assistance financière extérieure net	4,8	8,1	7,8	17,8	7,1	7,5	7,7	4,3

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 27. Tchad : encours de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 1998-2005
(milliards de francs CFA)

	1998	1999	2000	2001 1/	2002 1/	2003 1/	2004 1/	2005 1/
Total	558,4	619,8	721,7	721,9	732,8	731,3	756,6	880,7
Institutions multilatérales	476,1	518,1	613,3	595,9	635,3	658,1	680,9	749,3
FMI	37,8	40,1	43,8	51,8	57,4	52,1	45,2	45,4
Banque mondiale/IDA	284,5	306,7	356,1	390,0	395,5	407,2	421,3	497,4
Banque/Fonds africain de développement	128,6	144,9	172,6	129,2	154,2	151,6	156,9	177,3
FED/BEI 2/	5,1	4,6	4,4	2,9	3,2	13,2	13,7	12,6
Autres	20,1	21,9	36,3	22,0	25,0	42,4	43,9	61,5
Banque islamique de développement	6,6	5,0	7,8	4,9	5,5	4,6	4,8	25,4
Fonds de l'OPEP	5,2	6,9	15,6	7,2	7,7	10,7	11,1	14,6
BADEA 2/	2,9	4,2	5,8	4,2	5,0	19,7	20,4	12,9
BDEAC 2/	1,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FIDA 2/	4,1	5,5	7,1	5,7	6,8	7,4	7,6	8,7
Créanciers bilatéraux et commerciaux	82,3	101,7	108,4	126,0	97,5	73,2	75,8	86,5
Dette officielle envers le Club de Paris	31,5	30,2	29,5	48,3	37,4	28,1	29,0	21,4
Dette officielle hors Club de Paris	45,0	67,0	75,2	77,2	59,7	44,8	46,4	65,2
Créanciers commerciaux	5,8	4,5	3,7	0,6	0,4	0,3	0,3	0,0

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

1/ Après opération de réduction de l'encours de la dette.

2/ FED = Fonds européen de développement; BEI = Banque européenne d'investissement; BADEA = Banque arabe pour le développement économique en Afrique; BDEAC = Banque de développement des États de l'Afrique centrale; FIDA = Fonds international de développement agricole

Tableau 28. Tchad : services, revenus et transferts courants dans les comptes extérieurs, 1998-2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Services (secteur pétrolier inclus, net)	-102,5	-109,0	-135,2	-199,0	-420,4	-439,8	-674,0	-736,2
Crédit	36,0	32,9	36,4	45,4	46,9	41,4	47,6	66,4
Débit	-138,6	-141,9	-171,6	-244,4	-467,3	-481,2	-721,6	-802,6
dont : pétrole	0,0	0,0	0,0	-64,4	-263,8	-280,2	-466,8	-600,4
<i>Balance des services de :</i>								
<i>Fret et assurance</i>	-45,0	-48,1	-54,9	-118,7	-322,4	-100,1	-133,5	-144,2
<i>Voyages</i>	-30,3	-23,5	-29,7	-24,7	-38,3	-62,5	-59,5	-33,9
<i>Transports</i>	-9,3	-10,8	-11,1	-9,9	-13,3	-58,8	-279,7	-350,7
Revenus (net)	-0,4	-1,0	-12,4	-16,5	-41,5	-265,3	-231,5	-543,2
Crédit	2,4	3,1	4,2	1,6	1,8	3,0	10,4	10,8
Débit	-2,8	-4,1	-16,6	-18,1	-43,3	-268,3	-241,9	-553,9
dont : pétrole	0,0	0,0	0,0	0,0	-31,1	-252,9	-201,3	-484,5
dont : intérêts prévus	-7,5	-7,3	-9,0	-8,6	-10,0	-5,5	-6,7	-7,2
<i>Balance des revenus de :</i>								
<i>Rémunération des salariés</i>	1,8	2,3	2,9	1,4	1,1	2,3	2,9	2,9
<i>Investissements</i>	-1,2	-2,2	-10,9	-12,6	-12,6	-165,4	-153,6	-383,6
Transferts courants (net)	30,5	25,6	36,0	32,8	49,8	57,6	114,8	94,8
Transferts courants privés (net)	14,0	5,5	4,6	14,4	22,9	14,6	41,9	32,5
Transferts publics (net)	16,5	20,1	31,4	18,4	26,9	43,0	72,9	62,3

Sources : autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.

Tableau 29. Tchad : indices du commerce extérieur, 1995-2005

(Indice 1995 = 100, et variations en %)

	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Indices des exportations									
Indice de la valeur des exportations	100,0	127,3	115,6	107,3	114,1	106,3	288,9	941,8	1.351,7
Variations en %	68,2	11,7	-9,1	-7,2	6,3	-6,8	171,8	225,9	43,5
Indice des prix à l'exportation	100,0	103,0	93,7	106,0	116,3	112,2	182,1	205,8	285,3
Variations en %	20,1	1,8	-9,0	13,2	9,7	-3,5	62,3	13,0	38,6
Indice implicite du volume des exportations	100,0	121,8	121,6	96,9	93,6	90,5	189,6	593,3	622,4
Variations en %	92,8	9,9	-0,1	-20,4	-3,4	-3,4	109,6	212,9	4,9
Indices des importations									
Indice de la valeur des importations	100,0	120,1	117,6	123,5	273,7	802,3	328,3	334,9	310,2
Variations en %	17,2	15,3	-2,1	5,0	121,7	193,1	-59,1	2,0	-7,4
Indice des prix à l'importation	100,0	94,5	97,1	107,9	103,0	100,0	101,4	111,6	119,7
Variations en %	5,9	-3,6	2,8	11,1	-4,5	-3,0	1,4	10,1	7,2
Indice implicite du volume des importations	100,0	125,2	119,1	111,8	253,0	748,9	295,8	271,9	232,2
Variations en %	12,8	18,9	-4,9	-6,1	126,2	196,1	-60,5	-8,1	-14,6
Termes de l'échange									
Termes de l'échange	100,0	109,0	96,5	98,3	112,9	112,3	179,6	184,4	238,4
Variations en %	13,4	5,7	-11,5	1,9	14,8	-0,5	60,0	2,7	29,3
Pour mémoire :									
Indice des prix à l'exportation du pétrole	100,0	86,3	129,8	246,9	222,5	173,3	200,1	201,7	295,5
Variations en %	-2,2	-35,2	50,4	90,2	-9,9	-22,1	15,5	0,8	46,5
Indice du volume des exportations de pétrole 1/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,6	96,9	100,0
Variations en %								614,4	3,2
Indice des prix à l'exportation du coton	100,0	86,7	67,8	70,8	98,4	56,0	59,1	85,3	59,5
Variations en %	30,5	6,0	-21,8	4,4	38,9	-43,1	5,5	44,3	-30,2
Indice du volume des exportations de coton	100,0	140,7	139,2	112,3	90,8	109,0	119,8	82,3	111,4
Variations en %	85,9	9,9	-1,0	-19,3	-19,1	20,0	9,9	-31,2	35,3
Indice des prix à l'exportation des animaux d'élevage	100,0	144,0	144,0	158,4	162,3	166,5	230,4	265,2	273,1
Variations en %	46,5	4,5	0,0	10,0	2,4	2,6	38,4	15,1	3,0
Indice du volume des exportations d'animaux d'élevage	100,0	136,7	120,1	124,2	123,0	144,0	235,7	242,2	248,0
Variations en %	1,1	11,8	-12,1	3,4	-0,9	17,1	63,6	2,8	2,4

1/ Indice 2005=100

Sources : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et estimations des services du FMI.

Tableau 30.Tchad : taux de change, 1994-troisième trimestre 2005

(moyennes trimestrielles)

	Francs CFA/ dollar EU		Francs CFA/ DTS		Taux de change effectif nominal	Taux de change effectif réel
	Taux	Indice 1/	Taux	Indice 1/	Indice 1/	Indice 1/
1998						
Premier trimestre	612,5	109,8	823,1	103,9	105,0	116,3
Deuxième trimestre	603,9	108,4	807,9	102,0	106,2	118,4
Troisième trimestre	583,8	106,4	786,4	99,3	107,4	125,3
Quatrième trimestre	562,1	101,9	786,2	99,3	108,6	119,4
1999						
Premier trimestre	594,1	107,6	814,3	102,8	112,7	115,6
Deuxième trimestre	627,2	113,6	842,2	106,3	110,9	111,5
Troisième trimestre	616,3	111,7	846,7	106,9	110,2	112,0
Quatrième trimestre	643,4	116,6	884,2	111,6	109,3	111,2
2000						
Premier trimestre	677,3	122,7	911,9	115,1	107,6	111,0
Deuxième trimestre	704,5	127,7	933,7	117,9	105,7	106,3
Troisième trimestre	731,5	132,6	954,8	120,5	104,8	104,0
Quatrième trimestre	746,5	135,3	961,3	121,4	102,0	109,5
2001						
Premier trimestre	719,3	130,3	923,0	116,5	107,5	119,6
Deuxième trimestre	762,0	138,1	956,4	120,7	105,9	118,0
Troisième trimestre	728,0	131,9	930,6	117,5	106,5	117,1
Quatrième trimestre	735,7	133,3	932,0	117,7	106,9	114,1
2002						
Premier trimestre	756,5	137,1	940,8	118,8	106,7	114,5
Deuxième trimestre	694,9	125,9	900,0	113,6	108,4	121,6
Troisième trimestre	667,6	121,0	884,1	111,6	111,3	128,8
Quatrième trimestre	650,4	117,9	868,1	109,6	112,6	135,5
2003						
Premier trimestre	611,1	110,1	836,4	105,6	115,0	136,8
Deuxième trimestre	577,8	104,1	807,5	101,9	117,4	129,6
Troisième trimestre	583,4	105,1	812,8	102,6	116,7	129,9
Quatrième trimestre	551,8	99,4	797,1	100,6	118,6	127,0
2004						
Premier trimestre	524,6	94,5	780,0	98,5	120,4	130,0
Deuxième trimestre	544,7	98,1	794,8	100,3	118,9	129,7
Troisième trimestre	536,8	96,7	787,7	99,4	119,6	126,5
Quatrième trimestre	506,5	91,2	765,4	96,6	122,5	130,4
2005						
Premier trimestre	498,9	89,8	761,2	95,2	122,1	131,4
Deuxième trimestre	521,0	93,8	780,9	100,2	120,3	130,4
Troisième trimestre	538,0	96,9	787,4	101,6	118,9	130,8
Quatrième trimestre	552,0	99,4	792,4	102,2	117,9	131,0
2006						
Premier trimestre	545,7	98,3	785,3	101,3	118,3	133,8
Deuxième trimestre	522,3	94,1	764,9	98,7	120,4	137,8

Sources: FM, *International Financial Statistics*; et système des avis d'information.

1/ 1994 =100.

Tableau 31. CEMAC : indicateurs du solde des finances publiques, 1998–2005

(en pourcentage du PIB)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Solde budgétaire global (hors dons)								
Cameroun 1/	-1,5	-3,0	1,2	1,8	0,5	0,7	-0,8	3,0
République centrafricaine	-8,8	-8,8	-6,6	-4,3	-5,0	-4,6	-5,5	-4,6
Tchad	-7,5	-10,7	-12,5	-10,3	-12,1	-14,1	-6,0	-3,8
Congo, République du	-20,3	-6,3	0,8	-0,9	-8,3	-0,1	3,6	22,1
Guinée équatoriale	-1,9	-0,1	8,4	15,5	11,5	-1,8	9,9	23,3
Gabon	-14,0	1,2	11,6	3,2	3,4	7,4	7,4	8,0
CEMAC	-7,3	-3,2	2,8	1,6	-0,3	0,2	1,8	7,9
Solde budgétaire global (dons inclus)								
Cameroun 1/	-1,2	-2,9	1,2	2,1	1,8	1,4	-0,5	3,5
République centrafricaine	0,0	-0,5	-1,8	-0,9	-1,2	-3,1	-2,2	-2,5
Tchad	-2,8	-6,4	-7,0	-4,6	-6,4	-6,1	-2,2	-1,0
Congo, République du	-20,0	-5,9	1,1	-0,7	-8,1	0,4	3,9	22,1
Guinée équatoriale	-1,3	0,3	8,4	15,5	11,5	-1,7	9,9	23,3
Gabon	-14,0	1,2	11,6	3,2	3,5	7,4	7,4	8,0
CEMAC	-6,3	-2,7	3,4	2,3	0,9	1,3	2,5	8,5
Recettes publiques (hors dons)								
Cameroun 1/	14,3	13,7	16,5	18,4	16,2	16,0	15,2	17,2
République centrafricaine	9,3	9,4	8,9	8,9	10,8	7,7	8,1	8,2
Tchad	7,4	8,2	8,1	7,3	8,1	7,9	8,5	9,3
Congo, République du	22,6	26,5	26,3	30,7	27,2	29,1	32,2	53,1
Guinée équatoriale	26,3	20,0	21,0	28,0	28,5	28,7	34,4	42,9
Gabon	34,5	28,3	33,4	34,0	31,5	29,7	28,8	28,3
CEMAC	19,1	18,1	21,4	22,9	20,9	20,5	21,1	25,8
Total des dépenses publiques								
Cameroun 1/	15,8	16,7	15,3	16,6	15,7	15,3	16,0	14,3
République centrafricaine	18,1	18,2	15,5	13,2	15,8	12,3	13,5	12,8
Tchad	14,9	18,9	20,6	17,6	20,2	22,0	14,4	13,0
Congo, République du	42,9	32,8	25,5	31,5	35,5	29,3	28,6	31,0
Guinée équatoriale	28,2	20,2	12,6	12,5	17,0	30,5	24,5	19,6
Gabon	48,5	27,2	21,7	30,8	28,0	22,4	21,4	20,3
CEMAC	26,5	21,3	18,6	21,3	21,2	20,3	19,3	17,9

Source : estimations des services du FMI.

1/ L'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin.

Tableau 32. CEMAC : indicateurs du solde extérieur, 1998–2005

(en pourcentage du PIB)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Exportations de biens								
Cameroun 1/	17,5	15,5	20,4	18,9	17,1	17,5	16,3	17,8
République centrafricaine	14,7	14,3	16,2	14,7	13,9	10,5	9,6	9,3
Tchad	15,0	14,8	13,2	11,0	9,3	22,1	49,0	52,7
Congo, République du	70,2	66,1	76,1	71,1	75,4	72,9	78,2	109,9
Guinée équatoriale	93,6	98,0	103,7	102,4	101,6	99,1	99,5	105,5
Gabon	42,5	53,6	65,3	55,6	51,5	52,4	57,5	62,7
CEMAC	29,8	33,0	43,7	39,5	38,2	39,0	45,4	54,3
Importations de biens								
Cameroun 1/	15,3	14,9	16,0	19,4	17,4	15,6	16,7	16,4
République centrafricaine	14,2	12,6	12,3	11,1	12,0	9,9	10,7	10,7
Tchad	16,1	17,2	17,3	30,2	79,9	28,6	19,8	13,8
Congo, République du	28,6	22,2	18,5	24,4	23,4	22,7	24,8	28,4
Guinée équatoriale	95,8	59,3	42,7	47,7	24,3	45,6	33,1	28,2
Gabon	25,9	19,5	15,7	18,0	18,9	17,2	18,7	16,7
CEMAC	20,8	18,5	17,7	22,4	24,0	20,6	19,9	18,7
Solde extérieur courant (dons inclus)								
Cameroun 1/	-2,6	-3,8	-1,6	-3,5	-5,2	-2,0	-3,4	-1,5
République centrafricaine	-6,1	-1,6	-3,0	-2,5	-3,4	-4,7	-4,5	-4,1
Tchad	-8,1	-11,3	-15,4	-33,7	-100,4	-47,4	-4,8	0,9
Congo, République du	-20,6	-17,2	7,9	-5,6	0,6	1,0	2,3	18,8
Guinée équatoriale	-89,3	-29,9	-16,4	-49,0	-13,5	-43,8	-24,2	-13,3
Gabon	-13,8	8,4	19,8	11,0	6,8	12,0	9,9	15,7
CEMAC	-9,5	-3,9	3,2	-6,6	-10,5	-7,0	-3,1	2,7
Solde extérieur courant (hors dons)								
Cameroun 1/	-2,8	-4,0	-1,6	-3,9	-6,5	-2,6	-3,6	-2,0
République centrafricaine	-9,6	-5,7	-6,5	-5,2	-5,8	-5,6	-6,6	-6,0
Tchad	-9,8	-13,4	-18,6	-35,2	-102,3	-50,1	-7,9	-1,2
Congo, République du	-21,0	-17,2	7,6	-5,8	0,4	0,8	2,1	18,6
Guinée équatoriale	-91,8	-31,2	-17,1	-49,8	-14,2	-44,4	-24,7	-13,6
Gabon	-14,5	7,9	20,0	10,8	7,5	12,8	9,8	15,6
CEMAC	-6,0	-2,8	2,0	-5,2	-7,9	-4,3	-2,0	1,1

Source : estimations des services du FMI.

1/ L'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin.

Tableau 33. CEMAC : dette extérieure publique, 1998-2005

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
(en pourcentage du PIB)								
Dette extérieure publique								
Cameroun 1/	81,1	83,3	80,4	73,2	49,9	46,8	40,3	32,8
République centrafricaine	83,9	82,4	80,3	93,9	91,4	93,9	86,9	82,8
Tchad	54,2	65,6	74,2	57,6	52,9	46,2	32,4	28,3
Congo, République du	264,4	231,6	164,9	192,8	200,9	215,6	212,9	127,1
Guinée équatoriale	59,7	61,1	36,3	24,8	10,2	10,1	6,2	3,8
Gabon	84,9	79,7	57,0	64,2	65,6	59,1	53,8	42,7
CEMAC	97,4	97,3	84,6	82,7	71,2	68,2	59,8	40,6
(en pourcentage des exportations de biens et services)								
Dette extérieure publique								
Cameroun 1/	462,4	536,8	394,8	386,7	291,6	268,0	246,3	184,0
République centrafricaine	571,5	577,7	494,7	639,9	655,5	893,6	908,7	894,0
Tchad	361,8	442,1	562,2	521,8	568,5	208,7	66,2	53,7
Congo, République du	376,5	350,5	216,7	271,2	266,5	295,7	272,3	115,6
Guinée équatoriale	63,8	62,3	35,0	24,2	10,0	10,2	6,3	3,6
Gabon	199,6	148,8	87,2	115,6	127,3	112,9	93,5	68,1
CEMAC	327,3	294,5	193,8	209,3	186,5	174,9	131,7	74,8
(en pourcentage des recettes publiques)								
Service de la dette								
Cameroun 1/	53,4	29,5	22,1	17,2	15,5	13,0	10,8	24,9
République centrafricaine	17,1	9,5	9,3	11,1	1,6	0,2	5,6	0,0
Tchad	37,7	84,9	55,6	55,4	23,8	13,8	9,1	1,3
Congo, République du	18,7	22,2	23,7	21,4	28,1	15,5	15,9	21,1
Guinée équatoriale	14,7	16,2	4,1	2,6	1,2	1,5	0,8	0,5
Gabon	31,6	34,3	32,0	44,4	33,5	58,4	30,1	8,1
CEMAC	24,8	21,8	16,1	17,7	16,8	18,0	12,8	10,9

Source : estimations des services du FMI.

1/ L'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin.